

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 16

Décembre 2021—Juillet 2022



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°16

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 décembre 2021 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 18 janvier 2022 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} février 2022 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 8 mars 2022 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2022 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 3 mai 2022 (Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 31 mai 2022 (Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 14 juin 2022 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2022 (Extraits du compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 12 juillet 2022 (Compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux élus communautaires
- ☞ Arrêté de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêté relatif au fonctionnement des régies communautaires
- ☞ Arrêté relatif à une enquête publique pour déclassement parcelle sur Evreux



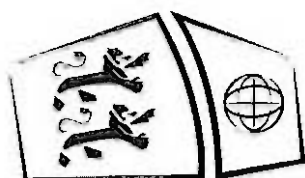
ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M. BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss, M. GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. LEFRAND Guy, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, M. ERRAMMACH Youssef, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme CUEGNIET Monique, M. ADIGUZEL Erkan, M. ALBENQUE Roger, M. ALLAIN Philippe, M. ALORY Christophe, M. ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M. BERNARD Franck, M. BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, M. BOSSUYT Fabrice, M. BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M. BRULARD Thierry, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CARIOT Geoffrey, M. CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CHAUVIN Michel, M. CHOKOMERT Patrice, Mme COLLIN Isabelle, M. CONFAIS Max, M. CONFAIS Stéphane, M. CORNE Laurent, M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M. DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. DULONDEL Michel, M. GAUTIER Francis, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, M. HEBERT Dominique, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HUBERT Xavier, M. JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M. LEVERT Cédric, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M. MOMPER Jean-Luc, Mme NEANT Jocelyne, M. NOGARÉDE Alain, M. NORBLIN Raphael, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M. PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M. ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, M. SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SVEL Frédérique, M. SCHALLER Didier, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, Mme TREMEL Emmanuelle, M. VOLTOLINI Damien, Monsieur VEIT Patrick suppléant de Monsieur CLOMENIL Joël

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÉDE, Madame Servane BAYRAM. a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Abdé ZAYANI

a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame CURANTON Nicole, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GILLES Hervé, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur MORILLON Marc.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

1 - Statuts d'Évreux Portes de Normandie – Modification au niveau des compétences : Emploi – Cohésion sociale – Sport de Haut niveau - Santé

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2 - Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de proximité - Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19 et retour au régime préalable

3 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération collective en milieu urbain - Règlement Intérieur

4 – Évreux – Vente de parcelles à Eure Enrobés

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5 - Évreux/Angerville-la-Campagne/Guichainville-Long Buisson 3 - Aménagement Apport d'une unité foncière au concessionnaire SHEMA

6 - Centre-bourg du Boulay-Morin – Étude d'aménagement - Délégation de Maitrise d'Ouvrage

7 - Commune de GAUCIEL – Convention tripartite de rétrocession

8 - La Chapelle du Bois des Faulx – Création d'un éco point – Modification des parcelles acquises

9 - Évreux Achat d'un bras du Gord auprès du Nouvel Hôpital de Navarre

10 - Évreux Achat de terrains appartenant à Mon Logement 27

11 - Commune de Miserey – Création d'un cheminement piéton - Acquisition de parcelles

12 - Évreux - Cheminement doux Cavée Boudin/Gare d'Évreux - Acquisition de la parcelle XT 40

MOBILITÉS

13 - Covoiturage Local - Expérimentation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

14 - Rapport Développement Durable 2021

ÉNERGIE

15 - Énergie renouvelable - Centrale photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure - Participation d'EPN au capital de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

16 - Aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure – Tarif

17 - Subvention hébergement touristique - Le Boulay Morin - SCI CARA

ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

18 - Commune Évreux - Copropriétés Aubépine & Acacia - Plan de sauvegarde - Prolongation du dispositif

INSERTION

19 - Fonctionnement du Bus 56 - Soutien financier d'ENEDIS - Convention partenariale 2021

20- Autos-Partners - Création d'un Self Garage - Subvention 5 000 €

EMPLOI

21 - Nouvelle Politique Emploi d'Évreux Portes de Normandie - Axes stratégiques

COHÉSION SOCIALE

22 - Cohésion sociale et territoriale – 3^{ème} phase de programmation

POLITIQUE DE LA VILLE

23 - Labellisation Cité Éducative

24 - Contrat de ville Programmation 2021 – 4^{ème} phase

25 - Partenariat EPN/CICERONE - "Mise en selle en vélo" - Réemploi des vélos en déchèterie et don de vélos aux bénéficiaires du Programme de réussite éducative (PRE)

PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE

26 - CISPD - Programmation 2021 – 2^{ème} phase

PETITE ENFANCE

27 - Compétence Petite Enfance - Conventions de prestations de service et de mise à disposition de locaux EPN/Communes

28 - Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Mise en place des Bonus Territoires CTG - Conventions d'Objectifs et de Financement EPN/CAF

EAU ET ASSAINISSEMENT

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

GEMAPI

30 - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) - Adoption des nouveaux statuts du syndicat - Transfert de la compétence GEMAPI

VOIRIE

31 - Le Plessis Grohan - Rejet d'eaux pluviales dans les fossés des RD 51 et RD 74 - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention EPN / Conseil Départemental

STATIONNEMENT

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux - Rapport d'activités 2020

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

33 - Convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries du SITREVA (Dreux).

GRANDS ÉQUIPEMENTS

34 - Dispositif Pass Culture – Délibération modificative

RESSOURCES HUMAINES

35 - Direction du Cycle de l'eau - Technicien SPANC - Création d'un emploi contractuel

36 – Création d'un emploi contractuel de Technicien transports/mobilité durable

FINANCES

37 - Attributions de compensation provisoires 2022

38 - Exercice 2021 - Décision modificative n°1

39 - Création et Modification d'AP/CP et d'AE/CP

40 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP - Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

41 - Expérimentation du Compte Financier Unique CFU

42 – Débat d'orientation budgétaire 2022

REVENUS ET CHARGES

43 - Restaurant administratif municipal - Utilisation par les agents d'EPN Convention Ville d'Évreux/EPN

44 - Tarifs communautaires - Revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2022

45 - Prolongation du Contrat de territoire 2017-2022

46 - Contrat de territoire 2017-2022 – Marcilly-la-Campagne – Construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique

47 - Contrat de relance et de Transition écologique 2021-2026

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver pour ce dernier Conseil communautaire de l'année. Nous avons la chance de pouvoir être ici ensemble, puisqu'il n'y a pas de jauge dans cette nouvelle urgence sanitaire – comprenez qui pourra. Nous pouvons être ici ; néanmoins, nous devons garder le masque, c'est obligatoire. Je vous demanderai de le garder même pendant vos interventions, sauf si c'est trop compliqué. Essayez de garder le masque en permanence. N'hésitez pas à utiliser du gel hydroalcoolique. Bien sûr, je suis heureux de vous retrouver ce soir.

Je vais demander à Martine PHILIPPE de faire l'appel. Si vous voulez appuyer sur votre micro, merci, allez-y.

[Mme Martine PHILIPPE procède à l'appel des conseillers communautaires.]

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 septembre 2021

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous rappelle que le quorum, en temps d'urgence sanitaire, est désormais à un tiers des membres. Nous avons donc largement le quorum. Et comme vous l'avez vu, certains d'entre vous ont deux pouvoirs, ce qui est prévu dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Je vous rappelle que notre réunion est filmée et retransmise en direct sur Internet.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 28 septembre dernier, que vous avez dû recevoir par mail ainsi qu'avec le dossier du présent conseil.

Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je considère donc qu'il est adopté.

Je vous prie de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires des 19 octobre, 16 et 30 novembre, que vous avez reçus par mail également et qui permettent de savoir quelles sont les décisions qui ont été prises en votre nom.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 28 septembre 2021.

1 - Statuts d'Évreux Portes de Normandie – Modification au niveau des compétences : Emploi – Cohésion sociale – Sport de Haut niveau - Santé

M. Guy LEFRAND

La première délibération que nous avons à l'ordre du jour, mes chers collègues, concerne la modification des compétences dans les statuts d'Évreux Portes de Normandie.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer le sujet avec les collègues maires lors de la Conférence des Maires, il vous est proposé de faire évoluer la rédaction de quatre de nos compétences facultatives. Tout d'abord, la compétence n°18, aujourd'hui libellée « Appui à la formation professionnelle » deviendrait, si vous êtes d'accord, « Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ». En effet, l'emploi, qui est un domaine sur lequel nous intervenons beaucoup et sur lequel il y aura une délibération ce soir, intervient depuis longtemps, mais cela n'avait jamais été clairement formalisé dans nos statuts. Il vous est donc proposé de nous mettre en conformité avec nos propres actions.

La compétence n°20 « Cohésion sociale et territoriale » est complétée à la demande de la Préfecture. Je vous demande d'écouter attentivement. La Préfecture nous demande de transformer « Cohésion sociale et territoriale » en « Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires ».

Non, ce n'est pas de la technocratie ambiante, c'est simplement parce que les services de la Préfecture ne comprenaient pas ce que voulait dire « cohésion sociale et territoriale ». Désormais, cela sera donc beaucoup plus clair.

La compétence n°23, aujourd'hui libellée « Soutien au sport de compétition de haut niveau » concerne les domaines suivants : basket-ball, volley-ball, hand-ball. Nous vous proposons d'y ajouter le triathlon, qui a atteint le niveau national et que nous subventionnons depuis un an déjà.

Enfin, s'agissant de la compétence n°29, aujourd'hui libellée « Santé », il vous est proposé de supprimer le troisième item intitulé « Actions de développement de l'économie locale en matière de santé », dont la définition n'apparaît ni très pertinente ni très précise, d'officialiser l'unité mobile de santé, le bus médical itinérant/vaccinobus qui a été mis en œuvre pendant la crise sanitaire, et d'officialiser le portage de projets de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), notamment celui d'Évreux Sud, dont le projet a été délibéré en 2021, ainsi que le portage du futur PSLA qui devrait voir le jour dans le centre d'Évreux.

Je vous rappelle les débats que nous avons eus. Afin que cette compétence ne se traduise pas aujourd'hui par un transfert total au niveau de tout le territoire et afin de permettre aux communes qui le souhaiteraient de conserver et de porter elles-mêmes cette compétence « Maison de Santé », il convient de lister précisément les projets relevant de la compétence d'EPN. C'est le sujet que nous avons par exemple pour les gymnases. Ainsi, cela nous laisse une liberté totale, mes chers collègues. En effet, si un maire souhaite porter lui-même sa Maison de Santé, à titre communal, il peut le faire et continuer à le faire, et si un maire souhaite au contraire déléguer la création d'une Maison de Santé à l'Agglomération d'Évreux, il peut le faire, en modifiant simplement la liste dans la compétence précise.

Avez-vous des remarques ou des observations sur ces modifications qui sont plutôt, sauf la dernière qui précise clairement les définitions des Maisons de Santé communautaires ou non communautaires sur une liste définie, des mises à jour de compétences que nous exerçons ?

En l'absence de remarques et d'observations, je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PRÉCISE** la compétence « Appui à la formation professionnelle » comme suit :

- Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ;

☞ **PRÉCISE** la compétence « Cohésion sociale et territoriale » comme suit :

- Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires ;

☞ **ÉTEND** la compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau » comme suit :

- Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball et Triathlon;

☞ **ÉTEND** la compétence « Santé » comme suit :

- Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération

- Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé

- Unité mobile de santé

- Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Évreux Sud et d'Évreux centre ;

☞ **et INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition d'évolution des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

2 - Plan de Dynamisation Commerciale Soutien au commerce de proximité - Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19 et retour au régime préalable

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir, mes chers collègues.

La première délibération concerne le plan de dynamisation commerciale. Vous le savez, lorsque nous avons adopté, en avril 2019, le plan Commerce, une de ses fiches actions prévoyait d'apporter un soutien financier équivalent à 50% de la CFE de la part intercommunale, suivant des critères bien précis. Pendant la période Covid, nous avons proposé de la passer à 100%. Ce soir, nous vous proposons de repasser à un régime dit normal en maintenant cette fiche mais en repassant à 50%.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas, je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** pour l'année 2022, de la reprise de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

3 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération collective en milieu urbain Règlement Intérieur

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes dans la continuation du FISAC, pour lequel nous avons déjà passé une délibération. Vous le savez, Évreux Portes de Normandie bénéficie de nouveau du fonds FISAC. Quelques modifications sont toutefois à noter. La première est que nous avons étendu les bénéficiaires aux communes de plus de 3 000 habitants. Quatre communes sont donc désormais concernées, Évreux, Gravigny, Saint-André-de-l'Eure et Saint-Sébastien-de-Morsent, alors que le premier FISAC était simplement pour Évreux.

Je vous rappelle aussi qu'il est à noter une différence par rapport aux financeurs car, précédemment, il y avait trois financeurs (État, Conseil départemental, EPN), mais que, suite à la loi NOTRe, il n'y en a plus que deux (État, EPN).

Nous vous proposons ce soir le règlement intérieur, qui est la dernière étape avant de pouvoir proposer ces subventions aux commerces. Il est identique au précédent, mis à part les éléments que je viens de vous donner.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes là aussi sur des choses qui deviennent classiques. Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) -Opération Collective en milieu Urbain qui concerne les communes de plus de 3 000 habitants, et donc l'objectif est de pouvoir intervenir sur :

- Les investissements des commerces relatifs à leur modernisation, et leur mise aux normes accessibilité
- Le développement de l'usage des outils numériques
- L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
- La collaboration avec les unions commerciales dans leur programme d'animation
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs.

4 – Évreux – Vente de parcelles à Eure Enrobés

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne une vente de parcelles à Eure Enrobés, entreprise située rue du Luxembourg à Évreux et qui utilise une bande de terrain pour être desservie. Nous avons donc besoin de désaffecter du domaine public une portion des parcelles AM 428 et 429, comme indiqué sur le plan, que la société nous propose d'acquérir.

Le détail vous est donné : le prix pour la parcelle AM 432 est de 25 €/m² et pour les AM 428 et 429 de 10 €/m² ; ce sont les prix votés.

Nous vous demandons donc la cession de ce terrain et de cette bande de terrain.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la portion de parcelle sise à Évreux entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre ; **PRONONCE** le déclassement de la portion de parcelle entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CÈDE** à la société Eure Enrobés ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AM 432 pour 228 m² à 25 €HT/m² soit la somme de 5 700 € et la portion de parcelle d'environ 290 m² entre les parcelles AM 429 et AM 428, pour une superficie d'environ 280 m² à 10 € HT/m² soit 2 800 €, soit un montant total de 8 500 € à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue augmenté de la TVA et de créer la servitude de passage de conduite d'eau pluviale, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir.

5 - Évreux/Angerville la Campagne/Guichainville Long Buisson 3 – Aménagement – Apport d'une unité foncière au concessionnaire SHEMA

M. Guy LEFRAND

La délibération sera traitée par Xavier Hubert. Je vous précise que, en tant que président de la SHEMA, je ne prendrai pas part au vote de cette délibération.

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Bonsoir à tous.

Il s'agit d'une délibération relative à l'aménagement du Long Buisson 3.

Vous vous souvenez qu'il y a un peu plus d'un an, le 13 octobre 2020, nous avons décidé de confier l'aménagement de cette ZAC à la SHEMA, par voie de concession d'aménagement. Suite à cette décision, nous avons signé un traité de concession, traité qui prévoit le transfert de la propriété que nous avons acquise dans la zone du Long Buisson 3 au titre d'apport, afin d'équilibrer autant que faire se peut l'opération d'aménagement. Cet apport en nature est valorisé à hauteur de 10 €/m², soit un apport de 5 465 800 €.

Ainsi, il vous est demandé d'approuver cet apport, qui est la déclinaison du traité que j'ai rappelé il y a un instant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ APPROUVE (le Président ne prend pas part au vote) l'apport des terrains ci-après à la concession d'aménagement du Long Buisson 3 représentant la somme de 5 465 800 € (cette somme représente une partie de la participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération d'aménagement, conformément à l'article 19.5 du traité de concession d'aménagement) et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération :

- Commune de Guichainville : unité foncière cadastrée section AD n°5, 6, 8, 9, 19, 20, 25, ZB 2, 4 et 5 pour une superficie totale de 523 240m²
- Commune d'Angerville la Campagne : unité foncière cadastrée section ZA n°6 et 7 pour une superficie totale de 23 190 m².

6 - Centre-bourg du Boulay-Morin – Étude d'aménagement – Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

La délibération suivante est relative à l'aménagement du centre-bourg du Boulay-Morin. Le Boulay-Morin veut aménager son centre-bourg pour répondre à trois problématiques identifiées :

- les difficultés de circulation et de stationnement autour de l'école,
- le besoin affiché d'un espace récréatif,
- la commune souhaiterait résorber une mini friche due à une maison à l'abandon en centre-ville.

La commune du Boulay-Morin s'est rapprochée d'EPN pour déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une sorte d'esquisse d'aménagement pour répondre à ces trois problématiques, qui concernent principalement la voirie, l'eau, l'assainissement et la mobilité, des compétences maîtrisées par EPN. Il vous est donc proposé de répondre à la demande de la commune du Boulay-Morin et de valider la délégation à EPN de la maîtrise d'ouvrage pour l'esquisse que j'ai évoquée.

M. Guy LEFRAND

C'est une autre façon pour l'Agglomération d'accompagner les communes. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune du Boulay-Morin, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg.

7 - Commune de GAUCIEL - Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, après la commune du Boulay-Morin, avec la commune de Gauciel.

M. Xavier HUBERT

La commune de Gauciel a le projet de réaliser un lotissement, rue des Lisses. Comme nous le votons assez régulièrement, il vous est proposé de signer une convention tripartite de rétrocession des voiries et espaces communs. Cette concession tripartite est signée entre l'aménageur, la commune et EPN. L'objet de cette convention est de rétrocéder la propriété des parties communes à la commune en fin d'opération et la gestion de ce qui concerne les compétences de l'Agglomération, c'est-à-dire essentiellement la voirie, l'eau et l'assainissement, à l'Agglomération, de sorte que, pendant la construction de ce lotissement, EPN sera fondé à vérifier que la voirie, l'eau et l'assainissement sont faits conformément à nos prescriptions. Il s'agit d'une délibération classique.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition de M. le Maire de Gauciel. Au contraire.

Y a-t-il des oppositions, mes chers collègues ? Bien. Adopté.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTÉ** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SNC MONCEAU EXPLOITATION (référence PA 27 280 21 F 0001) relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de GAUCIEL et la SNC MONCEAU EXPLOITATION, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.*

8 - La Chapelle du Bois des Faulx – Création d'un éco point – Modification des parcelles acquises

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la Chapelle du Bois des Faulx et la création d'un éco point.

M. Xavier HUBERT

La création de l'éco point nécessite d'acquérir la totalité de la parcelle ZA 148. Nous avons acquis il y a un peu plus d'un an une partie seulement de cette parcelle. Or, il y a nécessité de modifier l'accès de ce nouvel éco point, donc il nous est nécessaire d'acquérir la totalité de cette parcelle, d'une superficie de 1 489 m².

M. Guy LEFRAND

M. le Conseiller départemental fait montre de beaucoup de pudeur parce que c'est le Conseil départemental qui ne veut pas l'on utilise la route départementale pour accéder à cet éco point. Mais, malgré tout, nous ferons cet éco point, qui est tellement attendu à la Chapelle du Bois des Faulx. Je suppose que M. le Maire ne s'y oppose pas. Au contraire. Nous remercions la commune de la Chapelle du Bois des Faulx pour son accompagnement dans ce projet.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE d'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Bois des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, les parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080m² et ZA 148 d'une superficie de 1 489m². Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

9 - Évreux – Achat d'un bras du Gord auprès du Nouvel Hôpital de Navarre

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Xavier HUBERT

Il vous est proposé, dans la délibération n°9, d'acquérir une parcelle d'un peu plus de 5 500 m² au Nouvel Hôpital de Navarre. Cette parcelle proche de l'Iton permettra de mieux assurer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI). Comme nous l'entretiens déjà depuis un certain temps, il était naturel que nous puissions l'acquérir pour exercer pleinement cette compétence. Il est vous précisé que l'acquisition se fera à l'euro symbolique.

M. Guy LEFRAND

Ce qui tombe bien puisque nous entretenons cette parcelle.

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** auprès du Nouvel Hôpital de Navarre dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI), une partie de la parcelle sise à Évreux cadastrée section BO numéro 410 pour une superficie de 5 502 m² moyennant le prix d'un euro symbolique. Les frais d'acte de vente et de division étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

10 – Évreux – Achat de terrains appartenant à Mon Logement 27

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec un dossier plus important peut-être.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier plus important, à Évreux cette fois-ci, concerne l'acquisition de deux parcelles pour une superficie d'un peu plus de 9 300 m², dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain de Nétreville, dont nous avons signé la convention en octobre 2018. Dans le cadre de l'exécution de cette convention et à la suite de la démolition de trois immeubles qui totalisaient environ 150 logements, EPN veut acquérir, si vous êtes d'accord, ces deux parcelles pour, d'une part, réaliser sur l'une des parcelles 15 logements individuels en accession à la propriété et ainsi avoir une certaine mixité dans l'offre de logements à Nétreville et, d'autre part, réaliser un parc paysager sur la seconde parcelle acquise. Si vous êtes d'accord, nous allons donc acquérir ces parcelles auprès de Mon Logement 27, le nouveau bailleur, à titre gracieux.

M. Guy LEFRAND

Cette délibération s'inscrit dans la poursuite de l'amélioration de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Nétreville. Y a-t-il des oppositions ? Des remarques ? Adopté. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** de Mon Logement 27, à titre gracieux, pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Nétreville, les parcelles cadastrées section AN 97 et 155 d'une contenance totale de 9 355 m². Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

11 - Commune de Miserey – Création d'un cheminement piéton – Acquisition de parcelles

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec Miserey.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'acquérir, sur la commune de Miserey, deux petites parcelles de 340 m² pour créer un cheminement piétonnier entre le parking de l'entreprise Charles River...

M. Guy LEFRAND

Le CIT, pour ceux qui sont restés sur l'ancienne dénomination.

M. Xavier HUBERT

...et le lieu de production d'un certain nombre de salariés du CIT. Cette acquisition permettrait de sécuriser le passage des salariés vers le parking de l'entreprise Charles River. Il s'agit en fait d'une bande de terrain de 340 m².

M. Guy LEFRAND

De mémoire, je crois que nous avons déjà eu une délibération par laquelle nous avons donné notre accord pour partager les coûts de création de cet espace sécurisé. Aujourd'hui, nous achetons les terrains pour pouvoir le réaliser. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** de l'entreprise Charles River, à titre gracieux, pour la création d'un cheminement piéton, une partie des parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéro 126 et 255 pour une superficie d'environ 340 m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

12 - Évreux - Cheminement doux Cavée Boudin/Gare d'Évreux - Acquisition de la parcelle XT 40

M. Guy LEFRAND

Nous continuons dans les cheminements doux.

M. Xavier HUBERT

Il vous est proposé d'acquérir une parcelle de 1,7 hectare au prix de 12 000 €, soit 0,67 €/m², située à proximité du lieu où sera le cheminement doux de la Cavée Boudin.

Vous savez que nous avons opté pour un tracé sud entre la Cavée Boudin et la Gare d'Évreux et cette parcelle nous permettra de réaliser ce cheminement doux.

Nous avons convenu avec le propriétaire actuel d'acquérir cette parcelle de 1,7 hectare au prix de 12 000 €.

M. Guy LEFRAND

L'idée avec cette parcelle est de créer une liaison entre le boulevard des Cités Unies et la voie verte, ce qui permettra de relier directement la voie verte depuis La Madeleine à ce niveau-là.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ DÉCIDE D'ACQUÉRIR, dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement doux de la Cavée boudin à la Gare d'Évreux, la parcelle sise à ÉVREUX, cadastrée section XT 40 moyennant le prix de 12 000 € appartenant à la Société Immobilière Normandie Languedoc. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

13 – Covoiturage Local – Expérimentation Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Norblin, qui nous propose de travailler avec Saint-Sébastien-de-Morsent.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues,

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, nous vous proposons la mise en place d'un covoiturage expérimental local et solidaire sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, comme vient de vous le dire le Président.

Cela se passera en trois étapes :

- Dans un premier temps, la commune recevra, en mairie, les conducteurs, notera leurs trajets habituels, les horaires auxquels ils souhaitent se déplacer régulièrement, et leur fera signer une charte de bon conducteur, avec leur assurance.
- Dans un second temps, elle recevra les potentiels covoiturés, qui émettront leurs besoins ;
- Dans un troisième temps, elle mettra les références des covoitureurs à disposition des covoiturés.

Ceci représente un coût nul pour nous comme pour la mairie, puisque les éventuelles négociations financières se passeront entre covoiturés et covoitureurs.

Le dernier point non moins important est que nous nous retrouverons dans six mois pour faire un point afin de voir si ce dispositif marche bien, de manière à pouvoir l'étendre au reste de l'Agglomération, si besoin est, et également pour voir s'il est besoin de mettre en place des outils informatiques digitaux pour aider à cette mise en place.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a une demande de prise de parole dans le fond, je ne vois pas qui c'est.

Mme Isabelle COLLIN

Mme Collin.

M. Guy LEFRAND

Mme Collin, allez-y, pardon.

Mme Isabelle COLLIN

Merci, M. le Président. Chers collègues,

Les formes et les acteurs de la mobilité sont aujourd'hui pluriels et les territoires doivent s'adapter et surtout expérimenter. Ici, il s'agit, comme il a été indiqué, d'une expérimentation sur le covoiturage pour essayer – cas pratico-pratique – de limiter le trafic, notamment en direction d'Évreux.

La mairie de Saint-Sébastien est l'acteur majeur de l'animation de ce projet par son rôle de recensement et de coordination. À ce titre, elle met à disposition ses outils de communication mais aussi du personnel de mairie pour constituer le dossier, sans participation financière d'EPN.

Il s'agit d'un beau projet qui montre la richesse et l'innovation de nos communes constituant notre Agglomération. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Comme vous le savez, nous avons prévu ce travail sur le covoiturage dans le cadre du Scot, avec des terrains préservés dans le cadre du PLUi. C'est un travail que nous souhaitons mener. Cette expérimentation va être importante pour notre Agglomération, pour prévoir effectivement l'avenir. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

➤ **APPROUVE** la charte de bon usage et bonne conduite du covoiturage et l'expérimentation de covoiturage local sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent.

14 - Rapport Développement Durable 2021

M. Guy LEFRAND

Nous continuons et revenons vers M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

M. le Président, mes chers collègues, je vais vous proposer, comme chaque année, le rapport « Développement durable » qui, comme vous le savez, est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport a cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La nouveauté de ce rapport est qu'il est beaucoup plus court, beaucoup plus dense – une trentaine de pages ; il était beaucoup plus volumineux précédemment. Il est vraiment très concret et liste les actions que la collectivité mène en matière de développement durable. Je vous invite à le lire ou le relire. Nous l'avons présenté en commission n°1, où il a recueilli des remarques, et des remarques positives. Nous souhaitons que ce document soit l'occasion d'un point annuel de nos actions, et notamment des actions que nous déclinons dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de notre Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Ce rapport est effectivement très synthétique, mais cela vaut parfois de longs discours.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Comme indiqué en commission, le rapport concernant le développement durable de cette année n'a rien à voir avec celui de l'an dernier, il est complètement différent, mais dans le bon sens : il s'est enrichi des débats, des commissions, du PCAET, des projets portés par les communes, comme celui de la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent dont nous venons de parler. C'est un rapport concret et quasiment complet. Comme indiqué en commission, il reste quelques sujets demandés par le décret, qui trouveront certainement leur place dans le rapport de l'an prochain, comme la mise en place d'une commande publique durable pour aider nos entreprises locales, l'éco-exemplarité de la collectivité, le lien avec la politique culturelle menée, etc.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette évolution qui montre que notre Agglomération peut être au rendez-vous de la transition écologique.

M. Guy LEFRAND

Mais c'est Noël !

M. Xavier HUBERT

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. L'esprit de Noël souffle sur notre assemblée.

Avez-vous d'autres remarques ou d'autres observations ? Je vous rappelle que nous n'allons pas voter ce rapport et qu'il s'agit simplement d'en prendre acte. Je vous remercie. Merci pour ces remarques fort positives.

Le Conseil communautaire :

➤ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2022.

15 - Énergie renouvelable - Centrale photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure - Participation d'EPN au capital de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Dans le domaine de l'énergie, il est proposé à EPN de participer à un beau projet de ferme photovoltaïque au sol, dans la commune de Saint-André-de-l'Eure, sur les anciennes pistes de l'aérodrome. Nous avons repéré une zone d'une quinzaine d'hectares dont treize hectares pourraient être couverts par des panneaux photovoltaïques. Il y a peu de terrains qui se prêtent à la réalisation de projets de cette ampleur-là puisqu'il faut que le terrain soit définitivement perdu pour tout usage agricole, ce qui est le cas avec ces pistes.

Nous bâtissons ce projet de ferme photovoltaïque en même temps que deux autres projets : une fourrière animale et une déchèterie à Saint-André-de-l'Eure.

Il s'agit d'un beau projet d'ensemble, porté par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27), par une société d'économie mixte (SEM) spécialiste de la transition énergétique et par la commune de Saint-André, qui est partie prenante de ce projet.

Nous avons déjà voté ensemble et signé une convention tripartite entre la commune, l'Agglomération et le SIEGE 27. Cette convention prévoit la possibilité pour le SIEGE de s'effacer partiellement pour qu'EPN entre dans le capital du projet. Le projet comporte deux phases, dont une première phase de développement, pour vérifier si le projet est faisable et réaliser un certain nombre d'études relativement coûteuses (environ 300 K€). Il s'agit de décider ici si EPN veut être acteur – peu importe la part, ce n'est pas l'objet de la décision de ce soir – et avoir son mot à dire sur un projet de cette ampleur sur le territoire. Je tiens à préciser que, dans la phase de développement, toutes les études sont payées par le SIEGE et la SEM SPIEnR, donc il n'en coûtera rien à EPN. Ensuite, nous pourrons, si vous êtes d'accord sur le principe de la participation d'EPN, discuter avec les autres associés pour voir la hauteur à laquelle EPN peut participer à ce projet.

Je ne vais peut-être pas en dire plus.

M. Guy LEFRAND

C'est un sujet que nous avons déjà longuement abordé en Conférence des Maires.

Y a-t-il des interrogations ? M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Michel DULONDEL, du Mesnil-Fuguet, que tout le monde connaît.

Trois choses importantes : d'abord, il y a du soleil pour les panneaux à Saint-André-de-l'Eure, ce qui est bien ; deuxièmement, il y a la place pour mettre les panneaux, ce qui est très bien ; et troisièmement, cela ne m'empêchera pas de prendre mon petit avion et d'aller faire un petit tour là-bas, je n'aurai pas de problème pour décoller et atterrir. Cela me fait plaisir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela veut dire « avis favorable ».

M. Xavier HUBERT

Plus sérieusement, une étude de réverbération doit être faite.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel, écoutez, cela vous intéresse en tant que pilote d'avion.

M. Xavier HUBERT

Une étude de réverbération nous a été demandée pour les ULM, l'aérodrome et, le cas échéant, pour la base aérienne. Cela fait partie de la batterie d'études que le SIEGE et SPIEnR financent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Corne.

M. Laurent CORNE

Laurent Corne, Évreux. J'ai une petite question. Je crois qu'il y a une petite coquille dans la partie concernant la phase de construction. Je lis : « 1% = 20 000 € ; 2% = 20 000 € ».

M. Guy LEFRAND

Nous allons corriger cette erreur technique. Je suis heureux de voir à quel point nos conseillers regardent attentivement nos délibérations. Je vous en remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité. Bravo M. Hubert.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE de communiquer à la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure l'intention d'Évreux Portes de Normandie de participer à son capital.

16 - Aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure - Tarif

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir, chers collègues.

Cette délibération appelle à fixer le tarif d'utilisation de l'aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure. Depuis la fusion de nos collectivités en 2017, l'aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure est un équipement géré par EPN. Afin d'harmoniser la qualité des services que nous avons déjà avec l'aire d'Évreux, nous avons engagé des travaux de qualité pour remettre en valeur cette aire de camping-car : dix emplacements ont été créés à proximité du centre-ville offrant des services tels que l'eau, l'électricité, le wifi et un environnement paysager. Il a été retenu l'option d'une aire payante, avec contrôle d'accès et service de réservation en ligne. Afin d'harmoniser avec l'aire d'Évreux, nous vous proposons de fixer le tarif de la nuitée à 10 €, services inclus, hors taxe de séjour. Je rappelle que, pour des aires de ce type, le tarif de la nuitée varie entre 8 et 14 €. Avec un tarif de 10 €, nous sommes donc plutôt sur un prix raisonnable. Les camping-caristes sont soumis à la taxe de séjour, qui elle-même sera reversée à l'Office de tourisme et de commerce. Conformément à la délibération prise sur la fixation de la taxe de séjour en fonction des différents types d'hébergement, le tarif est fixé à 0,50 € par personne, le reversement se faisant trimestriellement à l'Office de tourisme. Ainsi, pour un camping-cariste qui viendrait sur cette aire de camping-car, le tarif serait donc de 11 € la nuitée pour deux personnes, taxe de séjour comprise. Il vous est donc proposé de fixer la nuitée à 10 €.

M. Guy LEFRAND

M. le Maire de Saint-André est-il d'accord ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Il en est donc ainsi décidé.

Le Conseil communautaire :

*➤ **FIXE** un tarif à 10 € la nuitée sur l'aire de camping-car de Saint André de l'Eure.*

17 - Subvention hébergement touristique – Le Boulay Morin - SCI CARA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Le dossier suivant est un dossier vraiment très classique de subvention d'hébergement touristique. D'ailleurs, nous sommes très contents de pouvoir en présenter régulièrement. Il s'agit ici d'un projet d'hébergement touristique sur la commune du Boulay-Morin, ce qui nous réjouit car les projets pour lesquels nous sommes sollicités se font le plus souvent au sud de l'Eure. Le dispositif d'aide à l'hébergement touristique est en faveur de la SCI CARA, dont le gérant est M. Stéphane Thinel. Le projet comprend la transformation d'un corps de ferme en trois meublés touristiques de quatre lits et deux chambres d'hôtes, dont une chambre au rez-de-chaussée classée « Tourisme et Handicap » (moteur, visuel, auditif et mental). Un accès à un espace fitness, hammam, sauna est prévu. Les travaux sont importants puisqu'ils s'élèvent à 93 725 €. Le projet répond à trois critères prévus par le dispositif. Pour rappel, lorsqu'un critère est respecté, nous abondons à 10% des travaux ; lorsque deux critères sont respectés, nous passons à 25%, et lorsque trois critères sont respectés, nous passons à 40%. Ce projet répond aux critères : handicap, grande capacité (plus de 15 lits), offre spa/sauna/piscine. Il peut donc prétendre à une subvention de 40% du montant des travaux, mais vu que le total des travaux s'élève à plus de 93 K€, la subvention est plafonnée à 20 000 €.

Il vous est proposé d'octroyer cette subvention et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

M. Guy LEFRAND

C'est bien d'avoir de tels hébergements touristiques qualitatifs ; c'est très bon pour le territoire.

M. Rémi PRIEZ

Je précise que nous les visitons avant et après les travaux.

M. Guy LEFRAND

Essayez-vous la piscine ?

M. Rémi PRIEZ

Non. Nous versons la subvention une fois la réalisation des travaux constatée. D'ailleurs, vendredi, nous nous rendons dans la commune de Marcilly-sur-Eure pour visiter un gîte qui a aussi été transformé.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à la SCI CARA au titre de son projet de création de 3 meublés touristiques et 2 chambres d'hôtes, sur la commune du Boulay Morin et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

18 - Commune Évreux - Copropriétés Aubépine Acacia Plan de sauvegarde - Prolongation du dispositif

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à un dossier important, présenté par Franck Bernard, concernant la prolongation du dispositif de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia.

Dans ce cadre, je vais demander à Mme Leseigneur, Mme Bandelier et M. Ettazaoui de quitter la salle. Mme Leseigneur n'est pas là. Mme Bandelier étant présidente du bailleur qui a des locaux dans ces immeubles et M. Ettazaoui ayant de la famille qui habite dans ces immeubles, ils vont quitter la salle pendant les débats et pendant le vote. Je les en remercie.

M. Bernard.

M. Franck BERNARD

Depuis fin décembre 2016, un plan de sauvegarde, dispositif de redressement des copropriétés dégradées, avec aides et accompagnement des syndicats de copropriétaires, est mis en place sur les copropriétés Aubépine et Acacia, situées du 1 au 19 rue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Évreux, secteur de La Madeleine. Le dispositif, d'une durée de 5 ans, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral, arrive à son terme fin 2021. Toutefois, l'ensemble des enjeux définis pour la période 2016-2021 n'est pas totalement atteint. Les aléas rencontrés dans le déroulement du dispositif, dont la crise sanitaire, ne permettent pas de clore cette opération. Afin de définir les contours d'une prorogation de l'action publique, une prolongation d'une année de suivi-animation avec le prestataire actuel du dispositif est dans un premier temps requise, pour :

- assurer la finalisation du préfinancement des subventions publiques porté par l'organisme SACICAP, dont la finalité est d'éviter le recours à l'emprunt par les copropriétaires ;
- redimensionner les mesures d'accompagnement de chaque copropriétaire dans le cadre d'un complément de mission sociale ;
- parfaire le recouvrement des fonds travaux et engager la phase travaux ;
- définir les conditions du portage de lots pour les situations les plus complexes de propriétaires qui ne pourraient se maintenir dans leur logement.

Ce soir, je vous demande de signer un avenant de prolongation d'une année de cette convention de plan de sauvegarde, afin de finaliser ce PDS1.

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons aujourd'hui à un taux de récupération suffisamment important auprès des copropriétaires pour pouvoir lancer les travaux en 2022. Je parle sous le contrôle de Franck Bernard. Donc, il ne s'agit pas de prolonger le dispositif en se disant « on verra bien », nous prolongeons le dispositif parce que nous savons que les travaux vont commencer dans quelques semaines ou quelques mois. La question de ces copropriétés très abîmées est importante sur ces territoires. Des bailleurs ont vendu sans se poser de questions à des couples et des familles qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté, avec un investissement qui a perdu beaucoup de sa valeur, et qui sont dans l'incapacité d'entretenir leur propre patrimoine. Il est important que nous accompagnions ces familles.

Y a-t-il des questions ? Pour mémoire, nous l'avons également votée au Conseil municipal d'Évreux hier soir. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote, Mme Bandelier et M. Ettazaoui quittent la salle et ne prennent pas part au vote) Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation d'une année de la convention du plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia sises à Évreux ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de préfinancement avec la SACICAP, organisme de préfinancement des travaux ; **DÉCIDE** le recours à une assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de déterminer les objectifs d'un dispositif renouvelé à l'échelle de chacun des immeubles ; **DÉCIDE** l'examen des conditions de mise en œuvre d'un portage de lots à l'échelle des copropriétés et **SOLLICITE** l'ensemble des subventions relatives au suivi animation de la prolongation.

19 - Fonctionnement du Bus 56 – Soutien financier d'ENEDIS – Convention partenariale 2021

M. Guy LEFRAND

Nous passons à M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, chers collègues. Merci, M. le Président.

Il s'agit d'un partenariat à renouveler avec ENEDIS, qui avait déjà entamé cette convention sur l'exercice 2020 pour accompagner le fonctionnement du bus 56. Ils souhaitent tout simplement renouveler leur engagement dans ce projet pour l'exercice 2022, avec un accompagnement financier de 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde est-il d'accord pour qu'ENEDIS nous donne 1 000 € ?

Présenté comme cela, je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec ENEDIS qui souhaite participer financièrement au fonctionnement du Bus 56 à hauteur de 1 000 € et les avenants éventuels à intervenir.*

20- Autos-Partners – Création d'un Self Garage Subvention 5 000 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : le garage solidaire.

M. Mohamed DERRAR

L'objet de cette délibération est d'accompagner la création d'un self-service au sein du garage solidaire. Comme vous le savez, nous avons soutenu au sein de notre agglomération, il y a quelques années, le garage solidaire, qui a vocation à accompagner toutes les personnes qui sont en difficulté pour l'acquisition et la réparation de leur véhicule, qui peuvent être un frein à la mobilité, à la recherche d'emploi ou au maintien dans l'emploi et à la formation professionnelle.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'accompagner ce nouvel outil qu'est le Self-Garage qui consiste en la mise à disposition d'un pont, de matériel et d'équipements et d'un encadrement professionnel, pour permettre à ces personnes qui ont un véhicule qui est souvent mal réparé ou pas réparé du tout et qui devient dangereux ou qui a subi des réparations clandestines pouvant entraîner des accidents ainsi que des risques et des nuisances tant en matière de protection de la nature, l'évacuation des fluides étant faite à même le sol en bas des immeubles, que de sécurité, les réparations étant parfois hasardeuses.

L'idée est de vous proposer d'accompagner le lancement de cet atelier en self-service avec une subvention de 5 000 € pour l'acquisition de matériel complémentaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons une demande de prise de parole dans le fond. Peut-être est-ce Mme Lagouge.

Mme Laure SALVAT

Bonsoir, M. le Président. Mme Salvat.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme Salvat.

Mme Laure SALVAT

Je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles.

M. Guy LEFRAND

Merci de cette précision. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je pense qu'il s'agit aussi d'un beau dossier, car cela permet vraiment de lutter contre la mécanique sauvage.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE (Mme Salvat ne prend pas part au vote)** une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS pour la mise en œuvre du Self Garage et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS et les avenants éventuels.*

21 - Nouvelle Politique Emploi d'Évreux Portes de Normandie – Axes stratégiques

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de vous faire part de notre volonté concernant la politique d'emploi.

Comme vous le savez, l'emploi fait partie de nos priorités, et c'est un point qu'il nous a paru pertinent de revoir suite à la fin du protocole 2020 du PLIE.

Avec la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale, la politique de l'emploi a évolué, les territoires sont désormais un échelon important, incontournable pour une meilleure politique de l'emploi. Comme vous le savez, la question de l'emploi fait débat, attire beaucoup l'attention et nous lui donnons beaucoup d'énergie au sein de l'Agglomération. Nous avons par exemple investi énormément dans des dispositifs d'aide et d'accompagnement tels que les actions d'insertion par l'activité économique (IAE), l'accompagnement aux porteurs de projets avec CitésLab et la PEPITE, la plateforme Mobilité et le soutien des entreprises dans leurs recrutements.

Le protocole PLIE est le dispositif sur lequel nous nous sommes appuyés pour accompagner les demandeurs d'emploi. Il s'agissait souvent de personnes très éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui, après la fin du protocole 2020, nous souhaitons améliorer, conforter, consolider notre politique de l'emploi. Un constat nous a permis de travailler à l'amélioration de notre politique : une multitude d'acteurs accompagnent de façon renforcée tous ces demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, notre volonté est d'être plus en adéquation avec nos compétences, à savoir l'attractivité et le développement économique de notre territoire, avec une politique ambitieuse, opérationnelle et plus dynamique autour de l'emploi, la formation et la création d'entreprises. Pour ce faire, et après avoir réfléchi avec l'équipe et les services sous la présidence de M. Lefrand, nous avons ciblé quatre axes que nous vous proposons de voter ce soir :

- le soutien aux entreprises dans leurs projets de recrutement ;
- la promotion des métiers, des filières et des formations ;
- le repérage et la préparation des publics proches de l'emploi ;
- les actions territoriales inclusives avec les clauses sociales et environnementales, le soutien aux structures de l'IAE, la plateforme mobilité, le soutien à la création d'activités.

Ce sont quatre axes qui nous paraissent importants et pour lesquels il va nous falloir être plus efficaces pour mieux répondre aux attentes des entreprises. Voilà de façon synthétique les quatre axes importants que nous vous demandons de valider et de mettre en application, dans la mesure du possible, avec tout ce qui incombe en termes d'organisation du service.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Salvat.

Mme Laure SALVAT

J'avais une suggestion sur un futur travail que nous pourrions établir ensemble pour savoir, par secteur, quelles sont les communes d'EPN qui ont le plus de besoins en matière d'emploi et de chômage et s'il y a plus de demandeurs d'emploi dans le secteur rural ou dans le secteur urbain. Mais c'est peut-être un travail à faire aussi avec l'ANPE. Pardon, Pôle Emploi. Je pense que vous avez saisi le sens de ma remarque.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

De toute façon, la politique de l'emploi porte sur toute l'agglomération. Nous avons déjà une idée. Le bus 56, par exemple, est positionné dans les secteurs où il y a le plus de demandeurs. Mais l'idée est aussi que tout ce qui est fait soit fait en direction de toute l'agglomération et pas seulement en direction des grandes communes. Évidemment, tout ce travail va être fait, il sera minutieux, et il sera encore plus en adéquation avec le résultat auquel nous voulons arriver. Nous ne faisons évidemment pas cela tout seuls, nous travaillerons avec les institutions telles que Pôle Emploi et avec tous les acteurs susceptibles d'apporter une contribution, des acteurs avec lesquels nous travaillons d'ailleurs déjà. Et, évidemment, la contribution des uns et des autres est la bienvenue.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, Mme Salvat, il est important de savoir où sont les demandeurs d'emploi mais, là, l'objectif est plus ambitieux quant à cette redéfinition de la politique de l'emploi car il s'agit d'avoir une vision globale, de savoir où sont les offres d'emploi, de savoir quels sont les types d'offres d'emploi, de savoir quelles sont les formations dont les chefs d'entreprise ont besoin pour pouvoir accueillir des demandeurs d'emploi. L'objectif est vraiment d'avoir une vision globale, c'est-à-dire savoir où sont les demandeurs d'emploi, certes, mais aussi et surtout pouvoir leur offrir des formations, les orienter, le problème de l'orientation des jeunes restant majeur, et savoir où sont les entreprises qui recrutent et quels sont les types de profils qu'elles recherchent. Cela va au-delà du demandeur d'emploi lui-même ; ce qui nous importe aujourd'hui avec cette nouvelle politique de l'emploi, c'est vraiment la mise en relation des uns et des autres.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'était une délibération importante ce soir.

Le Conseil communautaire :

☞ **ARRÊTE les axes stratégiques de la nouvelle politique de l'Emploi suivants :**

1. Le soutien des entreprises dans leur projet de recrutement
 2. La promotion des métiers, des filières et des formations
 3. Le repérage et préparation des publics proches de l'emploi afin de sécuriser les mises en relation sur des offres d'emploi
 4. Les actions territoriales inclusives avec les clauses sociales et environnementales, le soutien aux structures de l'IAE, la plateforme mobilité, le soutien à la création d'activité
- **et AUTORISE** les services d'Évreux Portes de Normandie à effectuer un travail de co-construction et de coordination des plans d'actions opérationnels avec le système d'acteurs institutionnels composés de l'État, de la Région, du Département et du Service Public de l'Emploi.

22 - Cohésion sociale et territoriale – 3ème phase de programmation

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec des choses beaucoup plus classiques.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la troisième et dernière phase de programmation de subventions en direction des actions des porteurs de projets.

Le premier projet, porté par la Manufacture, est pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, avec des permanences « Numérique pour tous ». Il s'agit là encore de travailler sur la fracture numérique.

Le deuxième projet, porté par CONCEPTIC, concerne également des ateliers « Numérique pour tous » à Saint-Sébastien-de-Morsent. Il s'agit de 2 heures de cours d'informatique sur inscription par semaine sur 34 semaines.

La subvention s'élève à 3 000 €.

Le troisième projet, porté par la MJC, concerne des animations socioculturelles sur l'agglomération et, plus précisément, l'organisation d'animations socioculturelles à partir de 2021 sur l'ensemble des territoires, en appui sur les structures d'animation de la vie sociale, devant aboutir à un événement fédérateur à l'été 2022.

La subvention s'élève à 8 920 €.

M. Guy LEFRAND

Une délibération classique. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 14 920€ **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN
1	La Manufacture	Saint-Sébastien-de-Morsent	Permanences « Numérique pour tous » à Saint-Sébastien-de-Morsent Permanence d'accès au Numérique 2h par semaine sur 34 semaines présence d'un intervenant de l'association pour animer le nouvel espace numérique. Action complémentaire à celle de Conceptic ci-dessous	3 000 €
2	CONCEPTIC	Saint-Sébastien-de-Morsent	Ateliers « Numérique pour tous » à St Sébastien de Morsent 2h de cours informatique sur inscription par semaine sur 34 semaines. Action complémentaire à celle de la Manufacture ci-dessus.	3 000 €
3	M.J.C	EPN	Animations socio culturelles Organisation d'animations socio culturelles à partir de 2021, sur l'ensemble des territoires et en appui sur les structures d'animations de la vie sociale, devant aboutir à un événement fédérateur à l'été 2022.	8 920 €
TOTAL 3^{ème} phase de programmation				14 920€

23 - Labellisation « Cité éducative »

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOU

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous, mes chers collègues.

Cette délibération porte sur le label « Cité éducative ».

Mes chers collègues, vous le savez, depuis maintenant plus d'une trentaine d'années les inégalités ne cessent de se creuser, sur notre territoire comme sur bien d'autres territoires. Selon la sociologie de votre famille, selon l'école que vous fréquentez, selon vos origines, selon l'endroit où vous habitez, les chances de réussite ne sont pas toujours les mêmes. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de la Ville ont proposé un nouveau dispositif appelé « Cités éducatives », qui est un label d'excellence permettant de mobiliser un certain nombre de moyens financiers, matériels et humains importants, de manière à réduire les déséquilibres de développement, notamment sur la question scolaire, et en particulier pour les habitants issus ou domiciliés dans les quartiers de la politique de la ville de notre agglomération qui, comme vous le savez, sont au nombre de trois. Cette Cité éducative va permettre un accompagnement individualisé, renforcé pour les enfants de 0 à 25 ans mais aussi pour les jeunes adultes qui rencontrent un certain nombre de difficultés. Cet accompagnement renforcé, ce soutien, s'exprime de la maison à l'école, de l'école à une activité para- ou périscolaire, et ensuite jusqu'au retour à la maison. Avant l'école, pendant l'école, autour de l'école et après l'école. Ce qui vous est demandé ce soir, mes chers collègues, c'est d'autoriser notre Président à solliciter les subventions auprès de l'État, de manière à ce que les axes que nous avons définis, à ce que les actions que nous imaginons ensemble sur le territoire avec notre partenaire qu'est l'Éducation nationale puissent se mettre en mouvement. Alors, nous faisons acte de candidature, puisque ce label est quelque chose d'assez précieux. Il y a 300 candidatures pour 70 villes/collectivités qui seront retenues. À ce stade nous n'avons pas encore les résultats, c'est-à-dire les décisions de la commission ad hoc qui se tiendra pour identifier les villes, les collectivités et les territoires qui pourront bénéficier de ce label, mais nous avons bon espoir d'y arriver puisque nous avons constitué, grâce aux services de l'Agglomération mais également à l'ensemble des partenaires parties prenantes de ce dispositif, plutôt un bon dossier qui, nous l'espérons, retiendra l'attention des gens des ministères.

M. Guy LEFRAND

Et quand aurons-nous la réponse ?

M. Driss ETTAZAOU

Vraisemblablement, à la fin du mois de janvier, mais il est probable qu'une première liste, une *short-list*, sorte dès le mois de janvier. Début janvier.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à ce que nous essayions de récupérer de l'argent pour nos enfants ? Je vous en remercie chaleureusement.

Le Conseil communautaire :

✶ AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents au projet de Cité Éducative porté par EPN et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, solliciter les subventions afférentes.

24- Contrat de ville – Programmation 2021 – 4ème phase

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le Contrat de ville. Je me dois de vous préciser, mes chers collègues, que le projet de délibération du dossier papier des élus comportait une erreur, vous avez eu la version rectifiée sur le Cloud dès l'envoi de la convocation, et M. Ettazaoui va vous donner la version actualisée.

M. Driss ETTAZAOU

Merci, M. le Président, pour cet éclairage. Effectivement, il y a eu une petite coquille dans le tableau présenté en annexe et même dans la délibération. Le montant qui sera octroyé, si vous êtes d'accord, à l'ensemble des associations dont les noms et les opérations figurent dans le tableau annexé s'élève donc à 26 370 €, sur un certain nombre de politiques publiques : l'éducation, dont nous venons de parler, la culture, le sport mais également la solidarité. Il s'agit de la quatrième et dernière phase pour cet exercice.

M. Guy LEFRAND

Mme Lagouge ou Mme Salvat.

Mme Nathalie LAGOUGE

Mme Lagouge. Bonsoir à toutes et à tous.

Je souhaite intervenir sur les subventions du Contrat de ville. En effet, de nombreux projets présentés par les écoles des quartiers « Politique de la ville » ne sont pas subventionnés par EPN. Pourtant, à la lecture de la délibération, il est noté que vous attribuez aujourd'hui 26 370 €. Il restait donc plus de 35 K€ que vous avez décidé de ne pas attribuer et qui sont donc, de fait, perdus pour les habitants de ces quartiers ; avant cette attribution, il restait en effet 61 K€. Les besoins sont pourtant très nombreux, les demandes vous sont parvenues, mais vous avez décidé de ne pas donner suite à la plupart d'entre elles sous prétexte qu'elles ne sont pas des actions autour du français et des mathématiques. Je souhaiterais vous rappeler les deux premiers objectifs de la politique de la ville : lutter contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté, les fractures sociales, économiques, numériques et territoriales et, deuxièmement, garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. Les projets que vous avez décidé de ne pas financer via EPN sont des projets essentiellement autour de la culture et du mieux vivre ensemble. L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants de la politique de la ville car ils ouvrent les quartiers prioritaires, contribuent à améliorer leur image et contribuent aussi à l'émancipation de chacun, et particulièrement des plus jeunes. Les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale jugeaient pourtant ces projets très riches et souhaitaient leur financement. Vous jugez-vous plus experts que les enseignants et les inspecteurs ? Pourquoi refusez-vous obstinément de les financer ?

Nous faisons le vœu ici que vous changiez votre façon de faire pour les subventions de l'an prochain. Je sais que la parole de l'opposition n'a que peu de poids dans cette enceinte et que nous ne serons pas entendus ce soir, mais je tenais à exprimer notre opinion sur le sujet.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas d'élus d'opposition dans cette enceinte, il n'y a que des conseillers communautaires qui travaillent au bien commun.

M. Ettazaoui, si vous voulez répondre.

M. Driss ETTAZAOUI

Quelques éléments, M. le Président, si vous le permettez. J'entends ce que vous dites, Mme Lagouge, sur l'argent dont vous pensez qu'il est perdu pour les habitants des quartiers prioritaires. Pour ma part, je pense qu'il est gagné pour le contribuable. Notre logique, et l'état d'esprit qui nous anime, c'est de gérer l'argent public et l'argent du contribuable en bon père de famille et de ne pas distribuer l'argent à tout va parce que qu'il nous reste de l'argent. Comprenez-vous ? Nous ne pouvons pas nous dire que parce qu'il nous reste 35 K€, même si les opérations ne sont pas conformes aux attendus de cette intercommunalité, nous allons les distribuer quand même. Ce n'est pas notre façon de faire, nous préférons effectivement qu'ils ne soient pas dépensés. Et par conséquent, ce sont aussi des économies pour notre intercommunalité, Mme Lagouge.

Ensuite, concernant les subventions dans le cadre du Contrat de ville, laissez-moi vous rappeler que nous n'avons aucune obligation à financer le Réseau d'Éducation Prioritaire. Je le dis, je le répète. Je le dis à chaque fois : c'est vraiment la volonté manifeste, délibérée, déterminée, enthousiaste de cette assemblée que de financer le Réseau d'Éducation Prioritaire. Il appartient normalement à l'Éducation Nationale de financer l'Éducation Nationale, et notamment les écoles et les projets, etc. C'est ce qui se passe d'ailleurs dans un certain nombre de villages et de communes où ce ne sont pas les maires et les intercommunalités qui financent les projets portés par les écoles mais bien l'Éducation nationale. Ici, c'est une volonté délibérée, je le rappelle, de notre Agglomération. Pour avoir travaillé sur des sujets relevant de la politique de la ville sur d'autres territoires, nous sommes un cas assez exceptionnel. Et laissez-moi vous rappeler – je le répète systématiquement – que j'avais proposé au Président de supprimer et de réorienter les crédits affectés au Réseau d'Éducation Prioritaire vers d'autres opérations et que celui-ci m'a dit que, même si cela relève des prérogatives de l'Éducation nationale, nous ne serons jamais suffisamment de deux ou trois pour assurer la promesse républicaine dans les quartiers de la politique de la ville.

C'est le deuxième élément de ma réponse, Mme Lagouge. Nous avons déjà eu des discussions sur le sujet, sur ce que nous pouvions financer et, effectivement, nous travaillons sur les fondamentaux. Nous pensons qu'avant de financer un certain nombre de projets, nous devons aider nos enfants à mieux lire, à mieux écrire, à mieux compter. Tout commence par là. J'ai le souvenir d'une discussion que nous avons eue lorsque vous souhaitiez que nous financions des xylophones. Eh bien, non, Mme Lagouge, je suis désolé, nous ne financerons pas des xylophones, ni pour votre école ni pour d'autres écoles. Ce qui est important pour nous, c'est de financer les fondamentaux et d'élever nos enfants à partir de l'écriture, de la lecture et du savoir compter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Lagouge.

Mme Nathalie LAGOUGE

Ce que vous dites là est en totale contradiction avec ce que vous avez dit pour la délibération précédente, à savoir que les inégalités étaient fortes en matière de culture, etc. Ce que vous êtes en train de dire est totalement aberrant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Les services ont-ils noté les abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE (moins 5 abstentions), au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **26 370 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	ACTIONS	EPN	ÉTAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COÛT DU PROJET
VILLE D'ÉVREUX	Madeleine	Maison des Arts : Éducation artistique et culturelle – Stage de découverte hors les murs	2 500 €		2 500 €
EAC RUGBY	Madeleine, Nétreville	Inclusion par le rugby des jeunes des QPV au travers de la mobilité	3 000 €		3 000 €
FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS D'ÉVREUX	Madeleine Nétreville Navarre	Opération « Golf pour tous »	3 800 €	Reversement du financement de l'État ayant transité par le budget de l'Agglomération (7 500 €)	3 800 €
FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS D'ÉVREUX		Opération un « Noël pour tous »	3 000 €	Reversement du financement de l'État ayant transité par le budget de l'Agglomération (7 500 €)	3 000 €
MANCHES RETROUSSÉES AVEC CHRISTIANE	Madeleine Nétreville Navarre	Maraudes alimentaires dans les quartiers	6 000 €		6 000 €
SOLIDARITÉ CITOYENNE	Madeleine	Accompagnement scolaire des collégiens (CLAS)	1 000 €		1 000 €
L'ASSOCIATION LES ROUTES DU FUTUR	Madeleine Nétreville Navarre	Préparation au concours d'éloquence	1 500 €		1 500 €
LA MANUFACTURE	Madeleine Nétreville Navarre	Numérique pour tous	5 570 €	6 000 €	11 570 €
TOTAL			26 370€	6 000 €	26 370€

25 - Partenariat EPN/CICERONE – "Mise en selle en vélo" – Réemploi des vélos en déchèterie et don de vélos aux bénéficiaires du Programme de Réussite Éducative (PRE)

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. Ettazaoui, avec le partenariat entre EPN et CICERONE.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président.

CICERONE est un opérateur associatif du territoire, qui travaille sur l'ensemble du territoire communautaire et qui collecte au sein de chacune de nos déchèteries les vélos usagés pour les remettre en état et les vendre à des prix modiques. Nous avons demandé cette année à CICERONE, pour cette année et également pour les années à venir, de signer une convention de partenariat avec notre Agglomération, de manière à ce que sur l'ensemble des vélos qui sont collectés, 25 puissent être offerts, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PER), à des enfants dont les familles n'auraient pas les moyens d'acheter un vélo et de permettre la mobilité de leurs enfants entre la maison et l'école ou même pour sortir en balade. Nous avons réussi à obtenir cela, et je remercie l'association CICERONE d'avoir accepté aussi spontanément et volontairement cette proposition de nous offrir tous les ans 25 vélos pour nos enfants. Je trouve qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le territoire et pour nos enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la mise en œuvre l'opération de récupération de vélos en déchèterie au profit de CICERONE ; **DÉCIDE** le lancement d'une action partenariale avec CICERONE pour permettre l'attribution de vélos aux enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Éducative d'EPN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale liée à ces deux projets et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions.

26 - CISPD – Programmation 2021 – 2ème phase

M. Guy LEFRAND

Enfin, la deuxième phase de la programmation du CISPD, M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'EPN, nous avons délibéré et voté ici la stratégie en matière de tranquillité publique sur l'ensemble du territoire communautaire. Dans le cadre des enjeux qui ont été identifiés, nous vous proposons de retenir deux opérateurs : la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent et l'UFOLEP pour deux subventions, l'une liée à la citoyenneté et à l'intégration par le sport et l'autre liée également à l'intégration par le sport, dans le cadre du CISPD, pour un montant de 3 350 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions et fonds de concours ci-après pour un montant total proposé de **3 350 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

Orientations CISPD	Porteurs	Projets	Part EPN
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			
Objectif 4.1.1 activités sportives sur horaires décalés.	UFOLEP	Éducation à la citoyenneté par le sport UFOSTREET	2 100 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – Fonds de concours aux communes			
Objectif 4.1.4 acquisition communale de petits équipements sportifs innovants	Saint- Sébastien- de-Morsent	Acquisition d'une table de tekball	1 250 €
TOTAL			3 350 €

27 - Compétence Petite Enfance Conventions de prestations de service et de mise à disposition de locaux EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

Nous passons à M. Royoux.

M. Claude ROYOUX

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous.

Il s'agit d'assurer les modalités de fonctionnement de la Petite Enfance. Dans le cadre de la prise de compétence « Petite Enfance » au 1^{er} janvier 2018 par EPN, il convient de formaliser, par conventions, les relations entre l'Agglomération et les communes de Gravigny, Le Val David et Saint-Sébastien-de-Morsent, qui mettent à disposition les structures nécessaires au fonctionnement de la compétence. Les conventions concernent donc :

- les prestations fournies par les communes de Gravigny, Le Val David et Saint-Sébastien-de-Morsent qui seront remboursées par Évreux Portes de Normandie ;
- les mises à disposition des locaux pour la commune du Val David.

Ces conventions ont pris effet au 1^{er} janvier 2021 et s'achèvent au 31 décembre 2021, elles pourront être renouvelées deux fois par tacite reconduction pour une période d'un an. Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela relève du bon fonctionnement. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services et de mise à disposition des locaux établies pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ; **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services de la partie des bâtiments du Multi-accueil des communes de Saint-Sébastien-de-Morsent et de Gravigny nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement du Relais petite enfance du Val David et de conventions établies à compter du 1^{er} janvier 2021 ; **APPROUVE** les termes des conventions de mise à disposition des locaux de la commune du Val David et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

28 - Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Mise en place des Bonus Territoires CTG – Conventions d'Objectifs et de Financement EPN/CAF

M. Guy LEFRAND

M. Royoux va nous parler de la transformation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en Convention Territoriale Globale (CTG).

M. Claude ROYOUX

Tout à fait. Nous en parlons beaucoup en ce moment. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un dispositif liant la CAF de l'Eure et l'Agglomération pour une durée de 4 ans (2019/2022). Ce dispositif est un outil financier au service de la politique éducative. Il permet de percevoir des financements de la CAF (à hauteur de 55% de la dépense EPN contractualisée) pour le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance et pour les postes de coordination CEJ Petite Enfance. À la suite du transfert de cette compétence, le service Petite Enfance a pris en charge ce dossier pour la partie petite enfance d'EPN. Afin de pouvoir bénéficier des majorations des bonus territoire CTG, liées au plan rebond pour les structures petite enfance, il convient de dénoncer le CEJ qui concerne la compétence petite enfance d'EPN et de signer les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF pour chaque équipement et/ou action, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021. Ainsi, le fait de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse et d'adhérer à la CTG va nous permettre de bénéficier d'un bonus de 72 K€. Il vous est demandé d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF pour chaque équipement et/ou action de la Convention Territoriale Globale volet « petite enfance ».

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions sur ce dossier ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DÉNONCER** le Contrat Enfance Jeunesse « Petite Enfance » 2019/2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de l'Eure pour chaque équipement et/ou actions de la Convention Territoriale Globale volet « petite enfance ».

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

M. Guy LEFRAND

Nous passons à un sujet qui vous intéresse tous, mes chers collègues, et qui intéresse particulièrement nos habitants : le tarif de l'eau.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président. Chers collègues.

Comme le Président et moi-même nous y étions engagés, nous allons maintenir encore cette année le prix de l'eau, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'augmentation quelle que soit l'inflation à venir, qui risque d'être relativement importante. Donc, le prix de l'eau et de l'assainissement reste le même.

On a souvent évoqué par le passé, notamment dans la presse, que le prix de l'eau à Évreux était exceptionnel, que nous étions champions de France. J'ai des statistiques qui malheureusement sont de 2019. Après avoir un peu baissé le prix de l'eau pendant deux ans, nous ne l'augmentons pas. De ce fait, les statistiques de 2019 que nous avons actuellement nous montrent que nous ne nous situons pas dans les seuils hauts au niveau national des prix de l'eau et de l'assainissement ; nous sommes en dessous de ces seuils. Mais j'ai une certitude, dès que nous aurons les statistiques 2020 et 2021, et étant donné que, contrairement aux autres communes environnantes, nous n'augmentons pas nos prix, nous serons au moins dans la moyenne, voire en dessous de la moyenne. Nous vous communiquerons ces statistiques. Nous suivons cela de près avec les services, comme nous suivons de près le budget Eau et Assainissement. Je me suis engagé à les donner en 2^{ème} commission et nous sommes en train de les affiner. Je remercie d'ailleurs les services qui ont fait un travail remarquable. Vous allez tous être destinataires de ce document qui nous montre quelles sont nos perspectives financières pour les années qui viennent. Aujourd'hui, nous devons être économes et continuer à fournir de l'eau de qualité à tous les abonnés, en quantité suffisante, et c'est ce que nous essayons de faire avec mon collègue Christophe ALORY, en charge de la qualité de l'eau.

Nous avons tout de même, dans le cadre de l'équité, une commune qui dépassait l'entendement : la commune de Muzy.

M. Guy LEFRAND

Sympa pour Muzy !

M. Alain NOGARÈDE

Nous avons donc décidé de baisser le prix pour l'harmoniser sur le niveau des communes de l'ex GEA. Il s'agit d'une première étape. En effet, dès que nous pourrions harmoniser les prix, nous le ferions. Harmoniser les prix vers le haut serait facile, mais vous vous feriez houspiller par tout le monde, moi inclus. Donc je veux bien harmoniser, mais harmoniser, pour moi, c'est plutôt par le bas. Or, actuellement, le budget ne peut pas le permettre. Mais dès qu'il le permettra, nous essayerons d'aller dans cette direction. Je vous remercie de votre compréhension, mais sachez que nous nous en occupons et que nous avons bien conscience que l'eau représente quand même un coût important dans le budget des gens. On parle de pouvoir d'achat, de pouvoir dépenser en l'occurrence. Nous avons bien conscience de cela. Et de plus, excusez-moi, c'est personnel, mais je m'occupe à la Ville d'Évreux du chauffage urbain, et croyez-moi, il vaut mieux que je m'occupe bien des charges des locataires et des charges des habitants car, sinon, je ne pourrais plus sortir dans la ville. Voilà ce que je voulais vous dire, mais sachez que nous sommes de tout cœur avec vous pour nous occuper du prix de l'eau et de l'assainissement.

[Les conseillers communautaires applaudissent M. Nogarède.]

M. Guy LEFRAND

On voit qu'il ne boit que de l'eau cet homme-là !

M. Cédric LEVERT

Bonsoir à tous. Cédric Levert, maire de Mousseaux-Neuville.

Je me permets d'intervenir concernant une partie qui ne relève pas d'EPN : la partie taxes et redevances. Pour la commune de Mousseaux-Neuville, la redevance « pollution domestique » est aujourd'hui de 0,38 €/m³ et je vois qu'elle passe à 0,42 €/m³. Je voulais connaître la recette magique car cela représente une augmentation de plus de 10%.

M. Alain NOGARÈDE

À Mousseaux-Neuville, vous étiez à 0,38.

M. Cédric LEVERT

Oui.

M. Alain NOGARÈDE

Eh bien, vous restez à 0,38. C'est une erreur.

M. Cédric LEVERT

D'accord. Merci.

M. Alain NOGARÈDE

C'est clair et net. Je vais quand même vérifier ce que vous me dites.

M. Cédric LEVERT

Forcément, il y a toutes les communes en dessous.

M. Guy LEFRAND

Sérieusement, il faut regarder cela attentivement.

M. Alain NOGARÈDE

C'est cela, c'est une erreur. Il n'y a pas de problème.

M. Guy LEFRAND

Nous allons quand même regarder cela attentivement.

Vous l'avez bien compris, au-delà de la façon de notre vice-président, après avoir baissé le prix de l'abonnement, après avoir baissé le prix de l'eau il y a trois ans maintenant, l'objectif est désormais la stabilité, c'est-à-dire ne pas suivre l'inflation, ce qui nous permet de mettre fin aujourd'hui à une légende urbaine concernant le prix de l'eau qui serait particulièrement chère à Évreux, légende qui concernait d'ailleurs plus l'assainissement que l'eau potable. Nous sommes en train de finaliser les statistiques relatives à ce qui se fait ailleurs de manière à ce que vous puissiez avoir des éléments de réponses pour vos habitants.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est d'accord pour ne pas augmenter le prix de l'eau, et même le baisser pour la commune de Muzy ?

M. Alain NOGARÈDE

Vous êtes d'ailleurs invité à trinquer à Noël ou au jour de l'an avec un verre d'eau à Muzy.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, M. le Vice-président.

Le Conseil communautaire :

*☞ **HARMONISE** les tarifs d'eau potable de la commune de Muzy sur le niveau des communes de l'« ex-GEA » et **ADOpte** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (tarifs identiques à 2021).*

30 - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) – Adoption des nouveaux statuts du syndicat – Transfert de la compétence GEMAPI

M. Guy LEFRAND

Nous allons changer de Vice-président et passer à M. Alory.

M. Christophe ALORY

Ce n'est pas facile de reprendre après M. Nogarède.

Comme d'habitude, je vais vous parler d'eau. La délibération d'aujourd'hui porte sur une modification des statuts de SBV4R. Le SBV4R est l'un des quatre syndicats de rivière de notre territoire qui gèrent la partie GEMAPI. Sur notre territoire, le SMABI gère l'Iton, le SMAVA gère l'Avre et deux syndicats gèrent la rivière Eure, le SIRE2 et le SBV4R. Au mois de septembre, ce dernier syndicat a décidé par vote de prendre la compétence « prévention des inondations » (PI) dans ses compétences. Ils ont voté cette modification de statuts et ils demandent maintenant aux EPCI impliqués dans ce syndicat de rivière de valider ce choix.

Ce qui est important, c'est qu'ainsi que nous l'avons vu avec les vice-présidents des trois autres EPCI, les clés de répartition financières ne changeront pas. Financièrement, cela ne changera donc absolument rien. Par ailleurs, nous avons décidé de ne pas changer nos représentants au sein du syndicat.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est clair, net et concis. Les communes concernées sont au courant de ce sujet, qui a fait l'objet d'échanges et de débats avec les différents conseils municipaux concernés.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), avec le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat et **RECONDUIT** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;*

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Laurent BERNHART (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure)

Mme Caroline STEPHAN (Marcilly-sur-Eure)

31 - Le Plessis Grohan - Rejet d'eaux pluviales dans les fossés des RD 51 et RD 74 Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention EPN / Conseil Départemental

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la rue du Petit Clos dans la commune du Plessis-Grohan, il a été convenu de canaliser les eaux pluviales vers le fossé longeant la RD 51 via le fossé de la RD 74. Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit déléguée à EPN. Par conséquent, une convention est à signer entre le Conseil Départemental de l'Eure et EPN. La présente convention a pour objet de confier à EPN l'intégralité des missions nécessaires au bon déroulé administratif et technique des différentes phases d'études et de réalisations des travaux. Après l'achèvement des travaux, à l'issue de la réception des travaux en présence des entreprises et des parties de la présente convention, et de la levée des réserves, les ouvrages seront mis à disposition du Département qui en assurera la gestion et l'entretien. S'agissant de la participation financière, le coût de l'opération est estimé à 40 K€ Hors TVA. Ces travaux étant uniquement nécessaires pour la gestion pluviale de la rue du Petit Clos, il est proposé qu'EPN prenne intégralement en charge le coût global de cette opération. Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions à ce que nous rejetions les eaux de pluie dans les fossés du Département ? Nous sommes d'accord, dit comme cela. Je vous en remercie. Merci mesdames et messieurs les Conseillers départementaux.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec le Département de l'Eure, dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'exutoire de la rue du Petit Clos au Plessis-Grohan.*

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux – Rapport d'activités 2020

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite le rapport d'activités de la société QPark pour les parkings.

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

À Évreux, il y a deux parcs de stationnement : l'Hôtel de Ville et la Gare. Au départ, une DSP a été confiée par la Ville à QPARK pour une durée de 25 ans, jusqu'en 2033. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, vous avez le rapport, il est passionnant à lire. Ce que l'on peut dire, concernant l'Hôtel de Ville, c'est que le parc de stationnement, largement ventilé, a 270 places sur deux niveaux, avec caisses automatiques, paiement en espèces, contact, etc. Il dispose d'une entrée et de deux sorties et est accessible sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le parking de la Gare est un parc en enclos de 290 places, avec caisses automatiques, disposant d'une entrée et d'une sortie, et accessible également sept jours sur sept. La fréquentation du parking de l'Hôtel de Ville a baissé de -26% du fait de la crise sanitaire et celle du parking de la Gare de -64%, les gens n'ayant pas pris le train pendant la crise sanitaire. Concernant les investissements, malgré le confinement, QPARK dit avoir énormément investi, pour reprendre les termes du rapport. Les travaux suivants ont été réalisés :

- rénovation de l'enrobé, renouvellement du marquage au sol, suppression du bungalow et remplacement par un abri plus adapté pour le parking de la gare ;
- renouvellement de l'éclairage et mise en place de LED sur les deux parkings ;
- renouvellement du matériel de péage des deux parkings ;
- installation d'une caméra de lecture des plaques minéralogiques.

Comme à chaque fois, le rapport précise qu'il y a eu une enquête de satisfaction sur le service rendu auprès du public. L'enquête étant globale, aucune différence n'est faite entre les deux parkings.

La situation, l'accueil, l'information et la signalétique sont passés d'une note de 7/10 en 2019 à 8,6/10. La facilité à trouver une place obtient une note de 8,5/10 contre 6,6/10 en 2019, ce qui est peut-être aussi lié aux efforts du service Voirie ou de la Ville d'Évreux. La facilité d'accès pour rentrer dans le parking obtient une note 7,9/10 contre 4,5/10 en 2019. La qualité du badge d'accès pour les abonnés obtient une note de 8,3. En matière de sécurité, les espaces sont considérés comme bien éclairés. En matière de propreté, énormément de progrès sont à noter.

Mais il est vrai que, comme ils ont été moins sollicités, ils ont eu le temps de faire des travaux et de nettoyer. Voilà tout ce que je peux vous dire. Vous avez le rapport, vous pouvez le lire.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que pendant longtemps les relations avec QPARK ont été très compliquées car ils ne répondaient pas du tout à nos demandes. Lorsque nous leur avons fait savoir que nous étions prêts à reprendre nous-mêmes la gestion des parkings, ils se sont réveillés d'un seul coup et se sont mis à faire des travaux et à nettoyer. Comme quoi, de temps en temps, une petite intervention vaut plus que de longues lettres.

M. Guy DOSSANG

Il est vrai que le niveau du parking de l'Hôtel de Ville est excellent ; il faut le dire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Avez-vous des remarques ou des observations sur le sujet ? Nous commençons à pouvoir échanger avec QPARK sur l'avenir du quartier de la Gare, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, puisque les relations avec ce délégataire et la notion de parking seront l'un des sujets importants qui nous intéresseront sur ce secteur de la Gare.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PREND ACTE du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2020.

33 - Convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries du SITREVA (Dreux).

M. Guy LEFRAND

Mme Coulong va nous parler d'un sujet qui intéresse toutes nos communes du sud de l'agglomération.

Mme Rosine COULONG

Bonsoir, chers collègues. Merci, M. le Président.

Il s'agit donc d'une délibération concernant l'élimination et la valorisation des déchets et la convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries de SITREVA qui se trouvent dans l'agglomération de Dreux. Actuellement, les usagers des communes énumérées dans la délibération ont la possibilité d'accéder à trois déchèteries de l'Agglomération de Dreux, gérées par SITREVA. Le tout, bien sûr, est payant et se fait à des tarifs différents. Dans le cadre d'une rationalisation de l'activité et afin de continuer de permettre aux usagers des communes précitées de continuer à utiliser ces équipements, il est prévu d'uniformiser le prix de passage dans ces trois déchèteries, à savoir 17 € HT/passage. Auparavant, le passage était facturé 25 €. Nous vous demandons donc d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année à venir.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un sujet important dont nous avons souvent eu l'occasion de parler. Nous avons notamment échangé sur ce sujet lors d'une Conférence des maires où vous étiez insatisfaits de l'accompagnement qui était fait. Après d'âpres négociations, nous avons réussi à nouer ce partenariat avec SITREVA, qui facture malgré tout 17 € le passage, ce qui est quand même monstrueusement cher.

Mme Rosine COULONG

C'est un vrai problème.

M. Guy LEFRAND

Aussi, l'un des sujets qui sera à l'ordre du jour – et là, je vous alerte, mes chers collègues maires – est qu'il serait bien d'essayer de demander à vos administrés de faire le moins de passages possible avec le plus de volume et de matière possible à chaque fois. Si vous avez des personnes âgées qui vont deux ou trois fois par semaine en déchèterie avec trois bouteilles vides, cela va nous coûter une fortune. Je pense qu'il y a un vrai travail à mener – je le dis car, encore une fois, cela va être facturé à l'Agglomération. Il va être important de sensibiliser aussi nos habitants au fait de ne pas y aller chaque jour pour très peu mais au contraire d'essayer d'avoir les volumes les plus raisonnables possibles. Mme Savel.

Mme Frédérique SAVEL

Tout d'abord, je voulais vous remercier pour cette convention que vous allez bientôt signer. Et puis, pour compléter ce que vous venez de dire, je crois qu'il y a effectivement, de la part de SITREVA, une modification du mode de passage, c'est-à-dire que désormais nous aurons des points et que nous ne pourrons plus passer plus de cinquante fois par an si nous sommes en voiture ou plus de vingt-cinq fois par an avec voiture et remorque. Je pense que cela va dans le bon sens. C'est un petit peu compliqué à expliquer aux habitants, mais nous allons y arriver.

En tous cas, cela va effectivement dans le bon sens de ce point de vue-là. Alors, de ce fait, je me pose des questions sur l'attractivité qu'aura la déchèterie mobile à partir du moment où nos habitants pourront continuer à aller à SITREVA. Après cinquante passages, ils paieront leurs passages.

Mme Rosine COULONG

C'est ce qu'il fallait dire. Au bout d'un certain nombre de passages, les usagers devront payer. En fait, je devais rencontrer SITREVA cette semaine avec l'association des maires du canton de Saint-André et, pour des raisons qui lui sont propres, SITREVA n'a pas voulu et nous avons reporté le rendez-vous au mois de janvier. En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, je pense que la déchèterie mobile est importante. Quand on voit le nombre de passages qu'il y a eu dans les déchèteries mobiles quand les gens y ont été sensibilisés, c'est important. Néanmoins, il est vrai qu'il faut peut-être que nous ajustions le calendrier et que nous fassions de la sensibilisation auprès de notre population. Je pense toutefois que ce n'était qu'un début pour la déchèterie mobile et que ce début est très positif. Je peux vous dire, par exemple, qu'elle est passée à Croth très récemment et qu'alors qu'il y avait tout de suite après le ramassage des encombrants, beaucoup de gens sont venus déposer à la déchèterie mobile. Alors, je pense qu'une sensibilisation doit être faite, ce qui éviterait que les personnes aillent dans ces déchèteries qui sont encore très chères et dans lesquelles il leur faudra payer après un certain nombre de passages dans l'année. D'ailleurs, vous dites cinquante, mais pour l'instant SITREVA ne m'a pas donné de nombre. Je pense qu'il est important que nous sensibilisions l'ensemble de notre population.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle malgré tout que nous sommes dans une période intermédiaire, puisque comme vous avez trouvé que la déchèterie mobile était insuffisante et que nous vous avons écoutés, nous avons signé ce partenariat, avec beaucoup de difficultés, avec SITREVA. La tarification au passage est déjà un avantage car, auparavant, nous payions un forfait sans pouvoir avoir accès au nombre de passages réalisés.

Mme Rosine COULONG

Ce forfait était de 500 K€ à l'année.

M. Guy LEFRAND

C'est cela. Nous payions un forfait de 500 K€ par an sans savoir qui allait aux déchèteries et pourquoi. Ensuite, nous avons tout le travail qui va être mené, notamment pour la création d'éco-points dans ce secteur, donc nous avançons. Nous sommes allés trop vite à un moment, nous avons fait attention à faire marche arrière de manière à ce que les habitants ne soient pas lésés, mais nous allons continuer à construire cette politique de gestion des déchets.

M. Fabrice Bossuyt.

M. Fabrice BOSSUYT

En tant que président de l'association des maires du canton, je peux vous dire que la réunion qui était prévue demain est repoussée au mois de janvier parce que SITREVA a une assemblée extraordinaire demain soir et ne peut donc être à deux endroits différents. En tant que maire, je vous remercie de l'effort fait pour l'année prochaine, car nous allons être tranquilles avec nos administrés pendant une petite année. Deuxièmement, serait-il possible que vos services nous aident à communiquer sur le fait de ne pas aller à la déchèterie avec peu de choses. Serait-il possible de nous aider dans cette communication, de manière à ce que nous ayons tous la même communication et que nous puissions communiquer correctement ?

M. Guy LEFRAND

Oui, bien sûr. Nous allons demander au service Communication de travailler sur le sujet. C'est une bonne idée.

Mme Rosine COULONG

Bonne idée.

M. Guy LEFRAND

M. Douard.

M. Daniel DOUARD

J'irai dans le même sens que mon collègue M. Bossuyt, avec lequel je suis tout à fait d'accord. Et merci aux services de bien vouloir continuer notre déchèterie, qui était vraiment un gros sujet d'inquiétude. Je vois mon collègue Sylvain Boreggio qui hoche de la tête. Il est vrai que nous entendions énormément parler. Alors, bravo, c'est très bien d'avoir continué comme cela. Nous comprenons bien. Et comme le demande M. Bossuyt, il faudrait que nous sensibilisions notre population pour que nous puissions diminuer le plus possible la facture pour l'Agglomération. Merci encore.

M. Guy LEFRAND

Merci. La seule remarque que je ferai, M. Douard, c'est que ce ne sont pas les services qui ont décidé mais vous.

C'est vous qui l'avez voulu, et l'intérêt de ce Conseil communautaire et des Conférences des Maires est aussi que vous puissiez nous alerter lorsqu'il y a des sujets qui manifestement ne correspondent pas à vos attentes et à celles de nos administrés. C'est toute l'importance de la façon dont nous travaillons dans cette Agglomération. Il faut peut-être que je le mette aux voix tout de même. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour les apports effectués par les usagers des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers-l'Évêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Garennes-sur-Eure, La Couture-Boussey, Épièdes, Serez, L'Habit, Bois-Le-Roy, Croth, Marcilly-sur-Eure, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Muzy et Saint Germain sur Avre dans les déchèteries de Dreux, La Madeleine de Nonancourt et Ivry-la-Bataille (au coût de 17 € HT/passage).

34 - Dispositif Pass Culture - Délibération modificative

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio, pour un dossier majeur.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit d'une modification du dispositif « Pass Culture » que nous avons passé en Conseil communautaire le 29 juin dernier. Je vous rappelle que le Pass Culture s'adressait aux jeunes de 18 ans afin qu'ils puissent accéder à la culture, et lors de cette présentation, l'État nous avait proposé des plafonnements. Il y avait plusieurs types de plafonnements dans lesquels nous pouvions nous inscrire et nous avons fait le choix de nous inscrire dans un plafonnement de 20 K€ pour aider ces jeunes de 18 ans, 20 K€ totalement pris en charge par l'État. Or, il y a eu un changement de gouvernance au sein de la société Pass Culture et ils ont souhaité modifier leurs statuts. Ils ont supprimé ces divers plafonnements et, donc, nous devons modifier notre délibération de l'époque et supprimer ce que nous avons indiqué concernant le plafonnement à hauteur de 20 K€ pour chaque établissement.

M. Guy LEFRAND

De toute façon nous n'avons pas trop le choix si nous voulons intégrer le dispositif Pass Culture.

M. Sylvain BOREGGIO

Et nous maintenons bien sûr le Pass Culture.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** de modifier le chapitre 2 de la Délibération 2021-06-29/41 en retirant la mention suivante : « ...avec un plafonnement à hauteur de 20 000€ pour chaque établissement ».

35 - Direction du Cycle de l'eau – Technicien SPANC – Création d'un emploi contractuel

M. Guy LEFRAND

Viennent ensuite deux dossiers de ressources humaines, mes chers collègues.

Vous le savez maintenant, c'est une habitude, lorsque nous avons des agents contractuels de grande qualité que nous voulons absolument garder, nous avons dorénavant tendance à passer des contrats de trois ans au lieu de contrats d'un an. Pour faire exception, je vous propose, pour le poste de technicien SPANC, la création d'un emploi contractuel pour deux ans. Pourquoi deux ans au lieu de trois ? Parce qu'à l'issue de ces deux ans, cet agent pourra passer en CDI. Nous arriverons à la limite des six ans de CDD, donc l'intérêt est de lui faire ce CDD pour deux ans avant de le « céder », si j'ose ce barbarisme. Y a-t-il des oppositions ? Vous savez à quel point le SPANC est important et à quel point il est important pour nous d'avoir des techniciens de qualité et de pouvoir les garder et les stabiliser sur notre territoire.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la création d'un emploi de Technicien SPANC pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B et ce en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :

- *Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*
- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers de l'Eau. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.*

36 – Création d'un emploi contractuel de Technicien transports/mobilité durable

M. Guy LEFRAND

Le deuxième sujet est similaire si ce n'est que la durée du CDD est de trois ans pour cet emploi contractuel de technicien transports/mobilité durable. L'agent en poste nous donne particulièrement satisfaction et nous serons heureux de pouvoir le garder pendant trois ans.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** la création d'un emploi de Technicien Transports – Mobilité durable pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) ; et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :

- *Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*
- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers des transports de personnes et scolaires. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.*

37 - Attributions de compensation provisoires 2022

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant passer au binôme infernal, si j'ose dire, avec Bruno Groizeleau et Sylvain Boreggio, pour toute la partie Finances de notre assemblée de ce soir.

Je donne la parole à Sylvain Boreggio pour les attributions de compensation provisoires.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'un sujet habituel que nous retrouvons chaque année avant le vote du budget et qui nous amène à valider les attributions de compensation provisoires avant qu'elles ne deviennent définitives ; elles ne deviendront définitives qu'après que nous aurons eu connaissance du Compte administratif 2021, bien entendu. Je rappelle que ces attributions de compensation sont validées par la CLECT composée de l'ensemble du Conseil communautaire. Afin que les communes puissent continuer à toucher le douzième qui leur est versé chaque année sur ces attributions de compensation avant le vote du budget, nous vous proposons d'accepter ces attributions de compensation provisoires, qui sont le reflet de celles de 2021.

M. Guy LEFRAND

Nous gardons la même chose par rapport à 2021 et nous corrigerons, si besoin est, à l'issue du Compte administratif.

M. Sylvain BOREGGIO

Si besoin est.

M. Guy LEFRAND

Voulez-vous ajouter quelque chose, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, je voulais, avant que nous attaquions les sujets relatifs aux finances, mettre à l'honneur deux personnes avec lesquelles j'ai eu la chance de travailler.

La première, c'est Grégory TRUMP, notre Directeur général adjoint Ressources, qui va nous quitter pour poursuivre sa brillante carrière. C'est la vie, c'est normal. Merci, M. TRUMP, pour l'excellent travail réalisé depuis trois ans à la direction des Finances et bon vent pour la suite de votre carrière.

La deuxième personne est Annie CROZET, qui va nous quitter pour prendre une retraite bien méritée. Vous connaissez tous Annie CROZET, madame Fonds de Concours et Contrats. Merci Mme CROZET pour votre professionnalisme, votre compétence, votre disponibilité au service des communes. Bonne retraite bien méritée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous pouvons les applaudir.

[L'assemblée applaudit.]

M. Sylvain BOREGGIO

Vous nous avez devancés, M. Groizeleau, car nous avions prévu, avec M. le Président, de remercier ces personnes en fin de séance, mais vous avez raison de le faire tout de suite.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau est toujours en avance sur nous. Aviez-vous des remarques à faire sur les AC provisoires, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, M. Boreggio a très bien expliqué. Elles sont provisoires. Nous sommes obligés de passer cette délibération...

[Un problème de connexion rend inaudibles les propos de M. Groizeleau.]

M. Guy LEFRAND

Cela ne passe pas très bien. Nous allons voir. Si cela ne passe pas bien, nous vous reprendrons en audio. Je vais mettre aux voix ces attributions de compensation provisoires, qui permettent tout de même à nos communes de continuer à fonctionner. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2022 ; **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCÉDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e

38 - Exercice 2021 – Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

La Décision modificative n°1 sur l'exercice 2021, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette Décision modificative est plutôt simple. Il s'agit de procéder aux amortissements de subventions perçues pour les budgets Eau, Assainissement et Croix Prunelle et de transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 23 afin de verser les acomptes sur la demande d'affermissement de la tranche optionnelle pour les travaux de renouvellement du réseau des eaux usées. Il s'agit donc d'une décision modificative toute simple.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Aucune.

M. Guy LEFRAND

Aucune. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget 2021.

39 - Création et Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux modifications d'AP/CP et d'AE/CP.

M. Sylvain BOREGGIO

Je commencerai par un rappel pour nos jeunes élus qui ne sont peut-être pas encore familiarisés avec les AP/CP.

M. Guy LEFRAND

Nos nouveaux élus en tous cas.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a aussi de jeunes élus parmi nous ; nous faisons office de vieux dinosaures, nous.

Il s'agit des autorisations de programme et des crédits de paiement en investissement, qui nous permettent d'étaler sur plusieurs années, notamment pendant la durée des travaux, les investissements et les sommes à verser pendant cette période, plutôt que de débloquer une somme globale la première année qui pénaliserait fortement nos finances. Malheureusement, lors de l'acheminement de ces travaux, des aléas peuvent survenir nous obligeant à différer dans le temps, en repoussant la date des travaux ou parfois même en l'avançant, comme nous allons le voir ce soir. Ainsi, la première modification d'AP/CP concerne l'extension de la zone de collecte. Nous avons prévu un crédit de paiement en 2021 de 178 239 € et il sera reporté sur 2022.

Par ailleurs, nous retrouvons, pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement, une modification inverse, puisque nous avons prévu pour 2022 un crédit de paiement de 201 452 € et que nous allons l'avancer à 2021, les travaux ayant été réalisés cette année.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations sur le sujet ? Même vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP dans le cadre de la Décision modificative 1 sur 2021.

40 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec le mandatement des dépenses d'investissement.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument, M. le Président. Il s'agit également d'une délibération habituelle avant le vote du budget pour pouvoir continuer à honorer nos investissements et nos fournisseurs éventuels pour tout ce qui est engagé. Il est proposé de pouvoir engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits à la section d'investissement sur les crédits ouverts 2021 et les dépenses liées à une AP/CP. Si vous êtes d'accord, nous pourrions délibérer dans ce sens. Tout ce qui est inscrit est repris dans les tableaux que vous avez en annexe, point par point. Et tout cela, juste avant le vote du budget qui aura lieu en février.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Là aussi, j'invite ceux qui n'auraient pas fait ou qui l'auraient oublié à le faire pour vos communes respectives.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2021 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2022 tels que connus fin 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

41 - Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

M. Guy LEFRAND

Avant le débat d'orientation budgétaire, nous avons le dossier concernant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), qui est une conséquence du passage au référentiel M57.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous sommes en expérimentation, dirons-nous, sur le M57 – cela va faire râler nos services.

Dans le cadre du référentiel M57, l'État a eu la bonne idée de donner la possibilité de simplifier les choses, notamment en regroupant deux exercices comptables, le compte de gestion et le compte administratif en un seul document qui s'appellera le Compte Financier Unique (CFU). Notre Agglomération va donc le tester dès l'année prochaine. De toute façon, cela deviendra une obligation pour les comptes de l'exercice 2023.

M. Guy LEFRAND

C'est une simplification a priori.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est une simplification.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Cela va vraiment dans le bon sens.

M. Guy LEFRAND

Cela va dans le bon sens, absolument. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes de l'exercice 2023 et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à **SIGNER** tout document permettant l'application de la présente délibération.

42 – Débat d'orientation budgétaire 2022

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons maintenant au débat sur le rapport d'orientations budgétaires. Certains parlent de DOB et d'autres de ROB, donc nous faisons les deux en même temps.

Je vais laisser Sylvain Boreggio commencer à faire la présentation.

Il y a normalement un Power Point, je crois – un diaporama, en bon français.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, une présentation vous est proposée.

M. Guy LEFRAND

Allez, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons tout d'abord vous présenter le contexte économique, qui nous sera plutôt favorable, ce dont nous nous réjouissons. En effet, comme vous allez le voir, nous profiterons d'une croissance économique prévue à +6,25% ainsi que d'une fiscalité tout aussi favorable, avec une taxe sur la valeur ajoutée estimée à + 5,5% et un coefficient de revalorisation forfaitaire estimé à + 1,8%, ce qui aura un impact non négligeable sur nos recettes.

Je poursuivrai par un petit zoom sur le projet de loi de finances 2022, qui nous concernera également tous dans nos communes.

Parmi ces mesures majeures, il y a tout d'abord la réforme des indicateurs financiers. Ils permettent notamment de calculer la dotation globale de fonctionnement.

Leur mode de calcul va évoluer avec la suppression de la taxe d'habitation – et c'est là que les communes seront concernées. L'impact du nouveau mode de calcul va se mettre en place progressivement entre 2023 et 2028.

Autre mesure majeure : une hausse non négligeable de 5 M€ de la DSU et de la DSR, qui vont passer de 90 à 95 M€. Bien entendu, toutes les communes éligibles à ces dotations bénéficieront de ces augmentations.

Nous voyons là les mesures renforcées pour soutenir l'investissement :

- stabilité des FCTVA, DETR, DPV, DSID ;
- augmentation de la DSIL, qui passe de 570 à 907 M€.

Nous verrons que 337 M€ sont fléchés au titre du CRTE, que nous évoquerons juste après ce rapport d'orientation budgétaire.

Ce qui fait un global de 8,9 Md€.

Nous allons maintenant nous intéresser au budget principal 2022 de notre collectivité.

Nous rappelons simplement qu'Évreux Portes de Normandie souhaite tenir ses engagements malgré le contexte de crise sanitaire qui ne nous est pas forcément favorable :

- en augmentant le niveau d'investissement,
- en continuant à produire un haut niveau de service public à l'échelle du territoire,
- en maintenant le soutien aux communes – notamment à travers les fonds de concours et la DSC,
- en développant l'économie et l'emploi,
- et, surtout, en n'augmentant pas les impôts – comme pour l'eau, nous ne bougeons pas.

M. Guy LEFRAND

Ne relancez pas M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je ne démarre pas au quart de tour.

M. Sylvain BOREGGIO

Vient une petite présentation sur l'épargne et la capacité de désendettement, un petit zoom entre l'année 2019 et la projection pour l'année 2022. Nous pouvons constater, au BP 2022, que notre autofinancement brut va passer à un peu plus de 18 M€, que l'épargne nette va un petit peu augmenter pour passer à 3 417 000 € et que notre capacité de désendettement, dont Bruno Groizeleau ne manquera pas de parler, passe de 12,2 à 9,8 années, ce qui est plutôt bien. L'année 2022 se présente bien. M. Groizeleau, je sais que vous allez vouloir intervenir.

M. Guy LEFRAND

Nous vous entendons plutôt mal.

M. Bruno GROIZELEAU

La capacité de désendettement est un ratio qui ne sert à rien...

[Un problème de connexion rend inaudibles les propos de M. Groizeleau.]

M. Guy LEFRAND

Nous vous entendons très mal. Je vais vous appeler par téléphone et nous vous prendrons en audio, si vous le voulez bien. Si vous voulez bien prendre le téléphone, je vous appelle. Je suis désolé, ce sont les inconvénients du direct. [M. Lefrand appelle M. Groizeleau par téléphone.]

M. Sylvain BOREGGIO

M. Groizeleau va vous réexpliquer. J'aurai pu résumer mais nous allons lui laisser ce privilège.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez y aller.

M. Bruno GROIZELEAU

Est-ce bon ?

M. Guy LEFRAND

L'entendons-nous mieux ?

M. Bruno GROIZELEAU

M'entendez-vous là ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Bruno GROIZELEAU

Alors, je reprends. Je disais que la capacité de désendettement est le ratio qui ne sert à rien sauf pour les banquiers. C'est-à-dire que les banquiers le regardent de près et quand ce ratio s'élève à 14 ans, ils commencent à être frileux à prêter aux collectivités. Nous nous apercevons ici que le ratio passe de 12 à 9 ans, donc nous n'aurons pas de problème à trouver des financements.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cédric Levert.

M. Cédric LEVERT

Merci. Ce résultat n'est-il pas en partie tronqué par la taxe GEMAPI ? En effet, nous constatons un accroissement de 15,5 M à 18 M€, si je vois bien, mais avec le vote de la nouvelle taxe, nous avons la partie verte qui croît de manière forte. Or, ces taxes vont bien servir à financer un programme de protection des mares et autres. Donc, finalement, dans les faits, c'est plutôt neutre.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, forcément la taxe GEMAPI intègre ces montants, mais à hauteur de 1,2 M€ ; elle n'en représente pas la totalité. Mais c'est vrai, vous avez raison, elle y participe.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, c'est sûr, mais il ne faut pas oublier que, sur les exercices 2019 et 2020, il y avait des charges de fonctionnement GEMAPI mais qu'il n'y avait pas de recettes en face.

M. Guy LEFRAND

Accessoirement, oui. Ce n'est pas une mauvaise remarque. Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons. Nous allons regarder ensuite le budget principal.

Du côté des recettes réelles de fonctionnement, sur le BP 2022, nous serons à 91 893 000 €, soit une évolution d'un peu plus de 4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, vont augmenter d'un peu plus de 2,563 M€. Notre épargne brute va augmenter de 1,4 M€.

On vous indique le taux d'épargne brute en pourcentage : son évolution sera de 2,97% en 2022.

Le remboursement du capital va passer à 8,4 M€, soit une augmentation de 1,4 M€. Notre épargne nette va, quant à elle, augmenter de 60 K€ pour se chiffrer à 671 K€. Il vous est précisé en dessous que le remboursement du capital passe de 7 M à 8,4 M€, une hausse assez intéressante.

En investissement, les dépenses d'équipement augmentent également, passant de 23,6 M€ à 29,7 M€ et l'emprunt d'équilibre passe de 18,3 M€ à 24,9 €. Pour rappel, l'emprunt d'équilibre est ce qui est fait aujourd'hui dans le budget prévisionnel 2022, mais, bien entendu, au vu du résultat du Compte administratif 2021, cet emprunt d'équilibre va forcément varier, et varier à la baisse.

M. Bruno GROIZELEAU

Là, nous sommes dans un système où nous réalisons l'ensemble des investissements. Or, on s'aperçoit que, quand on réalise 70% des investissements inscrits, ce sont des bonnes années. Je me rappelle que lorsque je suis arrivé en 2014, le taux de réalisation était de 38%. Donc, vous voyez, même si nous avons inscrit 29 M€ à notre budget, nous ne réaliserons pas cette année les 29 M€. L'emprunt d'équilibre sera aussi corrigé au regard du résultat du Compte administratif et du décalage sur les investissements.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Nous allons continuer avec les recettes de fonctionnement.

Du côté des recettes de fonctionnement, nous voyons qu'en matière d'atténuation de charges, nous subissons une baisse de 20 K€ ; que les produits des services augmentent de 372 K€ ; que les impôts et taxes augmentent de 1 938 152 €, ce qui s'explique effectivement par la nouvelle taxe GEMAPI ; que les dotations et subventions augmentent de 1 853 748 €, ce qui, comme nous avons pu le voir en tout début, s'explique par la revalorisation des valeurs locatives, qui a un impact non négligeable sur ces recettes ; que les produits de gestion courante augmentent de 7 106 € ;

que les produits financiers, quant à eux, baissent de 124 K€ et les produits exceptionnels de -4 100 €. Globalement, nos recettes augmentent d'un peu plus de 4 M€, soit 4,58%. Il vous est précisé en dessous les points qui sont à regarder. S'agissant de la GEMAPI, j'en ai parlé lors de la présentation du tableau. L'évolution des bases fiscales de + 1,8% a un effet non négatif. La fraction de TVA pour compenser la TH va elle aussi augmenter, de 5,5%, soit + 1 M€. Ce sont des impacts non négligeables. Les subventions de fonctionnement augmentent de 900 K€ en 2022 en raison principalement de la reprise du SICOSSE, qui, comme nous le verrons, entraînera également des dépenses. Les produits des services augmentent de 372 K€ en raison des frais de refacturation en interne, ce que nous évoquerons aussi tout à l'heure lorsque nous aborderons la Mobilité.

M. Bruno GROIZELEAU

Si vous le permettez, M. Boreggio, concernant le SICOSSE, nous avons reporté exactement le budget SICOSSE de 2021 sur 2022, avec les charges et les produits et, donc, les participations des communes. Si nous avons repris le SICOSSE, c'est pour faire mieux. Aussi faudra-t-il faire mieux à partir de 2023. Toutefois, ce ne sera pas un gain pour EPN mais pour toutes les communes.

M. Sylvain BOREGGIO

Les communes adhérentes.

M. Bruno GROIZELEAU

Si je prends par exemple la participation du Conseil départemental par gymnase, elle est seulement de 15 K€, alors que l'entretien d'un gymnase dédié aux scolaires coûte 200 K€. Je pense que nous irons rencontrer nos conseillers départementaux pour qu'ils agissent et fassent augmenter la participation du Département à cet entretien des gymnases.

M. Sylvain BOREGGIO

Je pense, M. Groizeleau, que je demanderai directement une entrevue au Président du Département pour cela.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous pour.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous regardons maintenant le tableau concernant les dépenses de fonctionnement. Une fois de plus, un gros travail a été effectué pour pouvoir rétablir ce budget et le porter à l'équilibre. Des efforts ont donc encore été demandés aux services, que je remercie pour cela. Au chapitre 011 « Charges à caractère général », nous nous apercevons que nous subissons une hausse de 3,24%, soit + 343 837 €. Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de plus de 1 M€, ce qui est normal vu que nous avons repris le SICOSSE, et l'impact de la reprise du SICOSSE sur le chapitre 012 représente 600 K€. Nous ne pouvons pas faire autrement.

Les charges de gestion courante augmentent de 1,314 M€.

Les charges financières baissent, quant à elles, de 249 K€.

Les charges exceptionnelles augmentent de 2 938 €.

Les dotations aux provisions sont de 11 190 €.

Nous retirons les dépenses imprévues de 50 K€.

Ce qui peut être précisé, c'est que, concernant les atténuations de produits, 150 K€ d'ajustement sont prévus au montant voté par la CLECT. Les autres charges de gestion courante sont augmentées de + 1,3 M€. C'est l'effet SETOM que nous avons évoqué en Conférence des Maires :

il s'agit de la part EPN pour solder enfin le litige entre le SETOM, la Ville d'Évreux, les adhérents du SETOM et la société de chauffage THERMEVRA. Les charges financières baissent, quant à elles, de 249 K€ en raison d'une renégociation de la dette. Nous verrons par la suite que notre dette est aujourd'hui totalement saine. Là aussi, un gros travail de renégociation a été fait, et merci aux services de Grégory Trump de l'avoir fait et bien mené.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez vu tout à l'heure que le remboursement en capital avait augmenté. En fait, pour sortir de cet emprunt toxique, il a fallu payer un peu plus de capital mais, en contrepartie, nos charges financières, ainsi que vous le voyez sur ce tableau, ont pratiquement diminué de 150 K€. C'est donc l'effet de la renégociation. Pour le SETOM, comme l'a dit M. Boreggio, il s'agit d'un appel de fonds exceptionnel sur 2022.

Il n'y aura pas d'autre appel aux adhérents par la suite, donc nous baisserons cette ligne dans le budget 2023. Il faut quand même souligner la bonne gestion depuis maintenant quatre ans du SETOM, qui est positif depuis lors. Je pense que c'est Noël en ce moment, comme l'a dit le Président tout à l'heure, j'y crois, et je pense qu'il n'y aura plus d'augmentations dans les années à venir : les tarifs seront maintenus et peut-être même aurons-nous la bonne surprise d'avoir une baisse de notre cotisation SETOM.

M. Guy LEFRAND

Là, vous croyez vraiment au Père Noël ! Mme Coulong.

M. Bruno GROIZELEAU

J'y crois de plus en plus.

Mme Rosine COULONG

M. Groizeleau, je suis admirative de votre position. Cela dit, je vais peut-être dire aussi quelques mots par rapport au SETOM. Je suis parfaitement d'accord avec vous : la gestion comptable du SETOM a été parfaitement reprise en main, elle est très bien tenue. Cela dit, il y a tout de même des aléas que le SETOM ne peut pas envisager, par exemple la TVAP, qui n'est pas faite par le SETOM mais par l'État, qui sort les cotisations de TVAP chaque année. D'autre part, il est vrai que nous devons rembourser, comme tous les autres EPCI, la partie du chauffage qui avait été négociée, à savoir environ 400 K€ divisés sur deux ans. Pour éviter que nous ne payions cette année, et comme on ne peut pas réduire comptablement un titre de recettes qui a été établi, le percepteur ne le permettant pas, il a été décidé au SETOM, afin d'essayer d'atténuer cette charge, que nous ferions payer le même prix que l'année dernière les encombrants qui sont broyés et les encombrants qui sont récupérés plutôt que faire passer les tarifs respectifs de 1,63 à 1,69 € et de 1,69 à 1,85 €. Pendant encore trois mois, ces prix-là, qui concernent des tonnages énormes, n'augmenteront pas et resteront au même prix que l'année dernière avant le mois de mai. Cela nous permet d'avoir une charge qui sera diminuée.

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons.

Mme Rosine COULONG

Vous pouvez applaudir, c'est Noël aussi.

M. Guy LEFRAND

On verra.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons regarder les dépenses d'investissement inscrites au budget principal, puisque nous mettons l'accent sur cette priorisation accordée aux dépenses d'investissements et aux équipements. L'objectif de l'exercice est bien sûr de poursuivre l'effort d'investissement, avec près de 30 M€ de dépenses d'équipements inscrites au budget 2022. Nous vous avons cité quelques exemples, qui sont les plus flagrants, mais il n'y a pas que ceux-là :

- la déviation sud-ouest, à hauteur de 1,41 M€,
- les voiries communautaires, auxquelles nous sommes plus qu'attachés, avec 648 K€ d'études et 5,501 M€ de travaux,
- l'aménagement de la ZAC Saint-Louis, à hauteur de 1,2 M€ - un très beau projet qui va sortir de terre,
- le PPI pour la modernisation des déchèteries, pour 830 K€ - là aussi il y a une grosse attente,
- notre projet phare : la construction du centre aquatique, à hauteur de 950 K€, puisque nous ne serons que sur la phase d'études en 2022,
- le pôle de santé libéral et ambulatoire de La Madeleine, à hauteur de 2 M€,
- l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), pour un peu plus de 3 M€.

M. Guy LEFRAND

Attendez.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a une question. Pardon.

M. Cédric LEVERT

Oui, excusez-moi, j'ai encore une question. Peut-être n'est-ce pas au bon endroit, mais qu'en est-il de tout ce qui est travaux de changement de canalisations d'eau ?

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons voir cela avec les budgets Eau, qui sont des budgets annexes.

M. Guy LEFRAND

C'est un budget annexe.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons voir cela après, M. Levert.

En matière d'investissement, notre objectif est aussi de continuer à accroître les fonds de concours en investissement pour aider les communes à investir. En 2017, ainsi que M. Groizeleau le rappelait tout à l'heure, il a été accordé 2 M€ de fonds de concours, enveloppe maximum, pour la première fois. Aujourd'hui, je vous rappelle que c'est un seuil et que, comme nous le verrons en fin de séance, nous arrivons quasiment à utiliser cette somme en totalité.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez le dire.

Nous allons voir tout à l'heure avec le vote des fonds de concours que, sur 2 M€, il reste exactement en cette fin d'année 1 360 € non dépensés. Et si une commune n'avait pas renoncé à un projet, il ne serait resté que 300 € sur 2 M€. C'est vous dire la bonne gestion par nos élus et nos services.

M. Sylvain BOREGGIO

En 2017, un règlement avait été adopté, en concertation avec les communes membres, dans le but d'assouplir les conditions d'attribution de ces fonds de concours et surtout de garantir, non pas une relative équité, mais une véritable équité entre les communes. Nous essayons d'y veiller et je pense que cela marche bien. Depuis 2018, EPN a voté 2 M€, devenu un minimum garanti puisque, pendant quelques années, M. le Président avait accepté un abondement de 400 K€ tant il y avait de demandes de la part des communes en matière d'investissement. Cette année, nous sommes parvenus à tenir les 2 M€. Pour 2022, nous continuons à inscrire au budget 2 M€ de fonds de concours. Pour rappel, très peu d'EPCI proposent ce type d'aide aux communes. Croyez-moi, c'est un gros avantage pour nos communes. J'insiste lourdement là-dessus car je fais partie des communes qui en bénéficient, de temps en temps. Nous allons regarder ensuite le Contrat de territoire 2017/2021 qui est prolongé d'une année, jusqu'en 2022. Les montants restent les mêmes : l'enveloppe est toujours de 244 M€ d'investissements, dont 30,5 M€ de financements par la Région et 23 M€ financés par le Département. Le petit tableau en dessous vous présente la répartition, une répartition qui n'évolue pas puisque nous prolongeons d'une année ce Contrat de territoire. Ensuite, il nous a semblé intéressant de vous présenter ce tableau, ce que nous n'avions pas fait les années précédentes; il s'agit d'une nouveauté. Il représente les dépenses d'équipement brut par rapport à la population. Nous sommes en train de regarder ce qui est fait depuis 2014 et vous voyez la croissance et la vraie volonté de notre établissement à réaliser des dépenses d'équipement importantes. La dernière colonne est intéressante dans la mesure où elle nous donne la moyenne nationale, laquelle se situe à 101 € par habitant alors qu'EPN se situe à 264 € par habitant. Vous voyez donc la volonté d'investissement de notre EPCI.

M. Guy LEFRAND

C'est bien de le rappeler.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est un simple rappel.

M. Guy LEFRAND

Pour le plaisir.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour le plaisir.

J'en viens maintenant à la synthèse de la dette consolidée, que nous évoquions tout à l'heure. Ce qui est écrit en haut en rouge, c'est que la dette d'EPN est enfin saine à 100%, il n'y a plus d'emprunt toxique. En 2022, cette dette s'élèvera à 186 943 194,95 €. Son taux moyen est de 1,76% et sa durée de vie moyenne de 8,76 années. Vient ensuite un petit camembert qui présente les différents prêteurs de notre dette. Il y a quelques gros prêteurs et quelques autres un peu moindres, mais on retrouve tous ceux que vous pouvez connaître et qui sont sur la place actuellement. Il n'y a rien à dire là-dessus. Nous arrivons maintenant à nos budgets annexes, et notamment au budget de l'eau.

M. Guy LEFRAND

C'est là que nous allons parler des réseaux.

M. Sylvain BOREGGIO

Je rappelle qu'un budget annexe doit s'auto-suffire. Sur la partie fonctionnement du budget de l'eau, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +2,6% entre le BP 2021 et le BP 2022.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +1,7% entre les deux BP. Par conséquent, l'autofinancement brut passe de 3,132 M€ à 3,096 M€. L'autofinancement net passe de 966 K€ à 1 M€. Le remboursement du capital passe de 2,166 M€ à 2,095 M€. Du côté des investissements, l'emprunt d'équilibre passe de 2,39 M€ à 4,098 M€, soit une évolution de +71,5%, mais cela variera aussi en fonction des travaux qui seront réalisés et du Compte administratif. Concernant le budget de l'assainissement collectif, les dépenses de fonctionnement augmentent de +0,9%.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de -1,5%.

L'autofinancement brut passe de 3,673 M€ à 3,455 M€.

L'autofinancement net passe de 560 K€ à 405 K€.

Le remboursement du capital passe de 3,113 M€ à 3,05 M€.

Sur la partie investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 3,28 M€ à 5,781 M€ en raison de l'évolution des dépenses d'équipement qui passent, quant à elles, de 5,353 M€ à 8,729 M€.

M. Guy LEFRAND

Et pour répondre à la question de M. Levert...

M. Sylvain BOREGGIO

Des investissements vont être faits. Alain Nogarède pourra en parler. Et encore, il a fallu freiner M. Nogarède car il était parti pour en faire beaucoup plus. Je pense qu'il nous prépare quelques belles années en matière d'investissement, tant la tâche est rude et tant il y a de choses à faire.

M. Bruno GROIZELEAU

M. Nogarède va être obligé de nous faire un PPI.

M. Guy LEFRAND

Attention, vous avez réveillé la bête. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

S'agissant de votre commune, M. Levert, n'aviez-vous pas une question précise ?

M. Guy LEFRAND

Mousseaux-Neuville.

M. Alain NOGARÈDE

Allez-y.

M. Guy LEFRAND

Attendez, je ne peux pas ouvrir plusieurs micros en même temps.

M. Cédric LEVERT

Nous avons un nombre de mètres linéaires de canalisations de très ancienne génération qui partent d'un château d'eau et alimentent différents hameaux, ce qui finalement nous a empêché de mettre aux normes notre défense incendie du point de vue du débit. Si nous avons augmenté les débits au pied du château d'eau, nous aurions dû casser toutes les canalisations. Donc, je me demandais s'il y avait un programme d'investissement particulier pour toutes les communes, car cela représente des dizaines et des dizaines de millions d'euros. L'idée était de voir s'il y avait un plan. Je n'étais pas allé au bout du book; c'est très clair.

M. Guy LEFRAND

Cela ne vous empêche pas d'échanger. Malheureusement, ce n'est pas uniquement lié à Mousseaux-Neuville.

M. Cédric LEVERT

Non, non.

M. Alain NOGARÈDE

Alors, il y a deux choses : la responsabilité d'EPN est de fournir de l'eau potable et de qualité au robinet; la responsabilité des maires des communes est d'assurer la défense incendie. Quand nous pouvons augmenter la puissance et la pression, nous le faisons pour vous aider. C'est une question d'intelligence, si vous voulez. À partir du moment où nous intervenons, si nous pouvons augmenter le diamètre du tuyau, nous le faisons. Nous l'avons fait sur d'autres communes : nous sommes allés à Saint-Luc, où il y a un projet, à Mesnil-sur-Estrée, où nous avons un projet. Ce que je peux déjà vous proposer, c'est que nous nous rencontrions avec les services et que nous regardions la question que vous nous posez sur le linéaire des tuyaux. Vous avez fait le linéaire, prenez le total et multipliez par 300 euros le mètre linéaire et voyez ce que cela fait comme coût. C'est de cet ordre-là, vous voyez. Ce que je vous propose est de prendre rendez-vous avec nous, de nous rencontrer pour étudier votre dossier particulier.

M. Cédric LEVERT

Je prends acte.

M. Alain NOGARÈDE

Comme nous le faisons pour tout le monde. Vous n'êtes pas prioritaire mais nous vous aimons bien.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Allez, nous reprenons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous reprenons. Dans la continuité des budgets annexes, nous allons regarder cette fois le budget Mobilités. Sur la partie fonctionnement, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de + 7,4%, passant de 15,152 M€ à 16,275 M€, ce qui est uniquement lié au transfert de la Région vers EPN des transports scolaires. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 7%, passant de 16,928 M€ à 18,121 M€, pour les mêmes raisons.

L'autofinancement brut passe de 1,776 M€ à 1,845 M€.

L'autofinancement net passe de 1,193 M€ à 1,365 M€.

Le remboursement du capital passe de 583 K€ à 480 K€.

Sur la partie investissement, les dépenses d'équipement passent de 3,5 M€ à 2,6 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 1,7 M€ à 502 K€, soit -70 %.

La subvention d'équilibre passe de 666 K€ au BP 2021 à 831 K€ au BP 2022.

Vient ensuite une présentation des zones d'activités pour le BP 2022. Nous n'allons pas toutes les détailler ; vous les avez sous les yeux.

Nous pouvons voir que nous avons un sous-total Budgets Zones qui s'élève à plus de 4 M€. Tout cela évolue chaque année en fonction de ce qui s'y fait en matière d'investissements ou en matière de fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Concernant les zones, je dirai que nous restons, avec Stéphanie Auger et ses services, très pessimistes, ce qui est normal. En effet, au moment du budget, il faut être sûr d'une vente ; nous inscrivons vraiment ce qui est sûr. Nous pouvons espérer que ces chiffres-là évoluent dans le bon sens et que nous allons commercialiser un petit peu plus que ce que nous avons inscrit. Voilà ce que nous pouvons dire sur les zones, puisqu'aujourd'hui, sur le budget des zones, nous sommes toujours déficitaires d'environ 18 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ajouterai en aparté qu'aucun chiffre n'est inscrit pour le Long Buisson 3. Nous l'avons vu en début de conseil, cela tient au transfert auprès de la SHEMA, c'est pour cela que ce n'est pas aujourd'hui dans nos budgets annexes.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Sylvain BOREGGIO

Voilà pour ce rapport d'orientation budgétaire, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Bonsoir, M. le Président. Merci aux vice-présidents Groizeleau et Boreggio pour ce rapport. Bonsoir, mes chers collègues. Le débat d'orientation budgétaire est toujours un moment important, un moment de bravoure. Il nous permet de regarder la réalité des finances de notre collectivité en se basant sur les chiffres, en prenant un peu de recul et en observant nos marges de manœuvre. J'ai deux remarques générales qui me viennent à l'esprit à la lecture du rapport complet que vous avez présenté. La première est que la situation économique d'ensemble du pays après deux années d'une crise qui est majeure est plutôt bonne. Vous citez vous-même de nombreux indicateurs économiques dans les trente premières pages de votre rapport d'orientation budgétaire, et ces indicateurs, je pense, doivent nous réjouir car ils soulignent que notre pays, dans une alliance entre les collectivités locales et l'État, quoi que l'on puisse entendre ici ou là, a tenu et qu'il s'en sort plutôt bien et que les effets de ces actions économiques rejaillissent sur notre collectivité : près de 7% de croissance à la fin de l'année, du jamais vu depuis 60 ans; un taux de chômage en net recul, et qui devrait retrouver son niveau d'avant la crise de 2008 alors que nous venons de vivre une déflagration sanitaire et économique sans précédent; un tissu économique qui a tenu; des collectivités locales qui ont été soutenues, au travers notamment d'une stabilité des dotations globales depuis 2017 et au travers de différents dispositifs d'accompagnement à l'investissement dont notre Agglomération a bénéficié et dont elle continuera à bénéficier à l'avenir. Alors, certains estiment, dans un langage un peu fleuri, que cela revient à « cramer la caisse ». Une autre manière de le dire, plus positive, est de considérer que cet interventionnisme a permis de préserver nos capacités de rebond. Une explosion du chômage, une disparition de nos entreprises, une absence de soutien aux collectivités locales auraient eu des conséquences beaucoup plus désastreuses pour notre Agglomération, en particulier, et autrement plus coûteuses pour les décennies à venir. Alors, la deuxième remarque à la lecture de ce rapport, et vous verrez que je suis objectif, est que notre architecture de financement des collectivités locales, ainsi que nous le voyons dans les trente premières pages, est devenue une sorte de monstre de complexité et que cela ne permet pas la visibilité nécessaire sur les financements destinés à telle ou telle commune, à tel ou tel EPCI. C'est d'ailleurs très prégnant lors de nos échanges en commission, puisque nous avons longuement débattu de ce point, sur la compréhension des mécanismes, de leur réforme. On est arrivé à un tel niveau de complexité dans notre pays que, même quand on veut le simplifier et que l'on fait une réforme pour le simplifier, c'est une complexité additionnelle et ce sont toujours plus d'incertitudes pour les décideurs locaux. Il faut avoir le courage de le dire, le courage de prendre ce problème à bras-le-corps pour les maires et les élus locaux, afin qu'ils puissent travailler plus sereinement. Et c'est un sujet qui est encore largement devant nous. Alors, si nous regardons les chiffres de notre collectivité, j'aurais tendance à résumer la situation en disant que, sur le plan du fonctionnement, l'augmentation des recettes fiscales de plus de 3% et des dotations et subventions de près de 8% nous aide à couvrir la hausse de nos dépenses de fonctionnement. Cela nous permet d'espérer une hausse de notre épargne brute et de notre épargne nette après remboursement du capital pour 2022. Un point, mais Bruno Groizeleau l'a souligné : la reprise du SICOSSE perturbe un peu ces équilibres de fonctionnement, avec notamment la reprise des charges de personnel à hauteur de 600 K€ pour 13 agents, ce qui fait un peu plus de 46 K€ en moyenne.

Sur le plan des investissements, c'est une équation un peu plus compliquée, qui se traduit notamment par des niveaux d'emprunts d'équilibre en forte hausse par rapport au budget 2021 : 24 M€ seraient nécessaires sur le budget principal avant la prise en compte du résultat définitif de 2021 et un peu plus de 36 M€ d'emprunts d'équilibre sur la vision consolidée du budget. C'est une équation qui se tend au fil de l'augmentation de notre endettement, qui, je le rappelle, a grossi de plus de 21% au cours des deux dernières années pour atteindre 190 M€ en consolidé en 2021. Cela a conduit à une augmentation sensible de nos sorties de trésorerie liées au remboursement du capital de cette dette, à hauteur de 8,4 M€ cette année, soit une hausse de 1,4 M€. Et au détour de ce point sur le remboursement du capital, je comprends que l'indemnité de sortie de notre emprunt structuré n'a pas été considérée comme une charge financière mais comme un coût capitalisé. Ce qui rend l'équation des investissements budgétaires délicates, et là je parle notamment pour les élus que nous sommes, c'est que les investissements à venir sont encore colossaux ; ils ont été votés pour plusieurs dizaines de millions d'euros en début de mandature et ils sont encore à venir, à planifier. Sur ce plan, nous n'avons pas de visibilité quant au phasage de ces investissements, ni quant à l'évolution des montages financiers mis en place pour porter le cofinancement de ces investissements avec d'autres institutions. Nous avons eu très peu d'informations sur le bouclage du financement de l'IFSI, par exemple, qui est amené à évoluer, et assez peu d'informations sur les retards à l'allumage du projet de centre aquatique, ce qui va conduire à des décalages de mise en œuvre de ces investissements. Ce serait intéressant de pouvoir partager sur ces éléments. Si avant la mise au vote du budget, lors du prochain conseil, nous pouvions obtenir a minima un phasage prévisionnel des investissements sur les principaux projets (Saint-Louis, le centre aquatique, le Conservatoire, l'IFSI, les friches industrielles) portés par EPN et s'il était possible de le compléter par un phasage sur les budgets annexes, notamment sur les investissements dont vous nous annoncez qu'ils seront très significatifs à l'avenir sur les sujets de l'eau et de l'assainissement, cela pourrait nous éclairer avant le vote. Je vous remercie beaucoup pour ces éclairages que vous pourrez nous apporter.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'ai eu peur en début d'intervention, j'ai cru que nous allions devoir intégrer cette soirée dans les frais de campagne du candidat Macron. Heureusement, vous vous êtes recentré ensuite sur des choses plus locales.

Bruno Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour répondre à M. Rouger, nous avons effectué un PPI en avril 2021, avec tous ces grands projets. Malheureusement, j'ai eu quelques turbulences qui m'ont empêché de le finaliser et de le présenter en commission des finances ainsi qu'en Conférence des Maires, mais ce PPI existe, tous les grands projets sont phasés. Nous avons fait ce PPI en régie, nous avons fait un séminaire avec le Bureau communautaire pour présenter tous ces projets, nous mettre d'accord sur le phasage de tous ces différents projets, en décaler quelques-uns, diminuer certaines enveloppes. Et je m'engage, si ma santé me le permet, à vous le présenter avant le vote du budget.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Groizeleau. M. Rouger. N'avez-vous appuyé ?

M. Guillaume ROUGER

Je voulais remercier Bruno Groizeleau, si nous pouvons avoir cette discussion. Je sais que vos problèmes de santé n'ont pas permis que nous puissions aller au bout de cet exercice jusqu'à présent. Merci à vous.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres interventions dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire ? Je n'en vois pas. Je me permets de remercier, au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, Bruno Groizeleau pour sa disponibilité malgré ses difficultés de santé, Sylvain Boreggio, qui supplée d'excellente manière notre ami Bruno, et l'ensemble des services qui vous ont permis d'avoir accès à ce rapport d'orientation budgétaire particulièrement clair, précis et synthétique.

M. Bruno GROIZELEAU

J'en profite pour remercier Sylvain Boreggio et Guy Dossang qui m'aident dans ma fonction. Je conclurai en disant qu'au sein du Bureau communautaire, nous avons vraiment un bel esprit d'équipe.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'est vrai.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est normal.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 présenté.

43 - Restaurant administratif municipal - Utilisation par les agents d'EPN – Convention Ville d'Évreux/EPN

M. Guy LEFRAND

Nous passons à la délibération suivante, mais nous continuons avec le même binôme. Il s'agit de la possibilité pour les agents d'EPN d'utiliser le restaurant administratif de la Ville d'Évreux. Vous le savez, c'était une demande récurrente depuis des années et des années. Les conditions de restauration de nos agents étaient catastrophiques. Nous avons donc réalisé ce restaurant administratif qui permet aux agents de déjeuner dans des conditions bien plus sérieuses et bien plus respectueuses.

M. Sylvain BOREGGIO

Il vous est proposé de reconduire la convention de 2018, qui prend fin cette année, à partir du 2 janvier, dans les mêmes conditions que précédemment :

- accueil des agents d'EPN, au même tarif,
- EPN supportera la quote-part qui lui revient par rapport aux coûts de production de ces repas.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE les termes de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Évreux par les agents d'Évreux Portes de Normandie, et à la participation financière d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir.

44 - Tarifs communautaires – Revalorisation à compter du 1er janvier 2022

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons à la revalorisation des tarifs communautaires.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour l'année 2022, il est proposé de revaloriser les tarifs communautaires à hauteur de 2% et d'intégrer trois nouveaux tarifs : celui des gymnases de l'ex SICOSSE, ceux de l'aire de camping-cars d'Évreux et de Saint-André-de-l'Eure, que nous avons évoqués tout à l'heure, avec l'harmonisation à 10 €, et ceux de l'aire des Gens du Voyage, qui intégreront une tarification pour la fréquentation de cette aire mais aussi pour toutes les dégradations éventuelles et les coûts de réparation qui pourraient leur être imposés, si nous y parvenions. Un seul tarif est revu à la baisse, si vous l'acceptez : les accès aux piscines. Suite à la crise sanitaire, nous avons malheureusement constaté que la reprise de la fréquentation est difficile. Nous ne retrouvons pas les taux de fréquentation habituels, donc nous vous proposons de donner un tout petit coup de pouce aux piscines, il n'est pas exceptionnel, mais il s'agit simplement de tenter de favoriser l'accès à ces piscines et au savoir nager pour tous, en faisant passer le tarif des entrées des enfants de 3 à 18 ans de 3,30 € à 3,20 € et le tarif adulte de 4,20 € à 3,90 €. Voilà, M. le Président, pour les tarifs communautaires.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau, avez-vous des remarques ?

M. Bruno GROIZELEAU

Aucune remarque.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques, des observations ? Les tarifs augmentent donc de 2%, sauf quand ça baisse.

M. Sylvain BOREGGIO

Sauf quand ça baisse.

M. Guy LEFRAND

On ne peut pas faire plus simple. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Une précision : j'ai oublié de dire que les baisses des tarifs de piscine adultes et enfants sont uniquement pour les communes d'EPN, et non pour les communes hors EPN, ce qui est normal.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** les tarifs communautaires ci-après applicables à compter du 1^{er} janvier 2022:

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux
- Tarifs d'intervention du service Eau potable
- Tarifs d'intervention du service Assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service Assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention des services Gestion et Entretien de la Voirie et Propreté
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés du Musée des Instruments à Vent de La Couture- Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome
- Gymnases de l'ex SICOSSE
- Aires de camping-car d'Évreux et de Saint-André-de-l'Eure
- Aire d'accueil des gens du voyage.

45 - Prolongation du Contrat de territoire 2017-2022

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous l'avons vu tout à l'heure, il s'agit de la prolongation du Contrat de territoire, qui va être reconduit d'une année supplémentaire. Il vous est demandé d'accepter cette prolongation du Contrat de territoire pour une période supplémentaire d'un an et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant de prolongation avec ses partenaires financiers.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu beaucoup de retards, notamment du fait de la crise du Covid, ce qui fait que beaucoup d'investissements n'ont pas été réalisés. La Région, à la demande de beaucoup de communes et d'EPCI, a proposé de prolonger le Contrat qui devait se terminer en 2021 jusqu'à fin 2022. L'année 2022 va par ailleurs nous permettre de préparer le Contrat de territoire 2022-2027. Cela va nous donner l'occasion de nous revoir et de revoir aussi les projets des communes qui pourraient être intégrés dans ce Contrat de territoire. C'est un débat que nous aurons en début d'année 2022. Il va falloir que nous nous préparions à demander beaucoup d'argent à la Région et au Département.

Y a-t-il des oppositions ? De toute façon nous avons intérêt à le valider sinon nous sommes coincés. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** la prolongation du Contrat de territoire pour une période supplémentaire d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation avec ses partenaires financiers et tous documents éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes subventions prévues pour les actions inscrites au contrat 2017-2022 et à **SIGNER** les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

46 - Contrat de territoire 2017-2022 Marcilly-la-Campagne – Construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique

M. Guy LEFRAND

Justement, dans le cadre de ce Contrat de territoire, nous avons la construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique à Marcilly-la-Campagne.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Il s'agit d'un projet important puisqu'il s'élève à 619 852 € HT. Il permettra également aux enfants de Moisville de bénéficier de cette structure d'accueil.

Le plan de financement vous est donné : l'État finance à hauteur de 40%, le Département de l'Eure à hauteur de 22%, EPN à hauteur de 13%, et le montant à la charge de la commune est de 25%.

Voilà un beau projet qui entre dans ce Contrat de territoire.

M. Guy LEFRAND

Je suppose que Marcilly-la-Campagne est d'accord. Il n'y a pas d'opposition de Jean-Paul Hérouard. C'est parfait. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 81 351 €, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour son opération de construction de la garderie périscolaire et d'un local technique de son école primaire conformément au plan de financement ci-dessous :

État - DSIL	247 940,80 (40 %)
Département de l'Eure	136 794,00 (22 %)
Évreux Portes de Normandie	81 351,00 (13 %)
Montant à la charge de la commune	153 766,20 (25 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

47 - Contrat de Relance et de Transition écologique 2021-2026

M. Guy LEFRAND

Nous poursuivons avec le fameux CRTE, Contrat de Relance et de Transition Écologique.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026.

Le CRTE, qui est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leurs projets de relance et de transition écologique, vise essentiellement à faciliter la cohérence, la transversalité, l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires. La communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie souhaite signer ce Contrat de Relance et de Transition Écologique, si vous êtes d'accord bien sûr. Ce CRTE peut intégrer un grand nombre de projets, notamment tout ce qui concerne la revitalisation urbaine, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'emploi, le développement économique, les mobilités mais aussi tout un aspect énergétique, avec l'efficacité énergétique, ainsi que la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des terres. On a également des axes tournés vers l'éducation, la culture, l'accès aux services publics, la santé – qui nous est chère –, l'alimentation durable et l'aménagement numérique. Un grand nombre de choses peuvent donc se faire. Je rappelle que ce contrat est conclu pour une période de six années et qu'il associe bon nombre d'autres partenaires tels que la Région, le Département, l'ADEME, etc. ainsi éventuellement que les chambres consulaires si elles le souhaitent. Ce contrat se faisant au sein du territoire de l'Agglomération EPN, il est porté par EPN pour certains axes, mais chaque commune participe évidemment à ce contrat, à hauteur des engagements qu'elle pourrait faire. Si une commune avait un projet pouvant entrer dans les axes fixés, elle pourrait bien sûr le présenter et intégrer le CRTE par avenant. Ce que nous pouvons dire également, c'est qu'EPN a ciblé quelques axes qui lui semblaient prioritaires :

- habiter dans l'agglomération Évreux Portes de Normandie,
- un cadre de vie durable,
- le déploiement de projets structurants,
- un positionnement économique conforté,
- le développement des mobilités durables.

Voilà les cinq grandes thématiques que se fixe EPN à travers ce CRTE. Nous avons tout de même un petit regret quant à ce contrat : nous avons travaillé dessus dès le début de l'année avec les services de l'État, mais nous avons eu un silence radio pendant plus de six mois. Ils se sont réveillés à la veille des vacances d'été pour nous dire qu'il fallait accélérer le rythme et que tout devait être signé le 22 décembre au plus tard. Et là, je vais de nouveau saluer les services, et notamment les services d'Annie CROZET, qui ont travaillé d'arrache-pied jusqu'à hier pratiquement pour pouvoir mener à bien tout ce travail. C'est bien d'annoncer des gros projets, mais derrière cela, il y a quand même un gros travail administratif et de préparation, qui a été lourd et qui s'est fait un peu dans la précipitation. Nous l'avons montré très rapidement en Conférences des Maires, ce dont je tiens à m'excuser ; nous aurions préféré le faire avant mais, malheureusement, nous n'avions pas les éléments pour pouvoir le faire. Aujourd'hui, nous en sommes donc à ce stade où il faut valider ou non cette inscription au CRTE.

Je préférerais que ce soit oui car cela va dans le bon sens et que l'État nous accordera derrière des accompagnements financiers. À l'inverse, à mon avis, si nous n'entrons pas dans ce CRTE, nous n'aurions plus les avantages financiers que nous pourrions avoir. Nous avons donc tout intérêt à y figurer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, M. Rouger.

Mme Isabelle COLLIN

Non, c'est Mme Collin.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Il n'y a pas de souci.

M. le Président, M. Boreggio, j'ai parlé de ce CRTE dans cette assemblée au début de l'année 2021. Il n'apparaît donc que ce soir sous forme de délibération, puisque nous n'avons eu le contrat que très dernièrement sur la plateforme. J'ai vu passer dans la presse la signature de CRTE à l'échelle du département depuis quelques mois, certains avant les vacances d'été. Je crains que notre intercommunalité soit dans les dernières à rendre sa copie. Ce CRTE, comme indiqué dans la délibération, est un outil facilitateur pour survivre aux appels à projets, aux appels à manifestations d'intérêt, au Contrat de territoire qui demandent beaucoup d'ingénierie et beaucoup de temps. Comme indiqué toujours dans la délibération, cela permettra à l'État de recenser les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs (agences, chambres, etc.). Il s'agit donc de donner de la lisibilité aux futurs financeurs, de repérer les projets qui doivent sortir et de compléter les financements. C'est pour cela que les CRTE sont aussi ouverts aux communes, étant donné que c'est bien elles qui ont des difficultés à compléter les fameux dossiers de demandes de subventions. Comme indiqué lors de la commission, seules 5 communes sur 74 et le CCAS sont ciblés dans ce CRTE. Sur plus de 230 millions d'euros de la maquette financière de ce CRTE, environ 152 sont versés pour les communes, dont 130 sur 152 sont versés à Évreux. Étant ébroïcienne, je suis donc satisfaite que notre commune soit aussi bien repérée dans le CRTE. En tant qu'élue de notre Agglomération, je me pose des questions sur le peu de retour de projets communaux. Où sont-ils ? Alors oui, les communes pourront être rajoutées au fil de l'eau sur la durée du CRTE, mais lorsque l'on remet sa copie aussi tardivement, on espère qu'elle puisse être complète. En cette période complexe économiquement, il semble que le proverbe « Il ne faut jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même » était primordial pour protéger l'ensemble des investissements de notre Agglomération et surtout ceux de nos communes. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme Collin. M. Perrin.

M. Marc PERRIN

Mes chers collègues, j'ai une petite question à poser sur ce contrat, notamment concernant les thématiques. La cinquième thématique a trait au développement des mobilités durables. Or, sur notre territoire communautaire, nous avons une des stations multi-énergies les plus performantes du département. Je souhaitais savoir si, dans ce contrat, nous pouvions inscrire l'achat de véhicules à faible émission de carbone pour essayer d'obtenir des subventionnements à la fois de l'Europe, qui essaie d'encourager ce genre d'énergies nouvelles pour les véhicules, et de la Région. Merci.

M. Guy LEFRAND

Cela existe déjà, notamment pour l'achat de véhicules électriques. Je parle sous le contrôle de mes vice-présidents. Cela existe déjà et il y a déjà largement de subventions que ce soit au niveau de la Région ou de l'Europe. Et il me semble que l'ADEME finance également ces achats. Donc cela existe déjà. Cela me permet de revenir un instant sur le CRTE. Je serai évidemment un peu plus mesuré dans mes paroles et dans mon enthousiasme que Mme Collin. Qu'est-ce que le CRTE ? C'est la découverte par l'État, plusieurs années après, des contrats de territoire que nous avons avec le Département et la Région et qui nous permettent d'avoir une vision d'ensemble de nos projets et des modes de financement. Pendant des années, l'État a travaillé sur des appels à projets. Un jour, on nous proposait un appel à projets sur l'énergie, un autre jour sur la mobilité, et nous avions quinze jours, trois semaines ou un mois pour y répondre. L'État a enfin compris comment il faut travailler, nous ne pouvons que nous en réjouir. Cela a demandé un travail énorme. Et non, Mme Collin, les services de l'Agglomération ne sont pas restés à rien faire pendant des mois : nous avons travaillé d'arrache-pied. J'en profite pour remercier les services, et je les remercie d'autant plus qu'il y a quelques jours, alors que nous devons avoir un comité de pilotage pour ce CRTE, certains de nos agents ont travaillé jusqu'à près de minuit pour répondre aux exigences quotidiennes des services de la Préfecture.

Ces mêmes services, la veille de cette réunion, nous ont dit que notre travail ne valait rien et qu'ils annulaient tout. J'ai vu des agents pleurer. Je le dis parce qu'on ne peut pas accepter ce genre de choses. Ce n'est donc pas quelque chose de merveilleux, quelque chose d'extraordinaire ; c'est quelque chose qui a demandé un travail énorme à nos services simplement pour que ce que nous faisons d'ores et déjà rentre dans les cases de l'État. Le CRTE, ce n'est pas de l'argent tombé du ciel. Pour le coup, ce n'est plus l'esprit de Noël. Cela va être très clair et cela a encore été dit il y a quelques jours par la Préfecture : si vous ne signez pas le CRTE, vous n'aurez, par exemple, plus droit à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le CRTE, ce n'est donc pas pour avoir de l'argent en plus, c'est pour éviter d'avoir de l'argent en moins. Je le dis très clairement. Aujourd'hui, c'est comme ça que cela se passe. Il y aura sûrement quelques subsides supplémentaires fléchés vers ce CRTE, je l'espère, mais je vous le dis très clairement, on nous a demandé un travail énorme simplement pour rentrer dans les clous afin de pouvoir continuer à bénéficier de subventions et de financements qui existent déjà. L'exemple de la DSIL en est un exemple flagrant. Donc, nous devons signer le CRTE surtout pour éviter de perdre des financements qui existent déjà. Cela relativise un petit peu les choses. M. Groizeleau, voulez-vous intervenir ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, non. Vous avez tout résumé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour répondre aux questions sur les communes, aujourd'hui nous signons la première partie du CRTE et, comme nous l'avons dit en Conférence des Maires, je le répète, les communes seront associées, de manière à ce que chacun de vos projets respectifs puisse intégrer ce CRTE, bien évidemment. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Écologique, incluant le contrat, les fiches actions et la maquette financière ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat et ses éventuels avenants ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser les plans de financement des opérations d'investissement ou de fonctionnement afférents au contrat et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce contrat telles que les conventions d'attribution de subvention et leurs éventuels avenants tout au long de la durée de validité du CRTE.

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Vient la dernière délibération du dernier Conseil communautaire de l'année. Voulez-vous que je la fasse, M. Boreggio ?

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est cadeau, c'est Noël.

M. Guy LEFRAND

C'est Noël mais je n'ai pas encore une tête de Père Noël. Nous vous proposons l'attribution de 68 fonds de concours, représentant un montant total de 373 465,55 €. Je vous ferai grâce de citer l'ensemble des communes qui vont en bénéficier. Par ordre alphabétique, cela commence par Acon et cela finit par Serez. Je vous propose de préparer Noël en beauté et de voter ces fonds de concours. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 210,73 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Acon** pour l'acquisition d'une tondeuse,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 500,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour la signalisation, les plaques et numéros de rue,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un PC portable pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 350,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la mise en place de signalisation verticale sur la RD129 et RD55 (refus Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 534,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel technique,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 421,23 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'équipement numérique de l'école élémentaire (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 47 096,90 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réhabilitation de la salle paroissiale en salle des associations (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 869,94 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'isolation et la réfection de la salle du conseil et du bureau du maire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 326,63 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour le remplacement du chauffe-eau de la salle communale,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 461,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour les travaux de branchements neufs en eau potable pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 255 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un terminal de paiement électronique,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 13 556,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Épieds** pour la création d'un parking,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 18 960,61 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Évreux** pour l'acquisition d'un tracteur,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 19 721 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Évreux** pour les travaux de sécurisation du 44 rue Henri Monduit,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 35 521,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Évreux** pour l'installation de modulaires – club house tennis Saint Michel,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 780,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fauville** pour la réfection de la toiture du garage du logement communal,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 515,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fauville** pour l'acquisition de mobilier urbain,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 169,70 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la rénovation de la cour de l'école (financement État et Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 617,38 €, soit 11 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le remplacement de huit fenêtres sur un bâtiment scolaire (financement État et Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la fourniture et la pose d'un abribus (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 087,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'acquisition d'un broyeur (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 6 304,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour les travaux de restauration de l'église et du cimetière (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 370,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la fourniture et la pose d'un abri pour la garderie (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 30 996,95 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les travaux du groupe scolaire – Programme année 2021 (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 720 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la mise en place d'un radar pédagogique (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 11 972,71 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'**Irreville** pour la restauration de la mairie (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 789 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour l'acquisition d'un défibrillateur,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 834,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Baronnie** pour la restauration des portails des cimetières de Quessigny et Garencières,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 450 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création d'un aménagement de sécurité (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 267 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD59 (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour l'aménagement de sécurité rue de la Mairie (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 295 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour le congélateur de la cantine scolaire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 283,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour le remplacement de la porte de la mairie (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 5 886 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour l'aménagement de sécurité rue de Coudres (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 540 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 775 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour le remplacement d'un poteau incendie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 851,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection d'un chemin de randonnée,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 138,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour les travaux d'enrobé place de l'église,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 342,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour le marquage de places de stationnement,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 867 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'installation de deux Velux sur la toiture de la mairie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 615 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'acquisition d'extincteurs,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 516 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la rénovation des menuiseries de l'école (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 498,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour l'acquisition de mobilier pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 9 430,77 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'installation de 3 poteaux et 2 réserves incendie (financement État et Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 488,30 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'isolation acoustique de la salle de restauration scolaire (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 427,35 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour les ralentisseurs rue du Parc et route de la Houssaye (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 220,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour le chemin d'accès au logement communal,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 475,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour la création d'une tranchée pour arrosage,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 447 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour le remplacement de la porte d'entrée primaire du groupe scolaire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 11 092,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour la création d'une allée piétonne Mairie-Escale-Kiosque,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 201,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de matériel scolaire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour le remplacement d'un poteau incendie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 18 335 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour l'aménagement du terrain de sports (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 14 701,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour le curage des mares (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour la réfection extérieure de la mairie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 22 311,73 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour la réfection de charpentes et toitures de bâtiments communaux (financement État, refus Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 28 994,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aménagement de l'aire de jeux du vert village,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 096,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aménagement du Point Information Jeunesse,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 689,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de matériel sportif,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 079,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 292,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école Leforestier,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 631,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de deux bureaux pour la mairie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 302,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de bornes de vélo,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 510 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition d'un aspirateur à chenilles,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 020 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la défense incendie (financement État et Département),

ANNULE, suite à une erreur administrative, le versement d'un fonds de concours de 725,62 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de **Croth** et **DÉCIDER** le versement d'un fonds de concours de 870,75 € à la commune de **Croth** pour l'acquisition d'une caméra thermique et de 3 bornes distributrices de gel hydro-alcoolique,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 540 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de **Courdemanche** pour la réalisation d'un site internet, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 954,50 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de **Grosoeuvre** pour le déplacement de la structure de jeux de la mairie vers l'école, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 784,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de **Lignerolles** pour l'installation d'une armoire de rangement pour la cuisine de la salle des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 3 796,50 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de **Prey** pour la mise en accessibilité de l'église, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 544,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de **Prey** pour le cheminement piétonnier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 935,65 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de **Serez** pour la sécurisation des portes de l'église, le prestataire initial ne répondant plus à la commande, la commune doit faire appel à un nouvel artisan,

DIMINUE de 1 033,73 €, le fonds de concours initial de 3 100,11 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de **Huest**, pour la réfection du tableau général électrique et le changement de l'éclairage de l'espace gymnase, portant le nouveau montant de fonds de concours à 2 066,38 €, la commune ayant bénéficié d'un accord de financement ultérieur du Département,

DIMINUE de 1 984,94 €, le fonds de concours initial de 2 978,76 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de **Marcilly-la-Campagne**, pour le remplacement des néons des bâtiments communaux par des tubes à led, portant le nouveau montant de fonds de concours à 993,82 €, la commune ayant bénéficié d'un financement ultérieur du Département,

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Je vous souhaite un très joyeux Noël et je vous remercie, mes chers amis. Merci, M. Groizeleau. Pardon, excusez-moi, j'ai failli me faire mal voir. M. Stéphane Simon voulait intervenir.

M. Stéphane SIMON

Je voulais simplement dire merci aux services de l'Agglomération parce qu'au Conseil d'administration du lycée Senghor, le proviseur a été très sensible à l'accueil que lui ont réservé les élus et les services, et tout cela parce que le temps de transport scolaire entre le sud de notre agglomération et le lycée a été nettement amélioré. Les élèves sont contents, donc merci à l'Agglomération d'avoir pris à bras-le-corps ce sujet.

M. Guy LEFRAND

Vive Noël. Merci. Bravo.

[L'assemblée applaudit.]

La séance est levée à 20h37.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 JANVIER 2022

COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 18 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 janvier 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÉDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame AUGER Stéphanie, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Madame TREMEL Emmanuelle

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 Monlogement27 - Construction d'une résidence autonomie Commune d'Evreux - Quartier de Nétreville Garantie d'emprunt

☞ **DECIDE** l'octroi d'une garantie d'emprunt à MonLogement27, à hauteur de 65 %, pour la réalisation de la résidence autonomie de Nétreville, soit une garantie d'un montant 200 908,50 euros d'un montant total emprunté de 309 090 euros et **DECIDE** l'octroi de cette garantie d'emprunt selon les conditions exposées ci-dessous :

ARTICLE 1^{er} : Accord du Garant

Evreux Portes de Normandie accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 65% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Evreux Portes de Normandie déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Evreux Portes de Normandie reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Evreux Portes de Normandie devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, Evreux Portes de Normandie s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Evreux Portes de Normandie s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

2 Miserey - Affectation et classement d'une parcelle vendue par l'entreprise Charles River dans le domaine public d'Evreux Portes de Normandie

☞ **CONSTATE** l'affectation dans le domaine public de la partie de parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéros 126 et 255 pour une superficie d'environ 340m², représentant le trottoir créé, **PRONONCE** le classement de la partie de parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéros 126 et 255 pour une superficie d'environ 340m² délimitée par le géomètre et le classement dans le domaine public de la collectivité et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

3 Cosmetolab Approbation des comptes de liquidation de la société

☞ **APPROUVE** les comptes de liquidation de la société « Cosmetolab » affectant au profit d'EPN un solde d'un montant de 82 245 euros et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
RÉUNION DU MARDI 1^{er} FÉVRIER 2022
◆ ◆ ◆
PROCES VERBAL LITTERAL

L'An deux mille vingt-deux, le 01 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 janvier 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 18h20 (dossier 8), M ERRAMMACH Yousseff à partir de 19h00 (dossier 30), M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CRISTOBAL Florent, M DE LANGHE Christian, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, Monsieur DANTANT Stéphane suppléant(e) de Madame GUESNET Séverine.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Rosine COULONG a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Didier CRETOT a donné pouvoir à Monsieur Emeric JEANNE, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Gérard ASMONTI a donné pouvoir à Monsieur Didier

SCHALLER, Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIERES, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Madame REVEL Kitty, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MOMPER Jean-Luc

M. Guy LEFRAND

M. Priez, si vous voulez bien faire l'appel.

[M. Rémi PRIEZ procède à l'appel des conseillers communautaires.]

Merci M. Priez. Quelle efficacité ! Je vous demanderai de procéder à l'appel la prochaine fois.

Mesdames, messieurs, chers collègues, chers amis, je me fais un plaisir de vous accueillir pour ce premier Conseil communautaire de l'année 2022. Bien que nous soyons le 1^{er} février, il n'est pas trop tard pour vous offrir mes vœux de sérénité, de santé, et pour souhaiter que notre assemblée continue à travailler aussi efficacement qu'elle le fait depuis le début de cette mandature.

Mandature qui voit aujourd'hui arriver un nouveau Conseiller communautaire. Comme cela a été fait en Conférence des Maires, je vous demande de bien vouloir accueillir en Conseil communautaire M. Finix qui a accepté la lourde tâche de remplacer M. James.

[L'assemblée applaudit.]

Monsieur le Maire de Sacquenville, soyez le bienvenu. Vous verrez, ici tout se passe bien. N'est-ce pas ?

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes toujours soumis à la procédure d'urgence sanitaire hybride ; c'est-à-dire que nous avons le droit de nous réunir, mais que nous devons garder nos masques, y compris pendant que nous parlons, et utiliser du gel hydroalcoolique autant que possible. Le quorum est atteint avec un tiers des membres présents ; chacune et chacun d'entre vous a droit à deux pouvoirs.

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 décembre 2022

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose pour commencer de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 qui vous a été envoyé par mail et versé au dossier du présent Conseil. Appelle-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas, il est donc adopté.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le *procès-verbal littéral* du Conseil communautaire du 14 décembre 2021.

Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception du compte-rendu du Bureau communautaire du 18 janvier 2022 que vous avez dû recevoir par mail.

1 - Commune de Normanville - Parcelle AB 217 - Cession de Terrain au CFAie

M. Guy LEFRAND

Nous traiterons assez peu de dossiers aujourd'hui, mais des dossiers importants et intéressants pour notre territoire. Nous commençons par le premier d'entre eux qui est assez exceptionnel puisqu'il s'agit de l'agrandissement du CFAie du Val-de-Reuil sur le territoire de Normanville, avec à terme 500 apprentis qui rejoindront notre territoire. Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues.

Le centre de formation des apprentis interconsulaire de l'Eure, actuellement implanté à Val-de-Reuil, est spécialisé dans plusieurs domaines. Fort de son développement dans l'accompagnement et la formation, le CFAie a souhaité élargir son domaine de compétences, notamment dans les secteurs de la mécanique, de la coiffure et de la vente. Pour ce faire, il a cherché à s'implanter ailleurs. Trois villes étaient en concurrence. Évreux a candidaté et a été retenue. Nous avons fait des propositions de terrain ; vous le voyez sur la carte qui est jointe. Y figure un nouveau site à Normanville situé derrière le supermarché Leclerc, sur la voie rapide. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 3 hectares qui intéresse beaucoup le CFAie. Tous les détails vous sont donnés dans la délibération. Dans une optique d'attractivité, nous proposons le prix de 5 euros par mètre carré ; soit 142 000 euros HT. Comme nous en avons discuté en Commission et comme cela nous avait été demandé, nous nous sommes engagés à soutenir à terme l'offre de transport.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un très beau dossier ; probablement un des plus beaux, si ce n'est le plus beau de notre Conseil ce soir. Il n'a l'air de rien mais représente 500 apprentis et 130 salariés sur le secteur en plein développement de Caër, Normanville et Gravigny, avec les Surettes à proximité. Il s'agit d'une très belle réalisation. Nous pouvons être fiers d'avoir remporté ce marché. Une des raisons qui a conduit à la création de cette antenne à Évreux réside dans le fait que de nombreux apprentis fréquentant aujourd'hui le CFAie de Val-de-Reuil sont originaires d'Évreux. Ce projet permettra de les maintenir sur site, tout en développant de nouvelles propositions dans les domaines de la vente, de la coiffure et de la mécanique automobile. Il ne s'agit donc pas d'entrer en concurrence avec le CFAie de Val-de-Reuil, mais au contraire de le compléter et d'apporter des propositions supplémentaires de formation à nos jeunes sur le territoire.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Non ? Ce dossier devrait faire consensus. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Bravo pour ce premier dossier. Le Conseil communautaire :

*☛ **CÈDE** au CFAie ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée AB 217 sise Route de Louviers à Normanville, d'une surface d'environ 28 390 m² au prix hors taxe de 5 €/m² augmenté de la TVA, soit un montant de 141 950 € HT, à parfaire ou diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

2 - Communes de Gravigny et Normanville - Parc d'activités des Surettes - Fixation du prix de vente au m² des terrains

Mme Stéphanie AUGER

Nous restons à Normanville avec le parc d'activités des Surettes, dont nous avons déjà parlé. La délibération fixe le prix de vente des terrains. Le Conseil communautaire doit en effet fixer le prix de vente des mètres carrés de notre foncier. Je vous rappelle que l'extension du parc d'activités des Surettes correspond environ à 8 lots à bâtir sur 3,2 hectares de foncier cessibles. Nous proposons le prix de 40 euros par mètre carré.

La question ayant été posée, les Domaines ont évalué le terrain à 34 euros par mètre carré. Toutefois, la bonne situation du site et les aléas du coût des travaux nous amènent à proposer quelques euros supplémentaires. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que quasiment toute la zone fait l'objet de demandes de terrain.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce projet s'inscrit dans l'équilibre territorial auquel participe l'agglomération. Nous avons mené ce travail avec les maires de Gravigny et de Normanville. Nous sommes aujourd'hui très satisfaits de voir que la demande dépasse l'offre sur ce secteur. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Voilà deux beaux dossiers rapidement menés.

Le Conseil communautaire :

*☛ **FIXE** le prix de vente des parcelles du parc d'activités des Surettes, situées sur les communes de Gravigny et de Normanville, à 40€ HT/m² et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

3 - Vente d'une aile de Notre-Dame à la CCI Portes de Normandie pour le développement du pôle d'enseignement « Management - marketing – vente » de l'ESCCI

M. Guy LEFRAND

Nous continuons encore plus fort.

Mme Stéphanie AUGER

Effectivement. Nous sommes dans l'actualité puisque l'inauguration a eu lieu ce matin. Le dossier concerne l'ESCCI qui est le centre de formation post-bac de la CCI situé rue Henri Becquerel, à Évreux. Il connaît une forte croissance et a eu l'opportunité de proposer une nouvelle offre de formation cohérente et attrayante, en partenariat avec l'École de marketing de Normandie (EMN).

M. Guy LEFRAND

Management, et non marketing.

Mme Stéphanie AUGER

Je me suis trompée ?

M. Guy LEFRAND

Management.

Mme Stéphanie AUGER

Pardon. Il est écrit marketing. Excusez-moi : l'École de management de Normandie.

M. Guy LEFRAND

Créée en 1871.

Mme Stéphanie AUGER

Tout à fait. Au moment où nous avons assis la République, si j'ai bien écouté. Cette école connaît donc une forte croissance quant aux domaines de formation. Il s'agit d'une belle formation sur le territoire. Nous avons en effet appris qu'elle se développait à Oxford, Dublin ou Dubaï. La compter sur le territoire est une véritable chance.

La CCI cherchait des locaux, et nous nous sommes très vite positionnés pour l'accompagner. Le Président a proposé la vente du premier étage de l'aile de l'école Notre-Dame, à l'endroit où se situe le futur conservatoire et l'école de dentisterie. Cette ancienne école proche de la gare est un site qui se prête au projet. La CCI a été enthousiasmée par cette proposition.

Nous lui proposons donc à la vente un espace de 900 m² situé au-dessus de l'actuelle dentisterie, ainsi qu'une réserve de 150 m² me semble-t-il, au deuxième étage. Nous sommes en conformité avec le prix au mètre carré proposé par les Domaines pour ce bâtiment (450 euros). Le prix de vente total s'élève à 532 710 euros et comprend également la vente d'un terrain de 800 m² destinés à d'éventuels stationnements.

M. Guy LEFRAND

Merci. Rien à ajouter : notre territoire compte une nouvelle offre de formation supérieure. Nous n'arrêtons pas les bonnes nouvelles en ce moment, cela fait du bien.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** de vendre à la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie un ensemble de 1184 m² au total de bâtiment et 800 m² de terrain au niveau de l'école Notre-Dame d'Évreux, sise 6 rue du chantier, pour implanter la filiale management, marketing et vente de l'ESCCI, pour un montant total de 532 710 €, hors frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE**, dès l'effectivité de la présente délibération, la CCI et toute entreprise mandatée par elle à effectuer les opérations d'études et de travaux dans les locaux vendus de Notre-Dame et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 - Aide à l'immobilier d'entreprise - SCI SPAC - Construction d'un bâtiment

M. Guy LEFRAND

Voici un dossier plus classique.

Mme Stéphanie AUGER

Vous trouverez le texte sur table dans la mesure où une erreur a été relevée dans deux ou trois phrases qui reprenaient une ancienne délibération. Cela ne change rien aux délibérés qui concernent les sociétés RC Terrassement et MG Batim situées dans la ZAC de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure. Ces deux entreprises emploient aujourd'hui huit salariés. Elles ont pour activité le terrassement, l'assainissement ainsi que l'aménagement, et connaissent une forte croissance depuis cinq ans. Les locaux loués ne correspondant plus à leurs besoins, elles ont acquis une parcelle en 2019 afin d'y construire un bâtiment neuf de 1 000 m². Elles nous avaient adressé à l'époque une demande d'aide à l'immobilier d'entreprise ; laquelle leur avait été accordée. Compte tenu de la crise sanitaire, elles ont souhaité démarrer les travaux au plus vite. Nous examinons la délibération portant sur cette aide aujourd'hui, mais le bâtiment est déjà en cours de construction. La demande a bien été faite avant le début de la construction, comme l'exige le règlement. Nous proposons à cette entreprise une aide de 43 000 euros en avance remboursable (prêt à taux zéro), ainsi qu'une subvention de 25 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de la construction d'un bâtiment, une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI SPAC ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 43 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI SPAC ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 25 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

5 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Imprimerie Vert Village - Extension d'un bâtiment

M. Guy LEFRAND

Même chose pour Vert Village.

Mme Stéphanie AUGER

Vert Village est une entreprise familiale de conception et d'impression de documents créée par Jean-Marie Hennequez ; lequel la gère aujourd'hui avec son fils, Paul Hennequez. Ils souhaitent répondre à d'autres clients et élargir leur offre. Pour ce faire, ils ont besoin d'un nouveau parc de machines et d'étendre leur bâtiment actuel. Ils nous demandent une aide à l'immobilier d'entreprise. Nous leur proposons une avance remboursable d'un montant de 50 000 euros, ainsi qu'une subvention de 20 000 euros, permettant de créer à terme deux emplois supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE**, dans le cadre de l'extension de son bâtiment, une aide à l'immobilier d'entreprises à l'imprimerie VERT VILLAGE dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 50 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à l'imprimerie VERT VILLAGE dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

6 - Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention 2022**M. Guy LEFRAND**

Une subvention pour la Cosmetic Valley.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, la même somme est proposée dans le cadre du partenariat habituel : 15 000 euros. Je ne présente plus le pôle de compétitivité Cosmetic Valley. Le partenariat et les objectifs sont déclinés dans la délibération. Nous avons consacré une partie au bilan. Cette démarche est portée par Monsieur Mabire. Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions. Nous nous situons toujours dans l'emploi et la formation afin de positionner le territoire sur cette filière importante dans le fameux croissant de la Cosmetic Valley.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un beau partenariat qui fonctionne bien. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je considère que ce dossier est accepté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2022, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

7 - Partenariat EPN / Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie - Convention triennale 2022-2024**M. Guy LEFRAND**

Enfin, deux partenariats avec les chambres consulaires.

Mme Stéphanie AUGER

Cette convention classique avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) a été revue et refondue. Quatre grands axes y figurent : le foncier d'entreprise avec une nouvelle vision de l'offre foncière, mais aussi du traitement des friches ; les actions en faveur du commerce ; la conduite d'événements ; l'accompagnement, notamment par rapport à l'instruction des demandes FISAC avec la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Cette convention est triennale ; les montants sont identiques depuis le départ, à savoir 120 000 euros sur trois ans, soit trois versements de 40 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Pas de demande de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie. Pardon. Monsieur Gilles souhaite intervenir.

M. Hervé GILLES

Bonjour à tous. Je suis épaté par toutes ces avancées structurelles sur notre territoire. Je pense que nous devrions les faire connaître davantage à nos habitants. En Conseil ou en Commission, nous sommes avertis de ce qui va se mettre en place ; mais je pense qu'en termes de communication, il est important de le porter à la connaissance de nos habitants, au niveau de notre territoire. Nous en sommes informés en tant que professionnels, mais je pense que nos administrés devraient l'être aussi. Il importe de communiquer et de diffuser correctement ces informations. Des relais existent, mais l'administré lambda n'est pas au fait de toutes ces avancées.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison Monsieur Gilles : nous sommes de très mauvais politiciens, dans le sens où nous faisons plus que nous ne parlons. Nous agissons plus vite que nous ne le faisons savoir. Vous avez raison : nous devons progresser au niveau de la communication. Les dossiers s'enchaînent si vite et nous avançons à une telle vitesse en ce moment, comme vous le soulignez, qu'il est parfois difficile de communiquer. Certains sont de grands professionnels de la communication politique. Nous sommes quant à nous très mauvais en la matière ; mais nous allons tenter de faire des efforts.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la mise en œuvre d'un partenariat triennal entre la CCI PN et EPN, **FIXE** le montant de la participation financière d'Évreux Portes de Normandie à 120 000 € pour les 3 ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants.

8 - Partenariat EPN - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie 27 - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

Nous revenons à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).

Mme Stéphanie AUGER

Le partenariat avec la CMA porte sur le même montant que l'année précédente, à savoir 15 000 euros. Il concerne des actions de promotion de l'entrepreneuriat et de l'artisanat, notamment en matière de formation pour la montée en compétence des artisans dans le domaine du numérique. Il vise également l'instruction du FISAC, et l'accompagnement sur le programme Action Cœur de Ville. Le détail de ce partenariat figure dans la délibération. Nous avons reçu en Commission une demande de bilan. Il est vrai qu'il figure d'habitude dans la convention. Il s'agit d'un oubli. Ce bilan est à disposition si certains d'entre vous le souhaitent. Il sera réintégré au dossier l'année prochaine. Le montant est ici de 15 000 euros, comme à l'accoutumée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000€ à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure (CMAN27) pour l'année 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel intervenant dans ce cadre.

9 - Commune d'ÉVREUX - Cité Lafayette - Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Nous passons avec Monsieur Hubert à cinq délibérations quasiment identiques.

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

Ces cinq délibérations quasiment identiques relèvent d'une technique que vous connaissez bien. En effet, lorsqu'un lotissement est construit, nous pouvons : soit laisser se créer une association syndicale libre composée de l'ensemble des propriétaires ; soit conclure dès l'origine une convention de rétrocession préalable entre l'aménageur, la commune d'implantation et notre agglomération. Cette convention prévoit que les parties communes seront rétrocédées à la Ville à l'issue de la réalisation du lotissement, et qu'EPN pourra gérer les réseaux dans la limite de ses compétences. Elle permet à EPN de s'assurer, en cours de construction, de la réalisation de l'opération conformément aux prescriptions techniques de ses services et de la qualité requise notamment des réseaux d'eaux, d'assainissement et de voirie.

La première délibération illustre ces propos. Elle porte sur un projet emblématique pour l'agglomération et la commune d'Évreux : la cité Lafayette. Comme vous le savez, la société GARIM s'est vue confier par EPN la réalisation de ce projet.

Si vous en êtes d'accord, nous allons signer une convention tripartite de rétrocession entre la Ville (commune d'implantation), EPN (pour ses compétences) et la société GARIM ; autorisant ainsi, à l'issue de l'opération, la rétrocession en propriété à la Ville d'Évreux, et en exploitation - si l'on peut dire - à EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela nous permettra aussi de nous assurer de la conservation des éléments environnementaux majeurs sur ce site.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Mme Beauvillard ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Le Conseil communautaire :

☛ **ACCEPTE (Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote)** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements de la cité Lafayette porté par la société CITÉ LAFAYETTE PROJECT, représentée par son Président, Patrick ROUSSEL, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la Ville d'Évreux et la société CITÉ LAFAYETTE PROJECT, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

10 - Commune de LA COUTURE-BOUSSEY - Lotissement La Clairière - Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Nous traitons du même sujet s'agissant de La Couture-Boussey.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. À La Couture-Boussey, le lotissement La Clairière comporte 40 lots à bâtir sur 3 hectares environ. Nous vous proposons une convention tripartite de rétrocession entre la commune, EPN et l'aménageur, à savoir la SAS Viabilis Qualité du Territoire.

M. Guy LEFRAND

Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☛ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement La Clairière, porté par la SAS VIABILIS QUALITÉ DU TERRITOIRE, sous la référence PA 27 183 19 I 001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de la Couture-Boussey et la SAS VIABILIS QUALITÉ DU TERRITOIRE, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

11 - Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE - Lotissement Le Point du Jour - Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne Saint-André-de-l'Eure.

M. Xavier HUBERT

Oui, le lotissement Le Point du Jour compte 47 lots individuels à usage d'habitation et 47 lots destinés à des logements aidés, dont 19 en accession sociale, 28 en locatif social ; et ce, sur deux parcelles de l'ordre de 4 hectares. La société Acanthe réalise ce lotissement.

M. Guy LEFRAND

Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☛ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement Le Point du Jour, porté par la SAS ACANTHE, sous la référence PA 27 507 21 F0001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Saint-André-de-l'Eure et la SAS ACANTHE, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

12 – Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE - Lotissements Mare Bourgeois 1 et 2 et Capucines – Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Il s'agit toujours de Saint-André-de-l'Eure par rapport à de vieux lotissements.

M. Xavier HUBERT

Ces vieux lotissements étaient toujours gérés par le Cabinet Villain, représenté par Christophe DANIEL, propriétaire et gestionnaire des VRD dans deux lotissements situés à Saint-André-de-l'Eure : le lotissement Mare Bourgeois 1 et 2, et le lotissement des Capucines. Nous répondons à une demande de la commune de Saint-André-de-l'Eure qui souhaite que cette rétrocession intervienne à son profit, après que des diagnostics techniques soient réalisés par l'agglomération afin de vérifier la qualité des différents réseaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

M. Michel DULONDEL

Oui, Michel Dulondel, maire du Mesnil-Fuguet, charmant village que tout le monde connaît. N'y a-t-il pas d'avis favorable de la première commission ? La place manquait peut-être pour le faire figurer.

M. Guy LEFRAND

Cela a été rattaché... Allez-y.

M. Xavier HUBERT

Cette remarque est juste. J'ai oublié de signaler que la première commission n'a pas examiné spécifiquement cette demande ; laquelle a été rattachée à celle de la commune. Le dossier est maintenant prêt à être examiné. Il n'a été rendu ni avis favorable ni avis défavorable.

M. Guy LEFRAND

Ce dossier a été rattaché à la demande de la commune de Saint-André-de-l'Eure. Cette remarque est tout à fait juste. Le vote est-il malgré tout identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de la réalisation des derniers travaux correctifs, des différents équipements du lotissement dit « la mare bourgeois 1 et 2 » sis rues Don Quichotte, des Marionnettes, des Flamants, de l'Aurore, rue de l'Envol, de l'Harmonie et du lotissement dit « des capucines », rue des Capucines à Saint-André-de-l'Eure, jusqu'à leurs propriétés et gérés par le Cabinet Villain, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Saint-André-de-l'Eure et le Cabinet Villain, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

13 - Commune de SASSEY - Lotissement Le Grand Jardin - Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Le dernier dossier concerne Sassey.

M. Xavier HUBERT

À Sassey, le lotissement Le Grand Jardin...

M. Guy LEFRAND

Un pli nom.

M. Xavier HUBERT

En effet. Ce lotissement compte 16 lots à bâtir sur près de deux hectares. La SAS Drakkar Développement est l'aménageur avec lequel nous pouvons signer cette convention tripartite. Un avis favorable de la première commission a été rendu.

M. Guy LEFRAND

Bien. Êtes-vous satisfait M. Dulondel ? Le vote est-il identique à la délibération précédente mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie. Merci pour votre célérité M. Hubert.

Le Conseil communautaire :

☛ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement dit Le Grand Jardin, porté par la SAS Drakkar Développement, sous la référence PA 27 615 19 F0001, relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Sassey et la SAS Drakkar Développement, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

14 - Service d'aide à la mobilité SAMIBUS – Règlement

M. Guy LEFRAND

Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Bonsoir mes chers collègues. Je souhaitais vous présenter la modification du règlement intérieur du SAMIBUS. Comme vous le savez peut-être, la loi sur les mobilités (loi LOM) a été modifiée en 2019. Tout le travail que nous avons mené depuis 2014 a dû être revu afin de respecter les nouveaux textes de loi. Concrètement, cela signifie que certaines personnes titulaires de la carte Mobilité n'auront plus à passer devant la Commission que nous avons mise en place. La gratuité pour les accompagnateurs n'avait pas non plus été mise en place dans le premier règlement. En outre, quelque chose de tout à fait nouveau est à signaler : les touristes au sens très large, les enfants qui n'habitent pas Évreux mais qui y viennent occasionnellement, les aidants ou les membres de la famille n'auront plus besoin de passer devant la Commission pour pouvoir utiliser le SAMIBUS. L'occasion m'étant donnée, je voudrais également préciser que depuis la création du nouveau règlement, nous avons multiplié par trois le nombre de déplacements. Nous nous situons à plus de 10 000 réservations et trajets. Bien qu'en 2021, la crise sanitaire ait quelque peu limité les choses, nous avons élargi le public : les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent bénéficier du SAMIBUS porte-à-porte pour l'ensemble des communes de notre territoire. Ce dispositif favorise un lien social d'autant plus abîmé par les périodes de pandémie que nous connaissons et constitue un véritable succès que beaucoup de collectivités nous envient et copient.

M. Guy LEFRAND

Présenté de la sorte, ce dossier suscite-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** les termes du nouveau règlement du service d'aide à la mobilité SAMIBUS qui instaure :

- La gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap dans le cadre du service Samibus,
- Un accès direct, sans conditions, au service Samibus pour les personnes :
 - Titulaires d'un titre suivant :
 - ❖ GIR 1, GIR 2, GIR 3 et GIR 4 ;
 - ❖ CMI « Invalidité » (avec un taux supérieur à 80%) ;
 - Agées de 80 ans ou plus.

15 - Partenariat EPN - Polepharma - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir chers collègues. Je vais vous présenter trois délibérations très classiques.

La première concerne Polepharma qui est un cluster d'entreprises pharmaceutiques et d'organismes parties prenantes à toute la chaîne de valeur du médicament. Polepharma est le premier bassin européen de production pharmaceutique : il représente 60 % de la production de médicaments en France et près de 72 000 emplois dans la filière, dont 20 000 en Normandie. Depuis 2017, l'agglomération Évreux Portes de Normandie soutient le cluster Polepharma sur la base d'un partenariat pluriannuel. Le dernier a été signé l'année dernière pour trois ans. Le programme 2022 prévoit : l'organisation d'un séminaire sectoriel à destination des élus et des chefs d'entreprises ; la tenue de la 3^{ème} édition du congrès BIOTESTING ; la mise en œuvre d'ateliers de bonnes pratiques, de webinaires, d'opérations de découverte et de promotion des métiers et des emplois de la filière pharmaceutique ; et enfin, la promotion du territoire et de l'offre de formation locale dans le secteur pharmaceutique. Depuis 2017, EPN apporte son soutien à Polepharma à hauteur de 50 000 euros. Je vous propose de lui octroyer la même aide au titre de l'année 2022.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un très beau partenariat. Polepharma a vraiment bien intégré l'agglomération d'Évreux au sein du cluster qui était surtout développé sur la région Centre-Val de Loire et sur le secteur de Val-de-Reuil. Aujourd'hui, ce partenariat réussit beaucoup à notre territoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☛ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2022, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.*

16 - Soutien aux structures de transferts technologiques (PFT N2S et PRAXENS) - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

Le dossier concerne le soutien aux structures.

M. Arnaud MABIRE

Évreux Portes de Normandie agit pour favoriser le transfert technologique des produits de la recherche et pour promouvoir les recherches menées sur le territoire. Ce dernier compte deux plateformes technologiques :

- N2S (Normandie Sécurité Sanitaire) qui a pour objectifs de favoriser les projets collaboratifs entre partenaires privés et publics, d'offrir un guichet unique aux industriels en proposant des projets ou des prestations de recherche et de développement industriel ;
- le Centre de ressources technologiques (CRT) PRAXENS qui apporte un appui technologique aux PME et PMI, développe une activité de R&D et assure une mission de transfert entre la recherche académique et l'industrie dans les domaines des produits alimentaires et des cosmétiques (dont nous avons parlé précédemment).

En intervenant auprès des étudiants d'Évreux, mais aussi de Normandie, PRAXENS concourt à faire du site universitaire d'Évreux un lieu d'enseignement de pointe et d'excellence dans les filières bio-industrielles.

Comme tous les ans, il vous est demandé d'apporter un soutien en fonctionnement de 11 000 euros à N2S et de 16 000 euros à PRAXENS ; ainsi qu'un soutien en investissement de 4 000 euros pour PRAXENS.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit de dossiers récurrents.

M. Arnaud MABIRE

En effet. Dans le cadre du projet PAT, nous regardons aussi comment PRAXENS peut valider certaines filières de production de denrées alimentaires. Nous nous sommes donc rapprochés de ce laboratoire, dont c'est une des missions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à la PFT N2S à hauteur 11 000€ sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif ; **OCTROIE** une subvention à PRAXENS à hauteur 16 000 € en fonctionnement et de 4000 € en investissement, sous réserve de l'inscription au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

17 - Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2022**M. Guy LEFRAND**

Nous traitons cette fois du soutien à la recherche.

M. Arnaud MABIRE

La délibération porte sur la recherche universitaire locale. Évreux compte quatre grands laboratoires universitaires :

- le LMSM qui vient de fusionner avec l'U2RM de Caen pour former le laboratoire de communication bactérienne stratégie antifongique ; lequel constitue, au-delà de ce nom quelque peu complexe, un rapprochement entre deux grands laboratoires ;
- le laboratoire de chimie organique et analytique (COBRA) ;
- un laboratoire biomatériaux et modèles matriciels pour l'adaptation tissulaire qu'un groupe d'élus enthousiastes a pu visiter (ces visites seront probablement reconduites parce qu'EPN renferme de véritables pépites sur son territoire) ;
- le laboratoire en sciences de gestion Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC) qui anime une série de conférences universitaires de haut niveau en sciences sociales depuis octobre au sein du site rénové de Tilly, et qui demande un soutien supplémentaire afin d'organiser à Évreux un colloque à portée nationale sur le thème du marketing territorial.

Il vous est proposé de soutenir les projets des laboratoires listés dans la délibération à hauteur de 45 000 euros en fonctionnement, et de 21 000 euros en investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci de maîtriser aussi parfaitement ces sujets M. Mabire ; cela n'est pas si évident. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** pour 2022 à l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires suivants : le Laboratoire de Communication Bactérienne Stratégie Antifongique (ex. LMSM EA 4312), l'équipe du laboratoire de chimie organique et analytique (UMR 6014 COBRA), l'équipe BIOMatériaux et Modèles Matriciels pour l'Adaptation Tissulaire (UMR 6270 CNRS PBS) et l'équipe du laboratoire en sciences de gestion : Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC), sous réserve de l'inscription des crédits au **budget primitif, une subvention en fonctionnement d'un montant total de 45 000 € et une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 € et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires de recherche ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

18 - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Évreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble LIMOUSIN - Garanties d'emprunts**M. Guy LEFRAND**

Voici quelques dossiers de garanties d'emprunts et de subventions communautaires.

M. Bernard.

M. Franck BERNARD

Bonsoir à tous.

Le Logement familial de l'Eure réalise une opération de réhabilitation du groupe d'immeubles Limousin et Périgord qui comptent 40 logements collectifs au sein du quartier prioritaire de Navarre. La présente délibération porte sur l'immeuble Limousin. Cette opération à dominante énergétique, inscrite dans le Plan stratégique de patrimoine, vise à améliorer le confort de vie des locataires. L'axe majeur de cette opération est l'économie d'énergie. Après travaux, l'étiquette énergétique passera d'E à B, avec un gain d'économie de 66 %. Le Logement familial de l'Eure sollicite EPN à titre dérogatoire pour l'obtention d'une garantie de 40 % des deux emprunts d'un montant total de 575 396 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer au Logement familial de l'Eure une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 575 396 euros, soit une garantie de 230 158,40 euros.

M. Guy LEFRAND

Je précise que Mme Bayram ne prendra pas part à ce vote, ni à ceux qui suivent sur le même sujet. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ DÉCIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote) l'octroi au Logement Familial de l'Eure d'une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40% des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 575 396 €, soit une garantie de 230 158,40 €, selon les modalités ci-dessous exposées.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 575 396,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 130314 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 230 158,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : *La garantie est apportée aux conditions suivantes.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

19 - Logement Familial de l'Eure - - Commune d'Évreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble LIMOUSIN - Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le même immeuble pour la subvention communautaire.

M. Bernard.

M. Franck BERNARD

Il s'agit en effet d'une demande de subvention communautaire.

Le Logement familial de l'Eure réalise une opération de réhabilitation du groupe d'immeubles Limousin et Périgord comprenant 40 logements collectifs situés sur le même quartier prioritaire de Navarre. La présente délibération porte sur l'immeuble Limousin qui comprend 24 logements (T2, T3 et T4). Cette opération à dominante énergétique inscrite dans le Plan stratégique de patrimoine vise à améliorer le confort de vie des locataires. Les économies d'énergie attendues sont importantes avec une évolution de l'étiquette énergétique d'E à B. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 804 396 euros, en complément des fonds propres et emprunts, le Logement familial de l'Eure sollicite une subvention auprès d'EPN qui correspond à 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de 68 000 euros au Logement familial de l'Eure dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 24 logements collectifs de l'immeuble Limousin.

M. Guy LEFRAND

Merci. Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** l'octroi d'une subvention de 68 000,00 € au Logement Familial de l'Eure dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 24 logements collectifs de l'immeuble Limousin.

20 - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Évreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble Périgord - Garanties d'emprunts

M. Guy LEFRAND

Après le Limousin, nous passons au Périgord.

M. Franck BERNARD

Tout à fait. Il s'agit ici d'une garantie d'emprunt. De la même manière, l'opération citée précédemment est réalisée par le Logement familial de l'Eure au sein de l'immeuble Périgord. L'axe majeur de cette opération réside dans l'économie d'énergie. Après travaux, l'étiquette énergétique escomptée sera de B au lieu de D, avec un gain énergétique de 62 %. Le Logement familial de l'Eure sollicite EPN à titre dérogatoire pour l'obtention d'une garantie de 40 % des deux emprunts d'un montant total de 390 655 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer au Logement familial de l'Eure une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 390 655 euros, soit une garantie de 156 262 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ces délibérations n'ont l'air de rien, mais au moment où il est question de développement durable et d'explosion des coûts de l'énergie, nous participons à l'accompagnement réel de nos habitants. Au-delà de la garantie des emprunts, il s'agit de faciliter la maîtrise de l'énergie et la diminution des frais énergétiques pour les familles de ces immeubles. Cela représente donc un travail concret sur le développement durable et l'accompagnement des plus précaires d'entre nous en matière de facture énergétique.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** l'octroi au Logement Familial de l'Eure d'une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 390 655,00 €, soit une garantie de 156 262,00 €, selon les modalités ci-dessous exposées.

Article 1 :

L'assemblée délibérante d'Évreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 390 655,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 129597

constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 156 262,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

21 - MonLogement27 - Commune d'Évreux - QPV de La Madeleine - Réhabilitation Immeubles Marronnier et Platane - Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne les immeubles Marronnier et Platane.

M. Franck BERNARD

Nous changeons de bailleur : MonLogement27 demande une subvention communautaire. Dans le cadre du programme de réhabilitation de son parc de logements, Monlogement27 engage la réhabilitation des immeubles Marronnier et Platane situés rue Voltaire au sein du quartier de La Madeleine, à Évreux. La présente campagne de travaux, à dominante énergétique, vise d'une part à améliorer le confort de vie des locataires, et d'autre part à améliorer la sécurité des habitants du quartier. Les travaux visent à améliorer l'étiquette énergétique d'E à C ainsi que le confort de vie des locataires via :

- l'isolation thermique par l'extérieur avec des matériaux pérennes dans le temps ;
- le remplacement de toutes les menuiseries extérieures avec volets roulants ;
- le remplacement des garde-corps ;
- le traitement des soubassements ;
- la protection de la toiture-terrasse.

La répercussion des travaux sur les charges sera neutre pour les locataires, la quittance globale (loyer et charges de chauffage) ne devant pas être modifiée. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 3 079 269,50 euros en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite une subvention auprès d'EPN qui représente 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Les emprunts feront l'objet d'une sollicitation de garantie. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention d'un montant de 268 510 euros à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 96 logements collectifs des immeubles Marronnier et Platane à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Je précise que Mme Beauvillard, Présidente de MonLogement27, ne prendra pas part au vote. Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ?

Je vous remercie. Merci M. Bernard.

Oui, allez-y.

M. Cédric LEVERT

Bonsoir à tous. Excusez-moi, mais s'agissant des 10 %, si je ne me trompe pas, il convient de déduire les subventions du Département et les fonds propres. Or, 10 % de cette somme ne correspondent pas au montant indiqué.

M. Guy LEFRAND

Les chiffres présentés sont hors taxes et hors honoraires me semble-t-il. Sous réserves, cela sera précisé. Mais selon moi, il s'agit de 10 % hors taxes et hors honoraires. Le calcul précis vous sera communiqué. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** (Mmes **BEAUVILLARD** et **BAYRAM** ne prennent pas part au vote) l'octroi d'une subvention d'un montant de 268 510,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 96 logements collectifs des immeubles Marronnier et Platane à Évreux et **DÉCIDE** l'inscription des crédits de paiement sur deux exercices selon le calendrier ci-après :

- 50 % en 2023 ;
- 50 % en 2024 ; étant précisé que le versement du solde sera réajusté en fonction du coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération.

22 - Fonctionnement Petite enfance - Conventions de prestations de services entre Évreux Portes de Normandie et la commune d'Huest et le SIVU CIGALE

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Royoux.

M. Claude ROYOUX

Merci M. le Président. Bonsoir à tous.

Dans le cadre du fonctionnement de la compétence « Petite Enfance » il convient de formaliser par conventions les relations entre l'agglomération Évreux Portes de Normandie, la commune de Huest et le SIVU Cigale situé à Angerville-la-Campagne pour la mise à disposition des structures nécessaires. Les prestations fournies par la commune de Huest et le Sivu Cigale seront remboursées par Évreux Portes de Normandie. Ces conventions prendront effet au 1er janvier 2021 (il s'agit donc d'une régularisation) pour s'achever au 31 décembre 2021, mais elles pourront être renouvelées deux fois par tacite reconduction pour une période d'un an. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir. Tout simplement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit en effet de règlements intérieurs très techniques. Je suppose qu'il n'existe pas de sujet particulier. Y a-t-il des oppositions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services de la partie des bâtiments de la Micro-crèche de Huest et du SIVU Cigale nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

23 - Convention unique de mutualisation

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la création d'une convention unique de mutualisation. Vous le savez, quand nous sommes arrivés en 2014, il existait deux silos qui ne communiquaient pas : la Ville d'Évreux et l'agglomération qui s'appelait à l'époque GEA. Toutes les fonctions étaient dédoublées (deux DGS, deux directeurs des affaires financières, deux DSI, deux directeurs financiers) et personne ne se parlait.

À partir de 2015, nous avons fait le choix de mutualiser progressivement les services qui pouvaient l'être, ainsi que la chaîne de commandement si j'ose dire. Nous arrivons à la fin du processus de mutualisation que nous avons voté ensemble : désormais, nous comptons un seul DGS, une seule direction financière, une seule direction des ressources humaines, etc. Il existe aujourd'hui des services entièrement dédiés à la Ville d'Évreux, d'autres entièrement dédiés à l'agglomération, et beaucoup qui sont partiellement mutualisés. Au fur et à mesure de ces mutualisations, nous avons signé à chaque fois des conventions : 70 depuis 2015, ce qui est particulièrement difficile à gérer. Une cinquantaine d'entre elles sont encore actives aujourd'hui. Certaines concernent des services ou des organisations qui n'existent plus.

Il est donc apparu nécessaire de faire un effort de simplification administrative. Parfois, lorsqu'il est question de simplification administrative au sommet de l'État, un nouvel échelon est créé. Ici, nous avons fait le choix inverse : nous vous proposons de passer d'une cinquantaine de conventions actives à une seule ; laquelle régira l'ensemble des ressources humaines entre les services de la Ville d'Évreux et ceux de l'agglomération. Cette convention unique représente un travail colossal. Je tiens à remercier les services, notamment ceux des ressources humaines. Pendant des mois, ils ont dû aller chercher au fond du maquis administratif pour retrouver toutes les conventions et pouvoir vous présenter aujourd'hui le résultat de ce travail de fond. Je souhaite également remercier M. Bouillie, Adjoint aux finances à Évreux, et M. Groizeleau, Vice-président en charge des finances, qui ont œuvré avec les services pour aboutir à une convention claire et précise qui permet de savoir exactement où nous en sommes, qui fait quoi et qui paie quoi. Cette proposition définitive est aujourd'hui soumise à votre approbation.

Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des observations ?

Pour information, la convention a été délibérée et votée hier en Conseil municipal d'Évreux, à l'unanimité si j'ai bonne mémoire.

Je précise un point important : les organisations syndicales ont été consultées en Comité technique par rapport à cette proposition ; laquelle y a été votée également à l'unanimité.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** les termes de la convention générale de mutualisation des services et directions communs de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et de la ville d'Évreux ; **RÉSILIE** toutes les conventions précédentes de mutualisation des services et directions communs de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et de la ville d'Évreux et **AUTORISE** M. le Maire-Président à signer tous avenants ou tous documents afférents à ladite convention

24 - Mise en place du forfait Mobilités durables pour le personnel

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, qui a également été délibéré en Conseil municipal d'Évreux, appelle la mise en place du forfait Mobilités durables pour le personnel.

Il y a plusieurs années, nous avons mis en place un forfait Mobilités durables permettant aux agents qui viennent travailler régulièrement en vélo de bénéficier d'une indemnité. Nous avons fixé ensemble son montant au seuil maximal autorisé par la loi, à savoir 200 euros par an. Actuellement, 14 agents sur 2 500 bénéficient de cette indemnité ; c'est dire si nous avons encore à faire pour promouvoir les déplacements à vélo. Au vu de la possibilité qui nous est offerte et à la demande de certains agents, nous vous proposons ce soir d'attribuer cette indemnité aux agents qui viennent travailler très régulièrement en covoiturage. La démarche est identique : favoriser le développement durable et limiter l'utilisation des véhicules légers pour un usage strictement personnel. Cinq à six agents seraient concernés ; ce qui porterait le nombre des bénéficiaires de l'indemnité à une vingtaine. Y a-t-il des remarques particulières ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents de la Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions prévues par le décret susvisé et les modalités de mise en œuvre qui ont été indiquées et **DÉCIDE** l'inscription des crédits afférents au budget

25 - Utilisation des gymnases d'intérêt communautaire par les collégiens - Signature d'une convention financière avec les communes non membres d'EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues.

Cette délibération concerne l'utilisation des gymnases d'intérêt communautaire qui étaient jusqu'au 31 décembre dernier gérés par le SICOSSE. Six gymnases (Henri Dunant, André Legrand, Navarre, Georges Politzer, Jean Rostand et Marcel Pagnol) sont désormais sous notre égide. Des enfants issus de six communes hors agglomération fréquentent les collèges ayant accès à ces gymnases. Ces communes sont les suivantes : Autheuil-Authouillet, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, La Bonneville-sur-Iton, Brosville et Clef-Vallée-d'Eure. Nous allons mettre en place une convention financière avec elles pour fixer le montant des prestations qu'elles devront régler à l'agglomération. Ces prestations seront calculées exactement de la même manière que le faisait le SICOSSE. Nous n'avons absolument rien modifié.

M. Guy LEFRAND

Certaines communes nous ont d'ailleurs déjà téléphoné pour valider les montants.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet. Nous leur avons répondu et communiqué les sommes qu'elles devront régler en 2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Ce sujet a été travaillé avec les communes et l'ensemble des acteurs. Nous tenons simplement compte de l'engagement qui avait été pris de leur faire payer exactement le même montant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** les modalités de calcul ci-après de la participation financière des communes non membres d'Évreux Portes de Normandie qui utilisent les gymnases de l'ex SICOSSE désormais gérés par EPN (Autheuil-Authouillet ; Gaudreville-la-Rivière ; Glisolles ; La Bonneville-sur-Iton ; Brosville et Clef-Vallée-d'Eure) :

- Multiplication du potentiel fiscal de la commune par son nombre d'habitants puis pondération par rapport à la population totale des communes. Ce montant est retenu à hauteur de 75% pour former la clé de répartition ;

- Pondération du nombre d'élèves scolarisés par rapport au nombre d'élèves total. Ce montant est retenu à hauteur de 25% pour former la clé de répartition ;

- La somme de ces deux résultats donne le pourcentage final servant de clé de répartition ;

et APPROUVE les termes de la convention de participation financière et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout acte afférent.

26 - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'EPN - Subvention 2022**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant porte sur une subvention à l'Amicale du personnel.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'un dossier que nous retrouvons chaque année et qui concerne une subvention demandée par l'Amicale du personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie. Elle s'élevait en 2021 à 1 200 euros. Nous vous proposons de la reconduire à l'identique.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie une subvention de **1 200 €** au titre de l'année 2022.

27 - DSIL 2022 - Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Évreux sud**M. Guy LEFRAND**

M. Groizeleau, nous entendez-vous ?

[M. Bruno GROIZELEAU assiste au Conseil en visioconférence.]

M. Bruno GROIZELEAU

Oui.

M. Guy LEFRAND

Nous vous voyons sur l'écran et vous entendons sur le téléphone.

M. Bruno GROIZELEAU

Quel montage !

M. Guy LEFRAND

Rien ne nous arrête.

M. Bruno GROIZELEAU

Je suis sur Youtube sur l'autre poste.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes prêt à tout pour nous accompagner. M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

La délibération suivante concerne le pôle de santé libérale ambulatoire d'Évreux sud que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer devant cette assemblée. Je rappelle que le coût de cette opération s'élève à 2 906 801 euros HT, et que le bâtiment qui va être construit pourra accueillir entre 750 et 900 personnes sur une surface d'environ 1 000 m².

Le plan prévisionnel de financement de cette opération vous est ce soir proposé. Plusieurs financeurs y sont envisagés : les fonds FEADER à hauteur de 12 %, soit 338 564,80 euros ; l'État à travers la DSIL à hauteur de 34 %, soit 986 876 euros ; l'État toujours mais à travers le FNADT à hauteur de 17 %, soit 500 000 euros ; la région Normandie à hauteur de 9 %, soit 250 000 euros ; le département de l'Eure à hauteur de 9 %, soit 250 000 euros. L'autofinancement s'élève à 20 %, soit 581 360,20 euros. Comme vous pouvez le constater, nous nous inscrivons dans un plan de financement maximal qui atteindrait 80 %.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un budget prévisionnel : tous les éléments ne sont pas validés. J'ai notamment eu l'occasion d'échanger avec M. le Préfet qui nous a clairement fait savoir que la DSIL 2022 serait très nettement inférieure à celle de 2021. Pour le moment, rien n'est définitivement validé. La délibération vise à nous autoriser à demander toutes ces subventions. Qui est contre le fait que nous demandions des subventions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Pardon. M. Dulondel, maire du charmant village.

M. Michel DULONDEL

Le pôle de santé libérale est situé à Évreux sud. Il en existe un seul sur notre secteur. Or, j'ai constaté sur internet que ces pôles étaient au nombre de trois : Pont-Audemer, Évreux centre et Évreux sud. Les deux autres ont-ils déjà vu le jour ?

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, un pôle de santé libéral ambulatoire est prévu à La Madeleine. Bien que je me souvienne de certains conseils communautaires où il nous était expliqué qu'il ne fallait surtout pas installer un pôle de santé de l'autre côté du boulevard, nous l'avons fait. Le permis de construire a été déposé, le projet avance bien et le pôle devrait voir le jour fin 2022 ou début 2023 me semble-t-il (M. Roussel le précisera).

Un deuxième pôle de santé libéral ambulatoire est prévu dans l'hyper centre-ville d'Évreux. Nous sommes en train d'y travailler avec les médecins et les infirmières. Nous avons ensuite lancé une réflexion sur la possibilité de mettre en place une Maison de santé, plutôt avec des médecins salariés, sur le secteur de Navarre. Nous avançons également sur le projet de médico-bus, toujours avec des médecins salariés. M. Roussel pourra nous en dire davantage ; l'idée étant de disposer de médecins tournant dans les communes rurales de notre agglomération. Ce projet pourrait voir le jour avant la fin de l'année. Le pôle de santé libéral ambulatoire de La Madeleine avance très rapidement ; celui du centre-ville devrait suivre le même rythme. Le médico-bus sera probablement le premier projet à voir le jour pour rendre service aux communes rurales de notre agglomération. Viendra ensuite le pôle de Navarre, plus petit mais avec des médecins salariés : telle est l'hypothèse que nous vous proposerons dans les mois qui viennent.

Nous avons également d'autres projets, notamment en matière de télémedecine. Nous devrions vous en parler au mois d'avril, lors du prochain Conseil communautaire : là aussi, nous avançons rapidement avec des solutions locales.

M. Roussel, vous pouvez peut-être apporter un complément d'information.

M. Emmanuel ROUSSEL

Oui, pour répondre à M. Dulondel, il n'existe qu'un pôle de santé libéral ambulatoire à Évreux. Il réunit entre 50 et 60 professionnels de santé (médecins, infirmiers, podologues, etc.) et est divisé en trois sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) : la SISA d'Évreux nord qui englobe Saint-Michel, la SISA d'Évreux centre qui regroupe le centre-ville et Navarre (même s'il ne compte plus de médecin), la SISA d'Évreux sud avec laquelle nous travaillons sur la Maison de santé pluriprofessionnelle. Nous risquons donc de commettre un abus de langage en parlant du pôle de santé libéral ambulatoire de La Madeleine. Nous travaillons en réalité avec les médecins de la SISA d'Évreux sud.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

J'ai vu ces informations sur le site de l'ARS ; lequel mentionnait le pôle de santé Évreux nord et celui d'Évreux centre comme étant en cours de construction. Il s'agit en réalité des SISA donc. Merci.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de réalisation du PSLA Évreux Sud :

Financiers	Montant prévisionnel € HT
FEADER	338 564,80 (12 %)
État - DSIL	986 876 (34 %)
État - FNADT	500 000 (17 %)
Région Normandie	250 000 (9 %)
Département de l'Eure	250 000 (9 %)
Autofinancement	581 360,20 (20 %)

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **PROPOSER** son inscription au prochain contrat de territoire ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions au titre de la DSIL 2022 et auprès de tout autre co-financeur public ou privé, aux fins d'optimiser le plan de financement, et à signer tous documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ou tout autre document afférent.

28 - DSIL 2022 - Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Évreux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant porte sur une demande de DSIL concernant l'IFSI.

M. Sylvain BOREGGIO

Exactement : la même demande pour un plan prévisionnel d'investissement. Je rappelle que l'IFSI est un projet de 5 000 m² environ, en plein centre-ville, avec une capacité d'accueil de 750 étudiants et une présence simultanée de 650 élèves. Il représente un coût de 13 405 997 euros. Le plan de financement est divisé en deux, avec d'un côté le parking SILO, et de l'autre le bâtiment IFSI. Il vous est proposé d'établir le plan suivant : la DSIL à hauteur 1 000 000 euros (7 %) pour l'IFSI ; la région Normandie à hauteur de 3 600 000 euros (50 %) pour le parking SILO et de 9 600 000 euros (72 %) pour l'IFSI.

M. Guy LEFRAND

Merci la Région.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, ces 72 % représentent un financement énorme. Le département de l'Eure pourrait en outre attribuer 1 000 000 euros pour le parking SILO (14 %). L'autofinancement pour le parking s'élève à 2 552 041 euros (36 %) ; et pour l'IFSI, à 2 805 997 euros (21 %). Tel est donc le plan de financement proposé, lequel est prévisionnel comme nous l'avons indiqué précédemment.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de nous autoriser à demander des subventions. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de réalisation de l'IFSI :

Financiers	Montant prévisionnel € HT		
	PARKING SILO	IFSI	GLOBAL
État DSIL 2022		1 000 000 (7 %)	1 000 000
Région Normandie	3 600 000 (50 %)	9 600 000 (72 %)	13 200 000
Département Eure	1 000 000 (14 %)		1 000 000
Autofinancement	2 552 041 (36 %)	2 805 997 (21 %)	5 358 038
TOTAL	7 152 040	13 405 997	20 558 037

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et auprès de tout autre co-financier public ou privé, aux fins d'optimiser le plan de financement, et à signer tous documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ou tout autre document afférent.

29 – Règlement budgétaire et financier**M. Guy LEFRAND**

Nous entamons la partie proprement financière avec le règlement budgétaire et financier.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. L'adhésion à l'expérimentation du référentiel comptable M57 que nous avons validé le 29 juin dernier nous oblige à adopter un règlement budgétaire et financier qui rassemble toutes les dispositions budgétaires et comptables qui nous sont applicables. Nous allons y retrouver tout ce que nous devons suivre et appliquer durant cette année 2022. Il s'agit donc d'un simple règlement qui vous est transmis en pièce jointe.

M. Guy LEFRAND

Cette délibération fait suite à ce que nous avons voté par rapport au passage à la norme M57. Elle est purement technique. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et **DIT** que ledit règlement budgétaire et financier rentrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

30 - Vote des taux 2022**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec le vote et la stabilisation des taux en 2022.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, il vous est proposé de stabiliser ces taux. Je vous les rappelle :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,10 % ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8,82 % ;

- la taxe sur le foncier bâti à 2,98 % ;
- la taxe sur le foncier non bâti à 7,39 % ;
- la taxe des ordures ménagères (ex-GEA) à 12,15 % ;
- la taxe des ordures ménagères (ex-CCPN) à 20,76 % ;
- la taxe des ordures ménagères (ex-territoire de l'intercommunalité de Normandie sud Eure) à 17,51 % ;
- la taxe des ordures ménagères pour la commune de Mouettes à 15,25 % ;
- la taxe des ordures ménagères pour les communes de Jouy-sur-Eure et de Fontaine-sous-Jouy à 13,26 %.

Des taux qui restent stables donc en 2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Groizeleau, souhaitez-vous intervenir ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, tout est dit. Nous maintenons les taux de 2021 en 2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des interventions ? M. Confais.

M. Max CONFAIS

Bonsoir.

Je ne reviendrai pas sur les taux, en revanche nous devons les changer. Avec l'augmentation des bases, les différences ne font que grandir. C'est-à-dire que la différence augmente lorsque nous avons 3 ou 4 % sur 12, par rapport au fait de bénéficier de 3 ou 4 % sur 20. Nous aurions au moins dû gommer ces différences grandissantes selon moi.

M. Guy LEFRAND

Les bases augmentant, vous voudriez diminuer les taux.

M. Max CONFAIS

Non, mais éviter que la différence augmente entre les taux, et maintenir le même écart sans l'augmenter.

M. Bruno GROIZELEAU

Pourquoi l'État a-t-il augmenté les bases de 3,41 % ? Parce que nos charges vont augmenter de plus de 3,41 % en raison d'une inflation galopante. Je vous encourage, mes chers collègues, à faire des emprunts tout de suite si vous le devez, et à ne pas attendre trois mois parce que les taux vont augmenter. J'ai une question à poser à M. Confais : dans la mesure où il va profiter dans sa commune d'une augmentation des bases de 3,41 %, s'engagera-t-il à baisser ses taux ?

M. Guy LEFRAND

L'augmentation des bases va-t-elle faire baisser les impôts locaux chez M. Confais ? Bonne question qui achève la démonstration. Bien, merci M. Groizeleau pour cet exemple clair. Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **MAINTIENT (moins 1 abstention) les taux fiscaux pour l'année 2022 comme suit :**

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
CFE - Cotisation Foncière des Entreprises	24.10 %
THRS – Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8.82 %
TFB - Taxe sur le Foncier Bâti	2,98 %
TFNB - Taxe sur le Foncier Non Bâti	7,39 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure)	17,51 %

TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)	15,25 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (commune de Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy)	13.26 %

31 - Budget primitif 2022

M. Guy LEFRAND

Nous passons au budget primitif (BP) 2022 et à la présentation d'un diaporama.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Nous allons présenter ce diaporama qui reflète le ROB qui vous a déjà été présenté et qui a été validé. Quelques rappels quant aux objectifs de ce budget primitif 2022 : il vise à continuer d'augmenter le niveau d'investissement (nous verrons dans les présentations à quel niveau nous nous situons) ; à produire un haut niveau de service public à l'échelle du territoire ; à maintenir le soutien aux communes (nous l'évoquerons aussi plus avant) ; à développer l'économie et l'emploi ; et surtout, comme nous venons de le voir, à ne pas augmenter les impôts.

Les budgets consolidés de ce BP 2022 s'élèvent à 140 millions d'euros sur la section fonctionnement, contre 133 en 2021 (soit une hausse de 7 millions d'euros) ; et à 76 millions d'euros sur la section investissement, contre 65 en 2021 (soit une hausse de 11 millions d'euros). Le total représente 217 millions d'euros, contre 198 en 2021 (soit une augmentation de 19 millions d'euros).

S'agissant du budget principal, nous allons nous intéresser en premier lieu aux recettes : elles s'élèvent à 91 893 000 euros (soit une augmentation d'un peu plus de 4 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement représentent 82 822 000 euros (soit une hausse de 2,5 millions d'euros). L'épargne brute s'élève à 9 071 000 euros (soit une hausse de 1 460 000 euros) ; ce qui se traduit par un taux d'épargne brute de 9,87 % en 2022, contre 8,66 % en 2021 (soit une hausse de 2,97 %). Le remboursement du capital se situe à 8,4 millions d'euros (soit une hausse de 1,4 million d'euros) ; et l'épargne nette, à 671 000 euros (soit une hausse de 60 000 euros).

Il vous est précisé que le remboursement du capital passe de 7 à 8,4 millions d'euros ; que du côté de l'investissement, les dépenses d'équipement passent de 23,6 à 29,9 millions d'euros, et que l'emprunt d'équilibre passe quant à lui de 18,3 à 24,7 millions d'euros. Je rappelle à ceux qui ne seraient pas coutumiers de ce mode de présentation du budget que l'emprunt d'équilibre qui est ici annoncé est établi sans connaître préalablement le compte administratif. Il évoluera donc en fonction des résultats que nous noterons sur l'année 2021.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous partons du principe que nous réaliserons la totalité des investissements.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui M. Groizeleau, vous avez tout à fait raison : nous partons du principe que nous réaliserons tout, ce qui n'arrive malheureusement jamais.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles se répartissent comme suit :

- les atténuations de charge (chapitre XIII) représentent 140 000 euros, soit une baisse de 20 000 euros ;
- les produits de services représentent 9 608 790 euros, soit une variation de 372 006 euros ;
- les impôts et taxes représentent 57 523 835 euros soit une hausse d'un peu moins de 2 millions d'euros (1 938 152 euros exactement, par rapport auxquels il faut tenir compte de l'effet non négligeable de GEMAPI à hauteur de 1,8 million d'euros pour expliquer cette très importante augmentation des impôts et taxes, alors même que nous venons de voter leur maintien à taux stables) ;
- les dotations et subventions représentent 24 253 570 euros, soit une hausse de 1 853 748 euros (essentiellement due à la revalorisation des bases) ;
- les produits de gestion courante représentent 107 566 euros, soit une hausse de 7 106 euros ;

- les produits financiers représentent 250 000 euros, soit une baisse de 124 000 euros ;
- les produits exceptionnels représentent 10 000 euros, soit une baisse de 4 100 euros.

La recette fiscale liée à la GEMAPI est reprise à la suite du tableau présenté ; comme l'évolution des bases fiscales, laquelle repose sur un coefficient que nous avons estimé à 1,8 %.

M. Bruno GROIZELEAU

Au moment de l'élaboration du budget primitif, nous n'avions pas connaissance du fait que les bases seraient augmentées de 3,41 %. Nous avons donc estimé cette augmentation à 1,8 %. La différence viendra abonder le budget supplémentaire.

M. Sylvain BOREGGIO

Avez-vous tous bien compris ? Non ? M. Groizeleau expliquait qu'à l'époque où nous avons élaboré le budget, nous n'avions pas connaissance du taux de revalorisation des bases. Nous nous sommes donc fondés sur une estimation de 1,8 %. Ce taux semblait correct, mais la revalorisation est finalement intervenue à hauteur de 3,4 %. Ces recettes supplémentaires nous sont donc favorables. Le surplus financier sera utilisé sur le budget supplémentaire du mois de juin. Par ailleurs, une augmentation de 900 000 euros est à signaler quant aux subventions de fonctionnement : la reprise du SICOSSE l'explique.

En ce qui concerne les dépenses :

- le chapitre XI dédié aux charges à caractère général indique un budget à 10 971 552 euros, soit une hausse de 343 837 euros ;
- les charges de personnel s'élèvent à 35 092 170 euros, soit une augmentation de 1 039 470 euros ;
- les atténuations de produits s'élèvent à 21 297 870 euros, soit une augmentation de 150 702 euros ;
- les charges de gestion courante s'élèvent à 13 401 806 euros, soit une augmentation de 1 314 560 euros ;
- les charges financières s'élèvent à 1 890 000 euros, soit une baisse de 249 000 euros ;
- les charges exceptionnelles s'élèvent à 60 000 euros, soit une augmentation de 2 938 euros ;
- les dotations aux provisions, qui n'existaient pas auparavant, s'élèvent à 11 190 euros ;
- les dépenses imprévues disparaissent en 2022, soit une baisse de 50 000 euros.

Concernant les charges à caractère général (chapitre XI), il a été demandé aux services de faire des efforts continus par rapport aux hausses importantes du prix des fluides. Nous avons tenté de les prendre en compte, j'espère que nous ne nous sommes pas trompés mais que l'escalade des augmentations va cesser.

Le SICOSSE va également impacter très fortement ces charges à caractère général : nous avons six gymnases supplémentaires à gérer.

S'agissant du chapitre XII, le SICOSSE produit les mêmes effets sur les charges de personnel avec une augmentation d'un peu plus de 600 000 euros. Le GVT a été estimé à 1 % et représente 1 million d'euros, ce qui explique les variations dans ce domaine.

Quelques informations importantes vous sont données sur les autres charges de gestion courante qui ont beaucoup varié : le SETOM et la participation d'EPN à hauteur de 1,3 million d'euro ont un impact.

En matière de dépenses d'investissement, il vous est rappelé que l'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort d'investissement avec près de 30 millions d'euros de dépenses d'équipement inscrites au budget principal 2022.

Nous vous présentons quelques projets importants :

- la déviation sud-ouest à hauteur de 1,4 million d'euros ;
- les voiries communautaires avec 648 000 euros de frais d'études et un peu plus de 5 millions d'euros de travaux ;
- l'aménagement de la ZAC Saint-Louis à hauteur de 1,2 million d'euros ;

- des PPI pour la modernisation très attendue des déchèteries à hauteur de 830 000 euros ;
- l'étude pour la construction d'un centre aquatique à hauteur de 950 000 euros ;
- le pôle de santé libéral et ambulatoire de La Madeleine à hauteur de 2 millions d'euros ;
- l'Institut de formation en soins infirmiers à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Tels sont les projets phares actuellement en cours.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est précisé que nous devons continuer à accroître les fonds de concours en investissement pour aider les communes à investir. Je rappelle qu'en 2017, EPN a accordé 2 millions d'euros de fonds de concours pour la première fois aux communes. Aujourd'hui, ces 2 millions d'euros sont devenus le minimum garanti que propose EPN aux communes. Cette même somme est donc inscrite au budget 2022 pour que les communes réalisent leurs investissements.

Le contrat de territoire devait s'arrêter en 2021 ; il est prolongé jusqu'en 2022. Il est reconduit à l'identique, vous avez les chiffres sous les yeux : plus de 244 millions d'euros d'investissement dont 30,5 millions d'euros de financement par la Région et 23 millions d'euros financés par le Département. Le tableau présenté fait apparaître ensuite les autres financeurs.

Il a été question au début de cette présentation d'investissements forts en augmentation continue. Le tableau qui vous est présenté reprend les dépenses d'investissement brut par rapport à la population depuis 2014. Il montre qu'en 2022, 264 euros par habitant sont investis, contre 101 au niveau national (soit 2,5 fois plus).

M. Guy LEFRAND

Sur une strate identique.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur une strate identique, tout à fait.

M. Guy LEFRAND

C'est-à-dire en dehors des toutes petites communes ou des grandes métropoles, en comparant ce qui est comparable.

M. Sylvain BOREGGIO

Ces chiffres prouvent que nous avons un véritable besoin en investissement auquel nous répondons depuis des années.

Nous allons maintenant examiner les budgets annexes.

S'agissant du budget de l'eau, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de + 2,6 % ; l'évolution des recettes est de + 1,7 % ; ce qui nous donne un autofinancement brut qui passe de 3 132 000 à 3 096 000 euros ; un autofinancement net qui passe de 966 000 à 1 001 000 euros ; et un remboursement du capital qui passe de 2 166 000 à 2 095 000 euros. Côté investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 2 390 000 à 4 098 000 euros, soit une évolution de + 71,5 % ; et ce, toujours avec les mêmes réponses en attendant le compte administratif.

En matière d'assainissement collectif, les dépenses réelles augmentent de 0,9 % ; les recettes baissent de 1,5 %. L'autofinancement brut passe de 3 673 000 à 3 455 000 euros. L'autofinancement net passe de 560 000 à 405 000 euros. Le remboursement du capital passe de 3 113 000 à 3 050 000 euros. Côté investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 3 280 000 à 5 781 000 euros en raison de l'évolution des dépenses d'équipement qui passent de 5 353 000 à 8 729 000 euros.

S'agissant du budget Mobilités, les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,4 %, passant de 15 152 000 à 16 275 000 euros. Le transfert de la compétence des transports scolaires de la part de la Région a ici un impact important. Les recettes augmentent de 7 %, passant de 16 928 000 à 18 121 000 euros. L'autofinancement brut passe de 1 776 000 à 1 845 000 euros. L'autofinancement net passe de 1 193 000 à 1 365 000 euros. Le remboursement du capital passe de 58 000 à 480 000 euros. Côté investissement, les dépenses d'équipement passent de 3,5 à 2,5 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre passe de 1,7 million d'euros à 861 000 euros, soit une baisse de près de 50 %. La subvention d'équilibre passe de 666 000 euros en 2021 à 831 000 euros au BP 2022.

Je ne vais pas vous lire la synthèse portant sur les zones d'activités. Vous la trouverez dans le document. M. le Président, mes chers collègues, voici ce que je pouvais vous dire sur ce budget primitif 2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce budget reprend les discussions que nous avons déjà eues lors du débat d'orientation budgétaire. M. Groizeleau, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, M. Boreggio a tout dit.

M. Guy LEFRAND

Parfait.

M. Bruno GROIZELEAU

Je pourrais seulement ajouter que les dossiers qu'a présentés Mme Auger...

[Perte de connexion avec M. Bruno GROIZELEAU.]

M. Guy LEFRAND

Pardon mais nous n'avons pas entendu.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous ne vous avons pas compris.

M. Bruno GROIZELEAU

Je disais que les dossiers présentés par Mme Auger en début de Conseil rapportent déjà 670 000 euros qui n'ont pas été inscrits au budget.

M. Guy LEFRAND

Cette remarque n'est pas inintéressante.

M. Sylvain BOREGGIO

Il n'a pas demandé d'applaudir Mme Auger, mais presque.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous pourriez l'applaudir.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Levert.

M. Cédric LEVERT

Je viens de me faire couper l'herbe sous le pied.

M. Guy LEFRAND

C'est toujours comme cela avec les budgets.

M. Cédric LEVERT

Tant mieux. Je disais que les délibérations 1, 2 et 3 qui ont été votées ce soir ne sont pas inscrites au budget.

M. Guy LEFRAND

C'est cela.

M. Cédric LEVERT

Je voulais également féliciter et remercier Mme Moussel ainsi que les équipes : j'ai envoyé un certain nombre de questions à la réception des plis, et j'ai obtenu quasiment toutes les réponses en 24 heures, ce qui m'a vraiment beaucoup surpris.

M. Guy LEFRAND

Merci pour les services.

M. Cédric LEVERT

Un point de vigilance demeure : nous investissons beaucoup, plus que la moyenne nationale, et l'endettement va de pair avec cela. Je ne juge pas, mais nous devons rester vigilants afin que la croissance des investissements et de la dette soit malgré tout mesurée ; elle commence en effet à atteindre un niveau assez important.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit du travail quotidien de M. Groizeleau et de ses équipes : arriver à investir massivement sur ce territoire par rapport à ce qui se fait ailleurs et à ce qui se faisait avant, tout en restant dans des lignes qui nous permettent de continuer à travailler. C'est aussi la raison pour laquelle, dans le cadre de l'évolution des investissements, nous avons étalé certains d'entre eux de manière à ne pas nous trouver en difficulté.

M. Sylvain BOREGGIO

M. Groizeleau a bâti un plan pluriannuel d'investissements qui reprend tout ce qui va être réalisé sur la durée du mandat. Tout est listé afin de vérifier que les investissements sont supportables pour les comptes d'Évreux Portes de Normandie.

M. Bruno GROIZELEAU

En ce qui concerne le plan et l'endettement, nous avons anticipé la hausse des taux : nous avons emprunté sur 2021 avec des débloqués jusqu'en 2024 à des taux très bas.

M. Guy LEFRAND

Voilà l'avantage de compter parmi nous un ancien gestionnaire du Crédit Agricole. Ce point est fondamental. Les taux sont en train de monter. Le fait de les avoir stabilisés et protégés pour les trois années à venir va nous permettre de tenir au moment du remboursement des investissements maximum.

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Je souhaite poser une question à M. Groizeleau, notre ministre des finances.

M. Guy LEFRAND

Tous les ministres des finances se prénomment Bruno.

M. Michel DULONDEL

S'agissant des fonds de concours aux communes, la ligne a-t-elle augmenté ? Est-elle stable ou a-t-elle diminué ?

[Brouhaha]

M. Michel DULONDEL

Elle est au même taux. Je n'ai pas bien suivi alors.

M. Guy LEFRAND

Ces fonds s'élèvent à 2 millions d'euros.

M. Bruno GROIZELEAU

Ils sont stables et assurés à hauteur de 2 millions d'euros. En cas de demande très importante, nous pourrions abonder le fonds au moment du budget supplémentaire.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle qu'il s'agit de la seule ligne d'investissement qui ait été sanctuarisée. Il y a deux ou trois ans, nous avons décidé, en accord avec M. Groizeleau, que nous n'y toucherions pas. Le plafond minimum est donc de 2 millions d'euros, et il existe une possibilité d'aller au-delà en cas d'investissement important des communes. Cette ligne d'investissement est la seule à être sanctuarisée.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues.

S'agissant des budgets de l'eau et de l'assainissement, des investissements importants ont été faits : le centre de traitement des eaux usées (CTEU) et la station de traitement de l'eau potable. Nous subissons encore le contrecoup de ces emprunts ; lesquels ont d'ailleurs été renégociés. Je crois que nous traversons effectivement une période quelque peu difficile, mais nous n'avons pas augmenté le prix de l'eau et de l'assainissement, comme nous l'avons rappelé. Il est vrai que nous sommes vigilants quant à ces budgets dédiés à l'eau et à l'assainissement. Je veux redire que de gros investissements ont été faits et qu'ils ne sont plus à faire. En revanche, nous avons de nouvelles stations d'épuration depuis deux ans avec la CCPN. Nous allons donc avoir encore quelques investissements à prévoir ; ils seront toutefois moins lourds à supporter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne sais pas si Mme Bonnard ou M. Pichois veulent intervenir.

Mme Carine BONNARD

Je reviens sur le PPI : pourra-t-il nous être présenté en Conférence des Maires afin que nous puissions évoquer l'étalement dont il a été question et les échéances des grands projets structurants ?

M. Guy LEFRAND

Très bonne remarque.

M. Sylvain BOREGGIO

Bien sûr. C'est noté. M. Groizeleau, en êtes-vous d'accord ?

M. Bruno GROIZELEAU

Cela aurait déjà dû être fait si je n'avais pas connu quelques turbulences. J'ai en effet été absent durant 5 ou 6 réunions (j'en profite d'ailleurs pour remercier M. Boreggio), mais me suis toutefois engagé à présenter le PPI en Commission des finances et en Conférence des Maires.

M. Guy LEFRAND

Merci. L'occasion m'est ainsi donnée de remercier M. Groizeleau qui, malgré ses difficultés de santé, n'a jamais été absent lorsque nous avons eu besoin de lui.

M. Sylvain BOREGGIO

Il a toujours travaillé à distance, mais il a toujours travaillé.

M. Guy LEFRAND

Il est un exemple assez exceptionnel pour nous tous et montre l'investissement permanent des élus du peuple. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Gardez bien les mains levées s'il vous plaît : 8 abstentions.

Le budget est donc adopté, félicitations.

Le Conseil communautaire :

☛ **ADOPTE (moins 8 abstentions) le Budget primitif 2022, arrêté à la somme, en dépenses, de 216 915 138 € se répartissant comme suit :**

EN EUROS	SECTION		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL	45 304 686	92 384 463	137 689 149
SERVICE DES EAUX	10 330 134	13 486 552	23 816 686
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 278 394	11 347 063	26 625 457
SPANC	31 900	369 504	401 404
MOBILITES	3 307 045	18 405 626	21 712 671
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	315 828	411 227	727 055
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	87 916	312 894	400 810
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	74 655 903	136 717 329	211 373 232
ZONES D'ACTIVITES HTVA	1 218 634	2 508 252	3 726 886
ZAC DU LONG BUISSON 1	125 000	935 000	1 060 000
ZAC DU LONG BUISSON 2	230 000	547 250	777 250
ZAC DU LONG BUISSON 3	0	0	0
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0	370	370
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	852 271	879 116	1 731 387
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	4 859	4 859
ZA DE MISEREY	2 000	2 000	4 000
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN - MARCILLY	9 363	139 197	148 560
ZAC DES VIGNES DROISY	0	480	480
ZONES D'HABITAT HTVA	258 000	1 557 020	1 815 020
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	258 000	1 556 000	1 814 000
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	0	1 020	1 020
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 476 634	4 065 272	5 541 906
TOTAUX	76 132 537	140 782 601	216 915 138

32 - Exercice 2022 - Création et modification d'Autorisations de Programme/Crédits de paiements et d'Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement

M. Guy LEFRAND

Nous poursuivons ce Conseil avec les autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP) et les autorisations d'engagement/crédits de paiement (AE/CP).

M. Sylvain BOREGGIO

Après chaque budget, les AE/CP et les AP/CP sont impactés. Vous les retrouverez dans les tableaux joints à la délibération. Je ne vais pas tous vous les lire.

Les modifications sont classiques. Elles sont faites par rapport à des reports ou des avances sur les investissements en cours. Nous redistribuons les sommes afin qu'elles soient affectées sur les bonnes années de dépenses. Quatre créations d'AP/ CP sont aussi proposées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ? Cette délibération est une conséquence de ce que nous venons de voter. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les créations et modifications d'AP/CP et d'AE/CP pour 2022

33 - Gestion active de la dette 2022

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la gestion active de la dette.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette délibération a pour objet de faire le point dans le cadre de la gestion active de la dette pour 2022, et de donner délégation au Président et, le cas échéant au Vice-président chargé des finances, pour :

- procéder dans les limites fixées par une délibération spécifique du Conseil communautaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- prendre les décisions mentionnées à l'article que je ne citerai pas, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- pouvoir réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par délibération spécifique du Conseil communautaire.

Il est bien précisé qu'à travers cette gestion active de la dette, le Conseil communautaire sera tenu régulièrement informé des emprunts, contrats financiers et lignes de trésorerie contractés dans le cadre de cette délégation, ainsi que des opérations de gestion afférentes, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Voilà ce que je pouvais succinctement dire sur ce document.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. Cédric LEVERT

Je souhaitais faire un point sur les indices. Il convient d'être vigilant quant à l'indice harmonisé des prix à la consommation. Il figure en effet dans la liste des indices et vous n'êtes pas sans savoir qu'il explose. Il s'agit certainement d'un indice qu'il conviendra d'exclure pour le choix des emprunts.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Nous pouvons faire confiance aux services qui ont un grand savoir-faire et ne laissent rien passer dans ce domaine.

M. Cédric LEVERT

Puisqu'il est donné de pouvoir choisir parmi ces indices, je préfère dire qu'il convient d'être vigilant quant à celui-ci.

M. Sylvain BOREGGIO

Bien sûr : cet indice est à manipuler avec beaucoup de prudence. Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que nous sommes aujourd'hui libérés des emprunts toxiques que nous avons contractés. Il s'agit d'un sujet majeur et il est important de le rappeler. En l'absence de remarque, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation pour l'année 2022, à Monsieur le Président et au Vice-président chargé des finances, pour conclure ces opérations de

marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement et **AUTORISE** Le Président ou au Vice-président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette

34 - Communes d'Évreux et Fauville - Impasse de la Rougemare - Convention de mise à disposition EPN/ETAT

M. Guy LEFRAND

Je vous propose une dernière délibération mes chers collègues. Elle n'était pas prévue initialement à l'ordre du jour, mais vous l'avez sur table et elle vous a été envoyée par mail le même jour que la convocation au Conseil.

Cette délibération ne pouvait pas être présentée dans la mesure où des échanges continuaient entre la préfecture et l'agglomération. Il y a quelques jours, lors d'une discussion bilatérale avec le Préfet, nous avons réglé les difficultés liées à ce dossier qui concerne la Rougemare.

Ce terrain fait honte à notre territoire ; nous pouvons tous le voir depuis la déviation. Il a longtemps servi de décharge. Les gens du voyage l'ont utilisé pour faire de la récupération plus ou moins licite. Ce terrain est pollué et appartient toujours à l'État.

Nous vous proposons ce soir de signer une convention par laquelle l'État nous autorise à nettoyer et dépolluer ce terrain. Nous l'acquerrons ensuite pour le revendre ; sachant que de nombreuses entreprises de notre territoire (notamment de Fauville) sont candidates à l'achat. Nous avons travaillé sur ce dossier avec M. Morillon, maire de Fauville. Il vous est aujourd'hui proposé de nous autoriser à signer cette convention qui nous permettra enfin de nettoyer ce terrain avant de l'acquérir et de le mettre en vente.

M. Morillon.

M. Marc MORILLON

Merci. Bonsoir à toutes et à tous.

Je tenais à vous remercier M. le Président pour les tractations que vous avez pu mener auprès des différents préfets. L'aboutissement de ce dossier est important pour la commune de Fauville : comme vous l'avez mentionné, cette verrue est source de pollution pour les riverains et pour la population en général. Si cette délibération constitue l'aboutissement du dossier, j'en suis très satisfait.

M. Guy LEFRAND

Merci M. le Maire. En tout état de cause, et à défaut d'aboutissement, il s'agit d'un moment important qui va enfin nous permettre d'avancer nous l'espérons très rapidement.

Comme pour les Suresnes, les candidats à l'installation sur ce terrain sont nombreux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition avec autorisation de travaux à passer avec l'État pour la mise à disposition d'EPN de terrains sis Impasse de la Rougemare sur les communes d'Évreux et Fauville et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, nous avons été particulièrement efficaces. Je considère que le fait que nous ayons travaillé rapidement ce soir est une marque de confiance accordée au Bureau communautaire. Au nom de celui-ci, je vous remercie. Cette confiance nous honore, mais nous oblige aussi à être toujours plus précis et clairvoyants avec vous. Nous sommes très honorés de votre confiance ce soir.

M. Nogarède ne veut pas que je conclue et entend parler après moi.

M. Alain NOGARÈDE

Cela est très bien dit M. le Président. Je voulais reprendre la remarque de mon collègue M. Gilles, maire de Miserey : je pense que l'agglomération Évreux Portes de Normandie mérite d'être davantage connue de ses habitants.

Notre équipe de communication compte des gens de valeur ; nous devons les exploiter au maximum. Certes, le mot n'est pas joli, mais ils sauront me le pardonner. Je crois qu'il nous faut communiquer beaucoup plus au niveau général, mais aussi produire des communications ciblées.

Je pense notamment aux premières délibérations votées aujourd'hui : il conviendra de communiquer à ce propos auprès des habitants des immeubles concernés par les subventions allouées. Je pense également aux futurs étudiants ou apprentis. Je crois que nous pouvons faire des communications ciblées pour dire qu'Évreux Portes de Normandie est à l'origine de ces réalisations et de l'aide apportées à ces personnes. Nous devons vendre cela, me semble-t-il.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous pourriez presque être Président de l'agglomération M. Nogarède.

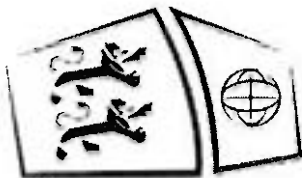
M. Alain NOGARÈDE

J'y pense. J'y pense.

M. Guy LEFRAND

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 19h29.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 8 MARS 2022

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 8 mars, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 2 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Madame MARAGLIANO Francine

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 - Parc d'activités de la Rougemare - Vente à la Société DESTOCK 27 des parcelles AR 244 et 673

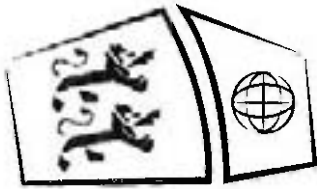
☞ **CEDE** à la SARL DESTOCK 27 ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie des parcelles AR 244 et 673 sur le Parc d'activités de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 520m² hors taxe à 25 €/m², soit 13 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

2 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Extension du projet groupe "La Poste Immo" - Cession de la parcelle XA 184 à Guichainville à la SCI Activités Courrier de Proximité

☞ **CEDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée XA 184 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface de 865 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 21 625 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération (avec cette parcelle, le groupe La Poste va étendre sa zone de stationnement).

3 - Evreux - Cavité souterraine rue de la Forêt/rue de Melleville - Convention valant accord des propriétaires pour le comblement en partie privée

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention, ainsi que ses éventuels avenants, valant accord des propriétaires pour le comblement de la cavité souterraine en partie privée (marnière apparue à la fois en partie privée et en partie publique).



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 5 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss jusqu'à 20h05 (dossier 43), Mme HANNOTEUX Maryvonne jusqu'à 20h00 (dossier 42), M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan jusqu'à 20h05 (dossier 43), M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane à compter de 18h25 (dossier 6), M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle à compter de 18h35 (dossier 7), M BRULARD Thierry, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey à compter de 18h25 (dossier 6), M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GUILLEN Philippe jusqu'à 20h00 (dossier 42), Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÉDE Alain, M PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane à compter de 18h35 (dossier 7), M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Mme COQUEREL Aude suppléante de M CHAUVIN Michel, Mme HUZÉ Laurence suppléante de M NORBLIN Raphael, M PAN Frédéric suppléant de M PERRIN Marc

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER, M Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO, M Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à M Laurent CORNE, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Mme Servane BAYRAM, Mme Ketty REVEL a donné pouvoir à Mme Christine LEMONNE, M Timour VEYRI a donné pouvoir à M Philippe GUILLEN, M Emeric JEANNE a donné pouvoir à M Didier CRETOT, M Rachid MAMMERI a donné pouvoir à M Guy LEFRAND, Mme Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à M Geoffrey CARIOT, Mme Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à M Sylvain BOREGGIO, Mme Séverine GUESNET a donné pouvoir à M Max CONFAIS, Mme Dominique SAUVE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à M Guy LEFRAND, M Noel GRIPPON a donné pouvoir à M Laurent CORNE, M Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Mme Hélène LE GOFF, M Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, M Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M Thierry LEFRANÇOIS, M Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à M Didier DESSAINT, M Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme DURANTON Nicole, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M BARRAL Fernand, Mme CANEL Françoise, M HEBERT Dominique, M MARQUAIS Raynald.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

52 – Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie – Remplacement de M. BOREGGIO en sa qualité de suppléant

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1 – Zone d'activités de la Croix Prunelle – Commune de Saint André de l'Eure – Cession d'un terrain et d'un bâtiment à la société CAMERON CORROSSERIE

2 – Zone d'activités de la Croix Prunelle – Commune de Saint André de l'Eure – Cession d'un terrain à la société Au Fil De L'Eau – AFDL

3 – Parc d'activités du Long Buisson 2 – Commune de Guichainville – Cession d'un terrain à la société NS CONCEPT

4 – Parc d'activités de la Rougemare – Commune d'Evreux – Vente à la SCI GEMO des parcelles AR 239, 242 et 244

5 – ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Cession de terrain au Groupe COOP

6 – ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Projet de Village Séniors – Cession de terrain à la société EDOUARD DENIS

7 – Commune d'Evreux – Acquisition de l'immeuble Banque de France sis 26 rue Victor Hugo

8 – Aide à l'immobilier d'entreprise – ACE SOLUTIONS – Acquisition et aménagement de nouveaux locaux

9 – Aide à l'immobilier d'entreprise – P.K.B. – Extension de bâtiment existant et création de nouveaux locaux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10 – Parc d'activités Long Buisson 3 – Adoption de la charte Territoire Durable

11 – ZAC du Long Buisson 3 – Approbation du dossier de réalisation

12 – ZAC du Long Buisson 3 – Approbation du Programme des Equipements Publics

13 – Commune d'Evreux – Acquisition par EPN d'une parcelle appartenant à la commune de Saint Sébastien de Morsent

14 – Commune d'Evreux – Cité Lafayette – Transaction « Vente et achat » des lots 178 à 189 à la SAS CITE LAFAYETTE PROJECT

15 – Commune d'Evreux – Site des anciennes usines de Navarre – Convention fonds friches avec EPFN – Cession du site à EPFN

16 – Commune d'Evreux – Cheminement doux Cavée boudin/Gare d'Evreux – Acquisition parcelle XT 46

17 – Application du Droit des sols – Révision des conventions relatives au service commun

18 – Règlement local de publicité intercommunal – Débat sur les orientations

19 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision allégée – Arrêt de projet

ÉNERGIE

20 – Conseiller en Energie Partagé (CEP) – Modalités d'accompagnement et de conventionnement EPN/Commune

DÉVELOPPEMENT DURABLE

21 – Économie circulaire – Réemploi des déchets inertes du secteur travaux publics – Adhésion à l'association MATERRIO Normandie

MOBILITÉS

22 – Service Véloo – Location longue durée avec option d'achat – Stationnement Véloo sécurisé et accès numérique

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

23 – Qualification de l'offre de randonnée pédestre – Conventionnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

24 – EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie – Subvention de fonctionnement 2022

25 – Association Normandy Rock – Festival « Rock en Evreux » 5^e édition – Subvention de fonctionnement 2022

26 – Association d'éducation populaire « Le Sentier » - Festival Country – 10^e édition – Subvention de fonctionnement 2022

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

27 – Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien – Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN/Université de Rouen – Subvention 2022

28 – Soutien à la vie étudiante – Gala de remise de diplômes – Institut de formation paramédicale de l'Eure – Subvention 2022

PETITE ENFANCE

29 – Convention de mise à disposition des locaux Le Boulay-Morin/EPN

30 – Fourniture de repas aux structures « petite enfance » d'EPN par la Caisse des Écoles de la ville d'Evreux – Convention UCP/EPN

31 – Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance – Subvention 2022 à la Jeanne d'Arc d'Evreux et à la Farandole

COHÉSION SOCIALE

32 – Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2022 – 1^e phase

EMPLOI

33 – ADIE – Subvention de fonctionnement 2022

INSERTION

34 – CURSUS – Subvention de fonctionnement 2022

35 – BUS 56 – Mise à disposition emplacement parking – Convention EPN/Centre Commercial CARREFOUR

36 – Embellissement des postes électriques – Convention EPN/ENEDIS – Année 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

37 – SAIEM AGIRE – NPRU – Evreux Place Sufren – Réhabilitation de 70 logements Immeubles Morvan et Nivernais – Subventions communautaires

38 – NPRU Quartier de Nétreville – Aménagement urbain – Création d'un parc

39 – Contrat de Ville – Programmation 2022 – 1^e phase

40 – Programme de réussite éducative (PRE) – Programmation 2022 – Convention de prestation – TISF – Le Temps du Domicile

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

41 – CISPD – Programmation 2022 – 1^e phase – Attribution de subventions

EAU ET ASSAINISSEMENT

42 – Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) – Journées thématiques à l'attention des agriculteurs – Convention de partenariat

43 – Rapport Prix et Qualité de Services – Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

44 – Appel à projets ADEME et Région Normandie – Collecte des biodéchets – Étude de faisabilité

45 – Récupération de taille de thuya dans les déchèteries et auprès des administrés par la Société Normandie Arôme – Convention

RESSOURCES HUMAINES

46 – Forfait pour les animateurs saisonniers

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

47 – Soutien au sport de compétition de haut niveau – Evreux Volley-Ball – Subvention 2022

48 – Soutien au sport de compétition de haut niveau – St. Sébastien Sports Hand Ball – Subvention 2022

49 – Soutien au sport de compétition de haut niveau – EAC Triathlon – Subvention 2022

FINANCES

50 – Budget 2022 – Décision modificative n° 1

REVENUS ET CHARGES

51 – Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

M. BERNARD, si vous voulez bien faire l'appel.

[M. Franck BERNARD procède à l'appel des conseillers communautaires]

Merci M. BERNARD. Mes chers collègues, c'est notre premier Conseil communautaire depuis la disparition de Bruno GROIZELEAU qui nous a quittés le 11 mars. Vous avez été nombreux lors de ses obsèques le 18 mars. L'hommage que vous lui avez rendu était particulièrement fort et émouvant. Il y a quelques minutes, avec beaucoup d'entre vous, nous avons inauguré la salle Bruno GROIZELEAU, l'ancienne salle 13, juste à côté. Elle s'appelle désormais officiellement « salle Bruno GROIZELEAU » en hommage à celui qui fut maire de Saint Sébastien, qui fut Vice-Président de cette agglomération et qui fut notre ami. Je vous demande une minute de silence.

[À la demande de Monsieur le Président, le Conseil communautaire observe une minute de silence à la mémoire de Bruno GROIZELEAU]

Je vous remercie. Suite au décès de Bruno GROIZELEAU, nous accueillons aujourd'hui, en qualité de conseiller communautaire, M. Roger MIELOT. Soyez le bienvenu, M. MIELOT.

Je vous précise également, mes chers collègues, que j'ai décidé de confier la délégation Finances, Marchés publics et Fonds de Concours à Sylvain BOREGGIO. Il n'y aura pas pour l'instant de nouveau ou de nouvelle Vice-Président. Sylvain travaille depuis quatre ans, depuis la maladie de Bruno, sur les finances et est actuellement celui qui connaît mieux ce sujet. Je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour que nous lui confiions cette délégation difficile. Il n'est pas aisé de remplacer Bruno, surtout avec toutes les échéances et les difficultés qui nous attendent, mais je remercie sincèrement Sylvain d'avoir accepté de prendre cette charge supplémentaire sur ses épaules.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes toujours dans le cadre des dispositions dérogatoires liées au Covid-19. Nous avons le droit d'être ici, nous avons le droit d'être ensemble sans porter de masque, mais nous gardons le quorum nécessaire pour pouvoir délibérer à un tiers des membres et nous avons toujours deux pouvoirs par personne. Je vous incite malgré tout à la prudence, puisque plusieurs conseillers communautaires sont absents ce soir pour cause de Covid-19. Même si on nous explique qu'il n'y a plus de Covid-19, il y en a quand même encore un peu.

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022, que vous avez reçu par mail et qui vous a été également envoyé avec le dossier de ce conseil. Y a-t-il des remarques, des observations ? Je considère donc qu'il est adopté et je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022.

Réception du compte rendu du Bureau communautaire du 8 mars 2022

M. Guy LEFRAND

Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 8 mars 2022, que vous avez reçu par mail et qui vous informe de toutes les décisions prises dans le cadre des délégations.

Le Conseil communautaire :

- **ACTE** la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 8 mars 2022.

52 - Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie - Remplacement de M. BOREGGIO en sa qualité de suppléant

M. Guy LEFRAND

La première délibération est la n° 52 et concerne le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique. Il s'agit de désigner les représentants d'Evreux Portes de Normandie. Vous savez que le 15 juillet 2020 nous avons déjà délibéré en désignant trois titulaires, M. Arnaud MABIRE, M. Rachid MAMMERI et Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC, ainsi que trois suppléants, M. Sylvain BOREGGIO, M. Christophe CARRETTE et M. Olivier RIGAL-ROY. Il s'avère que M. Sylvain BOREGGIO a décidé de jouer le « cumulard » et a été désigné représentant suppléant du Conseil départemental de l'Eure pour le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Je fais donc appel à candidature pour un représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein des instances d'Eure Normandie Numérique.

[M. Patrice CHOKOMERT se porte candidat]

M. Patrice CHOKOMERT. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui s'oppose à ce que nous fassions un vote à main levée ? Je suis désolé de vous poser la question, mais c'est la loi. Personne ? Nous allons donc pouvoir procéder à la désignation. Qui est d'accord pour que M. Patrice CHOKOMERT devienne suppléant du Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Félicitations, M. CHOKOMERT, nous serons heureux de vous offrir un verre à l'issue de ce conseil.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à la désignation de **M. Patrice CHOKOMERT** en qualité de représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein des instances d'Eure Normandie Numérique en lieu et place de M. Sylvain BOREGGIO.

1 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession d'un terrain et d'un bâtiment à la société CAMERON CARROSSERIE

M. Guy LEFRAND

Les délibérations suivantes concernent l'attractivité économique, et notamment des cessions de terrain. Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, mes chers collègues. La première délibération est une régularisation. Nous avons déjà voté, en juin 2021, la vente de cette parcelle de terrain, mais celle-ci avait été mal mesurée car nous avons vendu 1 200 m² alors qu'en réalité il s'agissait de 900 m². Nous ajustons donc le prix et, au lieu de la céder à 120 000 €, nous la proposons à 100 000 €.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit donc d'une régularisation technique sur le recalcul des surfaces. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SARL CARROSSERIE CAMERON ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 220, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 900 m² au prix de 100 000 € HT, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

2 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession d'un terrain à la société Au Fil De L'Eau – AFDL

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

~~Il s'agit d'une cession de terrain sur Saint André de l'Eure sur la Zone d'activités de la Croix Prunelle.~~ La Société Au Fil De L'Eau, qui a actuellement plusieurs activités notamment à Val-de-Reuil et dans le 78, a besoin de centraliser toutes ses entités et de les installer, à terme, dans le sud du département de l'Eure. Elle a ciblé un terrain à la Croix Prunelle. Nous proposons de lui céder ce terrain de 2 000 m² pour construire un bâtiment de 500 m² à hauteur de 12 €/m², qui est le prix fixé par le Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à SCI Au Fil de L'eau ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet consiste en la construction d'un bâtiment, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297 sur la commune de Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 2 000 m² au prix hors taxe de 12 €/m², soit 24 000 € HT augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

3 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession d'un terrain à la société NS CONCEPT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la cession d'un terrain sur le parc du Long Buisson 2 à la Société NS CONCEPT, qui a pour activité la pose de carrelage et de faïence pour les grandes et moyennes surfaces. En 2020, l'entreprise a enregistré un chiffre d'affaires d'à peu près 1 400 000 €. Elle est en fort développement et a besoin de s'agrandir, notamment avec la construction d'un bâtiment de 900 m² sur un terrain d'environ 6 200 m². Nous proposons de lui céder la parcelle ciblée au prix de 30 €/m² HT fixé par la Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Même vote, chers collègues ? Même vote, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la Société NS CONCEPT ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 164, sur le parc d'activités du Long Buisson à Guichainville, d'une surface d'environ 6 200 m² au prix de 186 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 - Parc d'activités de la Rougemare – Commune d'Evreux - Vente à la SCI GEMO des parcelles AR 239, 242 et 244

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la Rougemare.

Mme Stéphanie AUGER

La délibération porte sur la régularisation d'une toute petite bande de terrain, que vous pouvez trouver dans l'extrait du plan cadastral qui vous a été fourni. Elle concerne une surface d'environ 150 m², pour un prix de 3 750 € HT.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions, je suppose. La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SCI GEMO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la totalité des parcelles AR 239 et 242 et une partie de la parcelle 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 150 m² hors taxe à 25 €/m², soit 3 750 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

5 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Cession de terrain au Groupe COOP

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la ZAC du Vallon Fleuri et l'appui de Madame la Maire de Saint Sébastien de Morsent.

Mme Stéphanie AUGER

En concertation avec la mairie de Saint Sébastien de Morsent, EPN travaille sur l'aménagement de la dernière parcelle à bâtir de la ZAC du Vallon Fleuri. Compte tenu de l'augmentation que la population de la ville a connu au cours des dernières années, le besoin est apparu de disposer à cet endroit d'une surface commerciale. Ainsi, nous avons organisé une consultation sur trois offres différentes auprès des sociétés Carrefour, LIDL et Groupe COOP (magasin U). Après avoir discuté les trois projets, nous avons proposé au Groupe COOP de transférer sur la parcelle de la ZAC du Vallon Fleuri le magasin déjà existant sur Saint Sébastien de Morsent. Sous l'enseigne *U Express*, le Groupe COOP est en effet implanté dans la commune depuis désormais 43 ans.

Le nouveau magasin disposera d'une surface plus importante, en passant de 550 m² à 990 m² et, surtout, fournira des services nouveaux qui ne seront pas en opposition avec ceux du centre-ville. Madame la Maire a veillé à ce qu'il y ait de la complémentarité, avec la création d'un rayon poissonnerie qui n'existe pas actuellement, un rayon de produits Bio et une station essence à l'extérieur du magasin. La possibilité a également été évoquée de créer 10 ETP qui s'ajouteraient aux 14 déjà existants.

Comme vous pouvez le voir sur le plan, le projet s'établira sur une surface d'environ 9 000 m². Quant au bâtiment qui accueille actuellement le magasin *U Express* et que l'on appelle désormais « l'ancien bâtiment », Madame la Maire travaille déjà sur plusieurs projets de rénovation. Le prix de cession de la parcelle est de 80 € HT/m².

Voilà, j'ai à peu près tout dit sur le projet, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela fait des années que nous attendons de pouvoir aménager la dernière parcelle de la ZAC du Vallon Fleuri. Bruno GROIZELEAU y avait beaucoup travaillé et je crois que, de là où il est, il doit se réjouir que nous réussissions enfin à clôturer ce projet. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, appuyez sur votre micro, M. CRISTOBAL.

M. Florent CRISTOBAL

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remonter les inquiétudes des petits commerçants indépendants de Saint Sébastien de Morsent. Cette ville s'est construite au fil du temps par l'agglomération de différents lotissements. L'implantation d'un nouveau centre commercial qui doublerait la capacité du commerce existant risque de fragiliser grandement les commerces indépendants de la commune, qui nous ont fait part de leurs inquiétudes. J'entends le discours sur la complémentarité des nouveaux services. Mais nous sommes quand même sur une surface qui est déjà très grande et qui est potentiellement destinée à s'étendre davantage. Je pense que l'augmentation des surfaces commerciales dans l'agglomération d'Evreux appartient à un passé révolu. Nous verrons ensuite apparaître les grands plans de relance pour revitaliser les commerces du centre-ville. Le projet du nouveau centre commercial n'invitera pas les habitants de Saint Sébastien à se rendre dans leurs commerces de proximité et ne constituera pas une solution pérenne pour notre commune.

M. Guy LEFRAND

Merci, Madame la Maire de Saint Sébastien.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Il est vrai que la surface du nouveau magasin sera plus importante, mais l'actuel magasin *U Express* a un problème de place, en particulier sur la largeur des rayons. En fait, la surface de vente réelle ne sera pas si importante que cela. Le nouveau magasin amènera des nouveaux services, mais il gardera l'existant par rapport à aujourd'hui. Pour l'équipe de la majorité et moi-même, il était donc préférable de faire un transfert plutôt que de se retrouver avec une troisième enseigne, ce dont nos petits commerces auraient vraiment souffert.

M. Guy LEFRAND

Je n'aurais pas mieux dit. Je pense que c'est justement une manière de protéger un commerce local que de lui permettre de s'agrandir à côté de son emplacement actuel. C'est une demande des habitants et du Conseil municipal de Saint Sébastien de Morsent, qui ne met pas en danger le commerce local mais qui, bien au contraire, le protège. Si cette petite surface venait à disparaître, ~~les autres petites surfaces autour perdraient beaucoup de clientèle, qui irait ailleurs dans de vraies grandes surfaces. Nous sommes en accord avec le Conseil municipal de Saint Sébastien de Morsent et totalement favorables à l'extension et au presque sauvetage de l'enseigne.~~

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc compter les votes contre : M. CRISTOBAL. Y en a-t-il d'autres ? Non. Qui s'abstient ? Levez la main, s'il vous plaît. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ CEDE (moins 1 voix contre et 8 abstentions) au Groupe COOP ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle ZD 794 sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 9 000 m² au prix de 80 € HT/m² soit la somme de 720 000 € HT. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur de la parcelle ZD 794 ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

6 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent - Projet de Village Séniors - Cession de terrain à la société EDOUARD DENIS

M. Guy LEFRAND

Toujours dans la ZAC du Vallon Fleuri, il s'agit cette fois d'une délibération qui concerne l'installation de logements. M. BERNARD.

M. Franck BERNARD

Nous restons donc sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent pour une cession de terrain à la société EDOUARD DENIS. En concertation avec la commune, EPN travaille à l'aménagement de lots à bâtir sur cette zone.

La société EDOUARD DENIS propose de développer un concept de « Village Séniors » pour les personnes âgées. Ce village sera constitué de deux « programmes » : un programme locatif d'environ 35 maisons de ville de 43 m² environ, et un autre programme en accession à la propriété d'environ 55 maisons individuelles avec jardin et garage individuels, du T2 au T3+ entre 50 et 100 m².

Le village bénéficiera de services et locaux communs, gérés sous forme d'une copropriété, permettant de garantir la pérennité de la résidence et de ses services. Un club house d'environ 320 m² permettra à chacun de créer et d'entretenir des liens sociaux et de s'entretenir physiquement. Il comprendra un salon équipé d'un bar et d'une petite cuisine, un espace bien-être avec SPA, un couloir de nage, des tables de massage et un sauna, un espace forme, une cabine de téléconsultation médicale et un studio d'accueil pour les familles. L'accès au club house sera entièrement libre. Par ailleurs, une micro-crèche de 11 places sera ouverte et intégrée au projet pour permettre l'interaction des enfants et des personnes âgées.

Cette parcelle comprend 31 000 m² et son prix de vente est de 35 € HT/m².

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un sujet que nous avons abordé en conférence des maires, il y a quelques jours. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Nous sommes étonnés que cette délibération arrive aujourd'hui, puisqu'en commission et même dans le compte rendu il était écrit qu'elle serait rapportée au mois de juin.

M. Guy LEFRAND

Et bien, elle arrive aujourd'hui. Nous en avons parlé en conférence des maires, où nous avons apporté des réponses aux questions qui avaient été posées en commission, notamment sur le coût des loyers qui apparaît aujourd'hui largement inférieur à ce qui se pratique dans les EHPAD, dans les Résidences Autonomie et dans les Résidences Services Séniors. Les collègues maires ont été favorables à ce que nous présentions cette délibération aujourd'hui au Conseil communautaire. Je me suis remis à leur sagesse, comme toujours. M. CRISTOBAL.

M. Florent CRISTOBAL

Merci, Monsieur le Président. Je ne partage pas votre avis sur le coût des loyers. Une analyse attentive révèle en effet que ce coût est très élevé et que les comparaisons avec les EHPAD ne sont pas exactes, car les prix annoncés ne tiennent pas compte de tous les services qui sont rendus dans un EHPAD. L'entreprise qui propose ces Résidences Services et qui est en train d'en implanter partout en France, annonce des taux de rentabilité à 5%, propose à des investisseurs de défiscaliser en vendant des meublés et affiche des prix qui sont, à mon avis, importants. Je me pose donc la question de l'accès possible pour un certain nombre de séniors de Saint Sébastien, et plus largement de l'agglomération, à ce type de services.

Je n'ai pas fondamentalement d'avis contraire aux Villages Séniors. C'est un phénomène qui existe, même s'il s'agit d'un système un peu communautaire. En revanche, ce qui me gêne beaucoup et qui caractérise les EHPAD du secteur privé, c'est une rentabilité proposée sur le dos des anciens, ce que l'on appelle la « silver économie ». Je pense que l'accompagnement de fin de vie doit échapper aux lois du marché. Des alternatives associatives, des coopératives publiques affichaient, selon moi, des coûts inférieurs. Ce positionnement des entreprises, le fait d'être dans la sphère du marché pour ce genre de services, me pose de grandes difficultés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Comme nous l'avons évoqué en conférence des maires – et c'est normal d'y revenir aujourd'hui dans ce Conseil communautaire – des comparaisons et des calculs ont été réalisés. Il ne s'agit pas de construire des Villages Séniors pour des Américains riches, comme nous avons pu l'entendre en commission. En ce qui concerne les personnes autonomes, le coût est légèrement supérieur à celui de la Résidence Autonomie sociale de Nétreville. Pour quelques dizaines d'euros de plus par rapport à un établissement de type social, les séniors autonomes de notre territoire pourront avoir accès à une maison indépendante avec jardin.

Le coût n'est donc pas important et reste accessible à la majorité de nos anciens. Vous l'avez dit vous-même, aujourd'hui un grand nombre de personnes âgées souhaitent rester autonomes. Résider dans des Villages Séniors c'est à peu près équivalent que de rester chez soi avec une aide à domicile et, en tout cas, c'est mieux que d'être obligé à se « désautonomiser ».

En ce qui concerne les personnes dépendantes, les calculs qui ont été faits, notamment sur les GIR 1 et 2 qui intéressent les personnes les plus dépendantes, montrent des coûts largement inférieurs à ceux qui sont pratiqués en général dans les EHPAD. Nous connaissons tous les scandales qui ont été provoqués par certains établissements privés, et des études ont bien évidemment été réalisées. C'était de la compétence du Conseil municipal de Saint Sébastien, qui a mené des enquêtes et a choisi la société EDOUARD DENIS pour son sérieux et pour la qualité des prestations proposées.

Je vais donc mettre aux voix qui est contre. Levez bien la main. Qui s'abstient ? Il en est donc ainsi décidé, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ CEDE (moins 8 voix contre et 2 abstentions) à la société EDOUARD DENIS ou à toute société qui s'y substituera, à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle ZD 794 sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 31 000 m², au prix de 35 € HT/m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur de la parcelle ZD 794 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

7 - Commune d'Evreux - Acquisition de l'immeuble Banque de France sis 26 rue Victor Hugo

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur l'acquisition de l'immeuble de la Banque de France qui est situé au 26 rue Victor Hugo à Evreux. Il s'agit d'un ensemble immobilier, érigé autour d'une cour d'honneur, qui a été construit en 1868 et qui présente une très belle architecture. La superficie totale de l'ensemble est de 2 246 m² avec trois étages, et notamment un sous-sol et un entresol, et une partie en très bon état d'entretien au rez-de-chaussée. Vous pouvez trouver tous les détails dans la délibération. Nous avons visité cet ensemble patrimonial et nous avons estimé qu'il s'agissait d'une opportunité immobilière, tout particulièrement en raison de sa localisation hyper centrale. Nous pensons que diverses activités, et notamment d'attractivité économique, pourraient trouver écho dans ce lieu très emblématique. La Banque de France a fait une proposition à EPN pour que ce soit l'agglomération qui puisse acquérir le bâtiment. EPN a accepté en négociation l'offre d'achat, qui est à hauteur de 1,15 M €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir à vous tous, bonsoir Monsieur le Président. Ce projet d'acquisition est intéressant pour notre agglomération et nous voterons pour. Il pose cependant quelques questions. Nous sommes dans cette assemblée à notre troisième vote concernant des projets de coworking. Il serait bon de stabiliser ce projet de coworking, qui est très important pour notre territoire et dont notre territoire a réellement besoin. À ce que nous avons compris, ce n'est pas EPN qui réalisera le projet de coworking en direct et le bâtiment pourrait être revendu – c'est un sujet sur lequel nous avons longuement débattu en commission – après acquisition par EPN. Alors que les comptes publics et l'argent public sont scrutés de près, que penseraient nos concitoyens sur cette acquisition à la Banque de France, institution publique, à 1,3 M€ de moins que le prix énoncé par l'estimation des domaines ? Quelle assurance pouvez-vous nous donner sur la suite réservée à ce dossier, notamment sur la question foncière ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CRETOT.

M. Didier CRETOT

Je reprends moi aussi un argumentaire qui a été avancé au sein de la commission où le projet nous a été présenté. Je me pose tout d'abord la question de savoir pourquoi et pour qui EPN achète le bâtiment.

Comme nous en avons déjà débattu pour d'autres acquisitions, je souhaiterais ensuite savoir quel sera le coût de la remise en état, car nous avons l'exemple de Notre-Dame où le coût de la sécurisation du bâtiment était énorme. Je souhaiterais enfin savoir à quel prix sera revendu le bâtiment et à quel prix, car cette opération n'est pas financièrement innocente.

M. GUY LEFRAND

Bien sûr. Je vais laisser Mme AUGER vous répondre.

Mme COLLIN, vous semblez vous étonner que nous arrivions à acheter un bâtiment à un prix qui n'est pas cher. C'est plutôt bien pour les finances publiques, en tout cas pour celles de nos habitants. C'est une chance assez unique, assez exceptionnelle qu'un tel bâtiment soit vendu à un tel prix. Nous avons eu plusieurs négociations directement avec le Directeur de la Banque de France. J'ai eu l'occasion de visiter deux fois le bâtiment et je pense que c'est une vraie opportunité pour notre territoire de pouvoir en disposer.

Il s'agit également d'une manière de protéger notre patrimoine. Pour vous donner un ordre d'idées, ce bâtiment aurait pu être vendu à un prix beaucoup plus élevé pour en faire une Résidence Séniors destinée à des personnes riches, comme cela a été le cas, par exemple, au Havre où le même type de bâtiment a été vendu à un prix très cher. Nous avons eu la chance que le Directeur de la Banque de France ait été sensible à nos arguments sur le développement économique de notre territoire et qu'il a souhaité nous céder le bâtiment à un prix inférieur à sa valeur réelle. Dans l'intérêt financier de nos habitants qui, après les élections présidentielles et législatives, seront sûrement soumis à rude épreuve, j'estime que c'est plutôt une belle opportunité. Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Vous avez déjà en partie répondu aux questions, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'espace de coworking – nous en avons déjà discuté, Mme COLLIN –, c'est plutôt bien que nous disposions de plusieurs projets. Il y a des porteurs privés qui s'engagent financièrement, auxquels nous proposons un certain nombre de lots sur lesquels ils se fixent par rapport à leurs attentes. Pour ce qui est de Notre-Dame, au moment de l'acquisition le Président avait clairement expliqué que nous avions envisagé plusieurs projets et qu'un porteur était intéressé par Notre-Dame. Après avoir étudié la faisabilité de tous les projets, celui-ci avait décidé de se fixer sur un autre endroit de l'agglomération. Nous sommes en train de travailler avec lui. Quant à Notre-Dame, nous l'avons vendue très rapidement à l'ESCCI. Sur l'opportunité d'acquérir Notre-Dame, nous aurions pu nous poser des questions, mais vous voyez bien qu'à partir du moment où un lieu a des qualités et représente un intérêt pour le territoire, il trouve rapidement un acquéreur.

EPN est dans la même démarche avec le bâtiment de la Banque de France : il faut garder ce patrimoine et faire en sorte qu'il ne soit pas revendu à un promoteur ou à tout autre acquéreur que nous ne puissions pas maîtriser. L'acquisition de ce bâtiment peut donner une jolie image à l'agglomération. Nous sommes sur un département qui est très attractif, où toutes les grandes villes développent des projets d'attractivité économique avec toujours une spécificité. Le temps des blocs de préfabriqués bien placés est révolu. Ce qui aujourd'hui attire aussi bien les jeunes que les chefs d'entreprise, ce sont les bâtiments avec du cachet et de la valeur patrimoniale, comme Notre-Dame et le bâtiment de la Banque de France.

À propos de ce dernier, pour répondre à M. CRETOT, je voudrais souligner que nous ne sommes pas en train de parler de la vente du bâtiment. Lorsqu'il en sera question, nous vous proposerons un projet. Nous aurons l'occasion d'en discuter en commission et, éventuellement, d'en débattre en Conseil communautaire. La délibération d'aujourd'hui porte sur une opportunité d'achat. Lorsque le moment viendra de mettre en vente le bâtiment, nous le ferons dans les règles, peut-être avec un appel à projets. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous expliquer à qui nous vendrons ni comment ni pourquoi, car cette opération devra « être dans les clous », juridiquement parlant, et porter sur un projet qui réponde à un vrai besoin du territoire. L'acquisition du bâtiment de la Banque de France par EPN ne concerne pas les travaux de restructuration. Notre objectif est d'acquérir le foncier pour le préserver et le destiner à un besoin du territoire que nous avons identifié. Il sera question des travaux avec le futur repreneur. Il s'agit d'un bâtiment qui, dans un premier phasage de projet, est en bon état sur le rez-de-chaussée et qui rend possible une rapide mise en action.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour compléter les propos de Mme AUGER, je voudrais insister sur le fait que le bâtiment de la Banque de France aurait pu être vendu à un prix élevé pour construire des appartements ou une Résidence Séniors de luxe. La Banque de France, sensible à notre souhait de faire du développement économique, nous l'a proposé à un tarif défiant toute concurrence. Ce que nous ne trouvons pas ailleurs, dans les autres bâtiments qu'elle a vendus.

Notre objectif est de faire du développement économique. Pourquoi ? Parce que ce bâtiment se trouve à dix minutes à pied de la gare, à quelques minutes à pied du centre-ville, parce qu'il est magnifique et dispose d'un très beau jardin, et parce qu'il peut être un écrin très intéressant pour des développeurs économiques. Je ne sais pas aujourd'hui si nous le vendrons ou si nous le louerons. Nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt et nous avons déjà une personne qui s'est manifestée, mais qui n'a pas encore donné de réponse définitive.

Je voudrais dire à M. CRETOT qu'aujourd'hui nous faisons du développement économique, nous lançons un appel à manifestation d'intérêt et, en fonction des résultats, nous verrons s'il sera plus intéressant de vendre ou de louer. Nous profiterons des opportunités, comme nous le faisons chaque fois que nous louons ou vendons un terrain. L'objectif est d'acheter le bâtiment à un prix pas cher, de le cibler « développement économique » et de lancer ensuite un appel pour le gérer. À chaque fois que notre agglomération ou d'autres collectivités ont voulu gérer elles-mêmes, le résultat n'a pas été satisfaisant, car ce n'est pas notre métier. L'objectif est plutôt de confier le bâtiment à des personnes compétentes, en faisant attention à bien les choisir. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

J'ai bien dit que nous étions favorables au projet, le problème ne se pose pas. Mais il faudrait que ce projet aboutisse vraiment, car depuis désormais deux ans nous discutons du centre-ville, d'un espace de coworking, de la gare, de Notre-Dame, etc. Nous sommes à notre troisième projet de coworking. Plusieurs élus et moi-même avons insisté en commission sur le fait que, avec le développement du télétravail, il devient impératif pour notre territoire de disposer d'un espace de coworking. Nous achetons un bâtiment à la Banque de France à un million d'euros de moins que sa valeur estimée, d'accord. Mais les fonds publics restent des fonds publics, même si c'est une instance publique qui achète, ce sera toujours le contribuable à être sollicité.

M. Guy LEFRAND

Personnellement, je préfère défendre le contribuable ébroïcien que le contribuable des autres régions de France. C'est mon objectif.

Mme Isabelle COLLIN

Le mien aussi est de soutenir le contribuable ébroïcien. C'est pourquoi je répète pour la troisième fois que nous ne voterons pas contre l'achat du bâtiment, mais qu'il faut vraiment que ce projet aboutisse car les habitants d'Evreux en ont besoin.

M. Guy LEFRAND

Je vous rejoins sur le fait qu'il y a eu plusieurs tentatives pour trouver un espace de coworking dont notre territoire a besoin. Les différents lieux que nous avons vus, soit ils n'étaient pas disponibles immédiatement soit ils ne correspondaient pas à nos attentes en termes de localisation. Il faut parfois savoir attendre pour obtenir de meilleurs résultats. Aujourd'hui, je m'engage devant vous à lancer un appel à manifestation d'intérêt dans les deux mois à venir. J'espère qu'à la rentrée nous aurons des réponses et que nous pourrions en discuter de manière très sérieuse et efficace.

Je vais donc mettre aux voix qui est contre et qui s'abstient. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR (moins 8 abstentions) à la Banque de France l'ensemble immobilier sis 26 rue Victor Hugo à Evreux, élevé sur la parcelle XE 195, d'une contenance de 2 446 m², au prix de 1,15 M €. Les frais d'acte seront à la charge d'EPN ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.***

8 - Aide à l'immobilier d'entreprise - ACE SOLUTIONS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur deux dossiers d'aide au développement d'entreprise. Le premier concerne la société ACE SOLUTIONS, qui est localisée depuis cet été au 8 rue Jacquard à Evreux. Il s'agit d'une société qui a pour activité la conception et la fabrication de machines de remplissage de conditionnements liquides pour les secteurs de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie agroalimentaire. La croissance de l'entreprise est forte depuis deux ans, si bien qu'elle souhaite l'acquisition d'un nouveau local.

Nous proposons donc une aide à l'immobilier d'entreprises sous forme de prêt à taux zéro. Nous avancerons pour cela un montant de 81 000 €, avec une subvention de 20 000 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL ACE SOLUTIONS ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 81 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL ACE SOLUTIONS ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

9 - Aide à l'immobilier d'entreprise - P.K.B - Extension de bâtiment existant et création de nouveaux locaux

M. Guy LEFRAND

Le deuxième dossier d'aide à l'immobilier d'entreprise concerne la société PKB, pépite de notre territoire.

Mme Stéphanie AUGER

La société PKB, localisée route d'Orléans à Angerville la Campagne, a pour activité la conception et la fabrication de machines de remplissage de flacons/bouteilles dans le secteur de la cosmétique et de la parfumerie. La croissance de l'entreprise est forte depuis cinq ans et elle souhaite étendre le bâtiment existant avec la création de nouveaux locaux. Il s'agit d'un gros projet estimé à environ 5 M€. Nous proposons ainsi d'aider l'entreprise sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 180 000 €, avec une subvention de 50 000 €.

M. Guy LEFRAND

Vue de l'extérieur elle ne donne pas cette impression, mais la PKB fait quand même plus de 80% de chiffre d'affaires à l'export. Elle est l'un de rares fabricants français de machines de remplissage de flacons/bouteilles.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS PKB ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 180 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS PKB ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 50 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

10 - Parc d'activités Long Buisson 3 - Adoption de la charte Territoire Durable

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président. Nous avons trois délibérations qui concernent la ZAC du Long Buisson 3. La première porte sur l'adoption de la charte Territoire Durable de ce nouveau parc d'activités. Vous savez que nous l'avons placé sous le signe de la haute performance environnementale et que nous souhaitons réaliser une ZAC qui puisse à la fois avoir une valeur écologique certaine et impliquer les entreprises qui viendront s'y installer suivant les mesures RSE (responsabilités sociétales des entreprises) autour de trois piliers : la qualité du cadre de travail, l'excellence environnementale et l'insertion de la zone d'activités dans son territoire.

Nous avons parlé à de nombreuses reprises de ces objectifs et nous avons estimé qu'il était important de les inscrire dans la charte qu'il vous est proposé d'adopter ce soir. Elle constituera le cadre de référence pour tous ceux qui souhaiteront acquérir des parcelles dans ce parc d'activités du Long Buisson 3.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération importante, car nous avons eu de nombreux débats sur le Long Buisson 3. Il est fondamental de promouvoir la biodiversité et d'avoir un développement durable de qualité dans cette zone. C'est pourquoi nous vous proposons de voter une charte.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, M. COMONT.

M. Alain COMONT

Il est intéressant qu'il y ait une charte Territoire Durable, mais j'aimerais savoir, lorsqu'on parle d' « indicateurs », qui suivra ces indicateurs.

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Au fil de la vente des terrains et de la réalisation des entreprises, il sera possible de suivre ces indicateurs. Vous savez que nous avons un concessionnaire dans cette zone du Long Buissons 3, la société SHEMA que nous avons choisie ensemble. Notre concessionnaire sera chargé de nous donner des indicateurs sur les attendus de la qualité environnementale du parc d'activités.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc mettre aux voix qui est contre et qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOPTE (moins 8 abstentions)** la charte Territoire Durable dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités du Long Buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite charte et assurer la promotion et le développement des engagements auprès des partenaires signataires.*

11 - ZAC du Long Buisson 3 - Approbation du dossier de réalisation

M. Guy LEFRAND

Dans la même ligne, nous avons l'approbation du dossier de réalisation.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Vous savez que pour chaque ZAC, les objectifs d'aménagement et les modalités de concertation constituent un premier pilier. Nous avons un deuxième pilier qui est le dossier « création de la ZAC », que nous avons voté au Conseil communautaire du 13 octobre 2020.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'adopter le dossier de « réalisation » de la ZAC, qui a été constitué par l'aménageur, la société SHEMA déjà évoquée, et qui contient un rapport de présentation de la ZAC et un projet de programme d'équipements publics sur lequel nous reviendrons dans la prochaine délibération. Le projet de réalisation contient également un programme global des constructions réalisées dans la zone, qui sont importantes pour nous car nous manquons de foncier économique et que cette zone, pendant quelques années, pourra fournir à notre territoire une offre économique de qualité. Il ne faut pas oublier non plus qu'au-delà de l'offre économique, nous réaliserons une installation sportive et de loisir avec le centre aquatique, ainsi qu'un pôle de santé libéral et ambulatoire d'Evreux-Sud. Cette offre économique sera sur une superficie de 14,5 ha à rapporter aux 60 ha de l'ensemble de la zone.

Un autre document du dossier de réalisation concerne les modalités prévisionnelles de financement. Il s'agit d'un projet qui porte sur près de 23 M€, avec une participation d'équilibre d'EPN à hauteur de 6,7 M€ dont 5,5 M€ d'apport des terrains en nature. Enfin, le dossier comporte l'autorisation environnementale, qui a fait l'objet d'une enquête publique à la fin de l'année 2020 et qui s'est conclue par un arrêté d'autorisation environnementale le 19 février 2021.

Il s'agit donc d'un dossier épais, complet, qui examine aussi bien les objectifs économiques et d'équipements que le respect du contexte environnemental que nous avons essayé de promouvoir depuis le début.

Il vous est demandé d'approuver ce dossier de réalisation de la ZAC du Long Buisson 3.

M. Guy LEFRAND

Merci. Juste pour information, le permis de construire de la nouvelle maison de santé vient d'être validé et l'objectif est de l'ouvrir avant l'été 2023.

Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Il a été indiqué en commission qu'il y aura, chaque année, un bilan financier qui passera également en Conseil communautaire. Dans le cas de la ZAC, il s'agit du bilan économique.

M. Guy LEFRAND

Oui, le bilan ZAC.

Mme Isabelle COLLIN

Au-delà de ce bilan ZAC, serait-il possible, au moins en commission, de connaître mieux les détails de l'avancée du projet et de savoir ce qui a été réalisé en cours d'année ? Il y a quand même une participation EPN qui n'est pas négligeable. Ce serait bien que nous sachions où nous en sommes aussi bien d'un point de vue économique qu'en ce qui concerne le suivi du projet.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. C'est ce que nous faisons en général lorsque nous présentons le bilan financier des ZAC. Vous avez raison, car cette ZAC est particulièrement importante. Lorsque nous pourrons clôturer la ZAC du Vallon Fleuri et ouvrir celle-ci, nous serons en mesure de vous donner plus d'informations.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions toujours pour le même groupe. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE (moins 8 abstentions) le dossier de réalisation de la ZAC Long Buisson 3, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ; **APPROUVE** le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone représente une surface de plancher de 145 000 m², qui pourront accueillir les usages suivants : - Activité économique (à l'exception de commerce de type B to C) et - Equipement public ; **APPROUVE** le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone, comprenant :

- Des ouvrages permettant l'accès et la desserte de la ZAC
- Des aménagements paysagers supports d'une biodiversité augmentée
- Des ouvrages de gestion hydraulique
- L'ensemble des réseaux permettant la viabilisation des lots à céder

et **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, comprenant notamment les mesures de publicité dans un journal diffusé dans le département et la tenue à la disposition du public, sur le site internet d'EPN, pendant une durée de 3 mois, du dossier de réalisation de la ZAC Long Buisson 3.

12 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Programme des Equipements Publics

M. GUY LEFRAND

Enfin, nous avons l'approbation du Programme des Équipements Publics pour la ZAC du Long Buisson 3.

M. Xavier HUBERT

Le programme comprend différents équipements publics importants. Parmi eux, des ouvrages de voirie permettant l'accès et la desserte de la ZAC par la RN1013, des voies principales à l'intérieur de la ZAC de Nord/Sud à Est/Ouest, des voies secondaires et des giratoires. Nous aurons des voies piétonnes et des axes cyclables, comme nous l'avons annoncé depuis le début, ainsi que des aménagements paysagers qui constituent le support de cette biodiversité que nous souhaitons promouvoir. Nous aurons également une mise en valeur de la « voie romaine » qui traverse le Long Buisson 3 et un merlon paysager au Nord-Est permettant la mise à distance des activités futures depuis les habitations actuelles du hameau de Melleville.

Le programme comprend aussi des ouvrages de gestion hydraulique, avec des noues et des bassins d'infiltration qui seront calibrés pour recueillir les eaux pluviales. Enfin, nous aurons un ensemble de réseaux (eaux usées, alimentation eau potable et défense incendie, électricité haute et basse tension, génie civil Télécom et fibre optique, éclairage public, gaz, réseau de chaleur urbain) permettant la viabilisation des lots à céder.

Voilà, Monsieur le Président, le programme des équipements publics qui est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN

Mme Isabelle COLLIN

J'ai noté que les deux équipements publics seraient raccordés au réseau de chauffage urbain, ce qui est une bonne chose notamment au vu de l'évolution du coût de l'énergie. Le chauffage urbain reste quand même un bon investissement. Toutefois, j'ai également noté que dans cette ZAC les futurs bâtiments économiques et commerciaux ne sont pas, quant à eux, automatiquement raccordés. Pour autant, le chauffage urbain est un équipement public, et nous savons que plus il y aura de bénéficiaires raccordés à ce réseau de chauffage urbain et mieux ce sera pour le bilan économique et les questions environnementale et de transition écologique. Ce point de raccordement au réseau urbain, peut-il être gardé pour l'inclure dans le règlement ZAC et compléter ainsi la charte Territoire Durable que nous allons voter ? Merci.

M. Guy LEFRAND

L'objectif n'est pas de le rendre obligatoire, mais plutôt de le rendre facultatif. Nous avons échangé sur ce sujet, en décidant de vendre le terrain à un prix moins cher s'il y a un engagement à se raccorder au réseau de chaleur urbain.

Vous avez raison, le réseau de chaleur urbain se développe aujourd'hui de manière très importante et tous les « gens raisonnables » s'y raccordent. C'est pourquoi nous nous étonnons que le Conseil départemental refuse toujours de le faire, même s'il ne faut jamais désespérer et que, peut-être, il le fera un jour. En tout cas, notre objectif est de vendre à un prix moins cher sous réserve d'engagement. Nous sommes plus dans la facilitation que dans l'obligation.

Oui, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, Monsieur le Président. Oui, le réseau de chaleur urbain est très bon pour l'environnement, c'est autant de CO2 que l'on économise. Il y en a beaucoup qui parlent d'environnement. Quant à moi, je crois que le chauffage urbain est un élément incontournable. Il est par conséquent évident que si des entreprises souhaitent s'y raccorder, elles pourront le faire. Nous n'avons pas eu besoin de l'imposer aux deux bâtiments publics, car ils étaient d'accord avant même que la demande ne leur soit faite. Personnellement, j'encourage tout le monde à défendre le réseau de chauffage urbain, qui est très bon pour l'environnement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Je veux bien que l'on incite les entreprises, mais en ce qui concerne les grandes surfaces commerciales comme Carrefour, etc., je crois qu'elles ne sont pas raccordées. Peut-être qu'aujourd'hui, avec l'évolution du coût de l'énergie, la situation va évoluer mais, il y a encore six mois, le fait de se raccorder au réseau de chaleur urbain n'arrivait pas tout naturellement.

M. Guy LEFRAND

Non, pour certains ce n'est pas encore une évidence, nous sommes d'accord. Nous sommes en train d'enterrer sept kilomètres de réseau supplémentaire.

Bien, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Même vote, mes chers collègues. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 8 abstentions)** le Programme des Equipements publics de la ZAC du Long Buisson 3 établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant la bonne exécution de la présente délibération : affichage en mairie pendant un mois, mention dans un journal diffusé dans le département et publication au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13 - Commune d'Evreux - Acquisition par EPN d'une parcelle appartenant à la commune de Saint Sébastien de Morsent

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La présente délibération concerne le périmètre de la ZAC du Vallon Fleuri, dont il a été question en début de Conseil. Il s'agit pour nous d'acquérir une parcelle qui se trouve sur le territoire de la commune d'Evreux, mais qui appartient au domaine privé de la commune de Saint Sébastien de Morsent. Afin de réaliser la ZAC du Vallon Fleuri telle qu'elle a été présentée, nous aurions la nécessité d'acquérir 2 500 m² de cette parcelle cadastrée section ZE 27 pour 25 000 €, soit 10 € au m². Cette acquisition nous permettrait d'accueillir un bassin de gestion des eaux pluviales et d'aménager une voie douce et une aire de retournement pour les véhicules d'entretien. Elle faciliterait ainsi l'aménagement et l'accès de la ZAC du Vallon Fleuri dans son ensemble. Il s'agit d'une toute petite parcelle qui est actuellement en bordure de la ZAC.

M. Guy LEFRAND

Qu'est-ce que nous ne ferions pas pour améliorer les finances de la commune de Saint Sébastien de Morsent ? Pas de demandes de prise de parole, je suppose. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE d'ACQUERIR (moins 1 abstention)** de la Commune de Saint Sébastien de Morsent une partie de la parcelle sise à EVREUX cadastrée section ZE 27 pour environ 2 500 m² moyennant le prix de 10 € soit 25 000 €. Les frais d'acte de vente et de géomètre seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

14 - Commune d'Evreux - Cité Lafayette - Transaction "Vente et achat" des lots 178 à 189 à la SAS CITE LAFAYETTE PROJECT

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant porte sur la Cité Lafayette et la dissolution de la copropriété.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait, Monsieur le Président. Vous savez que la dissolution de la copropriété est un enjeu important dans l'aménagement de la zone Lafayette, aménagement que nous avons confié à une société.

La copropriété est constituée de 173 lots bâtis et de lots non construits, dont 11 parcelles qui appartiennent encore à EPN. Afin de parvenir à la dissolution de la copropriété et de réaliser ensuite des lots pour les 173 maisons, de les revendre à des particuliers et de se faire rétrocéder les parties communes (voiries et réseau), comme nous le faisons dans le cadre d'une convention tripartite, il faut juridiquement qu'au moment où la copropriété est sur le point d'être dissoute, l'ensemble de l'assiette foncière appartienne au même propriétaire.

C'est dans cette perspective que nous vous proposons de céder à un euro symbolique, les 11 parcelles à la SAS Cité Lafayette Project. Celle-ci s'engage à nous les revendre toujours à un euro symbolique lorsqu'elle pourra procéder à la dissolution de la copropriété. De notre côté, nous nous engageons à incorporer ces 11 parcelles, qui ne sont pas au cœur du projet mais en bordure, à la forêt attenante sous le même régime forestier de l'actuelle forêt qui borde la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

C'est une délibération très technique. Nous vendons les 11 parcelles pour dissoudre la copropriété et nous les récupérons ensuite pour les intégrer à la forêt. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

En lisant la délibération, j'ai noté quatre petites croix rouges à la place de la date de l'évaluation du service des domaines. Je pense que cela peut fragiliser la délibération. Soit il n'y a pas d'estimation des domaines, soit il y en a une.

M. Xavier HUBERT

Vous avez raison. Cela s'explique par le fait qu'au moment de la rédaction de la délibération nous n'avions pas encore reçu l'estimation. L'évaluation du service des domaines date du 17 mars 2022 et chiffre à 32 000 € la valeur des 11 parcelles. Ceci a un intérêt relatif, parce que nous les vendrons et achèterons ensuite au prix d'un euro symbolique et que les frais de notaire seront pris en charge par la SAS Cité Lafayette Project. Mais vous avez raison qu'il serait bien d'ajouter cette précision.

M. Guy LEFRAND

Cette précision est donc à apporter. Qui est contre le projet de délibération ? Qui s'abstient ? En dépit des trois abstentions la forêt s'agrandira quand même.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE (moins 3 abstentions)** à la société SAS Cité Lafayette Project, ou tout autre société qui s'y substituera, à la condition que le projet de transaction soit respecté, les lots 178 à 188 situés dans la cité Lafayette au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE d'ACQUERIR** de la société SAS Cité Lafayette Project, les lots 178 à 188 situés dans la cité Lafayette au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge du vendeur ; **DECIDE** que les transferts de propriété seront réalisés à la date de signature des actes de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de ces transactions.*

15 - Commune d'Evreux - Site des anciennes usines de Navarre - Convention fonds friches avec EPFN - Cession du site à EPFN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Les usines de Navarre, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Les usines de Navarre, que l'on peut qualifier de « friches », portent sur un peu plus de 7,72 ha. Vous savez que nous avons déjà délibéré en octobre 2019 pour solliciter l'intervention de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie). Nous avons réalisé depuis un certain nombre d'opérations de mise en sécurité et d'aménagement du site, tels que le cheminement doux et la restauration des berges de l'Iton. Tout récemment, nous avons organisé une concertation avec les habitants, qui ont travaillé par groupes et fait des propositions intéressantes dont nous tiendrons compte. Désormais nous sommes prêts à solliciter l'EPFN, qui a pour mission de réaliser des études, une dépollution du site et la démolition des bâtiments qui ne seront pas conservés.

Le projet prévoit en effet de conserver peut-être deux bâtiments et de procéder à la démolition des autres. Dans le cadre de l'intervention de l'EPFN, il existe une condition juridique nécessaire : l'EPFN doit être maître d'ouvrage des opérations et donc devenir propriétaire du site. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de solliciter la mobilisation du fonds friches pour mettre en état le site. Dans un premier temps, nous allons faire des études qui sont estimées à 150 000 € dont 25% à la charge d'EPN et la somme restante à celle de l'EPFN et de la Région Normandie.

En même temps, nous souhaitons que vous autorisiez le Président à signer la convention de portage qui permettra à l'EPFN de réaliser les études au titre du fonds friches avant les éventuelles dépollution et démolition des bâtiments du site. Je précise que, comme dans la délibération précédente, compte tenu du fait qu'il y aura « un aller-retour », nous céderons à un euro symbolique à l'EPFN qui, une fois qu'il aura réalisé les travaux de dépollution et de démolition, nous recédera toujours à un euro symbolique l'ensemble des 7,72 ha.

M. Guy LEFRAND

Même si cela a été dit, je vous rappelle que le fait d'avoir recours aux conventions du fonds friches nous permet d'avoir 75% des subventions de la part de l'EPFN et de la Région Normandie. Les modifications que nous avons apportées il y a quelques années à la convention entre l'EPFN et la Région ont beaucoup changé les choses et permis de régler un grand nombre de problèmes de friches. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Cette convention est très positive et nous voterons pour. Nous avons vu le bon travail réalisé par l'EPFN sur le site de l'Hôpital Saint-Louis. Toutefois, nous découvrons dans l'article 1 de la convention les contours du projet de requalification des usines de Navarre sur le secteur de la fonderie de façon assez détaillée au détour d'une délibération technique. Sauf que les résultats de la consultation citoyenne n'ont été présentés ni aux habitants ni aux élus. Je cite : « La collectivité prévoit dans le secteur de la fonderie un pôle artisanal et culturel, une offre immobilière restreinte composée de 10 à 15 unités de pavillons, un espace paysager, un parc, des voies douces sur les bords de l'Iton, une place publique entre le bâtiment des Abeilles et l'avenue Aristide Briand. ». Nous nous interrogeons simplement sur le calendrier et sur la fin de cette concertation citoyenne. Merci.

M. Guy LEFRAND

Ce qui est présenté dans la délibération correspond à ce qui a été présenté aux habitants. Ceux-ci sont revenus vers nous et dans les semaines à venir vous aurez le retour de la consultation. Des projets plus précis par rapport à ceux de la délibération seront donc présentés dans les semaines à venir aux élus et à la population. Les services terminent d'y travailler.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ SOLLICITE la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site des anciennes usines de Navarre, pour les parcelles sises commune d'Evreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca. Et ce conformément aux missions déterminées dans la convention jointe en annexes ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de portage et d'intervention, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue de la réalisation des études au titre du Fonds Friches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des études, estimées à 150 000 € HT à la charge d'EPN, et éventuels avenants à intervenir. EPN aura aussi à sa charge la TVA sur l'ensemble des dépenses HT des études ; **CEDE** à l'euro symbolique à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles sises commune d'Evreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, pour la constitution d'une réserve foncière auprès de l'EPFN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPFN et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.*

16 - Commune d'Evreux - Cheminement doux Cavée boudin/Gare d'Evreux - Acquisition parcelle XT 46

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la délibération n° 16. Je précise que M. Jean-Pierre PAVON, qui est concerné à titre familial, ne participera pas au vote.

M. Xavier HUBERT

La délibération concerne l'acquisition de la parcelle cadastrée XT 46, qui se trouve le long de la Cavée Boudin. Vous savez que nous avons le projet de réaliser une voie verte à partir de la gare afin de rejoindre l'actuelle voie verte qui va vers l'ouest du département. Cette parcelle n'avait pas pu être acquise précédemment puisque le propriétaire, qui est l'Association Immobilière Saint François de Sales, est en liquidation judiciaire et qu'il fallait, grâce à l'intervention du liquidateur, solliciter l'autorisation du juge commissaire du Tribunal judiciaire d'Evreux. C'est désormais chose faite, grâce à une décision du juge commissaire qui nous autorise à acquérir la parcelle pour la somme de 2 909 €.

M. Guy LEFRAND

Cette délibération va nous permettre d'avancer et de créer une liaison entre le boulevard des Cités Unies et la fin de la voie verte entre la Cavée Boudin et la gare.

Pas d'oppositions, je suppose, pour développer la voie verte. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE d'ACQUERIR (M. PAVON ne prend pas part au vote) la parcelle sise à EVREUX, cadastrée section XT 46, moyennant le prix de 2 909 € appartenant à l'Association Immobilière Saint François de Sales, faisant l'objet d'une liquidation judiciaire. Par ordonnance en date du 3 février 2022, le Juge Commissaire a donné son accord pour la cession de la parcelle au profit d'Evreux Portes de Normandie. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

17 - Application du Droit des Sols - Révision des conventions relatives au service commun

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne l'ADS (Application du Droit des Sols). Il s'agit d'un service que rend EPN à l'ensemble des communes pour instruire essentiellement des demandes de déclarations préalables et des permis d'aménager, de construire et de démolir. Ce service est parfois en difficulté, car nous rencontrons des obstacles à recruter des instructeurs formés. Il faut dire – et vous avez les chiffres – que les demandes des communes augmentent d'année en année : 36% d'augmentation depuis quatre ans.

La délibération vous propose ainsi d'adopter deux points importants pour améliorer le service. Le premier point propose de penser dans nos communes à la formation du personnel et des élus impliqués dans les questions de droit des sols. L'EPN pourra instaurer des formations internes à destination des communes, avec environ quatre réunions par an, pour traiter un certain nombre de sujets, principalement les questions d'urbanisme mais aussi la défense incendie, la gestion des marnières et l'impact du PPRI, par exemple. Il sera également question de former les communes à l'usage du progiciel CartAds, qui sert d'interface numérique entre les communes et EPN. Avec la dématérialisation qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et qui va se mettre en place, ces formations sont nécessaires pour maintenir une qualité d'information à l'intérieur de nos 74 communes.

Le deuxième point concerne la reprise par les communes de l'instruction d'un certain nombre de déclarations préalables dites « simples », qui ne soulèvent pas de difficultés et qui concernent le ravalement, le changement des menuiseries extérieures, l'isolation par l'extérieur, les clôtures et le changement de toiture sans modification. Pour cette deuxième modification, des 74 communes sollicitées, 9 se sont opposées et 18 ne se sont pas encore prononcées. Je ne l'ai pas précisé, mais il est important de dire que c'est sur la base du volontariat : les communes ne sont pas obligées de reprendre l'instruction de leurs DP simples. Si j'ai bien calculé, 47 communes sont toutefois d'accord pour les reprendre en interne.

Il vous est donc proposé d'accepter les deux modifications, celle de la formation régulière et celle de la reprise par les communes de l'instruction des déclarations préalables dites « simples ».

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle que nous avons eu ce débat à plusieurs reprises et en plusieurs occasions en conférence des maires. Cela correspondait à vos souhaits de ne pas attendre des semaines ou des mois pour refaire le portail ou donner un coup de peinture et, en même temps, à la nécessité d'une formation notamment sur l'usage du progiciel CartAds, qui est assez complexe. Oui, Cédric LEVERT.

M. Cédric LEVERT

Bonsoir à toutes et à tous. La reprise en main de ces DP par les mairies ferait-elle baisser leur nombre dans quelle proportion ? Je vois qu'en 2021, il y avait 1702 DP. La reprise en main permettrait-elle à l'ADS de redevenir un service « normal » ?

M. Xavier HUBERT

Non, je ne pense pas qu'ADS puisse redevenir un service « normal ». Il est vrai que les 1702 déclarations préalables qui ont été sollicitées représentent plus d'un acte sur deux, mais ce ne sont pas quand même les actes qui demandent le plus de temps. Vous avez une notation : un permis d'aménager n'a rien à voir avec une déclaration préalable. Je ne pense pas que la soustraction des DP simples puisse permettre de baisser de 36% l'activité du service ADS. Mais elle le déchargerait, même si je ne peux pas vous dire de combien. Il faudrait pour cela refaire les calculs et reprendre les DP simples parmi les 1702. Non, je ne peux pas me lancer dans un chiffre.

M. Cédric LEVERT

Mais quel est l'objectif final ?

M. Xavier HUBERT

L'objectif est de décharger le service ADS d'un certain nombre de dossiers qui sont simples, mais qui d'un point de vue administratif prennent du temps et mobilisent des instructeurs, et de laisser aux communes la possibilité de répondre très rapidement aux demandes. Vous savez que nous avons souvent des réponses qui sont données au-delà du délai légal, avec par conséquent des autorisations tacites qui sont accordées. Sur la base de ces DP simples, les communes pourraient vite répondre aux pétitionnaires et satisfaire ainsi leurs habitants.

M. Cédric LEVERT

Ma question est de savoir finalement quel temps on va gagner sur les autres dossiers plus complexes.

M. Guy LEFRAND

Il est difficile de vous répondre. Comme le disait Xavier, l'objectif final est de répondre rapidement aux attentes de nos concitoyens et, accessoirement, de permettre aux maires de ne pas « se faire engueuler » et de reprendre un peu de pouvoir. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il s'agit d'un ensemble de mesures que nous avons prises pour essayer d'améliorer le fonctionnement du service ADS qui est toujours en difficulté. Nous avons fait deux recrutements, mais malheureusement nous avons eu également deux départs. Vous savez que nous avons fermé certaines journées au public pour permettre de rattraper le retard et de ne pas perdre du temps en permanence au téléphone ou à recevoir des pétitionnaires. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui vont participer à décharger le service, mais je ne sais pas dans quelle proportion. Pour vous c'est déjà important, car ce sont les maires qui se font « engueulés » quand ils n'ont pas de réponses.

M. Xavier HUBERT

Nous pourrions tenir des statistiques et ensuite voir.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, mais je préfère perdre moins de temps en statistiques et garantir des réponses.

M. Xavier HUBERT

C'est sûr.

M. Guy LEFRAND

La question est pertinente, mais aujourd'hui nous ne pouvons pas encore y répondre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE** les termes modifiés de la convention relative au service commun d'application du droit des sols et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de service commun, avec les communes membres signataires.*

18 - Règlement local de publicité intercommunal - Débat sur les orientations

M. Guy LEFRAND

Nous avons maintenant le débat sur les orientations du Règlement local de publicité intercommunal. Je sens votre enthousiasme, les amis. Et vous avez raison parce qu'il s'agit d'un dossier passionnant qui va avoir beaucoup de conséquences pour les maires de chaque commune.

M. Xavier HUBERT

J'aimerais commencer par mettre les choses au point. Nous avons l'obligation d'élaborer un Règlement Local de Publicité intercommunal. C'est l'agglomération qui est compétente pour rédiger ce document. Lorsqu'il sera adopté, ce seront les maires qui auront la police de son exécution. Comme l'a dit le Président, ce sont eux qui seront en première ligne pour le faire appliquer. Il est par conséquent important que nous ayons un débat sur ce document.

Il faut d'emblée préciser qu'il existe un règlement national qui s'impose à nous et qui divise en deux catégories les communes : celles qui ont plus de 10 000 habitants, comme Evreux, et celles qui ont moins de 10 000 habitants, comme les autres 73 communes de l'agglomération. Pour ces deux catégories, les règlements sont sensiblement différents.

Nous avons la possibilité de rendre notre RLPi plus exigeant que le règlement national. Avec un certain nombre d'entre vous, élus engagés que je remercie, dans le cadre de comités de pilotage, nous suivons l'évolution de ce document que nous espérons pouvoir approuver vers la fin de l'année.

Ce document se décline autour de quatre axes. Nous souhaitons, bien évidemment, protéger notre cadre de vie et notre patrimoine, tout particulièrement le patrimoine classé, les abords des cours d'eau de notre territoire, les centres-bourgs et les centres-villes qui ne doivent pas être envahis de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

Dans le cadre d'un deuxième axe, nous souhaitons protéger également les zones résidentielles dans lesquelles il n'est pas utile de faire de la publicité ; encadrer les affichages lumineux et protéger la trame noire porteuse d'enjeux écologiques, énergétiques et sanitaires.

Le troisième axe propose de veiller à réglementer les entrées de notre agglomération et, accessoirement, celles d'Evreux et des communes alentour.

Enfin, dans le cadre du quatrième axe, nous souhaitons que la publicité puisse exister comme soutien à l'activité économique et commerciale de notre agglomération.

Suivant ces quatre axes, nous sommes en train de rédiger un règlement qui permettrait de limiter la publicité, les enseignes et les pré-enseignes et, en tout cas, de supprimer un grand nombre de publicités qui ne sont pas conformes. Le bureau d'études, qui est chargé de nous aider à rédiger le règlement, a relevé à peu près 70% des publicités pré-enseignes et enseignes qui sont en dehors des clous du règlement national.

Je tiens aussi à rappeler que chaque maire est invité à prendre un arrêté qui délimite le périmètre de son « agglomération », même si le terme d'agglomération n'est pas très bien choisi. Dans ces périmètres, les publicités, enseignes et pré-enseignes pourront être éventuellement admises, en dehors des petits hameaux où aucune publicité ne sera admise. Pour cela, nous attendons le retour de chaque maire sur son arrêté de délimitation d'agglomération.

Je suis à votre disposition pour toute question et remarque.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle que nous sommes sur un débat sans vote, car l'objectif est de se dire que nous sommes d'accord pour réaliser un règlement intercommunal et pour faire en sorte que celui-ci soit un petit plus « dur » que le règlement national. Nous sommes également d'accord pour l'élaborer ensemble, en évitant ainsi que ce soit l'État qui prenne la main. Les autres objectifs seront poursuivis dans les réunions de travail. Vous connaissez Xavier et vous avez désormais l'habitude de vous réunir pour travailler avec lui, que ce soit pour le PLU ou pour d'autres sujets, commune par commune. Nous avons déjà évoqué en conférence des maires la question de la délimitation de votre règlement. J'insiste aussi sur le fait, car il s'agit d'un point important, que, dans les communes des zones rurales, il ne sera plus possible pour l'artisan ou le commerçant du coin de se faire publicité en affichant sa pancarte dans la rue ou dans le champ du voisin. Tout cela sera très limité et très organisé. J'invite les maires des communes rurales à faire attention, car vous risquez de vous faire engueuler là-dessus.

M. Xavier HUBERT

Dans les communes, la publicité sera effectivement très encadrée mais elle sera possible. De même, les annonces des événements pourront se faire mais sur un temps très court et non en permanence. Nous essayons de prendre en compte l'ensemble des hypothèses d'après lesquelles la publicité représente un certain intérêt pour les communes. Il y a également toute la réglementation qui concerne les zones d'activités, avec le problème constitué par le fait que les activités sont en général à cheval sur plusieurs communes : Evreux avec plus de 10 000 habitants et les communes alentour avec moins de 10 000 habitants.

M. Guy LEFRAND

Tout est clair ? Nous avançons sur ce sujet important ? Oui, Georges.

M. Georges SENKEWITCH

Je me posais la question de savoir s'il serait possible d'avoir un seul et unique support en commun en regroupant l'ensemble des enseignes.

M. Xavier HUBERT

Oui, c'est possible. Je n'ai pas évoqué le fait que le territoire va être zoné. Il y aura des zones où il sera plus facile d'avoir ces regroupements d'artisans et de commerçants. La taille du panneau sera en tout cas réduite. Je dois le vérifier, mais je crois qu'elle sera de 2 m² pour les communes rurales. Il est effectivement possible de regrouper et intelligent de le faire.

M. Guy LEFRAND

L'effet sera plus propre et plus respectueux. Qui demande la parole ? Oui.

M. Christophe ALORY

J'aimerais savoir si l'affichage électoral en fera partie.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Mais ce n'est pas de la publicité, c'est de l'information démocratique ! À moins que tu ne parles de l'affichage sauvage que nous avons vu avec certains candidats. Là, c'est un autre débat.

M. Xavier HUBERT

Les affiches électorales font partie de l'affichage temporaire.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Temporaire jusqu'à ce que nos agents communaux ne les enlèvent. Oui, Didier.

M. Didier CRETOT

Il s'agit d'un projet très important et je pense que, selon les communes, sa mise en pratique sera plus ou moins simple. Pour Gravigny, elle pourrait être très compliquée. Il est vrai que la publicité après un moment on ne la voit plus, mais à Gravigny 100% de la publicité n'est peut-être pas conforme. Comme je l'ai déjà dit l'autre jour, nous souhaiterions avoir une « protection physique » lorsque nous irons annoncer aux gens que leur publicité n'est pas conforme.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Nous verrons avec les gardes particuliers.

M. Didier CRETOT

C'est pourquoi je rebondis sur le dossier des gardes particuliers...

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette information. Mais c'est vrai que la mise en acte va être compliquée.

Le Conseil communautaire :

☞ *DEBAT, sans vote, des orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).*

RETRAIT de l'ordre du jour du dossier 19 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Révision allégée - Arrêt de projet

M. Guy LEFRAND

Le dossier 19 concernant le PLUi est retiré. Je vais laisser M. HUBERT vous en donner les détails, mais sachez que nous avons transmis pour examen à l'autorité environnementale le projet de révision allégée du PLUi, sur lequel nous avons beaucoup travaillé. À la suite de cet envoi, la DREAL, qui gère l'autorité environnementale, nous a informés qu'en raison d'un nouveau décret sorti en fin 2021, il nous fallait réaliser obligatoirement l'évaluation environnementale, puisqu'il y a plus de 5 ha de modifications entre zones naturelles, agricoles et boisées dans le projet. Du coup, nous sommes obligés de retirer l'arrêté de projet tel qu'il est aujourd'hui et de reporter le calendrier à au moins six mois, avec peut-être un arrêt envisageable au mois d'octobre 2022, voire une enquête publique jusqu'en mars 2023 et une approbation définitive en avril 2023 au lieu d'octobre 2022. ~~Le brillant parlementaire ne sachant pas quoi faire, il nous a apporté cela. Fort heureusement qu'il y aura bientôt les élections législatives pour l'occuper.~~

Ce report n'a pas de conséquences majeures, même si quelques communes pourraient être impactées, notamment Angerville et Parville. Xavier va vous donner les détails.

M. Xavier HUBERT

Les conséquences pour Angerville et Parville concernent ce que nous avons appelé « l'amendement Dupont », c'est-à-dire l'interdiction de construire aux abords des axes routiers sur un retrait de 75 m. Il est toutefois possible de déroger à cette règle en présentant un dossier. Il est vrai que cela retardera les choses, mais n'empêchera pas aux communes de travailler si elles ont des projets mûrs, qui peuvent sortir en début 2023. Je pense également à la commune de Cierrey, qui avait sollicité le basculement d'une zone UBh en UBb. Le maire n'est pas présent ce soir, mais ce basculement, qui concerne dans notre document la modification n°2 du PLUi, est faisable en travaillant conjointement. Il y a également Aviron pour la gestion des eaux. Là aussi, le report retardera un peu les choses mais il ne nous empêchera pas de travailler les projets d'aménagement avec la commune d'Aviron. Je ne résiste pas quand même au plaisir de vous dire que cette contrainte de faire une évaluation environnementale systématique est extraite de la « loi d'accélération et de simplification » de l'action publique.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Oui, Isabelle JAUPITRE.

Mme Isabelle JAUPITRE

Je représente le village de Coudres, où il existe un problème de terrains constructibles qui sont passés en zone agricole. À peu près une douzaine de personnes sont concernées par ce problème et obligées de venir me voir si elles souhaitent, par exemple, construire un petit garage de 15 m². Comme elles se trouvent en zone agricole, je suis obligée de refuser et cela me pose un grand nombre de difficultés. Et quand j'entends que la révision allégée du PLUi va être décalée jusqu'en 2023, j'ai peur de me retrouver avec des manifestations à la mairie.

M. Guy LEFRAND

Il faudra dire aux manifestants d'aller manifester à la permanence des députés.

[Rires dans la salle]

M. Xavier HUBERT

Dans la modification n°2 de notre PLUi – non pas dans la révision allégée, mais dans la modification n°2 –, nous allons réécrire une partie du règlement de la zone A qui permettra de faire des extensions. Cela ne répond que partiellement aux attentes des habitants de Coudres, mais nous allons essayer de desserrer un peu les interdictions de construire et les extensions qui pourront être envisagées.

M. Guy LEFRAND

Oui, Mme JAUPITRE.

Mme Isabelle JAUPITRE

En l'occurrence, il s'agit de maisons qui existent déjà, qui se trouvent déjà dans le village. Nous n'avons pas compris pourquoi cette zone a été transformée en zone agricole.

M. Xavier HUBERT

Elle a été classée en zone agricole parce que, précédemment, Coudres était doté d'une carte communale et la zone en question n'était pas constructible. Nous n'avons fait que reprendre l'existant sans le transformer. Nous sommes maintenant confrontés à des conséquences parce que le règlement de la zone A est assez strict. Nous allons essayer de desserrer un peu, mais nous n'avons pas retiré à cette zone de Coudres la possibilité de construire. C'était déjà dans la carte communale.

M. Guy LEFRAND

Mme JAUPITRE.

Mme Isabelle JAUPITRE

La carte communale avait été réalisée à une époque où il y avait eu une inondation. Le problème des inondations avait été résolu par la création de fossés.

M. Xavier HUBERT

Oui, mais la commune n'avait pas changé, elle n'avait pas engagé un PLU.

Mme Isabelle JAUPITRE

Oui, c'est vrai. Pas de chance.

M. Guy LEFRAND

Là nous sommes sur la révision, mais ce problème aurait dû être soulevé dans le cadre du PLUi. C'est toute la difficulté.

Mme Isabelle JAUPITRE

J'ai un dossier sur le hameau de Francheville. Et là, c'était une erreur des services d'EPN.

M. Xavier HUBERT

Si c'est une erreur à rectifier, il faut vérifier dans la modification.

Mme Isabelle JAUPITRE

Mais il faut vraiment que cela passe avant 2023. Je reviendrai vers vous, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Oui, n'hésitez pas.

Mme Isabelle JAUPITRE

Merci. *[Rires dans la salle]*

M. Guy LEFRAND

Oui, Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Je n'ai pas les détails de la dernière loi qui est passée, mais la procédure d'examen au cas par cas, et notamment à propos des évaluations environnementales, a été mise en place par la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Je voudrais bien, M. HUBERT, connaître les dernières analyses sur les modifications que vous indiquez, car l'évaluation environnementale reste un sujet qui était déjà au cœur de la première approbation du PLUi.

M. Guy LEFRAND

La réalisation obligatoire d'une évaluation environnementale dans le cadre de la révision allégée du PLUi est dans la loi ASAP de décembre 2020, dont le décret d'application est apparu en octobre 2021. On ne pourra pas être plus précis.

Mme Isabelle COLLIN

Mais les évaluations environnementales ne sont pas dans la révision de modification. J'aimerais échanger avec M. HUBERT sur ce sujet.

M. Guy LEFRAND

Je vous ai répondu que la révision environnementale est devenue obligatoire depuis octobre 2021.

Mme Isabelle COLLIN

Depuis, il y a eu un changement de modification dans la révision du PLUi et non pas dans l'évaluation environnementale et les études au cas par cas. Mais je veux bien m'entretenir avec vous sur ce point.

M. Guy LEFRAND

La révision environnementale est devenue obligatoire depuis octobre 2021.

Mme Isabelle COLLIN

Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus. J'aimerais simplement parler avec...

M. Guy LEFRAND

Nous faisons confiance à ce que nous disent les services de l'État.

Mme Isabelle COLLIN

Bien sûr, il n'y a pas de souci. Je me tiens à disposition, M. HUBERT. Merci.

M. Guy LEFRAND

Bien, nous pouvons reprendre le conseil. En tout cas, nous sommes obligés d'arrêter le projet.

20 - Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Modalités d'accompagnement et de conventionnement EPN/Commune

M. Guy LEFRAND

Nous pouvons continuer, M. HUBERT avec le dossier sur le Conseiller en Energie Partagé.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un dossier plus facile que le précédent. La délibération vous propose de simplifier le dispositif. Le CEP intervient en effet auprès des communes après délibération du Conseil municipal et signature d'une convention définissant les limites d'intervention, soit une mission dite « de base » consistant à réaliser, à titre gracieux, un premier bilan énergétique des bâtiments publics de vos communes, soit une mission dite « complète » sur trois ans.

La délibération vous propose d'abandonner la mission de base, ou en tout cas la convention de mission de base. Si vous souhaitez disposer dans vos communes d'une première analyse de la consommation énergétique de vos bâtiments, il suffira désormais de solliciter le Conseiller en Energie Partagé, sans besoin de délibérations ni de l'agglomération ni de la commune. Le procédé sera beaucoup plus simple. Le conseiller vous fera ensuite connaître les perspectives d'économie et vous signalera les bâtiments sur lesquels il faudra regarder vos consommations. Et si vous estimez qu'il est intéressant d'intervenir, vous pourrez vous engager dans la mission sur trois ans, dont le coût sera d'un euro par habitant et par an.

M. Guy LEFRAND

Nous l'avons voté en conférence des maires. Lorsqu'il est nécessaire de simplifier, nous le faisons.

M. Xavier HUBERT

C'est beaucoup plus direct. Surtout, n'hésitez pas à solliciter le CEP.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** la réalisation, à titre gracieux, d'un pré-diagnostic établi directement entre la commune et le CEP sans convention spécifique ; **VALIDE** la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions bipartites entre EPN et les Communes, et les avenants éventuels à intervenir pour la réalisation de la mission.*

21 - Economie circulaire - Réemploi des déchets inertes du secteur travaux publics - Adhésion à l'association MATERRIO Normandie

M. Guy LEFRAND

Encore une délibération pour M. HUBERT : MATERRIO Normandie.

M. Xavier HUBERT

L'association MATERRIO Normandie a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt économie circulaire lancé en 2019 par l'ADEME. La délibération vous propose d'adhérer à cette association, dont l'objectif est de valoriser, de réemployer et de recycler les déchets inertes du secteur du bâtiment et des travaux publics. L'association s'adresse aux entreprises, aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages, et intervient pour labelliser des plateformes sur lesquelles sont déposés et puis recyclés les déchets. Elle permet également de tracer les déchets inertes et de les réemployer sur les chantiers. Cela participe à notre idée d'économie circulaire, qui constitue l'un des objectifs de notre Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et qui est également inscrit dans le Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME.

Ainsi, la délibération vous propose d'adhérer à l'association MATERRIO Normandie pour la somme de 2 500 € pour l'année 2022. Nous pourrions ensuite promouvoir dans nos communes le recyclage et la valorisation des déchets liés au secteur du bâtiment et des travaux publics.

M. Guy LEFRAND

C'est de l'écologie positive.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Merci beaucoup, M. HUBERT, pour cette séquence de présentations.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie à l'association MATERRIO Normandie et d'inscrire annuellement le montant de la cotisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférent.

22 - Service Véloo - Location longue durée avec option d'achat - Stationnement Véloo sécurisé et accès numérique

M. Guy LEFRAND

Nous passons maintenant à M. DOUARD, qui va nous parler du vélo électrique.

M. Daniel DOUARD

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous parler du Service Véloo. Plusieurs demandes ont été formulées pour que la location avec option d'achat de nos Véloo soit rendue possible. Après un certain nombre de réunions de travail, nous avons collectivement élaboré cette délibération qui propose de voter les règles suivantes : l'option d'achat est proposée aux locataires à partir du 36^e mois de location, elle n'est pas obligatoire et c'est le Véloo du locataire qui est proposé à l'achat ; le locataire doit cumuler un minimum de 36 mois de location sans interruption ; l'option d'achat est proposée par anticipation entre le 24^e et le 36^e mois ; l'option d'achat est possible dès le 36^e mois et tous les 12 mois jusqu'au 8^e anniversaire de location ; à l'issue de 96 mois, ni la location ni la vente ne seront possibles.

M. Guy LEFRAND

C'est la première partie de la délibération.

M. Daniel DOUARD

Oui. La deuxième partie de la délibération concerne le montant résiduel qui doit être versé par le locataire pour pouvoir être propriétaire de son Véloo. La tarification est la suivante : 1 045 € pour 36 mois, 840 € pour 48 mois, 635 € pour 60 mois, 430 € pour 72 mois, 225 € pour 82 mois et 20 € pour 96 mois. Le principe présenté permet d'amortir l'investissement et le cumul d'années de 275 € par an de fonctionnement. En option, une batterie neuve sera proposée en supplément au moment de la vente à prix coûtant. L'ancienne sera reprise par le Service Véloo.

La délibération propose ensuite de voter le stationnement Véloo sécurisé à accès numérisé à la gare d'Evreux. Le pôle d'échange de la gare d'Evreux accueille à ce jour l'atelier de réparation Véloo ainsi que le Parc à Véloo et le stationnement Véloo sécurisé. Le Parc à Véloo est actuellement peu fréquenté et défavorable à une utilisation pratique et efficace. En automne 2022, un tout nouvel espace de stationnement Véloo sera ouvert dans le bâtiment du pôle d'échange. Le bâtiment en question est l'ancienne « poissonnerie ».

M. Guy LEFRAND

Le local ressemble à une poissonnerie à cause du carrelage, mais il n'était pas une poissonnerie.

M. Daniel DOUARD

Non, il n'était pas une poissonnerie.

Les spécificités du nouvel espace de stationnement Véloo sont les suivantes : l'entrée se fera directement par le boulevard Gambetta ; l'accès payant se fera via un abonnement et l'identification grâce à une application ; les rangements des Véloo se feront via des racks ergonomiques ; une station de réparation et de gonflage sera disponible à proximité ; des casiers pour recharger ses équipements et ranger ses affaires seront accessibles.

L'espace sera financé à 80% et EPN percevra 88 000 € de l'État en subvention via l'action France Relance ; l'opération totale s'élèvera à 110 000 € HT dont 76 150 € au budget 2021 ; il y aura 50 places de stationnement pour le public et 100 places seront destinées au stockage des Véloo pour la basse saison ; 5 places avec des racks connectés seront expérimentées pour tester la remise des Véloo de manière autonome et sécurisée.

Enfin, pour stationner les Véloo, il est proposé d'adopter la tarification suivante : pour les personnes, par exemple, qui arrivent avec des Véloo à la gare, à l'heure 0,50 €, à la journée 2 €, à la semaine 8 €, au mois 15 € et à l'année 75 €. Pour les abonnés au Service Véloo, à l'heure 0,25 €, au jour 1 €, à la semaine 5 €, au mois 10 € et à l'année 50 €.

Voilà ce que la délibération vous propose.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. DOUARD. La délibération propose donc de voter deux évolutions dans la politique du Service Véloo : la possibilité dès le 36^e mois d'acheter son Véloo pour en disposer en permanence et celle d'avoir un vrai garage Véloo à la gare, ce qui constitue une demande récurrente des usagers de ce service. C'est évidemment du temporaire, puisqu'une fois que le projet de la gare sera abouti la « poissonnerie » disparaîtra. Mais en attendant, nous pouvons mettre cet espace à disposition.

M. Daniel DOUARD

J'aimerais ajouter à ce propos que tout le matériel qui sera mis dans la « poissonnerie » sera ensuite transportable ailleurs et réutilisable. Tout est prévu pour pouvoir le réutiliser à un autre endroit.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** d'étendre la durée maximale de location d'un Véloo à 96 mois ; **DECIDE** d'établir une convention d'option d'achat d'un Véloo pour les personnes souhaitant se porter acquéreur de leur Véloo selon les conditions suivantes :

- de porter la durée de location à 8 ans maximum.
- dès le 36^e mois de location,
- le Véloo du locataire est proposé à l'achat,
- 36 mois de cumul continu de location sans interruption seront demandés,
- l'option d'achat est possible dès le 36^e mois et sera possible tous les 12 mois jusqu'au 8^e anniversaire de location.
- un montant résiduel doit être versé par le locataire pour pouvoir être propriétaire de son Véloo,
- en option, le propriétaire aura la possibilité d'acquérir une batterie à prix coutant.

DECIDE d'appliquer les tarifs pour l'option d'achat d'un Véloo suivants :

Tarification	Durée de location	Montants résiduels d'achat
	36 mois	1 045 €
	48 mois	840 €
	60 mois	635 €
	72 mois	430 €
	84 mois	225 €
	96 mois	20 €

DECIDE d'appliquer des facilités de paiement pour l'option d'achat comme suit :

- au-dessus de 1 000 € en 3 fois sans frais,
- entre 400 et 999 € en 2 fois sans frais,
- et en 1 fois en dessous de 400 €.

DECIDE de proposer de manière optionnelle le remplacement de la batterie à prix coutant (selon les prix en vigueur) à l'acheteur d'un Véloo. **MODIFIE** le règlement du service Véloo pour tenir compte des modifications des modalités de durée de location et les conditions d'option d'achat ainsi que tout document afférent, **ETABLIT** un règlement d'utilisation du service de stationnement Véloo par Transurbain, **DELEGUE** la gestion du site de stationnement à la SPL Transurbain, **DECIDE** d'appliquer les tarifs pour le stationnement Véloo Sécurisé suivants :

Tarifs	heure	Jour	semaine	mois	année
Classique	0,50 €	2,00 €	8,00 €	15,00 €	75,00 €
Abonnés TU					
Locataire Véloo	0,25 €	1,00 €	5,00 €	10,00 €	50,00 €
Référencé SPI					

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions, ainsi que toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ces dossiers.

23 - Qualification de l'offre de randonnée pédestre - Conventonnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Cette première délibération concerne une convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP). Le tourisme vert est un secteur qui se porte très bien, car près d'un Français sur trois, et même un peu plus, déclare faire de la randonnée et du vélo/VTT. Ce qui implique de fortes retombées économiques. Nous avons mené avec l'Agence d'Attractivité du département une étude, qui a permis de réaliser l'état des lieux sur les 237 km de circuits cyclables et sur les 263 km de circuits de randonnées existants dans le territoire.

Un certain nombre de circuits ont été retenus ou sont à créer et nous avons conventionné avec le CDRP, en association avec le Département, un certain nombre de missions qui vont être réalisées, comme le balisage sur les circuits existants, l'expertise sur certains circuits et la création ou refonte des itinéraires. Au verso de la délibération, vous pouvez trouver les différents circuits listés. Certains, comme ceux qui apparaissent dans le premier tableau, ont été mis en place cette année. Étant donné qu'il s'agit d'une convention triennale, nous avons commencé à travailler pour 2023 et 2024 sur la partie expertise et création/refonte.

Ce projet est très intéressant, car il permet à toutes les communes de travailler dans le même esprit et selon les mêmes critères, et aux randonneurs de bénéficier d'une véritable homogénéité sur l'ensemble du territoire. Non seulement ce projet est intéressant, mais il n'engage pas beaucoup l'agglomération d'un point de vue financier, car sur trois ans il coûte environ 4 000 € pour les trois missions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'oppositions, je suppose ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de confier les missions de balisage au tarif de 5 €/km, d'expertise de circuit au tarif de 10 €/km et de création ou refonte d'itinéraire au tarif de 50 €/km et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2022-2024) à passer avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et ses éventuels avenants à intervenir.

24 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes sur une délibération classique que nous passons tous les ans et qui concerne la convention de fonctionnement pour le Comptoir des loisirs, office de tourisme et de commerce. Celui-ci est lié à l'agglomération avec une convention de partenariat et d'objectifs, et EPN délibère chaque année pour l'octroi de cette subvention.

Nous avons vécu de très mauvaises années, mais nous avons réussi à éviter le pire. Sur la partie 2022 qui nous intéresse, nous sommes dans un contexte de reprise d'activité, ce qui est plutôt positif. Cependant, nous restons dans la maîtrise des dépenses avec l'objectif d'améliorer les services rendus et de faire du déploiement intercommunal, comme nous commençons de le faire à Saint André.

La demande de subvention se porte en 2022 à 560 000 €. Comme nous nous y étions engagés, ce montant décroît chaque année. Nous essayons également d'améliorer nos recettes à l'extérieur, en espérant avoir en 2022 des résultats plus positifs car nous commençons tout juste à redémarrer. Le travail des Tour-opérateurs sur les commercialisations s'était totalement arrêté au cours des deux dernières années. Nous espérons aussi retrouver un chiffre d'affaires, ou plutôt une recette intéressante sur la partie taxes de séjour. C'est d'autant plus payant que plus la taxe de séjour est importante et plus la réactivité hôtelière est en reprise. Quoi dire de plus ?

M. Guy LEFRAND

Vous n'êtes pas obligé d'en dire davantage.

M. Rémi PRIEZ

Je voudrais juste ajouter que vous pouvez trouver joint à la délibération le plan de travail que nous mettons en place pour l'année 2022.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il s'agit d'une délibération classique sur l'accompagnement au tourisme, en espérant que celui-ci reprendra sur le territoire. Pas d'oppositions ? La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 560 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2022.

25 - Association Normandy Rock - Festival' Rock in Evreux' 5ème édition - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes encore sur une délibération classique, puisqu'elle concerne la subvention à l'association Normandy Rock pour le festival Rock in Evreux. Je ne reviendrai pas sur l'année 2021, sinon pour dire que l'agglomération a eu quand même le courage d'organiser une manifestation en dépit du contexte difficile et de la météo. Nous sommes heureux de l'avoir fait.

En 2022 l'événement continue sur trois jours, du 24 au 26 juin, avec une articulation rock et électro, en mixant de nouveaux talents et des artistes français et internationaux. Le budget global de l'événement s'élève à 1,9 M€. La part supportée par l'association Normandy Rock s'élève à 1,8 M€, avec un soutien des collectivités territoriales et organismes sociaux demandé à 541 000 € (Région, Département, Ville et EPN). La subvention qui nous est demandée et que nous accordons depuis des années est à hauteur de 80 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 8 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2022 du festival Rock in Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

26 - Association d'éducation populaire ' le sentier ' - Festival Country - 10ème édition - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Continuons.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes encore sur une délibération classique qui concerne le Festival Country. Ce festival n'a pas eu lieu ces deux dernières années et repart pour sa 10^e édition début novembre 2022. Il s'agit d'une belle manifestation qui comprend de nombreuses activités et qui est soutenue par EPN à hauteur de 4 000 €. Je précise que la Ville d'Evreux apporte un soutien important à cette manifestation en lui mettant gratuitement à disposition la Halle des Expositions, le chauffage, le prêt et l'installation de matériel.

M. Guy LEFRAND

C'est une belle manifestation qui attire beaucoup de monde. Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Excusez-nous. Vous avez demandé si personne ne s'opposait à la délibération sur Normandy Rock, mais notre groupe souhaite s'abstenir.

M. Guy LEFRAND

Je vous présente mes excuses. Je note l'abstention de votre groupe sur la délibération n° 25.

En ce qui concerne la délibération sur le Festival Country, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Non ? Très bien, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « Le Sentier » pour l'édition 2022 du festival Country d'Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

27 - Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. La délibération que je présente se propose de soutenir le Campus universitaire ébroïcien, qui regroupe l'IUT d'Evreux, une antenne des UFR Santé et UFR de Sciences, l'INSPE, répartis sur les sites de Tilly et de Navarre ainsi qu'une école universitaire d'audioprothèse sur le site de La Musse (Saint Sébastien de Morsent). Sur plus de 3 900 étudiants post-bac recensés sur le territoire, un peu plus de 1 600 seront formés sur le campus universitaire d'Evreux. D'ici 2023, celui-ci intégrera administrativement l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) avec 600 étudiants, l'Institut de formation en ergothérapie La Musse avec 100 étudiants et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse avec 200 étudiants.

En 2021, la collectivité et l'Université de Rouen ont signé un partenariat quinquennal 2021-2025 fixant des modalités de soutien mutuel et des objectifs partagés déclinés autour des axes stratégiques suivants : structurer et développer l'offre de formation universitaire ; renforcer l'attractivité du campus universitaire d'Evreux ; soutenir l'activité de recherche et de transfert technologique sur le Campus d'Evreux.

La délibération demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer, comme dans les années passées, une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2022, à hauteur de 210 000 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen Normandie, en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2022, à hauteur de 210 000 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au bénéfice du campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

28 - Soutien à la vie étudiante - Gala de remise de diplômes - Institut de formation paramédicale de l'Eure - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

Nous passons à une délibération sur la remise de diplômes aux infirmiers, cérémonie à laquelle vous participez tous les ans, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Exactement, sauf depuis deux ans.

Le soutien à la vie étudiante est le gala de remise de diplômes aux élèves infirmiers. L'Institut de Formation Paramédicale de l'Eure (IFPE) organise, le 21 octobre 2022, une cérémonie de remise des diplômes des aides-soignant.es, infirmier.es et auxiliaires de puériculture. Il est prévu d'y accueillir 500 personnes dont environ 310 diplômés. Le budget prévisionnel de l'événement est de 7 875 €. Pour cela, l'Institut réserve le Cadran et sollicite l'agglomération pour un montant de 1 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? M. NOGARÈDE est favorable. *[Rires dans la salle]*

Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE une subvention de fonctionnement au Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) au bénéfice de l'Institut de Formation Paramédicale de l'Eure (IFPE) d'un montant de 1 500 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention afférente au soutien octroyé au CHES au bénéfice de l'IFPE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

29 - Convention de mise à disposition des locaux Le Boulay-Morin/EPN

M. Guy LEFRAND

À vous, M. ROYOUS, pour une convention de mise à disposition de locaux pour la « petite enfance ».

M. Claude ROYOUX

Merci, Monsieur le Président. Cette délibération concerne la mise à disposition des locaux de la commune du Boulay-Morin pour accueillir la petite enfance. Des échanges ont eu lieu entre le maire du Boulay-Morin et les services de la petite enfance. Il s'agit maintenant de formaliser par convention les relations entre EPN et la commune, qui met à disposition les structures nécessaires au fonctionnement de la compétence « petite enfance ». Il s'agit également d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des espaces établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

La commune de Boulay-Morin est-elle favorable ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des espaces de la Commune du Boulay-Morin, établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

30 - Fourniture de repas aux structures "petite enfance" d'EPN par la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux - Convention UCP/EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne la fourniture de repas aux structures « petite enfance ».

M. Claude ROYOUX

Il s'agit d'un renouvellement de convention passée avec la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux qui fournit les structures d'accueil de la petite enfance gérées par EPN et a conclu des conventions de fourniture de repas avec d'autres structures membres d'EPN. Celui-ci souhaite renouveler son conventionnement avec la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée ici.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération assez habituelle. Y a-t-il des remarques particulières ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président de Evreux Portes de Normandie, ou son représentant, à **SIGNER** la convention à passer avec la caisse des Ecoles de la Ville d'Evreux pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance et **AUTORISE** Monsieur le Président de Evreux Portes de Normandie ou son représentant à procéder à l'exécution, à l'attribution, au règlement, à la passation des avenants éventuels à intervenir, ainsi qu'à la résiliation le cas échéant.

31 - Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance - Subvention 2022 à la Jeanne d'Arc d'Evreux et à la Farandole

M. Guy LEFRAND

La convention suivante porte sur la Convention Territoriale Globale (CTG).

M. Claude ROYOUX

La CTG est un dispositif contractuel liant la CAF de l'Eure et l'agglomération. Ce dispositif est un outil financier au service de la politique éducative qui permet de percevoir des financements de la CAF à hauteur de 55% de la dépense EPN contractualisée pour le fonctionnement des structures d'accueil « petite enfance » et pour les postes de coordination CTG petite enfance.

Il s'agit d'octroyer deux subventions à deux structures d'accueil de jeunes enfants, Jeanne d'Arc d'Evreux pour un montant de 3 000 € et La Farandole pour un montant de 7 000 €. Ces deux structures se proposent d'accueillir les enfants pour les sociabiliser tout en rassurant leurs parents. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider l'attribution de ces subventions de fonctionnement aux deux associations.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association La Farandole et 3 000 € à La Jeanne d'Arc et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tout autre document à intervenir

32 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2022 – 1ère phase

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante est, elle aussi, assez classique, car elle vise la répartition des fonds de la Cohésion Sociale et Territoriale sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit de la 1^{ère} phase de la programmation 2022 dont le financement s'élève à 150 900 €. Nous vous proposons d'accompagner les structures dont la délibération vous donne les détails pour un montant total de 133 177 €. Il restera un reliquat de 17 723 €, que nous aurons l'occasion d'utiliser d'ici la fin de l'année.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion Sociale et Territoriale 2022, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation, pour un montant total de 133 177 €, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels.

33 - ADIE - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est, lui aussi, assez classique et concerne le renouvellement de la subvention de fonctionnement à l'ADIE pour l'année 2022. Il est question, comme vous le savez, de promouvoir l'entrepreneuriat comme solution de retour à l'emploi. Au cours des échanges que nous avons eus avec elle, l'ADIE a réaffirmé son engagement à donner accès à l'entrepreneuriat par le micro-crédit et par l'accompagnement de ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Il s'agit donc d'accompagner les jeunes ainsi que les moins jeunes de notre territoire qui ne peuvent pas s'appuyer sur les structures classiques. La subvention proposée s'élève à 5 000 € pour l'année 2022, c'est-à-dire au même montant qu'en 2021.

Y a-t-il des observations ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'ADIE une subvention de 5 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

34 - CURSUS - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite CURSUS, que vous aimez beaucoup, mes chers collègues maires. Nous avons eu l'occasion d'en parler en conférence des maires. Il s'agit d'actions de lutte contre l'exclusion par les métiers du bâtiment. Le financement est basé sur un volume horaire annuel actuel de 15 000 heures de travail au coût horaire de 6,30 €. Suite à la demande répétée de plusieurs collègues, nous proposons pour 2022 une augmentation de 5 000 heures, soit 20 000 heures disponibles pour réhabiliter des bâtiments, notamment des églises, pour une subvention de 133 600 €. C'est vous qui l'avez demandé et, normalement, vous ne devriez pas être contre.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à CURSUS une subvention de 133 600 € au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

35 - BUS 56 - Mise à disposition emplacement parking - Convention EPN/Centre Commercial CARREFOUR

M. Guy LEFRAND

Vous savez que le Bus 56 sillonne depuis quatre ans le territoire d'EPN avec l'objectif de donner des informations et une orientation de premier niveau à celles et ceux qui recherchent un emploi ou qui sont intéressés par la création d'entreprises.

Le Bus 56, qui bénéficie désormais de la labellisation France Services, est actuellement stationné place Kennedy dans le quartier de la Madeleine. D'autres emplacements possibles ont été recherchés à proximité des centres commerciaux, car ces sites accueillent une population importante. Ainsi, le centre commercial Carrefour propose d'offrir au Bus 56 un emplacement gratuit sur son parking à titre expérimental pour l'année 2022. Il ne s'agit pas de pousser les gens à aller faire leurs courses chez Carrefour, mais de profiter de gens qui y vont déjà pour leur donner des informations France Services.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec **CARREFOUR** et les avenants éventuels à intervenir, pour la mise à disposition d'EPN d'un emplacement pour le Bus 56.

36 - Embellissement des postes électriques - Convention EPN/ENEDIS – 2022

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne l'embellissement des postes électriques, dont elle propose d'améliorer l'esthétique. Il vous est donc demandé de renouveler la convention avec ENEDIS qui propose une participation financière de 400 € par poste de distribution pour aider à l'achat du matériel et de la peinture, assurée par la Commune demanderesse.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec **ENEDIS** et les avenants éventuels à intervenir, dans le cadre de l'embellissement des postes électriques sur le territoire.

37 - SAIEM AGIRE - NPRU - Evreux Place Suffren - Réhabilitation de 70 logements Immeubles Morvan et Nivernais - Subventions communautaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ETTAZAOUI

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de la réhabilitation urbaine du quartier de Nétreville, la délibération n° 37 vous demande d'accompagner la SAIEM AGIRE dans la réhabilitation des immeubles Morvan et Nivernais, pour un montant de...*[M. ETTAZAOUI consulte son dossier. Voix hors micro : « Porte tes lunettes ! ». Rires dans la salle]* ... un montant de 323 573 € pour la réhabilitation et 30 000 € pour la résidentialisation. Pardon, je n'ai pas encore l'habitude.

M. Guy LEFRAND

Il veut jouer au jeune, mais...

M. Driss ETTAZAOUI

Voilà, Monsieur le Président, j'ai fini. *[Rires dans la salle]*

M. Guy LEFRAND

~~Merci. J'étais subjugué par vos nouvelles lunettes. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie. Cette réhabilitation de logements va être une avancée majeure dans la réhabilitation du quartier de Nétreville. Il s'agit d'une subvention très importante.~~

M. Driss ETTAZAOUI

Vous avez raison, Monsieur le Président. Non seulement il y a les deux immeubles de la SAIEM AGIRE, mais aussi les deux immeubles autour de la Place qui ont aussi fait l'objet d'une réhabilitation importante. Approximativement 45 000 € par logement.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** (*Mme BAYRAM ne prend pas part au vote*) une subvention de 323 573 € à la SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de réhabilitation des immeubles MORVAN et NIVERNAIS à Evreux ; **OCTROIE** une subvention de 30 000 € à la SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de résidentialisation de l'immeuble NIVERNAIS à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette subvention.

38 - NPRU Quartier de Nétreville - Aménagement urbain - Création d'un parc

M. Driss ETTAZAOUI

Toujours dans le cadre de la rénovation urbaine, la délibération n° 38 propose de voter la création d'un parc en lieu et place d'immeubles qui ont été déconstruits. Souvenez-vous, il s'agissait des immeubles Vendée, Saintonge et Poitou. À leur place, la délibération propose – ainsi que nous l'avions convenu – d'aménager une promenade verte avec des espaces de jeux extérieurs, un terrain de sport en plein air et du mobilier urbain adapté à la rencontre et aux échanges. La participation d'EPN sera à hauteur de 1 716 937,5 €, soit 35,77% sur la maquette prévisionnelle de cette opération.

M. Guy LEFRAND

Ce projet fait partie de ceux qui étaient prévus dans le cadre des opérations de renouvellement du quartier de Nétreville. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux de création d'un parc paysager ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (4 800 000 €) maquette ANRU			
EPN	VILLE EVREUX	REGION NORMANDIE	ANRU
1 716 937,5 €	960 000 €	300 000 €	1 823 062,50 €
35,77%	20%	6,25%	37,98 %

et **SOLLICITE** les subventions (à mobiliser dans le cadre de la convention ANRU)

39 - Contrat de ville - Programmation 2022 - 1ère phase

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit d'un exercice classique qui concerne le versement d'une subvention dans le cadre de la Politique de la Ville auprès des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires. Il est question d'une première phase pour un montant de 164 854 €, sur des politiques telles que l'emploi, l'insertion, la citoyenneté, l'éducation, la culture et l'accès aux droits. À la suite de cette première phase de programmation, il restera un solde de 80 146 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville 2022, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation, pour un montant total proposé de 164 854 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

40 - Programme de réussite éducative (PRE) - Programmation 2022 - Convention de prestation - TISF - Le Temps du Domicile

M. Driss ETTAZAOUI

La délibération n°40 vous propose d'autoriser le Président à signer une convention de prestations avec l'association Le Temps du Domicile. Celle-ci permet, dans le cadre de la réussite éducative, de missionner des personnes spécialisées dans le soutien à l'aide à la parentalité qui puissent agir en techniciens de l'intervention sociale et familiale, afin d'apporter un soutien à l'accompagnement personnalisé auprès des familles en difficulté.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'association Le Temps du Domicile la convention de prestation TISF (Techniciens de l'Intervention sociale et familiale) et avenants éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions afférentes.

41 - CISPD - Programmation 2022 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

C'est encore à vous, M. ETTAZAOUI

M. Driss ETTAZAOUI

La dernière délibération que je vous présente concerne la prévention de la délinquance. Il s'agit d'une première phase d'attribution de subventions pour un certain nombre d'opérateurs qui œuvrent dans le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance : le CIDFF, La Cause des Enfants, Le Relais Parents Enfants en Milieu Carcéral, l'UFOLEP, Conceptic et Les Myosotis. Le montant total des subventions s'élève à 13 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation 2022, pour un montant total proposé de 13 000 € en fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

42 - Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) - Journées thématiques à l'attention des agriculteurs - Convention de partenariat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ALORY.

M. Christophe ALORY

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. La délibération que je vous présente découle du Contrat Territoire Eau et Climat, que nous avons voté au mois de décembre, et concerne spécifiquement les formations des agriculteurs. Nous avons prévu six journées de formation pour sensibiliser les agriculteurs à la protection de l'eau. Cette formation sera organisée conjointement par EPN, la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE). Nous assurerons ensemble une formation axée sur les thèmes de l'hydrogéologie, du cycle de l'azote, des couverts en interculture, des agroforesteries, des leviers de réduction des produits phytosanitaires et des cultures BNI.

Ces six journées de formation s'étendront de l'automne 2022 à l'automne 2024 et auront un coût estimé à 23 988 €. Elles seront subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à 80%. Du reste à charge, 50% reviendra à EPN, 25% à la CCPC et 25% au SIAEVE.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un beau dossier : accompagner les agriculteurs plutôt que de les stigmatiser, a toujours des retombées positives.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à le Président à **SIGNER** la convention de partenariat pour la mise en œuvre de journées thématiques à l'attention des agriculteurs des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) avec le SIAEVE et la CCPC, ainsi que d'éventuels avenants à venir et **SOLLICITE** auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, et de tout autre organisme, les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération.

43 - Rapport Prix et Qualité de Services - Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

Je vous présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif pour l'année 2020. Nous sommes en retard pour le présenter, mais la raison de ce retard est que la présentation de ce rapport se fait désormais dans un cadre national. Cela nous profitera dans l'avenir parce que nous pourrions nous comparer aux autres collectivités et aux autres EPCI de France. Nous allons rattraper le retard et vous aurez rapidement à disposition le rapport pour l'année 2021.

Pour ce qui est du rapport 2020, il vous présente quelques critères et indicateurs généraux sur le nombre d'abonnés, les évolutions notables liées au mode de calcul, les données intérieures de population qui n'ont pas correspondu aux aires de service concernées. Pour autant, la réalité du terrain n'est pas modifiée. Il est intéressant de remarquer que le taux de renouvellement des réseaux est relativement faible, 0,3% en eau et 0,2% en assainissement. Il faudra faire un effort, ce qui aura un coût relativement important. Nous le ferons progressivement en essayant d'améliorer ces pourcentages.

En ce qui concerne l'eau potable, elle est de qualité. La conformité sanitaire de l'eau distribuée est de 100%, un peu moins dans le Sud avec 98,5%. Nous ferons le nécessaire pour que le Sud arrive également à 100%. L'endettement sur le budget de l'eau est en hausse, passant de 5,2 à 6,5 ans. Le rendement de réseau affiche une mauvaise valeur sur le Sud (63,2%), suite à une valeur anormalement haute en 2019 (91,3%) : ceci résulte de périodes de relève-facturation non homogènes, exercices en dessous/au-dessus des 12 mois normaux. Le travail essentiel que nous sommes en train de faire nous permettra de mieux connaître les réseaux, notamment dans le Sud. Pour ce qui est de l'assainissement collectif, la conformité d'évacuation des boues est de 100%, même si la crise Covid-19 a imposé de rapatrier les boues des stations d'épuration du sud sur le CTEU de Gravigny, avec surcoûts à la clé. La conformité de traitement d'épuration des eaux est de 100% (y compris CTEU, erreur de calcul corrigée et validée a posteriori par la DDTM) sauf pour la micro-station de « Crack », seulement 50%, confirmant la faible fiabilité de ce genre d'installations.

M. Guy LEFRAND

Comment l'appelles-tu ? C'est « Croth », pourquoi as-tu dit « Crack » ?

M. Alain NOGARÈDE

Parce que c'est un « crack ».

[Rires dans la salle]

Il faudra résoudre cela, Madame la Mairesse.

Mme Rosine COLLONG

Je ne suis pas « mairesse », je suis maire comme toi. Non, pas comme toi.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Mme COLLONG n'est pas « mairesse ». Plus sérieusement, il faut s'interroger sur les micro-stations qui représentent le seul point qui actuellement ne fonctionne pas.

M. Alain NOGARÈDE

L'indicateur taux de connaissance du patrimoine, corrigé par rapport à 2019, montre un besoin important de connaissance sur les services de Saint Germain sur Avre, Mesnil sur l'Estrée et Saint André de l'Eure, et également sur le service Evreux agglomération : les âges de réseaux, même approximatifs, les matériaux, sont souvent inconnus, voir pour certains services, nous n'avons pas connaissance du diamètre ou de l'implantation du réseau. L'endettement est en baisse de 15,3 à 11,8 ans, mais il reste très au-dessus de la valeur guide de 8 ans.

En ce qui concerne le SPANC, on note une baisse sensible d'activité de contrôle, liée à une baisse des ventes immobilières (-14%) dans le contexte Covid-19 et confinement. Nous sommes en train de mettre en place un plan de redressement, quitte à faire appel à une entreprise privée pour nous aider à faire les contrôles. Il y aura une progression annuelle afin d'être en ordre de marche régulier, avec tous les contrôles réalisés, au bout de quatre ans. Soyez confiants, nous allons y arriver. Le rapport vous sera envoyé par voie dématérialisée et vous pourrez le mettre à disposition des habitants de vos communes. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

J'aimerais revenir sur la mise aux normes du SPANC. Tu nous as dit, Alain, qu'il sera aux normes d'ici quatre ans, avec une installation aux normes pour chaque maison. Cela est sous le pouvoir de police du maire, sommes-nous d'accord ?

M. Alain NOGARÈDE

Oui. J'ai signé sept ou huit courriers avec les maires pour les aider à rendre leurs communes conformes si elles ne le sont pas encore.

M. Claude ROYOUX

J'ai rencontré des retraités qui sont très inquiets, car la mise en conformité d'une station autonome coûte environ 10 000 €, je crois.

M. Alain NOGARÈDE

À peu près.

M. Claude ROYOUX

La semaine dernière, une petite mamie est venue me voir en pleurant. Elle touche 790 € de retraite par mois, est seule et n'a pas d'agent de côté. Comment fera-t-elle à payer ?

M. Guy LEFRAND

Vous demanderez l'argent au CCAS de Marcilly...

M. Claude ROYOUX

Marcilly pourra me donner l'argent via l'agglomération d'Evreux, Monsieur le Président...

M. Alain NOGARÈDE

Il s'agit d'une bonne question, à laquelle je ne peux qu'être sensible et qui m'est souvent posée. Au départ l'Agence de l'Eau Seine-Normandie intervenait, mais maintenant elle ne le fait plus. Je peux vous assurer que dans les années à venir, si quelqu'un n'amène pas de l'argent dans le budget de l'eau et de l'assainissement de tous les EPCI de France, il y aura de gros problèmes en qualité et en quantité. Je sais bien qu'il s'agit d'un budget annexe. Monsieur le Président, si vous pouviez faire un effort ...

[Rires dans la salle]

Dites-le aux élus qui votent en faveur des subventions. Je le dis en plaisantant, mais il est certain qu'il faudra trouver des investissements extérieurs. Il est vrai que la femme retraitée, dont M. ROYOUX a donné l'exemple, ne peut pas payer 10 000 €. La vie est chère à ce qu'il paraît.

M. Guy LEFRAND

Méfie-toi car le Conseil est transmis en direct sur internet.

[Rires dans la salle]

M. Alain NOGARÈDE

C'est très sérieux ce que je dis.

M. Guy LEFRAND

Tu as raison. L'eau va devenir un sujet majeur dans les années à venir.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pour l'instant, le rapport est plutôt satisfaisant : l'eau est fiable à 100%, l'assainissement est fiable à 100%, en dehors des micro-stations. Le bilan est positif, mais on voit bien que le choix que nous avons fait de limiter le prix de l'eau limite à son tour les possibilités d'investissement. Michel.

M. Michel DULONDEL

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais revenir sur le 0,3% de renouvellement des réseaux. Il faudra non pas cinq mais cinquante ans pour certaines communes en périphérie d'Evreux pour couvrir la zone. Tous les ans, nous sommes obligés de nous concerter lorsque, en certaines périodes, les fuites s'accumulent et une partie de l'eau finit dans les zones de ruissellement. C'est une belle facture, quand même ! Y a-t-il un plan vraiment ciblé pour faire des réseaux ? Comment peut-on y arriver ?

M. Guy LEFRAND

Je vais donner la parole à Alain, mais il s'agit d'une question que nous nous posons en permanence. Entre 2014 et 2020, nous sommes passés de 61% à 69% d'arrivée d'eau entre l'eau qui part du château d'eau et qui arrive aux maisons, en gagnant ainsi 8%. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais il est clair que c'est difficile. Le budget annexe, ce sont des recettes qui permettent de faire des dépenses. Si nous voulons investir davantage dans l'eau, nous en avons besoin.

Nous avons tous collectivement décidé, sous la mandature précédente, de baisser le prix de l'abonnement et le prix de l'eau. Aujourd'hui, nous avons fait collectivement le choix de stabiliser le prix de l'eau. Mais si nous voulons faire davantage de travaux, il faut augmenter le prix de l'eau. Je ne suis pas sûr que nous ayons envie de repartir à la hausse sur le prix de l'eau. Nous étions considérés comme une des zones avec des prix parmi les plus chers de France – ce qui d'ailleurs n'était pas vrai car c'était l'assainissement qui était cher suite à l'investissement majeur réalisé avec le CTEU. Aujourd'hui, proportionnellement aux autres communes, nous sommes moins chers.

Il s'agit d'un budget annexe qui doit être équilibré entre recettes et dépenses. C'est toute la difficulté. Après les élections présidentielles et législatives, l'État va certainement nous taxer. L'Élysée a déjà préparé un plan de 8 milliards d'euros de taxation des collectivités locales et territoriales. Il ne faut pas se faire des illusions : nos investissements vont devenir de plus en plus difficiles. Cela ne concerne pas seulement l'agglomération, mais toutes les collectivités locales et territoriales. Nous avons déjà eu du mal à encaisser le choc des 7 milliards d'euros que l'État nous avait prélevés la dernière fois ; je ne sais pas comment nous ferons pour donner 8 milliards. Ce n'est sûrement pas dans les années à venir que nous aurons des possibilités d'investissement plus importantes. Bien au contraire.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pardon, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

En ce qui concerne le cas particulier qui a été évoqué, le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie m'a dit qu'il avait un projet pour les trois ou quatre communes concernées. Mais il faudra peut-être trois ou quatre ans pour que ce projet soit réalisé. Il faut également savoir que les coûts sont énormes. La collègue d'Aviron le sait bien. Êtes-vous d'accord ? Tout le monde était content, mais cela va nous coûter cher.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

J'ai une remarque qui va dans le même sens. J'ai participé à l'assainissement de ma commune et j'ai travaillé pour le président du SIAEVE. Il est vrai qu'avant nous avons été beaucoup aidés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui aujourd'hui ne nous aide plus. Le problème est que l'argent qui est collecté sur tous les m³ d'eau pris par les usagers, nous ne savons pas où il finit. C'est l'État qui avait mis la main sur l'argent qui était arrivé à l'Agence de l'Eau. Je ne fais pas de la politique, mais j'explique les faits. L'argent avait été pris par l'État. Une partie avait servi pour la station d'épuration d'Achères en région francilienne et le restant avait été utilisé par l'État qui en avait besoin. Et aujourd'hui, l'État nous demande de payer.

M. Guy LEFRAND

Pour une fois, ce n'est pas moi qui le dit, Christophe.

M. Christophe ALORY

Je vais ajouter une couche : lors d'une réunion que nous avons eue avec l'Agence de l'Eau, il est clairement ressorti que l'argent n'est pas investi dans la protection de l'eau. Si EPN ne tient pas son Contrat Territoire Eau et Climat, il aura moins de subventions pour notre ami Alain.

M. Guy LEFRAND

Jusque-là, tout allait bien. Mais vous avez plombé l'ambiance.

M. Christophe ALORY

Désolé.

M. Guy LEFRAND

Bien. Merci beaucoup pour ce rapport et ce débat. Je vais mettre la délibération aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Vous faites l'unanimité, M. NOGARÈDE, je vous félicite.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif.

44 - Appel à projets ADEME et Région Normandie - Collecte des biodéchets - Etude de faisabilité

M. Guy LEFRAND

Mme COULONG va faire aussi bien avec la délibération sur la collecte des biodéchets.

Mme Rosine COULONG

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je n'ai pas la prétention de faire aussi bien que M. NOGARÈDE, mais je vais essayer de faire de mon mieux pour présenter cette subvention qui concerne un appel à projets de l'ADEME. La catégorie des biodéchets regroupe les déchets de jardin et les déchets alimentaires (épluchures de légumes, restes de repas, aliments non consommés, etc.). Ces biodéchets sont aujourd'hui principalement collectés avec les ordures ménagères et sont dans ce cas incinérés alors qu'ils possèdent des propriétés intéressantes de production énergétique (via la méthanisation, par exemple) ou de valorisation organique (via le compostage). Des solutions de valorisation à domicile sont proposées par la collectivité, via le compostage individuel ou la mise à disposition de poules, mais elles ne sont utilisées que par une partie de la population. Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de génération chez les ménages et les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination et permettre une valorisation. Ce tri à la source permet ainsi de proposer un nouveau service de valorisation aux habitants, mais il doit être étudié et optimisé afin de ne pas représenter un surcoût pour la collectivité. Le tri à la source généralisé des biodéchets devient obligatoire, suite à une évolution réglementaire récente : à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an (restaurateurs, par exemple) ; à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs, ménages compris, via le service public de gestion des déchets porté par les collectivités. Afin d'accompagner les études associées à la mise en place de ce nouveau service de collecte, l'ADEME lance un appel à projets « Etudes de faisabilité pour le tri à la source des biodéchets ». Il s'agit de la dernière session d'accompagnement lancée par l'ADEME, avec un dossier de candidature définitif à déposer en avril.

L'accompagnement proposé permet de disposer d'un appui d'ingénierie mais aussi d'un appui financier pour les études, à hauteur de 60% du montant HT récupérable. Cette subvention peut être amenée à 80% si nous étudions, en même temps, la faisabilité du déploiement de la tarification incitative. Le SETOM sera un interlocuteur clé dans cette réflexion, afin de garantir aux collectivités des filières de traitement adaptées et incitatives financièrement. La massification des déchets est un élément clé dans l'optimisation financière.

M. Guy LEFRAND

La récupération des biodéchets va ainsi devenir obligatoire. La délibération vous propose d'utiliser l'accompagnement de l'ADEME pour savoir comment il faut faire. Les poules que nous avons mises à disposition sont parties en quelques jours, il faudra en mettre 50 de plus sur le marché ! Cela a très bien fonctionné, même si le problème des biodéchets n'est pas réglé. Un travail sur les composteurs collectifs doit être mené. Les sujets sont nombreux et nous avons besoin de nous faire accompagner par l'ADEME de manière à être le plus possible efficaces.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** le dépôt de dossier de candidature d'Evreux Portes de Normandie à l'appel à projets de l'ADEME et la région Normandie, pour les études de faisabilité « collecte des biodéchets et tarification incitative » ; **AUTORISE** le président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de candidature et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats et/ou conventions de financement et tous les documents afférents à ce dossier si la candidature d'Evreux Portes de Normandie est retenue.*

RETRAIT de l'ordre du jour du dossier 45 : Récupération de taille de thuya dans les déchèteries et auprès des administrés par la Société Normandie Arôme – Convention.

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 45 est retiré par l'absence de réponse satisfaisante du SETOM aux questions posées.

46 - Forfait pour les animateurs saisonniers

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le forfait pour les animateurs saisonniers. Il s'agit d'une délibération importante, que nous avons déjà passée à la Ville d'Evreux, car nos animateurs saisonniers étaient peu rémunérés. C'est un travail que nous avons mené avec notre nouvelle Directrice RH et avec les organisations syndicales. Le dossier a été voté à l'unanimité.

Il est donc proposé que la rémunération des animateurs saisonniers corresponde désormais au smic horaire, alors qu'avant il s'agissait d'un forfait, multiplié par un forfait de 10 heures par jour. Toutes les heures effectuées en dehors de ce forfait de 10 heures seront payées en heures supplémentaires. Il ne s'agit pas seulement de se mettre en concordance avec la loi, mais aussi d'attirer les jeunes vers un travail dont nous avons besoin surtout en été. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la création d'un forfait de 10h par jour rémunéré au smic horaire pour les animateurs saisonniers et d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

47 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - Evreux Volley-Ball - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

C'est à M. BOREGGIO, notre sportif de haut niveau.

M. Sylvain BOREGGIO

C'était avant, Monsieur le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Ce soir je vais soutenir le sport de compétition de haut niveau en commençant par la délibération sur l'association Evreux Volley-Ball, que nous retrouvons chaque année et dont la subvention de 20 000 € pour l'année 2022 reste inchangée.

M. Guy LEFRAND

Même si nos sportives vont descendre... Y a-t-il d'oppositions, des abstentions ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 20 000 € à l'association Evreux Volley-Ball au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.*

48 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - St Sébastien Sports Hand-Ball - Subvention 2022

M. Sylvain BOREGGIO

Le deuxième dossier concerne le Hand-Ball, qui se porte un peu mieux que le Volley-Ball. La délibération propose d'octroyer à l'association Saint Sébastien Sports Hand-Ball une subvention de 6 000 € pour l'année 2022, même montant qu'en 2021.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association Saint Sébastien Sports Hand-Ball au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.

49 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - EAC Triathlon - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

Enfin, une délibération sur le Triathlon.

M. Sylvain BOREGGIO

La délibération propose d'octroyer une subvention 6 000 € à l'association EAC Triathlon pour l'année 2022, même montant qu'en 2021.

M. Guy LEFRAND

Alors que le club est monté de catégorie.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Il fonctionne très bien.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association EAC Triathlon au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.

50 - Budget 2022 - Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

Nous sommes sur une décision modificative, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la décision modificative n°1, dont le premier point concerne un reclassement de crédits dans la section de fonctionnement. Dans le cadre du PRE, le choix est fait de payer le prestataire en direct plutôt que de verser des subventions. Il vous est donc proposé de reclasser au chapitre 11 les soldes initialement prévus au chapitre 65, à savoir la somme de 7 200 €.

Le deuxième point concerne le festival « Ça sonne à la porte », qui se tiendra le 11 et 12 juin et pour lequel il est prévu d'augmenter la prévision de recettes de la buvette autour de 1 000 €, ainsi que celle des dépenses d'alimentation. Quand ce festival fonctionnait il y a trois ans, nous nous étions en effet aperçus que les quantités de boissons commandées étaient insuffisantes.

Le dernier point porte sur les crédits en investissement de 210 000 €, qui correspondent à l'acquisition d'une cabine de téléconsultation ophtalmique.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, nous avons le Médico-Bus, le Pôle de Santé libéral et ambulatoire, etc. et nous sommes en train de réfléchir à une autre maison de santé. La cabine de téléconsultation ophtalmique représente un sujet important, compte tenu des délais nécessaires pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue. Contrairement à d'autres téléconsultations qui sont parfois commerciales, cette cabine a été créée par des gens du territoire et ce seront des ophtalmologues de Normandie qui répondront aux appels. L'objectif est de réaliser entre 10 et 15 consultations par jour, en permettant aux habitants de notre territoire d'obtenir plus facilement une consultation en ophtalmologie. Nous serons les premiers à bénéficier de cette cabine et de ce service de téléconsultation. Il y a un coût d'investissement, car nous devons acheter la cabine. Le fonctionnement, par contre, sera financé par la Sécurité Sociale. Les frais de maintenance devraient s'élever à 5 000 € ou à 6 000 € par an. Si tout va bien, nous pourrions disposer de cette cabine au mois de juin. Cela fait partie de l'amélioration du service rendu à la population.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°1 ci-après :

Section	Mvt	OPERATION	Nature	Détails	Montant	
Fonctionnement	Dépenses	011	6188	CDVI	AUTRES FRAIS DIVERS	7 200,00 €
		011	60623	EVEN	ALIMENTATION	10 000,00 €
		65	65748	CDVI	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATIONS D'ÉTÉ	- 7 200,00 €
		Total				10 000,00 €
	Recettes	70	7018	EVEN	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00 €
		Total				10 000,00 €
Investissement	Dépenses	21	2158	CLS	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	210 000,00 €
		Total				210 000,00 €
	Recettes	16	1641	FINANCES	EMPRUNTS EN EUROS	210 000,00 €
		Total				210 000,00 €

51 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Nous sommes arrivés à la dernière délibération, qui plaisait tellement à Bruno.

M. Sylvain BOREGGIO

Et qui fait très plaisir aux communes. Il s'agit de l'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes. Vous avez par ailleurs été très nombreux à solliciter le service, car pour cette première présentation des fonds de concours de l'année nous avons déjà dépensé près de 47% du budget qui y est alloué.

M. Guy LEFRAND

774 000 € pour 73 fonds de concours. Courdemanche nous en a demandé presque une dizaine !

[Rires dans la salle]

M. Sylvain BOREGGIO

8 fonds de concours, Madame la Maire.

Mme Jocelyne NEANT

Oui, mais il s'agit de dossiers de 2021 qui étaient restés en attente.

M. Guy LEFRAND

Et en plus, nous allons nous faire engueuler !

[Rires dans la salle]

Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 854,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de signalisations verticales ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 826,11 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en place d'un système de vidéoprotection (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 533,20 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs pour l'école (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 452,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de matériel d'entretien ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 939,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour la réhabilitation du terrain multisports ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 418,09 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour les travaux de sécurisation de rues (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 616,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un ossuaire pour le cimetière ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 885,25 €, soit 34 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition de deux tableaux numériques pour l'école (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 14 685 €, soit 34 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'aménagement du parking de l'école et de la mairie ainsi que la mare (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 517,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réhabilitation d'une pièce pour les archives de la Mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 186,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'une armoire de rangement pour le matériel d'entretien ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 367,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition de deux tables pour la salle du conseil municipal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 461,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'illuminations de Noël ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 184,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'installation de volets roulants à la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 313,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la restauration du registre d'Etat civil de 1853 à 1862 ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 219,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un souffleur ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 400 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le relevé de concessions ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la création de trois cavurnes ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 662,42 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la rénovation des aires de jeux Kennedy et de Trangis ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 182 156,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition des locaux pour l'installation de la mairie annexe de Nétreville ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 337 992 €, soit 28 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition des locaux pour l'installation de la bibliothèque de Nétreville (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 30 529,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme des cimetières 2021 ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 942,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les menuiseries au stade Alphonse Pierre ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 91 613,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le réaménagement intérieur du Pavillon Fleuri ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 237,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour les reliures et réparations des registres d'Etat Civil ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 067 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition de matériel pour le secrétariat de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 166,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition d'un système d'éclairage intérieur et extérieur ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 138,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 10 891,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux au cimetière ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 399,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le moteur du rideau métallique des locaux techniques de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 912,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 606,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'abattage d'un arbre ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 378,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'une fontaine à eau pour l'école ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 968,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition de blocs de sécurité en béton pour le terrain communal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 249,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 891 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la rénovation de la garderie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 502 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour les travaux de cheminement piéton RD541 (financement Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 141,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un désherbeur-balayeur et d'une balayeuse ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 494 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition de matériaux pour le déplacement d'une clôture rue d'Evreux ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 175 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour les travaux de trop plein d'une mare ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 262,49 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 386,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la mise en sécurité d'une sortie de logement ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 374 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour des travaux pour l'église ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 605,65 €, soit 37 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection de la toiture de l'église (financement Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 895 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la création d'un bâtiment technique (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 163,48 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une pompe à chaleur pour l'école primaire (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 672,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure l'acquisition de deux bancs pour l'église ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 393,78 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la téléphonie et Wifi en fibre optique pour les écoles, la mairie, la bibliothèque et la salle du Boulingrin ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 467,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement d'extincteurs ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 465 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le système de sauvegarde informatique pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 210,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour des équipements sportifs pour l'école ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 208,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de tablettes numériques ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 580,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de corbeilles en béton ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 121,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de guirlandes lumineuses ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 650 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de copieurs pour la mairie et l'école ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 410,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement du tableau électrique de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 334,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries et de la dalle béton du logement communal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 888,47 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 078,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de dalles led pour les bâtiments communaux ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 245,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour la cession de logiciel 3ème année ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 291,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour la plantation d'une haie à la salle des fêtes ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 478,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le changement des gouttières de l'ancienne école et de l'ancien logement de fonction ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 245 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement de l'horloge astronomique ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 275,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 725 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un défibrillateur ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 932,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'installation de mâts derrière le monument aux morts ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 84,69 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de panneaux de commune ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 281 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le diagnostic du cimetière communal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois l'installation d'un caniveau pour la salle des fêtes ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 134,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un présentoir de documents pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 252,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la création d'une mare et l'aménagement d'un délaissé de voirie (financement Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 851,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la restauration de la voûte de l'église ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 6 408,50 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Croth pour la mise en place d'un système de vidéoprotection des espaces publics, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 297,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Croth pour l'acquisition d'un afficheur numérique/sonomètre pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 820,35 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Dardez pour le remplacement d'un poteau incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 440 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Fresney pour l'acquisition d'une armoire de sûreté, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 196 € délibéré le 25 juin 2019 pour la commune de Jouy-sur-Eure pour la clôture en plots bétons aux Fonceaux de la Garenne, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 14 842 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune de la Couture-Boussey pour la création d'un préau pour l'école maternelle, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 3 057 € délibéré le 10 avril 2018 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le programmeur et lecteur de badge pour la porte de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 445,14 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement d'une borne incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Bien, mes chers collègues. Oui, je t'en prie.

M. Sylvain BOREGGIO

Je profite du fait que j'ai le micro pour vous parler des Fêtes médiévales à Épièdes, qui ont eu lieu le week-end dernier avec un public nombreux qui a bravé le froid et le vent glacial. Le spectacle a été splendide et parfaitement réussi. J'aimerais saluer le travail des bénévoles d'EPN, qui ont passé plus de deux jours dans des conditions climatiques pas très agréables pour réaliser une organisation vraiment exceptionnelle. Nous avons enregistré 10 750 entrées. Un grand merci à EPN et à tous ceux qui ont participé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des questions diverses ? Je n'aurais jamais dû poser la question.

[Rires dans la salle]

M. Michel DULONDEL

J'aimerais apporter une réflexion commune sur la délivrance des cartes d'identité et des passeports, dont les délais sont de plus en plus importants en obligeant nos habitants à demander ailleurs.

[Bruits dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Silence, s'il vous plaît, il reste encore trois minutes avant la fin du conseil. Nous avons parlé de ce sujet, il y a quelques jours, avec France BARILLER, qui gère le service des passeports au niveau de la ville d'Evreux. Je vous rappelle, tout d'abord, qu'il s'agit d'une compétence de l'État et que celui-ci, « dans sa grande bonté », nous autorise à effectuer ce service en nous mettant à disposition quelques boîtiers. L'État nous demande de faire plus, mais sans investir et en faisant travailler davantage notre personnel.

Nous avons également une énorme problématique dans notre territoire. Comme il est possible de prendre rendez-vous directement sur internet, ce sont surtout des Parisiens et des Franciliens qui viennent chez nous. Certains jours, ils bloquent tous les créneaux si bien que nos habitants n'arrivent plus à faire leurs passeports et cartes d'identité. Quand nous le pouvons, nous essayons de faire passer les gens qui ont des urgences, mais cela fait partie des sujets que nous pourrions aborder avec les candidats aux élections présidentielles. Nous n'avons pas de solutions. Quand nous demandons à l'État de nous fournir des machines supplémentaires, il ne le fait pas. Oui, Patrice ?

M. Patrice CHOKOMERT

J'ai été confronté à ce problème récemment et j'ai essayé d'aller à Vernon, où les possibilités de rendez-vous pour ceux qui n'habitent pas la commune sont limitées au mardi après-midi.

M. Guy LEFRAND

Nous ne pouvons pas limiter les rendez-vous, nous en avons discuté avec France.

Mme France BARILLER

J'ai regardé cela hier avec le service. Des habitants d'Evreux m'ont appelée, car ils devaient partir en début juin, leur passeport n'était plus valable, mais ils ne pouvaient pas prendre rendez-vous avant le 15 juillet. Je me suis rendue au bureau du service, où les personnels m'ont montré que dans les trois jours à venir il n'y avait que des gens de la région parisienne. Nous ne pouvons pas leur interdire de prendre rendez-vous. Sur internet, il n'est pas possible de limiter les départements. Nous n'avons pas le droit de le faire.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de prises de rendez-vous automatiques. Je ne vois pas comment ceux de Vernon peuvent les limiter.

[Bruits dans la salle]

En tout cas, nous n'avons pas de solutions aujourd'hui. D'abord l'État ne nous donne pas suffisamment de machines et ensuite les Parisiens et les Franciliens viennent solliciter nos services.

Bien, mes chers collègues, notre conseil est terminé. Je vous rappelle que, comme il n'y a plus du tout le Covid-19, un « pot » vous attend derrière.

La séance est levée à 20h38.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 MAI 2022

COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 3 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 avril 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur HAMEL Raynald,

Le Bureau communautaire :

Décision n°1 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commune d'Evreux- Rue Alfred Nobel - Parcelle AR 584 - Convention servitude passage de réseau EPN/ENEDIS

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage CS 06-V06 et tout avenant éventuel à intervenir avec ENEDIS, dans le cadre du projet d'installation d'Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques sur la commune d'EVREUX, rue Alfred Nobel, nécessitant l'implantation d'une canalisation BT souterraine, sur une longueur d'environ 72 mètres, sur la parcelle cadastrée AR 584.

Décision n°2 : RESSOURCES HUMAINES

Comité social territorial commun à EPN, à la ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles – Création

☞ **DECIDE**, dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022, la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune d'Evreux, de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, du C.C.A.S., de la Caisse des Ecoles et **DECIDE** la création d'une formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail au sein du Comité Social Territorial.

Décision n°3 : RESSOURCES HUMAINES

Comité social territorial – Fixation du nombre de représentants du personnel – Recueil de l'avis des représentants de l'autorité territoriale

☞ **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial, à **12** et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'autorité territoriale égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et **DECIDE** le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de l'autorité territoriale.

Décision n°4 : RESSOURCES HUMAINES

Commissions Administratives Paritaires communes à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles – Création - Fixation du nombre de représentants du personnel

☞ **DECIDE** la création de Commissions Administratives Paritaires communes à la ville d'Evreux, à la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, au CCAS et à la Caisse des Ecoles, et **FIXE** comme suit, le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants :

Catégories	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
A	4	4
B	5	5
C	8	8

Décision n°5 : RESSOURCES HUMAINES

Commission Consultative paritaire commune à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles – Création - Fixation du nombre de représentants du personnel

☞ **DECIDE** la création de la Commission Consultative Paritaire commune à la ville d'Evreux, à la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, du CCAS et de la Caisse des Ecoles, **FIXE** à **6** le nombre de représentants titulaires du personnel comme suit, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants :

Décision n°6 : RESSOURCES HUMAINES

Elections professionnelles du 8 décembre 2022 – Autorisation du vote par correspondance

☞ **DECIDE** que le vote par correspondance sera possible lors du scrutin des élections professionnelles du 8 décembre 2022, pour les agents employés au sein de la collectivité, selon les critères ci-après :

- Peuvent être admis à voter par correspondance les personnels en congé annuel, de maladie, en congé parental et en détachement ainsi que les assistantes maternelles, les professeurs du Conservatoire à Rayonnement Départemental ainsi que les agents bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence
- Parmi ces agents, seuls seront admis à voter par correspondance ceux qui en auront fait la demande écrite auprès de l'Autorité territoriale. Les agents concernés recevront par la Poste et en courrier suivi, à leur domicile, le matériel nécessaire
- Il sera permis d'accepter le vote de l'ensemble des agents admis à voter par correspondance à l'urne le jour des élections. En revanche, la présence de l'électeur à l'urne annulera le vote par correspondance,

PRECISE les modalités ci-après du matériel de vote transmis aux électeurs :

- Les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires seront transmis par l'autorité territoriale aux agents intéressés au plus tard le 8 novembre 2022 précédant la date fixée pour l'élection.
- Le matériel de vote transmis comportera :
 - Une enveloppe pour son acheminement. Individuelle à chaque agent, elle sera nominative et comportera le nom de la collectivité
 - Une enveloppe d'expédition T de la couleur déterminée en fonction de l'élection concernée. Elle comportera les mentions suivantes :
 - élections au CST/à la CAP/à la CCP
 - adresse du bureau central de vote
 - les noms, prénoms, grade ou emploi de l'électeur
 - la mention de la collectivité employeur
 - ~~la signature de l'électeur~~
 - Les bulletins de vote dont la couleur correspondra à celle de l'élection
 - L'enveloppe de vote dont la couleur correspondra à celle de l'élection
 - Les professions de foi
 - Une notice explicative des modalités de vote par correspondance.
- L'ensemble devra être adressé par voie postale et parvenir au bureau de vote avant l'heure fixée pour la clôture du scrutin (17H00). Les bulletins arrivés après cette heure limite ne seront pas pris en compte pour le dépouillement.

Décision n°7 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarifs d'intervention ' assainissement collectif ' - Année 2022 - Création d'un nouveau tarif

☞ **DECIDE**, afin de répondre à la demande des professionnels en attente de dépotage de leurs boues biologiques nécessitant un traitement spécifique, la création d'un nouveau tarif qui sera intégré aux Tarifs d'intervention « assainissement collectif » :

1.4) Tarif du retraitement des matières dépotées (boues biologiques liquides) sur le Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU) de Gravigny : 28 € TTC/tonne.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 31 MAI 2022

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 31 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 25 mai 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, M Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÉDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick

Le Bureau communautaire :

Décision n°1 : DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES

Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

☞ **DECIDE** d'adhérer à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Décision n°2 : EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

Habitat Coopératif de Normandie (HCN) - Entrée d'EPN au capital - Désignation d'un administrateur

☞ **DECIDE DE SOUSCRIRE** une part auprès d'Habitat Coopératif de Normandie pour une valeur de 16 € et **DESIGNE** M. Franck Bernard en qualité de représentant d'EPN au poste d'administrateur.

Décision n°3 : REVENUS ET CHARGES

Chiliennes – Vente – Fixation du prix de cession

☞ **DECIDE** la mise en vente des chiliennes appartenant à Evreux Portes de Normandie ; **FIXE** le prix de vente à 18 € l'unité et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant A **SIGNER** tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette vente.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 14 JUIN 2022

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 14 Juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 juin 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame COULONG Rosine, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux - Renouveau de l'offre boutique

☞ **DECIDE** la mise en vente de lots de 3 badges de Jupiter du Vieil-Evreux au prix de 3,50 € et la mise en place d'une offre promotionnelle offrant un troisième carnet dont les visuels sont issus des collections du musée pour l'achat de deux, soit un montant de 5 € pour trois carnets.

2 EVREUX - Vente d'une partie d'un terrain à la SAIEM AGIRE (382 m²) - Angle rues Boileau/Djoujou - Procédure de déclassement

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée commune d'Evreux section AY 69 pour environ 382m² (Angle rues Boileau/Djoujou) ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public de ladite emprise aménagée en parking, étant précisé que le déclassement définitif sera prononcé par le Conseil Communautaire à l'issue de l'enquête publique, considérant le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ; **PROPOSE**, à l'issue de la procédure d'enquête publique, l'aliénation d'une partie du parking cadastré AY 69 pour environ 382m² à la SAIEM AGIRE au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 28 JUIN 2022
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 28 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 juin 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence M. Guy LEFRAND, Président. Mme Emmanuelle TREMEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Kitty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier à partir de 20h00 (dossier 42), Mme BERTIN Sophie, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BEAUVILLARD Karène, M BERNARD Franck, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAUVIN Michel, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESSAINT Didier, M DULONDEL Michel à partir de 18h25 (dossier 2), M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS JeanPierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle

Monsieur SIMON Christophe suppléant de Monsieur JUPILLE Pascal, Madame PARENT-TANGUY Béatrice suppléante de Monsieur COMONT Alain, Monsieur PRÉVOST Gilles suppléant de Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant de Monsieur SAULNIER Robin, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléante de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur KERBART Olivier suppléant de Monsieur VOLTOLINI Damien.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Jean-1 Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Patrick PATTYN a donné pouvoir à Monsieur Christian RONNE, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Madame Laure SALVAT, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Madame Eveline RIVIERE, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Madame Sophie BERTIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD, Madame Patricia

LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Francis BIET a donné pouvoir à Monsieur Christophe ALORY, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Georges SENKEWITCH

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur ALLAIN Philippe, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur LEVERT Cedric, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame RAMETTE Brigitte, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame SAVEL Frédérique,

Le Conseil communautaire :

☞ **Adopte** le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil du 5 avril 2022

1 - Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election d'un nouveau Vice-président suite à la démission de Mme Stéphanie AUGER – Election d'un 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau

☞ **ELIT** Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT 14^{ème} Vice-présidente d'Evreux Portes de Normandie et **M. Emmanuel ROUSSEL** 7^{ème} Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire

Les résultats de l'élection du 14^{ème} Vice-président à bulletins secrets sont les suivants :

Candidate : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	110
Nombre de bulletins blancs	17
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

PRENOM ET NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT	90	Quatre-vingt dix
M. Emmanuel ROUSSEL	1	Un
Mme Stéphanie AUGER	1	Un

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT a été proclamée 14^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

Les résultats de l'élection du 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire à bulletins secrets sont les suivants :

Candidat : M. Emmanuel ROUSSEL

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	109
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43

PRENOM ET NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Emmanuel ROUSSEL	85	Quatre-vingt cinq

M. Emmanuel ROUSSEL a été proclamé 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

2 - Syndicat mixte EPN/CCPC - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU et de Mme Stéphanie AUGER

☞ **DESIGNE** (moins 9 abstentions) **M. Alain NOGAREDE** et **Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT** membres du Comité syndical du Syndicat mixte EPN/CCPC

3 - SETOM - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZLEAU

☞ **DESIGNE (moins 10 abstentions) M. Christophe ALORY** représentant titulaire d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM

4 - EAD Conseil d'administration - Remplacement de Mme Stéphanie AUGER

☞ **DESIGNE (moins 9 abstentions) M. Guy DOSSANG (qui n'a pas pris part au vote)** représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration d'EAD

5 - Lycée Augustin Hébert Conseil d'administration Remplacement de Mme Stéphanie AUGER en qualité de titulaire

☞ **DESIGNE (moins 9 abstentions) Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** en qualité de représentante titulaire d'EPN, au sein du Conseil d'administration du Lycée Augustin Hébert

6 - EPIC Le comptoir des loisirs - Office de tourisme et de commerce Evreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Remplacement de MM Groizeleau et Chasserez

☞ **DESIGNE (moins 7 abstentions) Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** représentante titulaire élue d'EPN et **M. Matthieu DEVALLAND** en qualité de représentant titulaire socioprofessionnel au sein du Comité de direction de l'OTC Comptoir des Loisirs

7 - SPL Evreux Normandie Aménagement - Entrée de la ville de Saint André de l'Eure au capital de la SPL - Modification corrélative des statuts de la SPL - Désignation d'administrateurs

☞ **AGREE** le nouvel actionnaire de la SPL, à savoir la ville de Saint André de l'Eure ; **AUTORISE** la modification des statuts et la création d'un poste d'administrateur supplémentaire sous réserve de la réalisation de la cession des actions ; **DESIGNE Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de Mme Auger ; **DESIGNE M. Christophe ALORY (qui n'a pas pris part au vote)** en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de M. Boreggio ; **DESIGNE M. Arnaud MABIRE (qui n'a pas pris part au vote)** en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de M. Lefrand et **PROPOSE** la candidature de **M. Christophe ALORY** en tant que Président de la SPL Evreux Normandie Aménagement.

8 - Commissions communautaires - Intégration de la thématique "Santé"

☞ **DECIDE** d'intégrer les dossiers de la thématique « Santé » à la 1^{ère} commission communautaire « Attractivité ».

9 - Plan de dynamisation commerciale – Soutien au commerce de proximité – Evolution des fiches action

☞ **PREND ACTE** des fiches action modifiées du Plan de dynamisation commerciale ; **VALIDE** le règlement des aides et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la(les) convention(s) et tout autre avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre du Plan de dynamisation commerciale.

- Fiche 2 - Etude commerce de proximité (soutien au commune)
- Fiche 4a – Aide au maintien du commerce en milieu rural (subvention création/reprise commerce)
- Fiche 4b – Aide au maintien du commerce en milieu rural (concours aux communes)
- Fiche 6 – Aide à l'implantation (Aide au loyer pour Centres-Villes et QPV)
- Fiche 8 – FISAC II

10 - Commune de Prey - Cession d'un immeuble à la SARL ICE DEVELOPPEMENT comprenant un local commercial et un appartement

☞ **CEDE** à la SCI ICE DEVELOPPEMENT ou à toute société qui s'y substituera, à condition que le projet reste le même que celui énoncé ci-dessus, le bien sis à PREY cadastré section AB numéros 275 et 379 au prix de 175 884 €. Les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

11 - Long Buisson 2 Guichainville Vente à ABC JARDINS

☞ **CEDE** à la société ABC JARDINS (entreprise d'aménagements paysagers), ou à toutes autres sociétés qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté, une partie des parcelles XA 152 164, XA 82, 131, 145 et 148 situées sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville pour une superficie totale d'environ 6163 m² au prix de 15€ HT/m², soit la somme de 92 445 € HT augmenté de la TVA, à parfaire ou à diminuer en fonction des m² vendus. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Il est précisé que les terrains sont grevés d'une servitude de passage d'une conduite du réseau de chauffage urbain venant du SETOM sur laquelle aucune construction ne pourra être édifiée et d'une servitude de passage d'une conduite d'eaux pluviales sur laquelle aucune construction ne pourra être édifié ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir

12 - Saminox - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

☞ **DECIDE d'ACQUERIR**, dans le cadre du projet de reconversion du site Saminox, les parcelles sises à Normanville cadastrées section C n°334, 335, 336 et 371 pour une superficie totale de 17 972 m², pour un montant toutes taxes comprises de 134 197,93 € ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

13 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** la parcelle sise à Evreux cadastrée section AW 217 (site ex Collège Pablo Neruda) pour une superficie totale de 13 528 m² pour un montant toutes taxes comprises de 113 459,45 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

14 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda Vente d'une partie du terrain à l'ADAPEI 27

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la parcelle nouvellement cadastrée commune d'Evreux section AW 424 (site ex Collège Pablo Neruda) ; **PRONONCE** le déclassement de la parcelle cadastrée à Evreux, section AW 424 et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CEDE** à l'ADAPEI 27 ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AW 424 pour 25m² et une partie de la parcelle AW 217 pour environ 6577m², pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

15 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société AIPSE

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI All Super Selle ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 4 000 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 160 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

16 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société L.R.D.I

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI LRLJ ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 400 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 96 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

17 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société ENIS

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI D2R ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 600 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 104 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

18 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société LIBERT BAT

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI en cours de constitution dont Monsieur LIBERT sera le gérant ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 300 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit 92 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

19 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société Ouest Revêtement

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI NUMIDIA IMMO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 3 050 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 122 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de Signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

20 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société BETECH

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à Monsieur MONTERO en l'attente de la création de sa SCI (en cours de constitution) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 900 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 116 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

21 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession d'un terrain à la Société Pierres Normandes

☞ **CEDE** à la SNC ACTIVA ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 181, sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 5 800 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 25 € HT du m², soit environ 145 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

22 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Subvention pour l'entreprise NET PLUS

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI NET PLUS dans le cadre d'une subvention d'un montant de 13 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre

23 - Convention financière EPN/Mc Arthur du 15 janvier 2015 – Prolongation des délais - Avenant n°2

☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à **SIGNER** le (les) avenants à intervenir et tout document afférent à la convention financière du 15 janvier 2015

24 - Plan Alimentaire Territorial (PAT) Orientation cadre précisant la mise en œuvre des actions

☞ **VALIDE** les orientations cadres du Plan Alimentaire Territorial préfigurant la mise en œuvre opérationnelle des actions autour des trois piliers présentés ; **DÉCIDE** de mettre en œuvre toute démarche en lien avec les orientations suivantes priorisées comme suit :

1. ORIENTATION 5 : Structurer une filière complète de pain EPN : "de la graine à la baguette".
2. ORIENTATION 2 : Aider et accompagner l'installation d'agriculteurs pour diversifier les productions : Créer un espace test agricole "facilitateur de l'installation de nouveaux producteurs"
3. ORIENTATION 1 : Fédérer et animer les acteurs de l'alimentation : organiser et soutenir la mise en réseau et les échanges entre les producteurs et les acteurs de la consommation
4. ORIENTATION 4 : approvisionner de fruits et légumes locaux les cantines du territoire : Expérimenter l'installation de maraîchers intercommunaux
5. ORIENTATION 6 : Favoriser le partage de bonnes pratiques : Animer et diriger des groupes entre SIVOS et cantines, notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'approvisionnement local
6. ORIENTATION 7 : Améliorer l'accès à une alimentation locale de qualité pour les populations précaires. Mener des actions de sensibilisation / éducation auprès des populations, animer des réseaux associatifs
7. ORIENTATION 3 : accompagner les producteurs de cultures de plein champs et grandes cultures qui ont des pratiques agricoles durables,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous types de démarches d'aide financière auprès des organismes partenaires et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre opérationnelle des actions liés aux orientations cadres du PAT.

26 - ZAC Saint-Louis Dossier de réalisation - Participation par voie électronique au titre du code de l'environnement – Synthèse

☞ **PREND ACTE** de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public ; **APPOUVE** la synthèse de la participation et **DÉCIDE** de faire approuver le projet de dossier de réalisation de ZAC dont le complément d'information a été actualisé à l'étude d'impact présentée lors de la participation électronique.

27 - ZAC Saint Louis - Dossier de réalisation - Approbation

☞ **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC Saint Louis, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ; **APPROUVE** le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend une surface de plancher de 38 000 m² répartis prévisionnellement ainsi :

- 19 600m² de surface de plancher à usage de logements sous différentes formes : logements collectifs en accession, résidence senior, logements inclusifs...). 3 000m² correspondants au Lot K (au droit du stationnement IBIS) pourront s'ajouter s'il est viabilisé, portant ainsi à 22 600m² la SdP logements.
- 14 400m² de surface de plancher à usage d'équipements (campus, IFSI, un groupe scolaire, parking silo).
- 1 000m² de surface de plancher à usage d'activités ou commerces,

APPROUVE le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone comprend

- La trame viaire : la réalisation d'une voie nouvelle
- La reprise des voies adjacentes
- Le Parc en coeur d'ilot
- Les réseaux.

et **INFORME** que la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel d'agglomération. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

28 - ZAC Saint-Louis - Dossier de réalisation - Programme des équipements publics

☞ **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC Saint Louis établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant la bonne exécution de la présente délibération : affichage à l'hôtel d'agglomération pendant un mois, mention dans un journal diffusé dans le département et publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

29 - ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2021 - Avenant n°1 au traité de concession

☞ **APPROUVE (le Président ne prend pas part au vote)** le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2021 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Saint Louis ; **APPROUVE** les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2021 ; **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie, arrêté au 31 décembre 2021, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 14.174.796 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant n°1 au traité de la concession d'aménagement portant modification des modalités de participation financière suite à l'approbation du CRACL 2021.

30 - ZAC Saint Louis - Achat par EPN d'un ensemble parcellaire

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la SHEMA une partie de la parcelle sise à Evreux cadastrée section AI 743, pour environ 3880 m² représentant les lots A et B de la ZAC Saint-Louis, moyennant le prix global de 669 000 € HT. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

31 - Parville - Achat par EPN de deux parcelles appartenant à la SAFER

☞ **DECIDE D'ACQUERIR** de la SAFER les parcelles sises à PARVILLE cadastrées section A numéros 404 et 411 pour une superficie totale de 21 506 m² moyennant le prix principal de 17 135 €. Les frais de notaire seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

32 - Règlement local de publicité - Arrêt de projet

☞ **TIRE** le bilan de la concertation mené dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et **ARRETE** le projet de règlement local de publicité intercommunal

33 - Plan de transport urbain et interurbain - Modification

☞ **DECIDE** la suppression de l'arrêt « Haras » à Saint Sébastien de Morsent ; **DECIDE** la création de l'arrêt « Fossé aux Buis », pour les travailleurs de l'APAJH à Saint Sébastien de Morsent ; **DECIDE** la suppression des arrêts « Jonquilles » et « Rouge Gorge » et la création d'un arrêt de substitution ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Rue du Parc » à Saint Germain de Fresney ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Les Eglantiers » à Saint Laurent des Bois ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Lotissement Eole » à Saint Luc et **DECIDE** le déplacement de l'arrêt « Rue Grande » au Val David.

34 - Convention de transport scolaire entre la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie et l'Agglomération du Pays de Dreux (CAPD)

☞ **APPROUVE (Mme Isabelle COLLIN ne prend pas part au vote)** les termes de la convention à passer avec la CAPD et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention

35 - Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2021

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2021 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

36 - Organisation de la Fête de la science - Partenariat EPN / la Manufacture / IUT d'EVREUX - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à La Manufacture pour l'organisation du village des sciences 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

37 - Partenariat Université de Rouen Normandie - EPN - Campus connecté d'Evreux - Subvention 2022

☞ **AUTORISE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie de sa Part de la subvention allouée au titre de la réalisation du projet Campus connecté pour l'année 2022 : soit une subvention de fonctionnement de 10 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre

38 - Soutien aux initiatives estudiantines : Rassemblement des étudiants d'Evreux Association BUDIE - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 2 000 € pour organiser « l'après-midi de rassemblement étudiants » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

39 - Tarification des actes réalisés au sein du Centre de Santé / Médico-bus d'EPN

☞ **ADOpte** la tarification d'encaissement des consultations médicales réalisées dans le cadre du « Centre de Santé Médico-bus » d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auxquelles l'agglomération peut prétendre.

40 - Adhésion au collège de gouvernance du DAC ' Appui Parcours Santé 27 Sud

☞ **ADHERE** au collège de gouvernance du DAC « Appui Parcours Santé 27 Sud » et **AUTORISE** le Président ou son Représentant à siéger au sein de l'instance.

41 - Saint-André-de-l'Eure - Pôle petite enfance - Achat par EPN d'un ensemble foncier

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la Commune de Saint-André-de-l'Eure les parcelles cadastrées section AL 243 et 257 et une partie de la parcelle AL 241 pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

42 - Amélioration de l'habitat privé OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire Suivi-animation - Signature des conventions

☞ **APPROUVE** les objectifs des deux OPAH (OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire) ; **AUTORISE** les engagements financiers d'EPN visant à la réalisation des objectifs, fixés dans les conventions à 284 500 € d'aides aux propriétaires dans la convention OPAH-RU et 635 000 € dans la convention d'OPAH de territoire, selon l'APCP qui va être créée ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions OPAH-RU et OPAH de territoire, à l'issue de leur mise à disposition au public et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants éventuels des conventions qui pourront être rendus nécessaires pendant la durée des dispositifs

43 - Plan de Sauvegarde Aupébine et Acacia Evolution du périmètre de travaux Enjeux et aides complémentaires

☞ **DECIDE** l'augmentation de 20 000 € des aides aux travaux de l'Agglomération versées au syndicat des copropriétaires, portant ainsi l'aide d'EPN à hauteur de 285 000 € ; **MODIFIE** les modalités de versement des aides au syndicat, fixées dans la délibération 18 du 14 décembre 2021, autorisant la signature de la convention de préfinancement avec la SACICAP et **AUTORISE** le versement de ces aides selon la règle suivante :

- 40 % sous forme d'acompte après le vote du BP 2023
- 30 % en fin d'année 2023, en fonction de l'avancement du chantier
- 30% en 2024, en fonction de l'avancement du chantier

44 - Association Habitat et Humanisme Subvention de fonctionnement 2022

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2022

45 - Mission Locale du Pays d'Evreux - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** une subvention de 111 877 € à la Mission Locale du Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

46 - Ateliers et Chantiers d'Insertion : ABRI-ADS-CICERONE - Subventions de Fonctionnement 2022

☞ **DECIDE** d'attribuer une subvention socle de :

- 5 000 € à l'association ABRI,
- 5 000 € à l'association ADS,
- 5 000 € à l'association CICERONE

DECIDE d'attribuer une **subvention variable** en fonction du **nombre de salariés résidant sur le territoire d'EPN** et le **nombre de sorties positives** en CDD, CDDI ou entrée en formation (cf. tableau ci-dessous)

	Subvention socle	Nbre de salariés EPN	Nbre de Sorties positives
0 - 25%	5 000 €	500 €	500 €
26 - 50 %	5 000 €	1 000 €	1 000 €
> 50%	5 000 €	2 000 €	1 500 €

AUTORISE Monsieur le Président à **SIGNER** la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et **PROCEDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association

47 - Plateforme mobilité - Opérateurs mobilité : MJC - IFAIR - CICERONE - EDUCATION ET FORMATION - WIMOOV - Subventions de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de :

- 5 000 € à l'association IFAIR
- 42 500 € à la MJC
- 13 000 € à l'association CICERONE,
- 4 500 € à l'association Education et Formation
- 65 000 € à l'association WIMOOV

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité

48 - Projet de création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure

☞ **DECIDE** la création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de labellisation ainsi que la convention d'occupation des locaux, propriétés de la Mairie de Saint André de l'Eure et les conventions, contrats et avenants éventuels à intervenir.

49 - Contrat de ville - Programmation 2022 – 2ème phase – Subventions aux associations

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions aux associations pour un montant total proposé de 42 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

50 - Syndicat d'alimentation en eau potable de la Paquetterie - Proposition d'adhésion d'EPN pour la commune de Muzy

☞ **DEMANDE** au SAE de la Paquetterie l'extension de son adhésion pour la commune de Muzy, dans les statuts du SAEP prévus au 1^{er} janvier 2023, avec prise d'effet différée pour Muzy au 1^{er} janvier 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document relatif à cette adhésion.

51 - Rétrocession des ouvrages du système d'assainissement des lotissements créés sur les communes zonées en assainissement non collectif

☞ **DECIDE** de n'accepter aucune demande de rétrocession au domaine public, des ouvrages du système d'assainissement non collectif (*branchement, réseaux, poste de relèvement/refoulement, système de traitement (microstation), système d'évacuation des eaux traitées*) créés dans les communes zonées en assainissement non collectif, sauf dérogation exceptionnelle d'intérêt général ; **DECIDE** de n'accepter aucune demande de rétrocession dans le domaine public, des ouvrages du système d'assainissement non collectif (*branchement, réseaux, poste de relèvement/refoulement, système de traitement (microstation), système d'évacuation des eaux traitées*) créés dans les communes zonées en assainissement collectif tant que le réseau communautaire n'est pas réalisé, sauf dérogation exceptionnelle d'intérêt général et **DECIDE** l'intégration de ces motivations et dispositions dans le cahier des charges relatif à la rétrocession des réseaux des lotissements.

52 - Cahier des charges de rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie - Mise à jour

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la mise à jour du cahier des charges « Rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie »

53 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2022

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'investissement de 93 660 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2022 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

54 - Voies vertes Véloroute n°2702 et N°41 Convention de gestion et d'entretien EPN/CD 27

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les deux conventions de gestion et d'entretien des deux voies vertes départementales situées sur le territoire d'EPN et tous documents éventuels à intervenir

55 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Convention d'application EPN/CENN

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application proposée par le CENN (Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie) pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 900 € TTC au CENN

56 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux - Modification

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions du « programme Mares » avec les communes membres d'EPN et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **DEPOSER** des dossiers de demande de subventions au titre « programme Mares » pour la restauration du réseau de mares d'Evreux Portes de Normandie auprès des financeurs institutionnels (AESN, CD27, etc.) en 2022 et pour chaque année

57 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs 2022-2023

☞ **REVALORISE** de 5% les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} septembre 2022

58 - Passeport Temps Libre - Piscines - Convention EPN/Ville d'Evreux

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec la ville d'Evreux et les éventuels avenants à intervenir.

59 - Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Conseils citoyens - Création d'un poste contractuel

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article L. 332-8) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

60 - RIFSEEP - Modalités de mise en œuvre

☞ **ADOpte** les modalités du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ; **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté ; **CONFIRME** que le principe de versement de l'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires reste inchangé (délibération du 4 mars 2013) ; **PRECISE** que les modalités d'attribution des primes et indemnités liées à des sujétions professionnelles (indemnités forfaitaires, travail dimanche et jours fériés, travail de nuit...) et cumulables avec le RIFSEEP restent inchangés ; **CONFIRME** que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de l'établissement et inscrits chaque année au budget ; **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2023 pour la part IFSE et au 1^{er} novembre 2022 pour la part CIA et **PRECISE** que les dispositions la délibération n°46 du 7 février 2017 continuent de s'appliquer en ce qui concerne uniquement les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP

61 - Compte de gestion 2021

☞ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

62 - Compte administratif 2021

☞ **DONNE ACTE (moins 8 abstentions) à Monsieur le Président - qui est sorti de la salle et qui n'a participé ni aux débats ni au vote** - de la présentation faite du Compte Administratif 2021 ; **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

63 - Compte administratif 2021 - Affectation des résultats

☞ **PROCEDE** à l'affectation du résultat des différents budgets

64 - Budget supplémentaire 2022

☞ **ADOpte (moins 9 abstentions) le Budget Supplémentaire 2022.**

65 - Budget supplémentaire 2022 - Création et modification d'AP/CP et AE/CP

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2022 :

66 - Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités

☞ **DECIDE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées, pour un montant total de 345 000 €, ventilé comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| ▪ Budget annexe du Long Buisson 1 : | 25 000 € |
| ▪ Budget annexe du Long Buisson 2 : | 90 000 € |
| ▪ Budget annexe du Vallon Fleuri : | 230 000 € |

67 - Versement de subventions d'investissement aux budgets de zones d'activités

☞ **DECIDE** le versement des subventions d'investissement ci-après du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées, pour un montant total de 3 000 000 € ventilé comme suit :

Budget annexe du Long Buisson 1	1 000 000 €
Budget annexe du Long Buisson 2	1 000 000 €
Budget annexe du Long Buisson 3	1 000 000 €

68 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 214 590 €.

69 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget Mobilités

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités durables d'un montant total de 1 246 366 €.

70 - Créances éteintes - Admissions en non-valeur

☞ **ADMET** en non-valeur les sommes de :

Total budget Principal :	11 718,74€
Total budget Eau :	173 037,34€
Total budget Assainissement :	70 462,43€
Total budget Pépinière scientifique :	529,79€
Total budget SPANC :	3 281,44€

Et **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

Total budget Principal :	10 421,87€
Total budget Eau :	78 991,20€
Total budget Assainissement :	29 865,58€
Total budget SPANC :	249,03€.

71 - Provision pour dépréciation des actifs circulants

☞ **APPROUVE** la méthode de calcul de la provision pour dépréciation des actifs circulants à constituer selon une méthodologie d'évaluation statistique fondée sur les informations renseignées dans le système d'information du comptable public pour les créances à recouvrer et des taux de risque associés estimés par la collectivité et **APPROUVE** une dotation aux provisions de :

Budget	Montant en euros
Budget principal EPN	3 629,51
Eau	Pas de dotation dans la mesure où la provision déjà constituée est suffisante
Assainissement	Pas de dotation dans la mesure où la provision déjà constituée est suffisante
Mobilités	2 503,33
Pépinière	294,35
SPANC	4 269,76
Croix Prunelle	3 874,45

72 - Reversement de la taxe d'aménagement

☞ **DECIDE (moins 1 voix contre et 1 abstention)** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire ; **DECIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération à 20 % en-dehors de ces zones d'activités d'intérêt communautaire et **PRECISE** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par une commune avant transfert de compétence, le taux de reversement de la taxe d'aménagement est fixé à 20 %

73 - Contrat de territoire 2017 - 2022 Révision en lien avec la Région

☞ **VALIDE** la nouvelle maquette financière prévisionnelle du contrat de territoire proposée pour ce qui concerne le territoire d'Evreux Portes de Normandie en lien avec la Région Normandie ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Région Normandie, l'avenant n°2 au contrat de territoire initial 2017-2022, les conventions et tout document afférent ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions afférentes à ces demandes de subventions et leurs éventuels avenants

74 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 293,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition de matériels pour le service technique,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 365 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la création d'un auvent dans la cour des maternelles,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 773 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 117,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la création d'une porte de service à l'atelier des services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 525 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une balançoire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 543 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux du réseau informatique de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 263,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes du circuit de gaz au restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 180,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation de l'alarme de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 257 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes du circuit électrique de l'Escale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 685,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobiliers urbain,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 034,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de défense incendie rue chantier des flotteurs (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 532,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 075 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de deux abribus,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 952,98 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 666,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement du parvis de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 760 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 872 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose d'un défibrillateur et les travaux d'alimentation électrique y afférents,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour un cheminement piéton et la signalisation routière (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 339,75 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 743,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un réciprocatriceur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 495 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Courdemanche** pour la réalisation du site internet de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 372,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de deux panneaux d'affichage dans deux hameaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 224,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de l'éclairage de la cantine scolaire,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 431,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un ordinateur portable à l'usage du maire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la pose d'une clôture entre le ruisseau et l'espace vert de la salle polyvalente,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 983,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le poteau incendie au Hameau de la Vallée,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 307,85 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 616,50 €, soit 37 % du coût HT du projet, à la commune de **Dardez** pour la réfection des façades de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Emalleville** pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 207 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'acquisition de cloisonnettes de séparation de wc pour l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour l'acquisition d'un photocopieur
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 66 932,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la mise aux normes et le changement des menuiseries du Gymnase Jean Moulin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 545 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la démolition de deux pavillons situés dans l'enceinte de l'école du Clos au Duc,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 905,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le ravalement de façade et le changement de menuiseries pour l'école Jean Moulin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 130,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le fleurissement d'un talus en entrée de commune,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 134,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition de matériels électroportatifs de jardinage,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 505,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'installation d'un point d'eau dans une classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 928,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation d'une salle de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 312,20 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 176,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Garennes-sur-Eure** pour l'acquisition d'une échelle de clocher de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 468,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition de mobilier urbain,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 797,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour les travaux de rénovation du restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 185 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour les travaux d'aménagement de l'impasse rue Marie Curie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 714,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'installation de radars pédagogiques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 142 961 €, soit 38 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la construction d'un local technique (financement Etat),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 059,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 46 482,89 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la création d'un terrain multisport (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 326,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un carré de biodiversité,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 330,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition de trois extincteurs pour un bâtiment communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 110,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un extincteur pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 409,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de tables de restauration pour la salle d'activité Etienne Rayer,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 334,25 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une réserve incendie rue du Vieux Puit (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 100 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la fourniture et la réalisation de panneaux pour l'interdiction de baignade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 272 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de deux tableaux blancs pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 330 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un rétroprojecteur pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 319,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le changement des radiateurs de la bibliothèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 080,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le déplacement et l'acquisition d'une baie informatique pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 230,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 004,50 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour l'installation de 5 bornes incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 063 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du mur de la cour du groupe scolaire (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 998,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection du mur de la cour de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 200,89 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Illiers-l'Evêque** pour la réfection des toilettes de l'école primaire et la réfection de la peinture,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 405,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers-l'Evêque pour le changement du ballon d'eau chaude de la cantine,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 445 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers-l'Evêque pour le changement du système de chauffage de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 097 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la sécurisation de l'église (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 650,75 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'aménagement de la mare Verdun (financement Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 743,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **la Baronnie** pour le remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 358,36 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **la Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 410 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'acquisition de tables pliantes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 280 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la plantation d'arbres « un enfant, un arbre »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 583,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la sécurisation en poteaux bois pour les arbres « un enfant, un arbre »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour le remplacement de la porte de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 499,80 €, soit 4 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 057,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour la création d'un terrain de pétanque sur le terrain de sports,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 588,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement d'un volet roulant à l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 778,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de logiciel SEGILOG 2022,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 584,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection de la couverture du local technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 089,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le revêtement de sol du logement communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 204,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réhabilitation d'une ancienne classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 985 €, soit 27 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'installation de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 696,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la signalisation de places de stationnement au bourg,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 473,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse sur perche,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 967,87 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** la création d'un circuit de régulation du chauffage au groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 746 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 890,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la création d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 068,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de mobilier pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 835,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour l'acquisition d'outillage pour l'employé communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 505,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une barrière pour le terrain communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 21 682 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 078,39 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour la rénovation de la peinture intérieure de l'école (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 604,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour l'acquisition de l'alarme de l'église et de l'atelier communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 901,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition d'un placard pour la cantine du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 414,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des stores du centre de loisirs l'Escale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 927,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des stores de la maternelle et du primaire du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 760,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'aménagement du parc communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 497,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une remorque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 050 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour l'aménagement des abords de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 523 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 118,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition d'un appareil de géoverbalisation électronique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 632,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux VTT sérigraphiés,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de lits en prévoyance d'un plan d'urgence,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 316,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'armoires pour le stockage de produits d'entretien,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 727,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour les travaux acoustiques de la salle des fêtes Mère Michel,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 398,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobiliers pour l'école primaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 222,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran mural pour la médiathèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 822,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de fauteuils administratifs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 937,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un photocopieur pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 352,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de projecteurs Leds au stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la protection d'une sculpture pour l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 758,21 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'ordinateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 910 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une sauteuse pour le restaurant scolaire,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 975 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une benne pour les services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 868,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540,51 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose d'une bouche incendie rue René Quesney (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 540,28 €, soit 33 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le renforcement du réseau et la pose d'une bouche incendie rue de la Gare (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 512,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 347,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une caméra de visioconférence,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 447 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la restauration de la tombe de François d'Espinay (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 506,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vélos pour l'école Marie Laurencin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 807 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour le prolongement d'un chemin piétonnier pour les personnes à mobilité réduite,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 318,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un lave-vaisselle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 559,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de mobilier de bureau pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 305,14 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bancs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 670 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'installation de défibrillateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 261,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation de la porte de l'église,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 826,11 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en place d'un système de vidéoprotection, et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 677,80 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour ce même projet suite à une erreur administrative (financement Etat et Département),
- ~~**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 437,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des commerces, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,~~
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 747 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des services techniques et du local du comité des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 621,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose de stores occultants à l'étage de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 368,75 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Boncourt pour la rénovation et la mise en sécurité du mur bordant la mare, l'entrepreneur retenu ayant cessé son activité,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 91 613,815 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune d'Evreux pour le réaménagement intérieur du Pavillon Fleuri, la commune n'ayant plus cette dépense à sa charge,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 478,31 € délibéré 27 juillet 2020 pour la commune de Gravigny pour l'éclairage du petit terrain de football au stade, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 895 € délibéré 5 avril 2022 pour la commune de l'Habit pour la création d'un bâtiment technique, l'entrepreneur ayant cessé son activité, le projet a été repris par CURSUS,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 422,30 € délibéré 27 juillet 2020 pour la commune de l'Habit pour la rénovation de murs extérieurs et d'accès aux locaux communaux, l'entrepreneur ayant cessé son activité, le projet a été repris par CURSUS,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 342,32 € délibéré le 14 décembre 2021 pour la commune de Marcilly-la-Campagne pour le marquage de places de stationnement, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération dans sa version initiale,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2022/ 2EME PHASE

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	ETAT	COUT DU PROJET
PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE					
MJC- CENTRE SOCIAL	Navarre	<p><u>La boutik (boutique solidaire)</u></p> <p>Le Centre Social de Navarre porté par la MJC décide de reprendre l'idée de la boutique solidaire qui était anciennement gérée par l'Amicale, en l'articulant autour de 3 nouveaux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits : une permanence d'accès aux droits et des temps d'accompagnements individuels permettant d'accompagner le public vers les dispositifs de droit commun, - Alimentation responsable : Proposition sur le « consommer autrement ». La Boutik' permettra aux habitants d'accéder à des ateliers gratuits (ou à moindre coût) autour du développement durable, sensibilisant les habitants aux moyens de consommer autrement par le biais d'ateliers prônant le 'tout faire soi-même'. - Educatif et initiation : en lien avec la Manufacture, sera proposé un atelier de réparation de petit électroménager avec la mise à disposition d'outils, de matériel et d'un technicien afin que les habitants puissent apporter leurs appareils en mauvais état, pour les réparer eux-mêmes. 	5 000 €	Non arbitré à ce jour	49 170 €
MJC- CENTRE SOCIAL	Navarre	<p><u>« Un été à Navarre »</u></p> <p>L'objectif étant d'animer le quartier de Navarre durant l'été 2022.</p> <p>Un été à Navarre" regroupe toutes les animations à destination du QPV de Navarre à travers de multiples actions, telles que les accueils de loisirs ados/jeunes, des activités culturelles, sportives, festives, séjours et sorties familiales, qui permettront aux habitants de se rencontrer et de vivre des moments d'échanges et de partage.</p> <p>Des actions hors les murs pour aller-vers les habitants seront proposées autour d'ateliers favorisant le « mieux-vivre » ensemble.</p>	5 000 €	Non arbitré à ce jour	42 770 €

<p>FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'EVREUX</p>	<p>Madeleine Netreville Navarre</p>	<p><u>Programmation de projections, conférences-débat et actions autour de la citoyenneté, de la culture et de la cuisine</u></p> <p>La fédération organisera des conférences débats avec des auteurs, réalisateurs et journalistes autour de grandes thématiques comme la citoyenneté, l'identité, l'antisémitisme, les droits de l'enfants, les valeurs de la République et la participation citoyenne.</p> <p>La programmation prévoit également de sensibiliser les habitants des QPV de tout âge à la cuisine avec une action « masterclass » sous forme de cours de cuisine et de concours, ainsi que la découverte du théâtre avec la représentation d'une pièce qui aborde la thématique de la participation citoyenne.</p> <p>La programmation aura lieu entre juin et décembre 2022.</p>	<p>8 500 €</p>	<p>1 680 €</p>	<p>10 000€</p>
<p>FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'EVREUX</p>	<p>Madeleine Netreville Navarre</p>	<p>La fédération des associations d'Evreux a acquis un car de 30 places dans la perspective de faciliter les divers déplacements prévus tout au long de l'année lors des sorties familles. Le but étant de mutualiser et d'optimiser les moyens inter-associations.</p> <p>Financement en amorçage des frais de fonctionnement liés aux charges d'entretien du bus et à son déploiement.</p>	<p>5 000€</p>		<p>15 000 €</p>
<p>PRINCIPE ACTIF</p>		<p><u>Emissions des quartiers</u></p> <p>Émissions dans les structures des quartiers (associations / écoles / services municipaux ...) : une fois par mois</p> <p>Émissions des quartiers en direction des jeunes : formation de jeunes journalistes issus des structures des territoires afin de réaliser des chroniques, couvertures d'événements, interviews, portraits</p> <p>Emissions de proximité dans le cadre du renouvellement urbain sur Nétreville (ANRU). Mise en place d'émissions régulières avec les habitants, dans un cadre de collectage de la mémoire en partenariat avec le centre social AL2E et le conseil citoyen.</p>	<p>4 000€ (convention pluriannuelle)</p>	<p>6 000 €</p>	<p>40 500 €</p>

LIGUE POUR UN SOURIRE	Madeleine	<p><u>Animation de quartier (Festishow/ Fonz'tival/ la Finale)</u></p> <p>Organisation de 3 événements sur le quartier de la Madeleine entre juin et octobre 2022 en lien avec les différents acteurs du territoire (Centre social et autres porteurs de projet).</p> <p>Les 3 événements sous forme de festival se dérouleront sur le quartier de la Madeleine, pour fédérer les habitants autour de la musique, de la danse et du chant pendant les vacances d'été et de la Toussaint sur la promenade de Kashira en plein cœur du quartier de la Madeleine.</p>	4 000 €	5 000 €	17 998 €
PLANET COMMUNICATION	<p>Madeleine</p> <p>Netreville</p> <p>Navarre</p>	<p><u>Ateliers créatifs autour des arts populaires : écriture, musique, animation</u></p> <p>Promotion de la créativité et de l'animation populaire de rue avec des jeunes des QPV entre 13 et 16 ans en impliquant les jeunes adhérents sur toutes les phases de mise en œuvre de l'action.</p> <p>Le but de ce projet est d'éveiller la capacité artistique des jeunes à s'impliquer dans les animations populaires et modernes.</p> <p>L'action se déroulera en juillet sur 2 journées avec la mise en place d'ateliers d'écriture de poésie et de slam, ainsi que d'ateliers d'initiation à la prise de parole. La 2eme journée se terminera par un moment de convivialité autour d'un concert mettant en scène les jeunes et leur création.</p>	1 500 €	1 500€	5 000 €
S/TOTAL			33 000 €		

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	ETAT	COUT DU PROJET
PILIER EDUCATION					
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA MADELEINE (AJM)	Madeleine	<p><u>Déclic Classic : Initiation à la Musique Classique en QPV</u></p> <p>Initiation à la musique classique les enfants des QPV en favorisant l'accès à la culture en créant des ponts avec le Conservatoire Régional – et en animant la vie du quartier par des représentations de musique classique, peu communes à la Madeleine.</p> <p>L'association dispense des cours gratuits de violon et de piano avec un professeur du Conservatoire d'Evreux.</p> <p>Les cours ont lieu les mercredis et samedis de 14h à 18h pour des enfants et adolescents entre 7 et 15 ans.</p>	4 000 €	5 000€	38 212 €
MJC	Inter Sites QPV	<p><u>Musicobus</u></p> <p>Promotion de l'expression culturelle et artistique notamment au travers des pratiques musicales comme support de connaissance de soi, d'évolution personnelle, d'insertion sociale et d'apprentissage à la citoyenneté en permettant au plus grand nombre d'accéder à la Musique.</p> <p>Mise en place d'ateliers d'initiations musicales sur les territoires prioritaires en lien avec les centres sociaux en période péri scolaire (ateliers hebdo) et extra scolaires (stages)</p>	5 000 €	5 000 €	56 300 €
S/TOTAL			9 000 €		



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 12 JUILLET 2022
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 12 juillet, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 6 juillet 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle
ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick.

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 Musée des Instruments à Vent - Vente produits dérivés estampillés MIV

☞ **DÉCIDE** la vente des produits dérivés (*goodies*) au prix mentionnés ci-dessous :

Type de produit	Prix de vente	Quantité totale
Petit magnet	0,50 €	100
Mug	7,50 €	40
Petit carnet simple recyclé A6	3,50 €	150
Grand carnet simple A5	4,50 €	150
Jeu de morpion	6,50 €	50
Gourde en métal	8,50 €	60
Trousse en coton	5,50 €	100
Savon de fabrication locale (27)	3,50 €	6
Tote-bag	9,50 €	300

RÉSERVE 20 magnets, 5 mugs, 20 carnets A6, 20 carnets A5, 10 jeux de morpion, 10 gourdes en métal, 20 trousse en coton et 20 tote-bags pour le stock des dons ; **DÉCIDE** de la mise en place de l'offre promotionnelle concernant les tote-bags et **DÉCIDE** les réductions de prix des différents produits de la boutique suivant les modalités ci-dessous :

- Une réduction de 25 % pour les catalogues, les ouvrages et les livres (adultes et enfants) ainsi que pour les CD et DVD et les jeux en lien avec la musique ;
- Une réduction de 20 % pour les produits dérivés (*goodies*).

2 Commune d'Evreux - Rue Alfred Nobel Parcelle AR 584 - Convention de servitude de passage réseau EPN/ENEDIS

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention CS 06-V06 et tout avenant à intervenir avec ENEDIS (affaire relative au projet de raccordement BT C4 – 250 Kva pour la pose de bornes IRVE-(Varillon logistique)).

3 Commune de Normanville - Parc d'activités des SURETTES Parcelle C 372 - Implantation d'un poste de transformation Convention servitude EPN/SIEGE

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant à intervenir avec le SIEGE (dossier technique relatif au projet d'extension du réseau Basse tension sur le Parc d'activités des Surettes à Normanville)

4 Commune de Normanville- Parc d'activités des SURETTES Parcelles C 372.157.354.335.334.371 - Passage de câbles Convention servitude passage de réseau EPN/SIEGE

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant à intervenir avec le SIEGE (dossier technique relatif au projet d'extension du réseau Basse Tension sur le Parc d'activités des Surettes).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

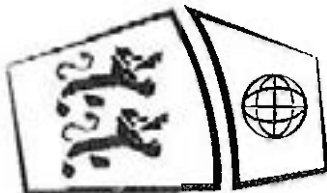
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à M. Sylvain BOREGGIO**

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'arrêté de délégation en date du 16 juillet 2020 qu'il convient de compléter avec la délégation « Finances »

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Sylvain BOREGGIO, 1^{er} Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives AUX GRANDS PROJETS, AUX GRANDS EQUIPEMENTS, AUX FINANCES, AUX MARCHES PUBLICS ET AUX FONDS DE CONCOURS, à l'exclusion des affaires de personnel.

Mr Sylvain BOREGGIO reçoit également délégation pour assurer la Présidence de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mr Sylvain BOREGGIO reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

- **s'agissant du Conservatoire à Rayonnement Départemental, pour :**

- le remboursement des usagers du CRD, des cours non dispensés en raison de l'absence d'un professeur.

- **s'agissant des Finances, pour :**

- les bordereaux et titres de recettes

- les bordereaux de mandat

- les certificats d'annulation ou de réduction de mandats

- les déclarations de TVA

- les autorisations spéciales de virement de crédit

- les certificats administratifs

- les certificats d'annulation ou de réduction de titres

- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie

- les contrats de prêt destinés au financement des investissements prévus au Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change

- pour les opérations de marchés, pour résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations, pour réaliser une annulation d'opération de retournement, pour lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la gestion active de la dette.

- **tous les engagements de dépense quel que soit leur montant, ainsi que tous les bons de commande, quel que soit leur montant, afférents à un marché à bons de commande**

- les états de frais de déplacement du Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220325-asb-22delsb1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Affichage : 28/03/2022

- **s'agissant des Marchés publics :**

- M. Sylvain BOREGGIO est nommé **Président** :
- de la commission d'appel d'offres permanente
 - de la commission concession permanente
 - de la commission d'appel d'offres spéciale « aménagement »
 - des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
 - des jurys de concours
- M. Sylvain BOREGGIO est habilité à :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'offres mais de l'assemblée délibérante.
 - signer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette délégation de fonction des marchés publics.

- **s'agissant de la gestion des dossiers de Fonds de concours, pour :**

- tous les courriers et documents adressés aux partenaires institutionnels, administrés d'Evreux Portes de Normandie et aux Maires

ARTICLE 4 : En cas d'absence du Président, Monsieur Sylvain BOREGGIO pourra signer tous actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de l'EPCI.

ARTICLE 5 : Hormis pour la gestion des dossiers de fonds de concours, les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats (hors marchés publics) seront signés par le Président.

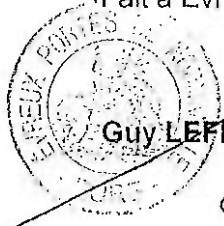
ARTICLE 6 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

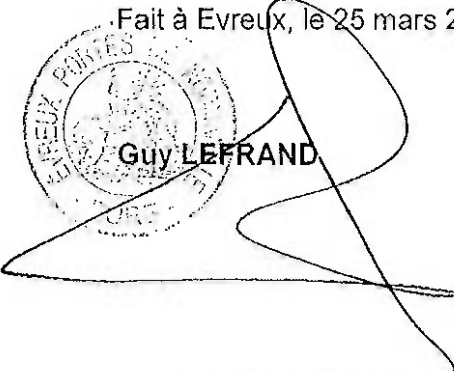
ARTICLE 7 : En l'absence ou en cas d'impossibilité de M. Sylvain BOREGGIO, cette délégation est confiée à M. Guy DOSSANG, Vice-président.

ARTICLE 8 : M. Sylvain BOREGGIO devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 25 mars 2022


Guy LEFRAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220325-asb-22delsb1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Affichage : 28/03/2022



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à M. Alain NOGAREDE**

**LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE
NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux
Portes de Normandie
Vu l'arrêté en date du 12 mars 2021 qu'il convient de modifier au niveau des suppléances

ARRETE

ARTICLE 1 : **M. Alain NOGAREDE**, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à l'**EAU ET L'ASSAINISSEMENT** et au **GARAGE**, à l'exclusion des affaires de personnel.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, M. Alain NOGAREDE, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, et administrés d'Evreux Portes de Normandie, hors Evreux
- les contrats d'abonnement
- les factures d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, en qualité d'ordonnateur
- les arrêtés de déversement au réseau communautaire
- les titres en réduction de recette
- les analyses d'eau envoyées aux mairies
- les courriers portant sur la conformité des installations d'assainissement individuel
- les courriers aux abonnés, hors Evreux : problèmes de consommation, rendez-vous pour relevés de compteur, problèmes d'accessibilité aux compteurs, problème de conformité d'égout, conformité des installations d'assainissement individuel, conventions d'étude, d'entretien et de réhabilitation des installations
- les fermetures pour impayés
- les courriers adressés aux bailleurs (consommations d'eau...)
- les courriers aux industriels sur rejets au réseau d'assainissement
- les courriers aux contrevenants, pour pollution
- les courriers adressés au service des domaines
- les demandes d'autorisation de sondages auprès des particuliers
- les courriers adressés aux opérateurs de téléphonie
- les attestations de conformité des dispositifs de relevage des eaux usées pour règlement de la participation financière d'EPN aux administrés concernés (cf application de l'article 12 du règlement d'assainissement)
- les avis rendus par EPN en matière de renseignements d'urbanisme
- les avis rendus par EPN en matière de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et de Déclarations de Travaux (DT)
- les décisions d'octroi de l'aide financière d'EPN à l'acquisition d'une pompe de relèvement, conformément à l'article 12 du règlement d'assainissement collectif d'EPN.

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions et contrats, les courriers aux administrés d'Evreux, ainsi que les courriers relatifs à l'indemnisation des particuliers liée aux ouvrages d'eau potable, seront signés par le Président

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : M. Alain NOGAREDE devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence de M. Alain NOGAREDE, la présente délégation est confiée à M. Guy DOSSANG, Vice-président. En cas d'absence de M Guy DOSSANG, la délégation est alors confiée à M. Sylvain BOREGGIO.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 31 mai 2022



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

**LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, Vice-présidente, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à **L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, AU COMMERCE, A L'AGRICULTURE et aux RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES** à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux entreprises, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour le suivi administratif des procédures de ZAC à vocation économique
- l'envoi des compromis afférents aux cessions économiques
- les échanges avec les notaires et géomètres afférents aux zones économiques
- les courriers relatifs aux travaux sur les zones économiques
- les demandes d'estimation du service des domaines portant sur les zones économiques
- les documents d'arpentage des zones économiques
- les autorisations de dépôt de permis de construire et de commencement de travaux sur les zones économiques

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions, contrats, actes de vente, d'acquisition et compromis seront signés par le Président

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 5 juillet 2022



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à M. Emmanuel ROUSSEL**

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux
Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : **M. Emmanuel ROUSSEL**, Conseiller communautaire membre du Bureau
communautaire, reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes les questions relatives à
LA SANTE.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, M. Emmanuel ROUSSEL, reçoit délégation de signature :
- pour tous les courriers et documents adressés aux Maires, aux partenaires non
institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les
courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le
Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités
devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

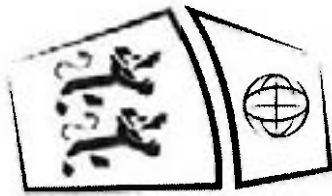
ARTICLE 5 : M. Emmanuel ROUSSEL devra tenir informé le Président de toutes décisions prises
dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 5 juillet 2022



Guy KEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Emmanuelle TREMEL

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2020 qu'il convient de modifier

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Emmanuelle TREMEL, Conseillère communautaire membre du Bureau communautaire, reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes les questions relatives à **l'Alimentation, l'Economie Rurale et Agricole.**

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mme Emmanuelle TREMEL, reçoit délégation de signature :
- pour tous les courriers et documents adressés aux Maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mme Emmanuelle TREMEL devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

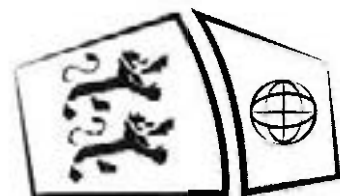
Fait à Evreux, le 8 juillet 2022



Guy LEFRAND

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -





ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Anne-Françoise DIEHL

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Madame Anne-Françoise DIEHL**, Directeur général adjoint Ressources d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les déclarations de sinistres
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : Mme DIEHL devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 18 juin 2022

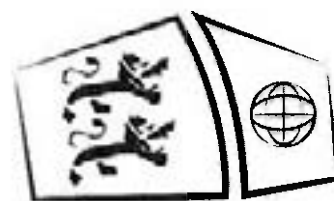


Guy LEFRAND

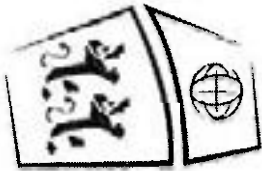
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget
PRINCIPAL 100

DECISION N° 2022 / 05 / 03

**ACTE MODIFICATIF DE REGIE D'AVANCES
MUSEE EVREUX - 1010**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24/05/2022 ;

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200971454-20220531-aso-22aregavmus-AR

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/05/2022

Décision Modificatif n° 2022/05/03 - Régie d'avances MUSEE EVREUX - 1010

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie d'avances Musée Evreux auprès de la Direction de la Culture - Service Musée Evreux- d'Evreux Portes de Normandie ;

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au : 2 Esplanade Anne Baudot 27 000 EVREUX (Eure).

ARTICLE 3 : La régie paie les dépenses afférentes à l'accueil d'intervenants dans le cadre des actions menées par le musée d'Evreux

1. Frais de déplacements
2. Frais de restauration
3. Frais d'hébergement

Compte d'imputation : 6188

ARTICLE 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : Espèce ;
- 2° : Chèque ;
- 3° : **Carte bancaire ;**

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire ;

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 220 € ;

ARTICLE 7 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction ;

ARTICLE 8 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 : Le régisseur suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Actuise certifié exécutoire

Reception par le préfet: 01/06/2022

FAIT à Evreux, le 31 MAI 2022

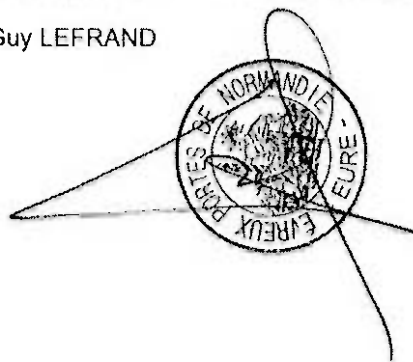
LE COMPTABLE PUBLIC

Henri RUFFE

pour le comptable par délégation,

Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND



Accuse de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071434-20220531-asb-22aregavmus-AR

Accuse certifié exécutoire

Reception par le greffier 31/05/2022

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- ENQUETES PUBLIQUES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DIRECTION DE L'URBANISME OPERATIONNEL
SERVICE AMENAGEMENT OPERATIONNEL ET FONCIER

ARRETE N°2022-06-14

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE A USAGE DE PARKING ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération du 14 juin 2022 du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie relative au lancement d'une enquête publique en vue du déclassement de la parcelle en nature de parking cadastrée à Evreux Section AY numéro 69,

Vu les pièces du dossier qui sont soumises à l'enquête publique

Considérant la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalablement au déclassement du domaine public de l'emprise de la parcelle en nature de parking cadastrée à Evreux Section AY numéro 69,

Après consultation du commissaire enquêteur,

ARRETE

Article 1 : Une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie de l'emprise du domaine public de la parcelle en nature de parking cadastrée à Evreux Section AY numéro 69 aura lieu pendant 18 jours consécutifs du 11 au 28 juillet 2022 inclus jusqu'à 17 heures à la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Article 2 : Monsieur Christian BAÏSSE, Responsable de sûreté industrielle, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Reçu de l'urbanisme - Ministère de l'Intérieur
127.2022071484.20220614.1484.20220614.1484
Reçu de l'urbanisme - Ministère de l'Intérieur
Reception par le préfet - 127.2022071484

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à l'Hôtel d'agglomération Evreux Portes de Normandie pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux heures habituelles d'ouverture de l'hôtel d'agglomération. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, <https://evreuxportesdenormandie.fr/2868-parking-rues-diouyou-boileau.htm>

Article 4 : Les observations du public peuvent être formulées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête, à l'adresse suivante : Enquête publique – Déclassement du parking rue Boileau, Evreux Portes de Normandie, 9 rue Voltaire, CS 40423 27004 EVREUX CEDEX
Les observations peuvent également être formulées sur le registre d'enquête papier présent à l'hôtel d'agglomération et par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : AY69@epn-agglo.fr.

Article 5 : Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, le jeudi 28 juillet 2022 de 15h à 17h.

Article 6 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Président de la Communauté D'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie avec son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur devront être tenues à la disposition du public durant un an à l'Hôtel d'Agglomération.

Article 7 : Le Conseil Communautaire délibérera. La délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Président de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie à la Préfecture. Si le Conseil Communautaire passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, la délibération devra être motivée.

Article 8 : Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel d'agglomération, sur les lieux du projet et sur le site internet au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Evreux, le 21 JUILLET 2022
Le Président d'Evreux Portes de Normandie



Guy LEERANIS

Reçu de l'urbanisme - Ministère de l'Intérieur
127.2022071484.20220614.1484.20220614.1484
Reçu de l'urbanisme - Ministère de l'Intérieur
Reception par le préfet - 127.2022071484